

Diagnostic faune, flore, habitats et zones humides

Ecoparc Dijon Bourgogne

Compléments de 2025 – V2 suite au mail du 25 mars 2026 de la DREAL BFC



Table des matières

1	Introduction générale.....	1
2	Présentation des aires d'étude.....	1
2.1	Situation géographique et administrative du projet.....	1
2.2	Définition des aires d'étude.....	4
3	Méthodologie d'étude.....	6
3.1	Etude bibliographique.....	6
3.1.1	Données disponibles en ligne.....	6
3.1.2	Inventaires de 2019-2020.....	7
3.2	Inventaires de terrain.....	7
3.2.1	Pression d'observation.....	7
3.2.2	Flore et habitats.....	8
3.2.3	Zones humides.....	12
3.2.4	Faune.....	18
3.3	Évaluation des enjeux écologiques.....	34
4	État actuel de l'environnement.....	36
4.1	Périmètres environnementaux.....	36
4.1.1	Les milieux naturels protégés.....	36
4.1.2	Les milieux naturels inventoriés.....	38
4.1.3	Les milieux naturels d'engagement européens et internationaux.....	43
4.2	Fonctionnalités et continuités écologiques.....	43
4.2.1	Définition de la Trame verte et bleue.....	43
4.2.2	Trame Verte et Bleue du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).....	44
4.2.3	Trame Verte et Bleue du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).....	47
4.2.4	Trame Verte et Bleue à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	52
4.2.5	Synthèse.....	54
4.3	Flore, habitats et zones humides.....	54
4.3.1	Flore et habitats.....	54
4.3.2	Zones humides.....	80
4.3.3	Enjeux vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides.....	87
4.4	Avifaune.....	91
4.4.1	Données bibliographiques.....	91
4.4.2	Résultats des inventaires et enjeux.....	92
4.5	Reptiles.....	111
4.5.1	Données bibliographiques.....	111
4.5.2	Résultats des inventaires.....	111
4.5.3	Enjeux vis-à-vis des reptiles.....	113
4.6	Amphibiens.....	115
4.6.1	Données bibliographiques.....	115

4.6.2	Résultats des inventaires.....	115
4.6.3	Enjeux vis-à-vis des amphibiens	119
4.7	Mammifères terrestres.....	121
4.7.1	Données bibliographiques	121
4.7.2	Résultats des inventaires.....	121
4.7.3	Enjeux vis-à-vis des mammifères terrestres.....	124
4.8	Entomofaune	127
4.8.1	Données bibliographiques	127
4.8.2	Résultats des inventaires.....	128
4.8.3	Enjeux vis-à-vis de l'entomofaune	129
4.9	Chiroptères	138
4.9.1	Données bibliographiques	138
4.9.2	Résultats des inventaires	138
4.9.3	Enjeux vis-à-vis des chiroptères	141
4.10	Synthèse des enjeux globaux	144
5	Préconisations.....	147
6	Annexes.....	150
6.1	Données bibliographiques	150
6.1.1	Avifaune	150
6.1.2	Reptiles	162
6.1.3	Amphibiens	163
6.1.4	Mammifères terrestres	163
6.1.5	Entomofaune.....	165
6.1.6	Chiroptères	172
6.2	Relevés phytosociologiques.....	173

Table des figures

<i>Figure 1 : Localisation générale de la zone d'implantation du projet</i>	<i>2</i>
<i>Figure 2 : Localisation du Parc d'Activités de l'Est Dijonnais (P.A.E.D.).....</i>	<i>3</i>
<i>Figure 3 : Présentation des différentes aires d'étude</i>	<i>5</i>
<i>Figure 4 : Localisation des relevés phytosociologiques au sein de la ZIP.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 5 : Schéma opérationnel de diagnostic des zones humides à partir du critère sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA 1981 (adapté par CAEI pour visualisation des changements impliqués par l'avenant AM du 1/10/2009).....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 6 : Localisation des sondages pédologiques réalisés en 2019.....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 7 : Localisation des points d'observations fixes consacrés à l'étude des oiseaux hivernants.....</i>	<i>19</i>
<i>Figure 8 : Localisation des points d'inventaire consacrés à l'étude des oiseaux nicheurs diurnes et nocturnes....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 9 : Localisation des points d'inventaire et des transects consacrés à l'étude des migrations postnuptiales</i>	<i>23</i>
<i>Figure 10 : Localisation des transects consacrés à l'étude des reptiles</i>	<i>25</i>
<i>Figure 11 : Localisation des points nocturnes et des milieux propices consacrés à l'étude des amphibiens.....</i>	<i>27</i>
<i>Figure 12 : Localisation des transects consacrés à l'étude des mammifères terrestres</i>	<i>29</i>
<i>Figure 13 : Localisation des transects consacrés à l'étude de l'entomofaune</i>	<i>31</i>

Figure 14 : Localisation du transect consacré à l'étude des chiroptères	33
Figure 15 : Localisation des sites inscrits au sein de l'aire d'étude éloignée.....	37
Figure 16 : Localisation des ZNIEFF de type I au sein de l'aire d'étude éloignée	39
Figure 17 : Localisation de la ZNIEFF de type II au sein de l'aire d'étude éloignée	42
Figure 18 : Carte d'objectifs du SRADET Bourgogne-Franche-Comté (Source : SRADET BFC, 2021).....	45
Figure 19 : Extrait à proximité du projet de la carte d'objectifs du SRADET Bourgogne-Franche-Comté (Source : SRADET BFC, 2021)	46
Figure 20 : Représentation de la sous-trame cours d'eau par rapport aux trois aires d'étude.....	48
Figure 21 : Représentation de la sous-trame forêt par rapport aux trois aires d'étude	49
Figure 22 : Représentation de la sous-trame prairies par rapport aux trois aires d'étude.....	50
Figure 23 : Représentation de la sous-trame zones humides par rapport aux trois aires d'étude	51
Figure 24 : Trame bleue à l'échelle de l'aire d'étude immédiate	53
Figure 25 : Occupation du sol au sein de l'aire d'étude immédiate (source : CORINE Land Cover)	55
Figure 26 : Dénomination des habitats présents au sein de la zone d'étude en 2019.....	59
Figure 27 : Occupation des sols de l'aire d'étude immédiate.	62
Figure 28 : Milieux potentiellement humides au niveau de l'aire d'étude immédiate.....	82
Figure 29 : Carte des remontées de nappe et inondation de cave au niveau de l'aire d'étude immédiate	84
Figure 30 : Localisation des zones humides sur le site d'étude en 2019.....	85
Figure 31 : Diagnostic des zones humides au titre du code de l'environnement sur l'aire d'étude immédiate.....	86
Figure 32 : Enjeux vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides au sein de l'aire d'étude immédiate..	90
Figure 33 : Localisation des observations d'oiseaux hivernants patrimoniaux.....	95
Figure 34 : Enjeux vis-à-vis des oiseaux hivernants.....	96
Figure 35 : Localisation des observations d'oiseaux migrateurs pré-nuptiaux patrimoniaux.....	99
Figure 36 : Enjeux vis-à-vis des oiseaux en migration pré-nuptiale	100
Figure 37 : Localisation des observations d'oiseaux nicheurs patrimoniaux.....	106
Figure 38 : Enjeux vis-à-vis des oiseaux nicheurs	107
Figure 39 : Enjeux vis-à-vis des oiseaux en migration post-nuptiale	110
Figure 40 : Localisation des observations de reptiles	112
Figure 41 : Enjeux vis-à-vis des reptiles	114
Figure 42 : Localisation des observations d'amphibiens	118
Figure 43 : Enjeux vis-à-vis des amphibiens	120
Figure 44 : Localisation des observations de mammifères terrestres	123
Figure 45 : Enjeux vis-à-vis des mammifères terrestres	126
Figure 46 : Localisation des observations d'Agrion de Mercure	133
Figure 47 : Enjeux vis-à-vis des odonates	134
Figure 48 : Localisation des observations d'insectes patrimoniaux	136
Figure 49 : Enjeux vis-à-vis de l'entomofaune	137
Figure 50 : Localisation des arbres à cavités	139
Figure 51 : Enjeux vis-à-vis des chiroptères	143
Figure 52 : Cartographie de la synthèse des enjeux globaux	146
Figure 53 : Carte du plan des travaux issue de l'APS	149
Figure 54 : Valeur de l'indice de nidification (EBCC : European Bird Census Council) (source : LPO).....	150

Table des tableaux

Tableau 1 : Calendrier des sorties de terrain effectuées au cours de la période d'inventaires.....	7
Tableau 2 : Détermination de la présence d'une zone humide en fonction du coefficient d'abondance-dominance, du nombre d'espèces et du taux de recouvrement (source originale CAEI 2012).....	15
Tableau 3 : Critères d'identification des zones humides avant et après la loi du 24 juillet 2019.....	16
Tableau 4 : Définition des enjeux par rapport aux espèces	35
Tableau 5 : ZNIEFF de type I présentes au sein de l'aire d'étude éloignée.....	40
Tableau 6 : ZNIEFF de type II présente au sein de l'aire d'étude éloignée	41

Tableau 7 : Liste des espèces végétales patrimoniales issue de la bibliographie observées sur les différentes communes de l'aire d'étude immédiate	56
Tableau 8 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes issue de la bibliographie observées sur les différentes communes de l'aire d'étude immédiate	57
Tableau 9 : Principaux habitats naturels et artificiels recensés sur l'aire d'étude en 2019.....	58
Tableau 10 : Liste des habitats présents au sein de l'aire d'étude immédiate.....	61
Tableau 11 : Liste des espèces recensées au sein de l'aire d'étude immédiate	79
Tableau 12 : Evaluation des enjeux vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides	88
Tableau 13 : Effectifs des espèces d'oiseaux observés durant la période d'hivernage	92
Tableau 14 : Statut patrimonial et enjeux vis-à-vis des espèces d'oiseaux observées durant la période d'hivernage	94
Tableau 15 : Effectifs des espèces d'oiseaux observés en migrations prénuptiales.....	97
Tableau 16 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des oiseaux migrateurs prénuptiaux observés	98
Tableau 17 : Effectifs des espèces d'oiseaux observés durant la période de nidification.....	101
Tableau 18 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des oiseaux nicheurs observés	104
Tableau 19 : Effectifs des espèces d'oiseaux observés durant la période de migrations postnuptiales.....	108
Tableau 201 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des oiseaux migrateurs postnuptiaux observés	109
Tableau 21 : Résultats bruts des observations de reptiles.....	111
Tableau 22 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des reptiles observés	113
Tableau 23 : Caractérisation des milieux propices aux amphibiens	116
Tableau 24 : Résultats bruts des observations d'amphibiens	117
Tableau 25 : Statut de protection et de conservation, enjeu vis-à-vis des amphibiens observés	119
Tableau 26 : Résultats bruts des observations de mammifères terrestres	121
Tableau 27 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des mammifères terrestres observés	124
Tableau 28 : Résultats des inventaires de rhopalocères, orthoptères et odonates le long des transects.....	128
Tableau 29 : Résultats des observations opportunistes concernant l'entomofaune.....	129
Tableau 30 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des espèces de rhopalocères observées	130
Tableau 31 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des espèces d'odonates observées	131
Tableau 32 : Détails des observations de l'Agrion de Mercure	132
Tableau 33 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des orthoptères observés	135
Tableau 34 : Description des arbres à cavité inventoriés.....	140
Tableau 35 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des espèces de chiroptères présents sur les deux communes	141
Tableau 36 : Synthèse des enjeux au sein de l'aire d'étude immédiate suite aux inventaires conduits sur la faune, la flore, les habitats et les zones humide.....	144
Tableau 37 : Oiseaux mentionnés sur les différentes communes traversées par l'aire d'étude éloignée (Base SIGOGNE, Bourgogne Base Fauna et LPO Côte-d'Or).....	151
Tableau 38 : Reptiles mentionnés sur les différentes communes traversées par l'aire d'étude éloignée (Base SIGOGNE, Bourgogne Base Fauna et LPO Côte-d'Or).....	162
Tableau 39 : Amphibiens mentionnés sur les différentes communes traversées par l'aire d'étude éloignée (Base SIGOGNE, Bourgogne Base Fauna et LPO Côte-d'Or).....	163
Tableau 40 : Mammifères terrestres mentionnés sur les différentes communes traversées par l'aire d'étude éloignée (Base SIGOGNE, Bourgogne Base Fauna et LPO Côte-d'Or).....	163
Tableau 41 : Entomofaune mentionnée sur les différentes communes traversées par l'aire d'étude éloignée (Base SIGOGNE, Bourgogne Base Fauna et LPO Côte-d'Or).....	165

1 INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté, la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnais (SPLAAD) est amenée à gérer la mise en place d'un Ecoparc (Parc d'Activités de l'Est Dijonnais) au droit de l'échangeur de Bois Guillaume, entre les communes de Saint-Apollinaire et Quétigny, dans le département de Côte d'Or. La surface du projet est de 125,48 ha environ.

L'étude d'impact réalisée en 2012 apparaît incomplète aujourd'hui, du fait de l'évolution de la législation relative au code de l'environnement, et, les Services de l'Etat, représentés par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, ont émis le souhait que des compléments correspondants aux zones humides, à la flore et à la faune, soient réalisés en 2020. En 2024-2025, une nouvelle demande de compléments concernant la faune, la flore et les habitats a été adressée au bureau d'études Conseil Aménagement Espace Ingénierie (CAEI).

Ce document présente les résultats des investigations réalisées entre décembre 2024 et juin 2025 pour étudier l'avifaune, l'herpétofaune (reptiles et amphibiens), la mammalofaune terrestre, l'entomofaune (papillons diurnes, odonates, coléoptères patrimoniaux, orthoptères), la flore, les habitats naturels et les zones humides.

L'objectif de l'étude est d'identifier, le cas échéant, certains enjeux vis-à-vis de la faune, de la flore, des habitats naturels et des zones humides présents au sein de l'aire d'étude par rapport au projet d'aménagement.

En fin de document, des préconisations sont proposées au regard des résultats d'inventaires et du projet d'aménagement.

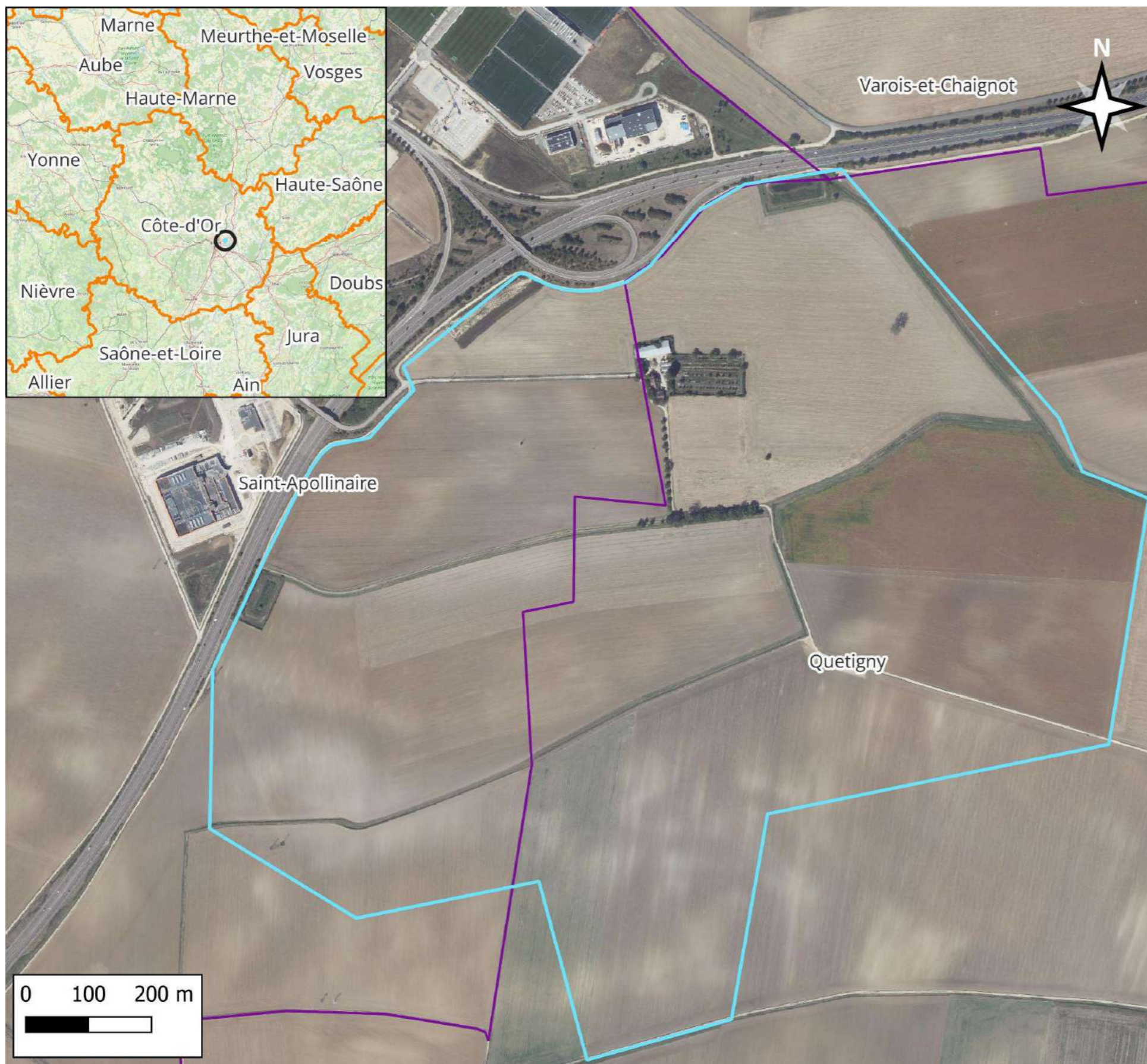
Ce document constitue la seconde version suite aux remarques par mail de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté le 25 mars 2026.

2 PRESENTATION DES AIRES D'ETUDE

2.1 *Situation géographique et administrative du projet*

La zone d'aménagement se situe dans le département de la Côte-d'Or (21), en Bourgogne-Franche-Comté. La localisation du projet, correspondant à la zone d'étude immédiate, s'étend sur 125,48 ha, détaillée dans la Figure 1, et traverse le territoire des communes suivantes : Quétigny et Saint-Apollinaire.

La zone d'étude est incluse au sein du Parc d'Activités de l'Est Dijonnais (PAED), localisé dans la Figure 2.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Limite administrative

 Commune

Fonds de carte

Orthophotographies (50 cm)
OSM



EPSG:2154 / juillet-2025 / CAEI

Figure 1 : Localisation générale de la zone d'implantation du projet

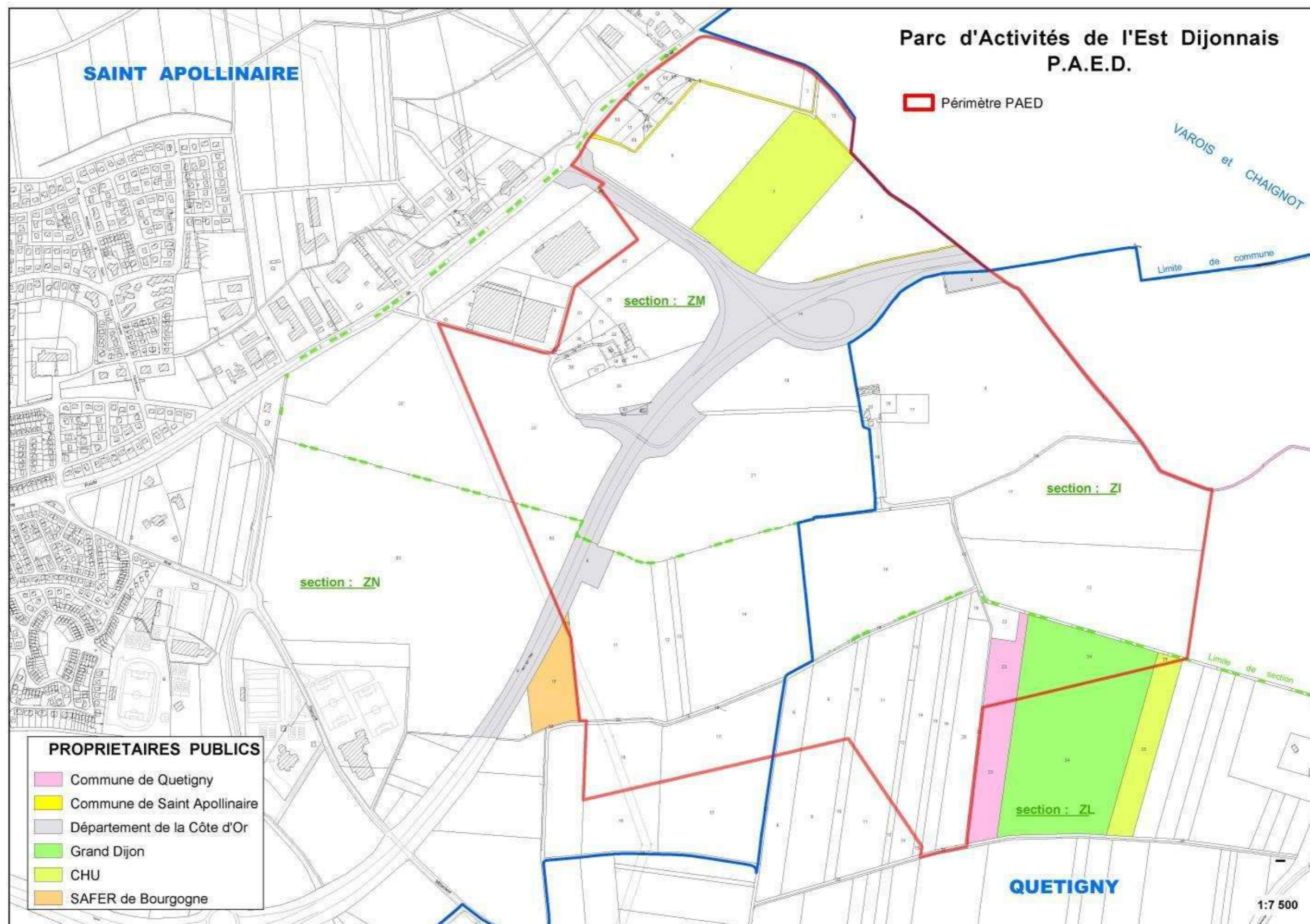


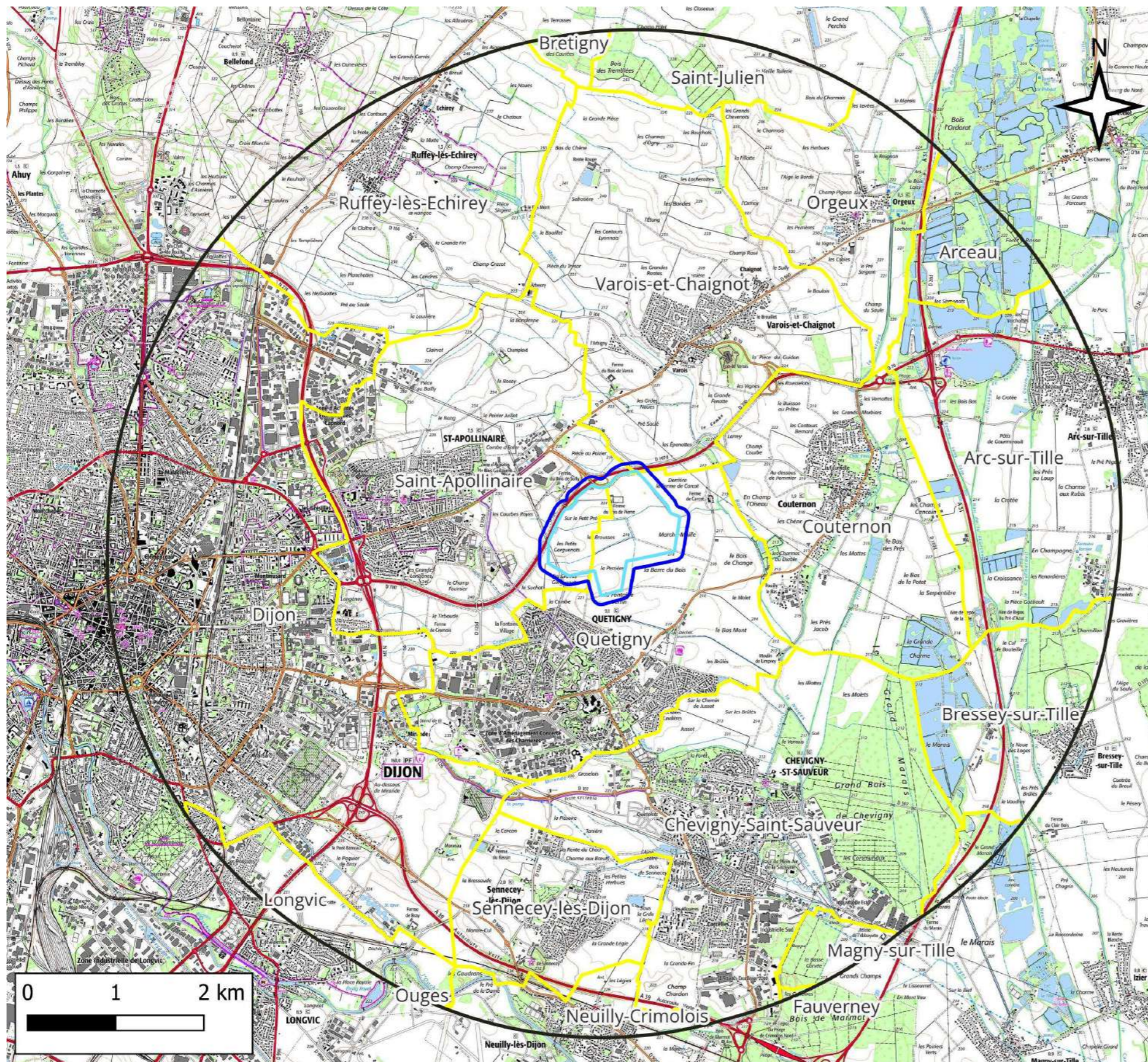
Figure 2 : Localisation du Parc d'Activités de l'Est Dijonnais (P.A.E.D.)

2.2 Définition des aires d'étude

On distingue trois types d'aire d'étude :

- Zone d'Implantation Potentielle du projet (ZIP) ou **aire d'étude immédiate** (AEI), qui correspond à l'emplacement du projet de l'Ecoparc (surface tracée en bleu clair). Elle est déterminée par des critères techniques et réglementaires dans laquelle une analyse fine de l'environnement est effectuée (faune, flore). C'est dans cette zone que sera implanté l'Ecoparc. Les inventaires consacrés à la flore et aux habitats naturels ont été réalisés au sein de cette zone.
- **L'aire d'étude rapprochée** qui correspond sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du projet et en étudier les impacts paysagers. A cette échelle, les inventaires de la faune visent à identifier les espèces se reproduisant au sein de l'aire d'étude immédiate et rapprochée. Des inventaires consacrés aux oiseaux nicheurs et à la recherche des rapaces ont été réalisés dans ce périmètre. Elle correspond également à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de la faune. Dans le cas présent, il s'agit d'une zone tampon de 100 m autour de la ZIP.
- **L'aire d'étude éloignée** est la zone qui englobe tous les impacts potentiels. C'est également l'aire d'analyse des effets cumulés avec d'autres projets. Ainsi, elle a été portée à un rayon de 5 km autour de la ZIP.

Ces différentes aires sont localisées sur la figure suivante.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aires d'études

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (100m)
- Aire d'étude éloignée (5km)

Limite administrative

- Commune

Fond de carte

SCAN25 TOUR



EPSG:2154 / avril-2025 / CAEI

Figure 3 : Présentation des différentes aires d'étude

3 METHODOLOGIE D'ETUDE

3.1 Etude bibliographique

3.1.1 Données disponibles en ligne

La recherche des données bibliographiques naturalistes porte sur l'ensemble des 19 communes traversées par l'aire d'étude éloignée. Toutes les informations collectées sont fournies pour l'entièreté d'une commune donnée, soit une échelle plus large que celle de l'aire d'étude éloignée, et concernent des milieux non présents dans l'aire d'étude immédiate. Les espèces listées ne sont donc pas obligatoirement présentes au sein de la ZIP.

La recherche des données bibliographiques sur la flore se fait exclusivement sur les communes traversées par l'aire d'étude immédiate.

Pour ce qui est de la recherche des données bibliographiques sur les inventaires patrimoniaux ainsi que sur les fonctionnalités et continuités écologiques, elle se fait sur l'ensemble des communes intégrées dans l'aire d'étude éloignée.

Les communes concernées par ces extractions de donnée sont : Arc-sur-Tille, Arceau, Bresse-sur-Tille, Bretigny, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Dijon, Fauverney, Longvic, Magny-sur-Tille, Neuilly-Crimolois, Orgeux, Ouges, Quetigny, Ruffey-lès-Echirey, Saint-Apollinaire, Saint-Julien, Sennecey-lès-Dijon, Varois-et-Chaignot.

Six sources différentes ont été consultées :

- Le site internet de la DREAL Bourgogne Franche-Comté : données environnementales.
- Le site de Oiseaux Côte-d'Or : base de données communales (https://www.oiseaux-cote-dor.org/index.php?m_id=300). La base de données communales de Oiseaux Côte-d'Or est issue du travail des bénévoles de l'association et des observations de naturalistes amateurs de la Côte d'Or en collaboration avec le réseau LPO.
- Les synthèses communales de la base de données SIGOGNE (<https://www.sigogne.org/syntheses/>). L'association Sigogne dispose d'une base de données régionales qui regroupe les informations de différentes structures régionales ou de particuliers. Elle est alimentée par des naturalistes professionnels ou particuliers et s'intéresse à tous les groupes de la faune.
- Les synthèses communales de la base de données BOURGOGNE BASE FAUNA (https://observatoire.shna-ofab.fr/fr/donnees-communales-base-alerte_244.html). Hébergée par l'association Shna-Ofab, constituée par la Société d'histoire naturelle d'Autun et l'Observatoire de la faune de Bourgogne, elle centralise et gère de manière très fine et rigoureuse des données naturalistes de la faune sauvage mais également de ses habitats à l'échelle de la Bourgogne. Elle est alimentée par des naturalistes professionnels ou particuliers et s'intéresse à tous les groupes de la faune.
- Le site du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, délégation Bourgogne, pour la flore (<https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>).
- Le site et les couches cartographiques de l'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique>), pour les données géographiques des inventaires patrimoniaux.

Les données concernant la faune ont été extraites en mars 2025.

Les données concernant la flore ont été extraites en février 2025.

Cette recherche bibliographique s'accompagne d'un travail de caractérisation du territoire :

- Détermination de l'occupation du sol par l'analyse de photographies aériennes couleur récentes (photo-interprétation), de l'Institut Géographique National (IGN),

- Utilisation de diverses cartes thématiques disponibles (géologie, pédologie, zones humides...).

Phase essentielle de la démarche, l'analyse bibliographique aboutit à la réalisation d'une caractérisation relativement fine de l'ensemble de l'aire d'étude immédiate.

Ce travail est directement utilisé pour optimiser l'échantillonnage des inventaires.

3.1.2 Inventaires de 2019-2020

Des inventaires ont déjà été réalisés entre 2019 et 2020 par CAEI. Ceux-ci seront pris en compte dans l'étude bibliographique.

3.2 Inventaires de terrain

3.2.1 Pression d'observation

Dans ce chapitre sont présentées les dates des sorties de terrain (conditions météorologiques, horaires, observateurs) et la pression d'observation.

Le nombre de sorties effectuées en comptant les mutualisations de taxons est le suivant :

- Sortie oiseaux hivernants : 1 sortie a été effectuée le 10 décembre 2024,
- Sortie oiseaux migrateurs prénuptiaux : 1 sortie a été effectuée le 7 avril 2025,
- Sorties oiseaux nicheurs diurnes : 2 sorties ont été effectuées les 7 avril et 30 mai 2025,
- Sortie oiseaux nicheurs nocturnes : 1 sortie a été effectuée le 2 avril 2025,
- Sorties reptiles : 2 sorties ont été effectuées les 7 avril et 30 mai 2025,
- Sorties amphibiens: 1 sortie nocturne a été effectuée le 2 avril 2025 ; 2 sorties diurnes ont été effectuées les 7 avril et 30 mai 2025,
- Sorties mammifères non-volants : 4 sorties ont été effectuées le 10 décembre 2024, ainsi que les 2 et 7 avril et 30 mai 2025,
- Sortie entomofaune : 1 sortie a été effectuée le 30 mai 2025,
- **Sortie arbres à cavités : 1 sortie a été effectuée le 26 mars 2026.**

Pour l'étude globale de la faune, 1 sortie a été effectuée en 2024, ainsi que 3 sorties en 2025, avec une mutualisation des taxons concernées pour certaines sorties.

- Sorties flore, habitats et zones humides : 2 sorties flore, habitats et zones humides ont eu lieu les 26 mars et 19 mai 2025.

Le tableau suivant récapitule le nombre de sorties réalisées.

Tableau 1 : Calendrier des sorties de terrain effectuées au cours de la période d'inventaires

N° sortie	Date	Objectif	Observateurs	Conditions météorologiques
1	10/12/24	Oiseaux hivernants, autre faune	B. MAUPETIT, D. VENERO	2°C, nuageux, vent modéré
2	26/03/25	Flore et habitats	S. SCHMITT	14°C, nuageux, vent faible
3	02/04/25	Nocturne, amphibiens et oiseaux nocturnes	D. VENERO, O. DOREAU	11°C, partiellement nuageux, pas de vent
4	07/04/25	Oiseaux nicheurs, autre faune	D. VENERO	8°C, ensoleillé, vent faible
5	19/05/25	Flore et habitats	S. SCHMITT	16°C, partiellement nuageux, vent faible

N° sortie	Date	Objectif	Observateurs	Conditions météorologiques
6	30/05/25	Oiseaux nicheurs, insectes, autre faune	D. VENERO	15°C, ensoleillé, pas de vent
7	21/07/25	Oiseaux nicheurs, insectes, autre faune	D. VENERO	14 à 23°C, couvert, vent faible
8	05/09/25	Oiseaux migrateurs, insectes et autre faune	D. VENERO	24°C, partiellement nuageux, vent faible
9	26/03/26	Arbres à cavités	B. MAUPETIT, O. DOREAU	9°C, couvert, vent faible

3.2.2 Flore et habitats

3.2.2.1 Inventaires de terrain

La méthode consiste à travailler à une échelle précise 1/5 000^{ème}, pour identifier les habitats naturels, les délimiter et évaluer leur aspect général. Une expertise in situ des différents milieux identifiés préalablement lors de la photo-interprétation est entreprise sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. Les habitats sont caractérisés à l'aide de la méthode des relevés phytosociologiques. Pour rappel, la phytosociologie est une branche de l'écologie dont l'objet est la description de la structure des phytocoenoses (communauté végétale) et l'analyse des groupements végétaux à partir desquels sont définies des associations végétales. Une association végétale est caractérisée par les espèces qui lui sont fidèles.

Dans la nomenclature des groupements végétaux, l'association est désignée par le nom d'une ou de deux espèces dominantes. Les associations sont réunies en unités supérieures selon un ordre systématique qui suit l'ordre taxonomique. Au-dessus de l'association, on distingue l'alliance, puis l'ordre et la classe.

La végétation fait l'objet d'un inventaire complet. Chaque habitat caractérisé est qualifié selon le référentiel EUNIS (référentiel de la communauté européenne décrivant les habitats naturels comme artificiels dans un langage commun), doublé le cas échéant d'une codification issue de la Directive Habitats.

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Parmi ces habitats naturels, on distingue :

- Les habitats naturels d'intérêt communautaire : ce sont les habitats en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ou qui ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ;
- Les habitats naturels prioritaires : habitats naturels en danger de disparition pour lesquels la Communauté Européenne porte une responsabilité particulière.

Les habitats sont caractérisés à l'aide de la méthode des relevés phytosociologiques. Chaque relevé, repéré au GPS, est réalisé sur une surface homogène d'un point de vue floristique de manière à couvrir tous les types de végétation et toutes les situations topographiques le long de transects (tracés linéaires). La surface d'un relevé, déterminée selon la loi de l'aire minimale, est d'environ 16 m² en milieu ouvert et d'environ 400 m² en milieu forestier.

La végétation fait l'objet d'un inventaire complet, strate par strate (dans la zone d'étude, strate herbacée et arbustive uniquement). Chaque espèce se voit affectée d'un coefficient semi-quantitatif d'abondance dominance ou coefficient de Braun-Blanquet. Les coefficients sont les suivants :

- 5 : Nombre quelconque d'individus – recouvrement > 3/4 de la surface de référence (> 75%),
- 4 : Recouvrement entre 1/2 et 3/4 (50–75% de la surface de référence),

- 3 : Recouvrement entre 1/4 et 1/2 (25–50% de la surface de référence),
- 2 : Recouvrement entre 1/20 et 1/4 (5–25% de la surface de référence),
- 1 : Recouvrement < 1/20, ou individus dispersés à couvert jusqu'à 1/20 (5%),
- + : Peu d'individus, avec très faible recouvrement,
- r : rare.

Les relevés phytosociologiques sont placés en annexe 6.2.

Chaque habitat est qualifié selon :

- le référentiel CORINE Biotopes ;
- le référentiel EUNIS ;
- la nomenclature des Cahiers d'Habitats Natura 2000 recensant les habitats d'intérêt communautaire (européen) ;
- la nomenclature phytosociologique, correspondant à une classification des communautés végétales selon leur composition, déclinée en classes, ordres, alliances et associations.

Chaque habitat fait l'objet d'une évaluation :

- de son intérêt patrimonial, s'il relève de la Directive Habitats (intérêt européen) ou s'il est inscrit sur la liste régionale des habitats déterminants des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) (intérêt régional).
- de l'enjeu qui lui est associé (fort, moyen ou faible), en fonction de son intérêt patrimonial et de sa valeur écologique.

Il en est de même pour les espèces, pour lesquelles on prend également en compte les mesures de protection réglementaire (au niveau national, régional ou départemental).

Les différents habitats, éventuellement scindés ou regroupés selon la structuration de la végétation sur le site, sont ensuite cartographiés sous SIG sur la base des photographies aériennes orthorectifiées.

Chaque relevé phytosociologique est repéré géographiquement à l'aide d'un GPS. La figure suivante localise l'ensemble des points marqués de ces relevés.

L'évaluation des habitats a été prioritairement portée en dehors des zones de grandes cultures, qui ne nécessitent pas d'inventaires particuliers au sein des parcelles. Les espèces adventices de cultures ont toutefois été notées.

2 sorties flore et habitats ont été effectuées les 26 mars et 19 mai 2025.

3.2.2.2 *Approche cartographique*

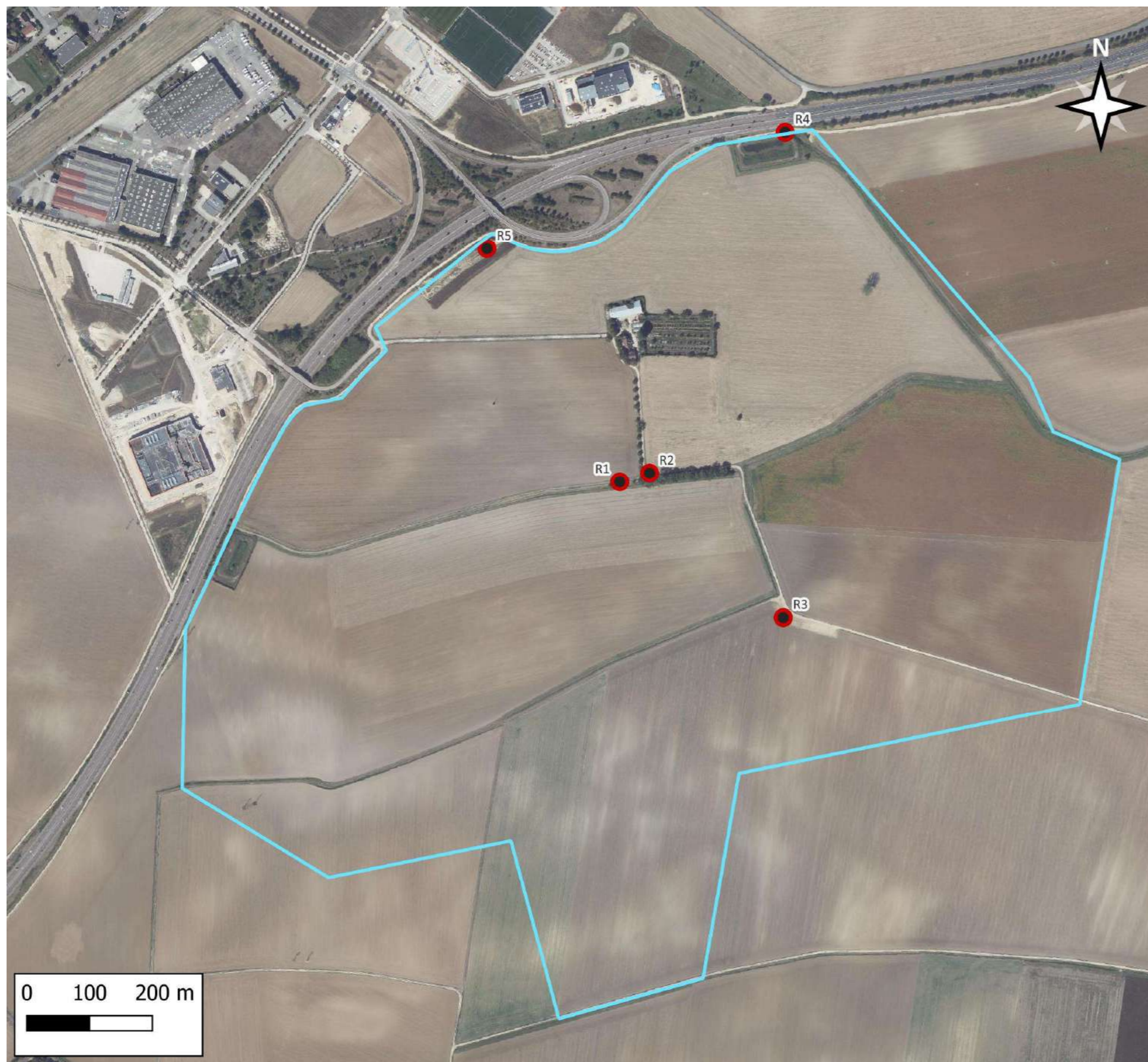
Nous avons opté pour un Système d'Information Géographique. Cet outil permet d'attribuer des informations diverses aux objets cartographiés, de calculer les surfaces, de géo-référencer les limites d'habitats en vue d'un suivi, et de créer une base de données pouvant être enrichie par l'ensemble des gestionnaires du site.

- Fond : scan 25 de l'IGN et photographie aérienne couleur IGN.
- Echelle de travail : pour le format numérique, 1/10 000ème en forêt et 1/2 500ème pour les plus petites entités : milieux ouverts. La restitution papier se fait habituellement au 1/20 000ème.

- Chaque « individu » d'habitat (population d'objet) est représenté par un polygone. Une table attributaire est créée avec les champs suivants :
 - Nom de l'habitat
 - Nomenclature phytosociologique
 - Code EUNIS
 - Code Natura 2000 le cas échéant
 - Surface en ha
 - Sensibilité écologique (capacité de régénération de l'habitat face aux interventions externes),
 - Enjeux (fort, moyen, faible en fonction de la présence ou pas d'espèces protégées, et de l'intérêt de l'habitat : régional et/ou européen).

Le même type d'information est également décliné pour la flore patrimoniale.

Au total, 5 relevés phytosociologiques ont été réalisés afin de déterminer les habitats naturels.



SPLAAD
L'aménageur public

**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate

**Localisation des
inventaires floristiques**

● Relevés phytosociologiques

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 4 : Localisation des relevés phytosociologiques au sein de la ZIP

3.2.3 Zones humides

3.2.3.1 Définition des zones humides

Les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement sont les suivants :

«*Art. 1er.* – Pour la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

«1) Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 1er octobre 2009. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IVd et Va, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

«2) Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 1er octobre 2009 complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 1er octobre 2009. »

«*Art. 2.* – S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 de l'arrêté du 1er octobre 2009. »

«*Art. 3.* – Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L.214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante. »

3.2.3.2 Critères et méthodes relatives aux sols

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (=1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

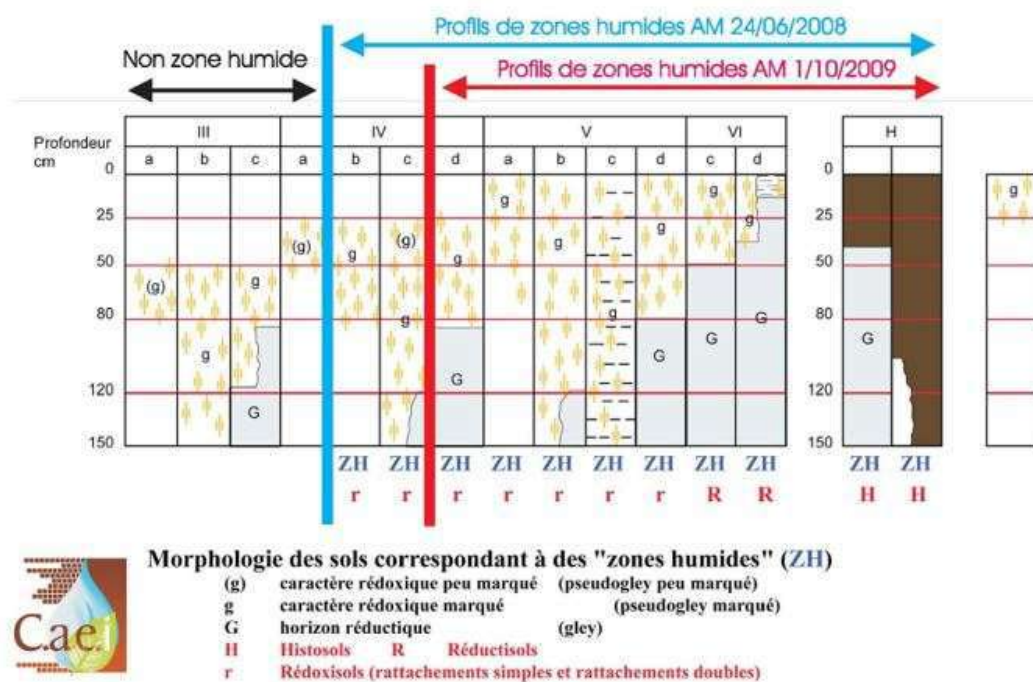
- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.

La liste des types de sols de l'arrêté du 24 juin 2008 suit la nomenclature des sols reconnue actuellement en France, à savoir celle du référentiel pédologique de l'Association Française pour l'Etude des Sols (D. Baize et M.C. Girard, 1995 et 2008).

Le schéma suivant énumère les principaux traits caractéristiques des sols hydromorphes et classent ceux-ci en plusieurs catégories. Les catégories III a à III c et IV a à IV c, bien que présentant des phénomènes d'hydromorphie, ne sont pas classées en sols hydromorphes. Seules les catégories IV d à VI d sont caractéristiques de zones humides. A ces catégories, il faut ajouter les sols histiques (tourbeux).



d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 5 : Schéma opérationnel de diagnostic des zones humides à partir du critère sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA 1981 (adapté par CAEI pour visualisation des changements impliqués par l'avenant AM du 1/10/2009)

3.2.3.3 Critères et méthodes relatives à la végétation

L'étude de la végétation hygrophile est utilisée pour identifier, délimiter et caractériser les zones humides recensées dans chaque secteur.

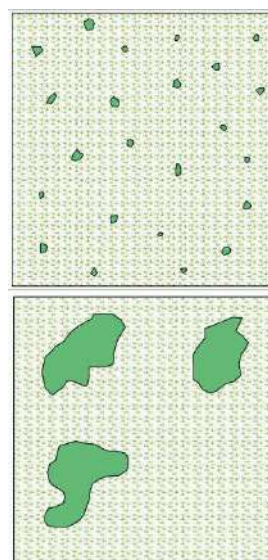
Les espèces végétales et les habitats inventoriés quantitativement et qualitativement doivent correspondre aux listes d'espèces et d'habitats hygrophiles fixées par l'arrêté ministériel de référence (Arr. 24 juin 2008 mod., ann. 2.1.2) pour définir une zone humide.

Pour l'étude de la végétation, l'inventaire s'effectue sur une placette homogène dans ses dimensions écologiques (lithologie, microtopographie, exposition). Chaque placette fait l'objet d'un relevé floristique (phytosociologique) évaluant l'abondance et le recouvrement (dominance) de chaque espèce végétale recensée. Les espèces recensées sont confrontées avec les listes d'espèces et d'habitats hygrophiles fixées par l'arrêté ministériel, ce qui permet de statuer sur l'absence/présence de zones humides.

Pour chaque espèce, au sein de chaque strate, un coefficient d'abondance-dominance (Braun-Blanquet, 1928) est attribué. Pour chacune des strates, une attention particulière est portée à la somme des coefficients d'abondance-dominance qui doit être cohérente avec le recouvrement total de la strate étudiée. Les coefficients d'abondance-dominance sont schématisés dans la figure ci-après. Ils prennent en compte deux paramètres : l'abondance de l'espèce inventoriée (très peu abondant, peu abondant à abondant, abondant à très abondant, abondance variable) et le recouvrement (<5 % = 1/20e m², 5 à 25 %, 25 à 50 %, 50 à 75 %, > 75 %).

Les coefficients de Braun-Blanquet mêlent deux notions d'écologie relatives à la fréquence (abondance) d'une espèce végétale dans un relevé floristique et au recouvrement de celle-ci (dominance). Le coefficient 2 possède une double signification :

- Soit il considère une fréquence abondante à très abondante d'individus d'une espèce dont le recouvrement reste inférieur à 5 % (1/20e m²) ;
- Soit l'abondance des individus de l'espèce est variable alors son recouvrement est compris entre 5 % et 25 %.



Vis-à-vis de l'A.M. du 1/10/2009, la notion de recouvrement de 50% des espèces caractéristiques de zones humides, toutes strates confondues, appelle les remarques suivantes :

- Pour un relevé floristique donné, il suffit d'inventorier une espèce dominante avec un coefficient 4 ou 5 pour remplir la condition de 50 % de recouvrement,
- En l'absence dans le relevé floristique d'espèce avec coefficient 4 ou 5, il faut au minimum 2 espèces avec un coefficient 3 pour remplir la condition de 50 % de recouvrement ou une espèce avec coefficient 3 et plusieurs espèces avec coefficient 2, sous réserve que ces dernières soient recouvrantes (double signification du coefficient 2).

Le tableau suivant (CAEI, 2012) présente les occurrences des différents coefficients attribués aux espèces hygrophiles recensées pour remplir cette condition de recouvrement de 50 % de l'A.M. du 1/10/2009.

Tableau 2 : Détermination de la présence d'une zone humide en fonction du coefficient d'abondance-dominance, du nombre d'espèces et du taux de recouvrement (source originale CAEI 2012)

Coefficient d'abondance-dominance	Nombre d'espèces toutes strates confondues	Recouvrement de 50%	Zone Humide
5	1	Oui	Oui
4	1	Oui	Oui
3	2	Oui	Oui
3	1	Non	Insuffisant Recours aux espèces non dominantes
3 ET 2	1 ET 3 à 5	Oui	Oui
2	5 à 10	Oui	Oui
2	<5	Non	Insuffisant, recours au sol

Pour les habitats, la méthode consiste à déterminer à partir des données ou cartographies disponibles ou de relevés phytosociologiques, si les milieux correspondent à un ou des habitats caractéristiques des zones humides listés dans l'arrêté, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées (CORINE Biotopes ou Prodrome des végétations de France).

3.2.3.4 Evolution dans la définition des zones humides

Deux documents ont fait évoluer la définition des zones humides :

- La décision du conseil d'Etat en date du 22 février 2017,
- La loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 qui modifie les conditions de définition des zones humides décrites dans la décision du conseil d'Etat.

Ils sont présentés dans les paragraphes suivant dans un ordre chronologique d'application.

Depuis le 24 juillet 2019, l'avis du Conseil d'Etat n'a plus d'effet. Avant cette date, il fallait que deux critères (pédologiques et floristiques) soient cumulatifs pour identifier les zones humides. La loi n° 2019-773 restaure le caractère alternatif des critères pédologiques et floristiques (l'un ou l'autre).

▪ AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a, dans une décision en date du 22 février 2017, précisé que les critères législatifs d'identification d'une zone humide, lorsque de la végétation y existe, sont cumulatifs et non alternatifs (CE, 22 février 2017, n° 386325).

Plus précisément, aux termes de l'article L. 211-1 du Code de l'environnement :

« I.- Les dispositions des chapitres Ier à VII du présent titre ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :

1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; **on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année [...]** ».

Deux critères doivent ainsi être pris en compte pour identifier une zone humide, à savoir, d'une part, la présence de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, d'autre part, celle, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles, lorsque de la végétation existe.

- [LOI N°2019-773 DU 24 JUILLET 2019](#)

Suite à la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement, celle-ci reprend dans son article 23 la rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides, afin d'y introduire un "ou" qui permet de restaurer le caractère alternatif des critères pédologique et floristique.

Article 23 de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019

Au 1° du I de l'article L. 211-1 du code de l'environnement, les mots : « temporaire ; la végétation » sont remplacés par les mots : « temporaire, ou dont la végétation ».

Article L211-1 du code de l'environnement

1 La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;

↳ 1 La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;

Ainsi désormais l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n'a plus d'effet, de même que la note technique DEB du 26 juin 2017 devenue caduque : la nouvelle définition législative s'impose à compter de cette date, sur tous les dossiers y compris avant la promulgation de la loi.

Les critères d'identification des zones humides avant et après la loi du 24 juillet 2019 peuvent être résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Critères d'identification des zones humides avant et après la loi du 24 juillet 2019

CARACTÉRISATION DE LA VÉGÉTATION NATURELLE	CARACTÉRISTIQUE DU SOL	STATUT DE LA PLACETTE AVANT LA LOI DU 24 JUILLET 2019	STATUT DE LA PLACETTE APRÈS LA LOI DU 24 JUILLET 2019
Végétation hygrophile	Sol hydromorphe	Milieu humide	Milieu humide
Végétation hygrophile	Sol non hydromorphe	Milieu non humide	Milieu humide
Végétation non hygrophile	Sol hydromorphe	Milieu non humide	Milieu humide
Végétation non hygrophile	Sol non hydromorphe	Milieu non humide	Milieu non humide
VÉGÉTATION NON NATURELLE OU ABSENCE DE VÉGÉTATION			
	Sol hydromorphe	Milieu humide	Milieu humide
	Sol non hydromorphe	Milieu non humide	Milieu non humide

Les zones humides ont été identifiées selon la réglementation en vigueur.

3.2.3.5 Positionnement des sondages pédologiques

La figure suivante localise les sondages pédologiques réalisés en 2019 au niveau de l'aire d'étude immédiate de l'époque.



Figure 6 : Localisation des sondages pédologiques réalisés en 2019

3.2.4 Faune

3.2.4.1 Avifaune

Les inventaires de terrain concernant l'avifaune ont été effectués par Damien Vénéro et Brigitte Maupetit du bureau d'études CAEI. Les sorties se sont déroulées dans les 8 h après le lever de soleil, dans de bonnes conditions météorologiques (bonne visibilité). Ils ont été réalisés à vue à l'aide de jumelles ainsi qu'à l'ouïe (détermination des cris et des chants des oiseaux).

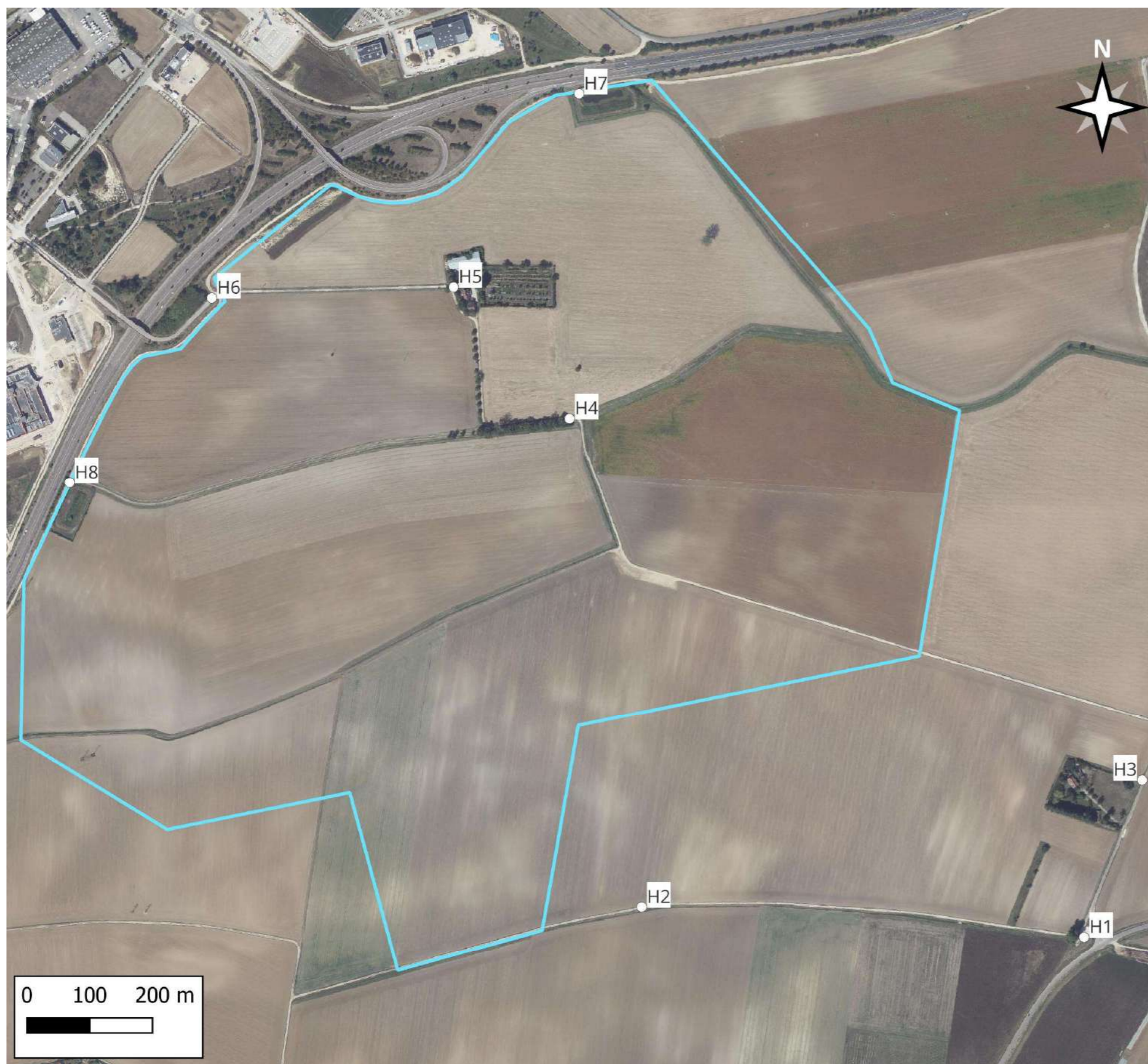
3.2.4.1.1 Hivernage

Pour étudier l'hivernage des oiseaux, 1 sortie d'inventaire a eu lieu le 10 décembre 2024. 8 points de 10 à 20 minutes ont été réalisés (figure suivante).

Tous les oiseaux observés durant les sorties consacrées à l'hivernage ont été considérés comme hivernants.

La position de l'aire d'étude, en milieu péri urbain (agglomération dijonnaise), le long de la D700 (2 fois 2 voies) ainsi que son occupation du sol quasi-exclusivement cultivée, ont justifié le choix de ne faire qu'une sortie durant l'hiver.


En effet le site est peu propice à la quiétude des oiseaux et l'activité agricole empêche toute ressource alimentaire abondante.




**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Inventaire

 Point d'hivernage

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 7 : Localisation des points d'observations fixes consacrés à l'étude des oiseaux hivernants

3.2.4.1.2 [Migrations prénuptiales](#)

Les migrations prénuptiales se déroulant entre la mi-février et la mi-mai, nous avons utilisé les résultats de la première sortie de points d'écoute pour l'avifaune nicheuse (qui a lieu entre la mi-mars et la mi-avril) pour caractériser les migrations sur mars ou avril.

3.2.4.1.3 [Nidification](#)

8 points d'observation et d'écoute diurne, d'une durée de 15 à 20 minutes chacun, ont été positionnés sur l'ensemble et aux abords de la ZIP. Chaque point a été visité à deux reprises, les 7 avril et 30 mai 2025, et leur localisation est présentée sur la figure suivante.

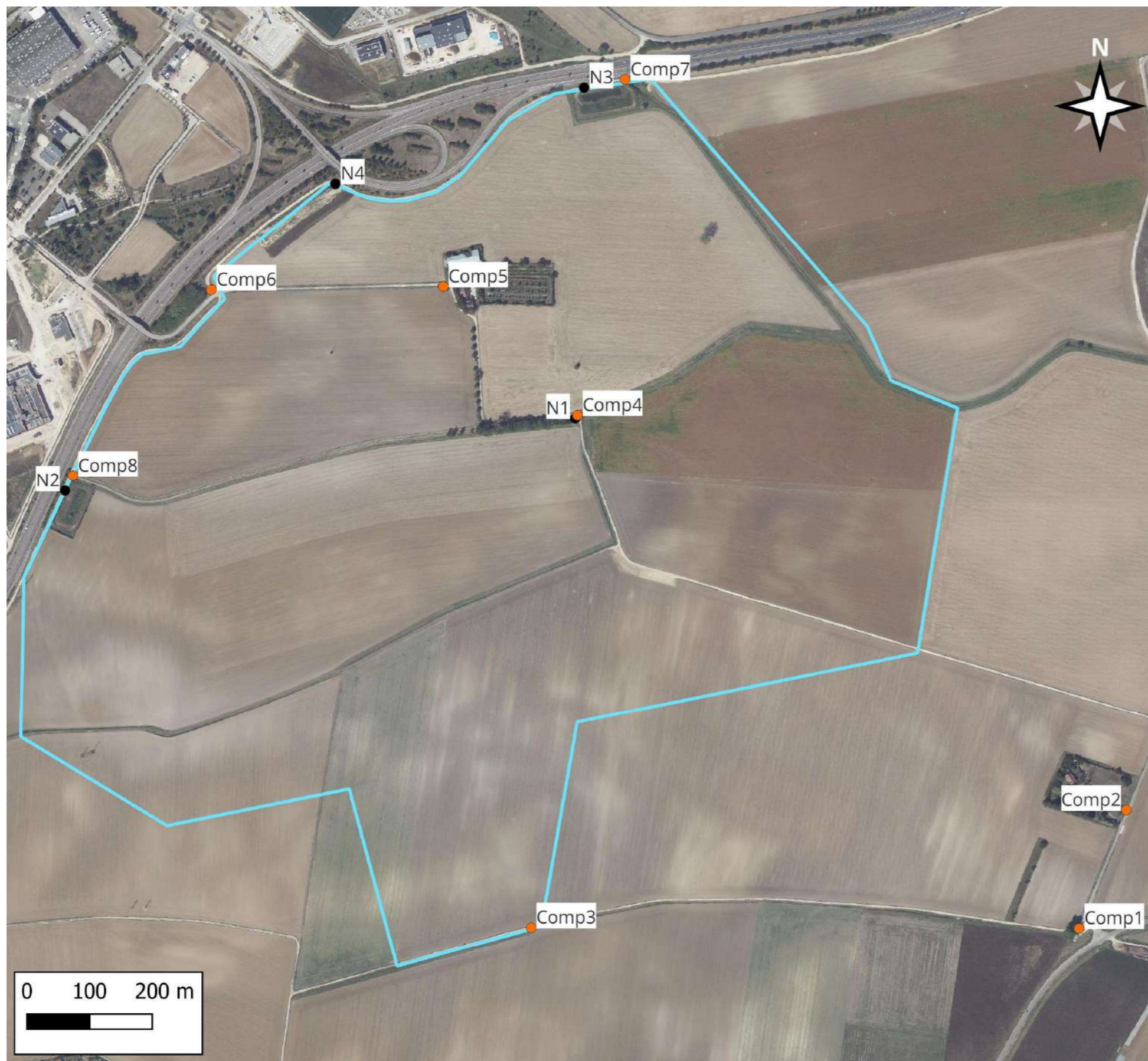
Le premier passage, en début de printemps, permet de recenser les espèces nicheuses précoces, tandis que le second, en fin de printemps, permet de détecter les nicheurs tardifs.

Pour déterminer le nombre de points retenus il a été tenu compte :

- De la superficie de la ZIP : en effet, les points d'écoutes doivent être distants d'au moins 250-300 m afin d'éviter de compter deux fois les mêmes oiseaux (cas des oiseaux au chant très puissant comme les grives par exemple).
- De l'occupation du sol au sein et aux alentours de la ZIP : tous les types de milieux présents au sein de l'aire d'étude rapprochée ont été inventoriés (prairie, culture, forêt, taillis, coupe forestière, lisière forestière).

4 points nocturnes ont également été positionnés, et les observations opportunistes réalisées au niveau des transects d'insectes ont été prises en compte.

La figure suivante localise les points d'écoute diurnes et nocturnes consacrés aux oiseaux nicheurs.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate

Inventaire

- Point d'observation
- Point d'écoute nocturne

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSC:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 8 : Localisation des points d'inventaire consacrés à l'étude des oiseaux nicheurs diurnes et nocturnes

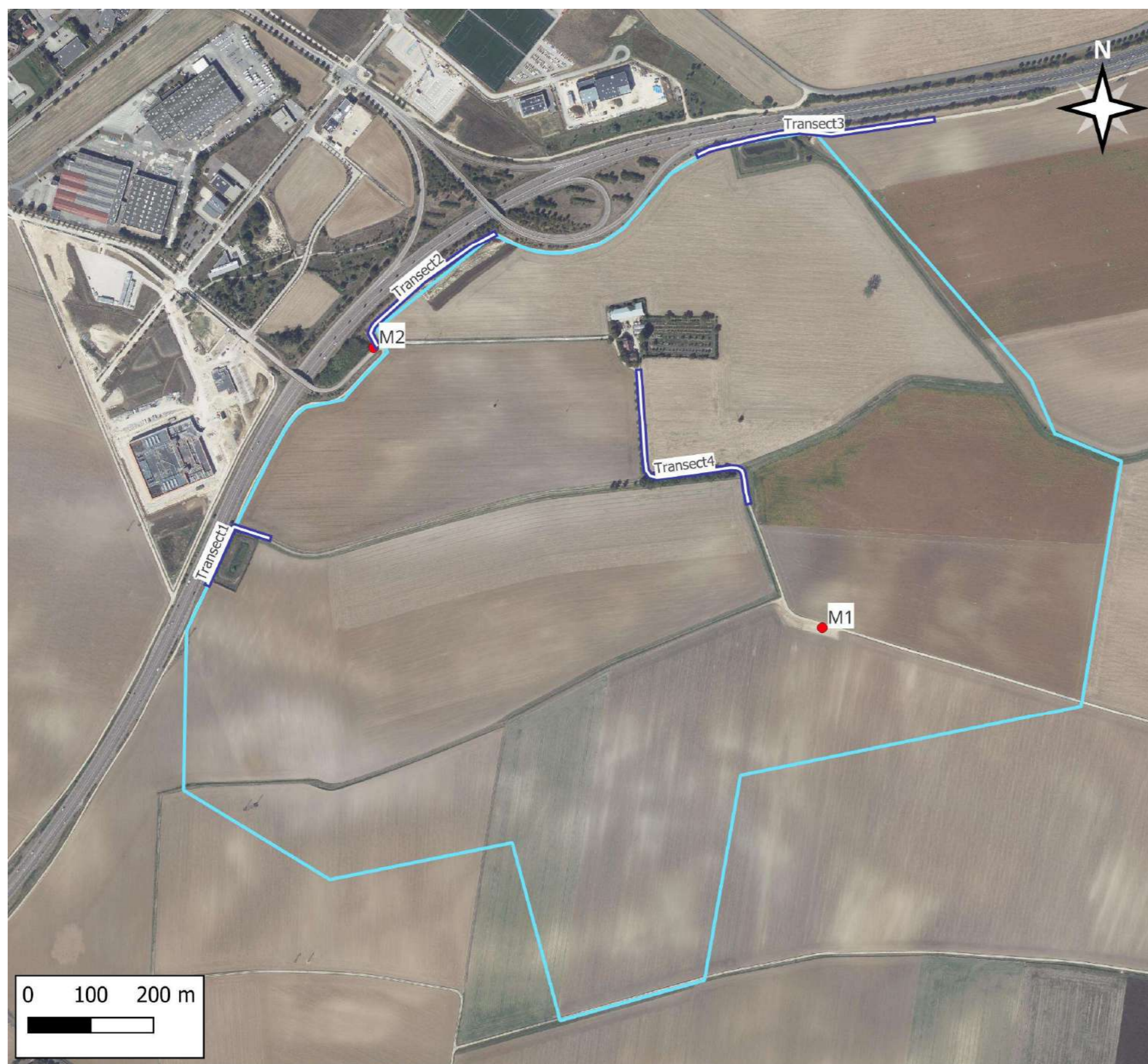
3.2.4.1.4 [Migrations postnuptiales](#)

Pour étudier la migration postnuptiale des oiseaux, une sortie d'inventaire a eu lieu le 5 septembre 2025.

Les inventaires de terrain concernant la migration postnuptiale ont consisté en la réalisation de 2 points fixes d'observation de 30 minutes chacun, répartis au sein de l'aire d'étude immédiate, couplés à 4 transects.

Toutes les espèces observées sont considérées comme migratrices.

La localisation des points et des transects d'inventaire est présentée dans la figure suivante.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate

Inventaire

● Point d'observation

— Transect

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / novembre-2025 / CAEI

Figure 9 : Localisation des points d'inventaire et des transects consacrés à l'étude des migrations postnuptiales

3.2.4.2 Reptiles

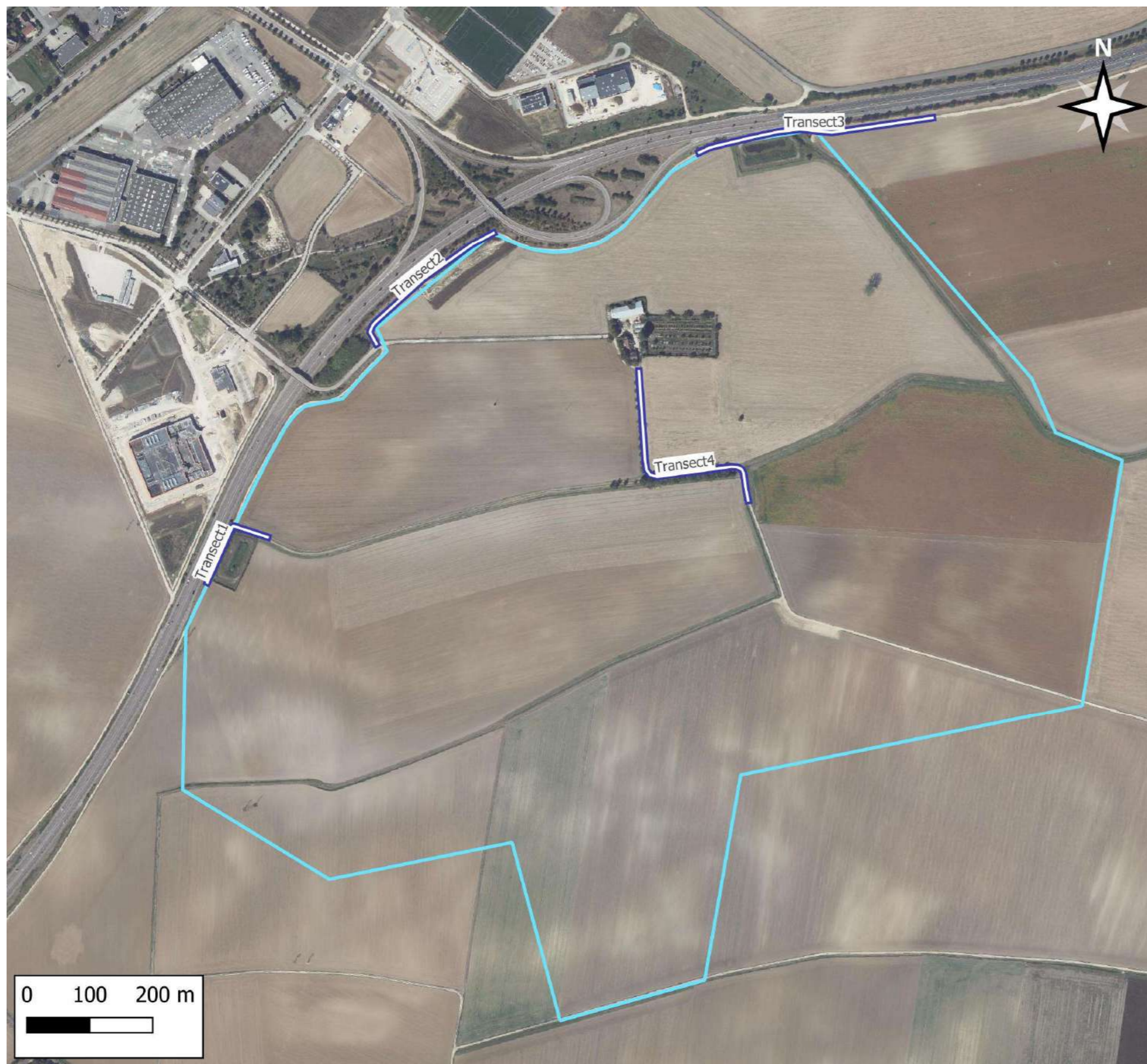
La liste des reptiles a été établie par contact direct lors des diverses investigations de terrain dans les milieux favorables à ces espèces (prairies, friches, lisières forestières, bordure de chemin, coupe forestière) lors de transects. Ce sont les mêmes transects que ceux utilisés pour l'inventaire des mammifères terrestres et des insectes qui ont été prospecté le 30 mai 2025. Les observations opportunistes réalisées au niveau des points d'écoute de l'avifaune ont été prises en compte.

Il a été décidé de ne pas poser de plaques à reptiles compte-tenu du fort caractère agricole (culture intensive) de la zone d'étude. Le passage des engins agricoles ainsi que la faible largeur des bandes enherbées le long des chemins ne permettent pas d'installer des plaques au sein de la zone, sans prendre le risque de gêner l'activité agricole.

La forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus* n'offre pas de situation ensoleillée rendant l'utilisation des plaques efficace. La ferme du Bois de Pierre est une propriété privée clôturée interdisant tout passage libre pour le contrôle.

C'est pourquoi il a été décidé d'utiliser uniquement la méthode des transects sachant que compte-tenu de la configuration de la zone d'étude, 3 des 4 transects réalisés l'ont été en limite d'aire d'étude afin de prospecter des milieux potentiellement plus favorables à ce taxon.


La figure suivante présente la localisation des transects concernant les reptiles sur la zone d'étude.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Inventaire des reptiles

 Transect

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 10 : Localisation des transects consacrés à l'étude des reptiles

3.2.4.3 Amphibiens

L'inventaire des amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons, salamandres) a été réalisé pendant la période de reproduction pour disposer de conditions et de comportements favorables à un recensement fiable.

1 écoute nocturne a été réalisée le 2 avril 2025.

Les milieux propices aux amphibiens ont également été prospectés de façon diurne et nocturne lors des différentes sorties.

La figure suivante présente la localisation des différents points d'écoutes nocturnes sur la zone d'étude, ainsi que des milieux propices prospectés.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate

Inventaire des amphibiens

- Point d'écoute nocturne

Point d'eau prospecté

- Bassin
- Fossé

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



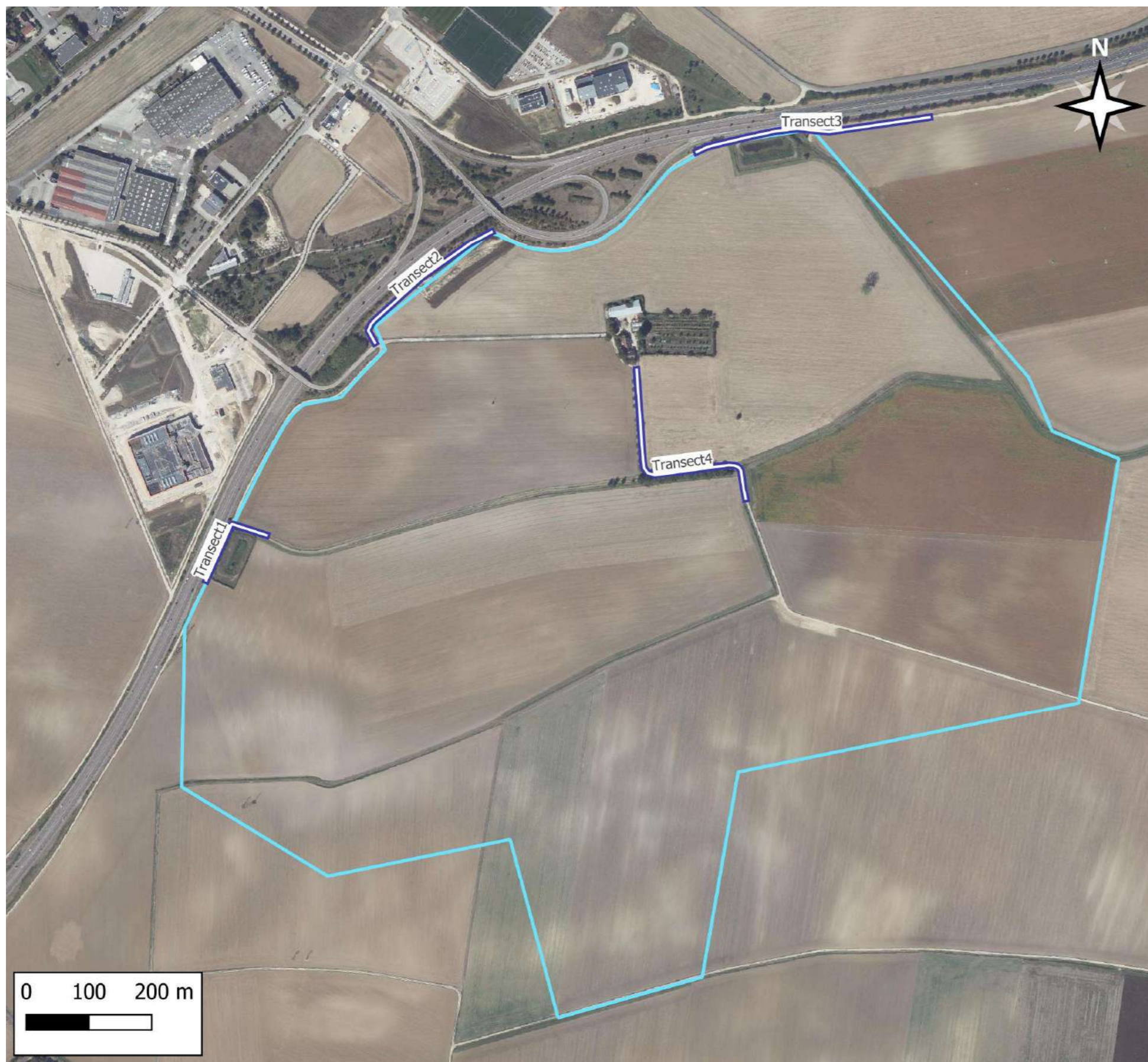
EPSG:2154 / juillet-2025 / CAEI

Figure 11 : Localisation des points nocturnes et des milieux propices consacrés à l'étude des amphibiens

3.2.4.4 *Mammifères terrestres*

Tous les contacts directs avec des individus et les différents indices de présences (crottes, traces) lors des sorties de terrain réalisées entre le 10 décembre 2024 (1ère sortie consacrée aux oiseaux hivernants) et le 30 mai 2025 (sortie consacrée aux oiseaux nicheurs) ont été notés.

Des transects ont également été effectués pour faciliter la détection des différents indices ; leur position est indiquée sur la figure suivante.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Inventaire des mammifères

 Transect

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 12 : Localisation des transects consacrés à l'étude des mammifères terrestres

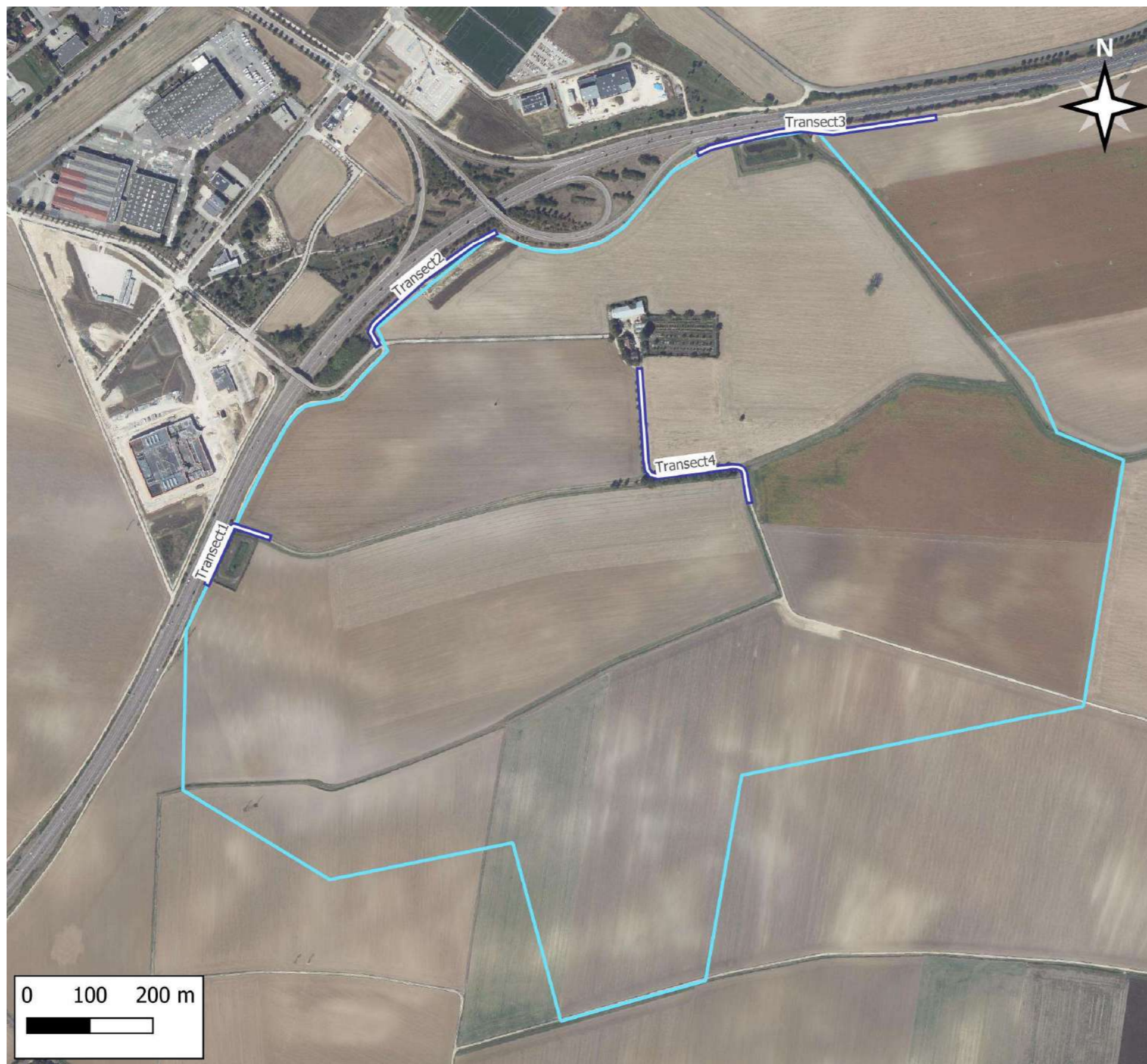
3.2.4.5 Entomofaune

Pour les inventaires entomologiques proprement dits, dans la mesure du possible et afin d'éviter toute interférence et/ou toute manipulation potentiellement dommageable, les individus contactés ont été identifiés à vue, à l'aide d'une paire de jumelles de magnification 10 X 32 de marque Leica. Ces sessions d'inventaire ont eu lieu dans des conditions météorologiques favorables (journée ensoleillée, peu ou pas de vent).

Pour les coléoptères saproxylophages, notre expertise est limitée à des observations opportunistes et la recherche des espèces patrimoniales protégées en particulier.

Les inventaires concernant les rhopalocères, odonates et orthoptères ont été réalisés en priorité dans des milieux ensoleillés : bordure de chemin, lisière de boisement.

Plusieurs transects, localisés dans la figure suivante, ont été parcourus dans les secteurs favorables. Les observations opportunistes réalisées depuis les points fixes dédiés à l'étude de l'avifaune ont également été prises en compte.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Inventaire des insectes

Transect

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 13 : Localisation des transects consacrés à l'étude de l'entomofaune

3.2.4.6 Chiroptères

3.2.4.6.1 Recherche de gîtes

Une première analyse des photographies aériennes de la zone d'étude permet d'observer la présence de seulement quelques arbres ou arbrisseaux sur l'aire d'étude immédiate.

Afin de localiser les arbres à cavités, la forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus*, l'alignement de noyers et les arbres d'ornement localisés devant la ferme du Bois de Pierre ont été prospectés.

La ferme du Bois de Pierre est habitée. La propriété est constituée d'une maison d'habitation et d'un hangar métallique. Potentiellement, la maison peut accueillir des espèces anthropophiles (toiture, lambris, doubles murs, bardages).



Aucune visite de la maison n'a été effectuée, celle-ci étant habitée.

La figure suivante présente la localisation du transect effectué lors de la recherche d'arbres à cavités sur la zone d'étude.

3.2.4.6.2 Détection acoustique

La zone d'étude est en quasi-totalité cultivée (cultures intensives) et éloignée de toute lisière forestière. Elle est cernée par la route départementale 700 au nord et à l'ouest et par des cultures intensives. Aucune haie n'est présente au sein de la zone d'étude, hormis le petit tronçon de la forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus*.

Aucune détection acoustique n'a été effectuée dans ce périmètre défavorable à l'activité des chiroptères (absence de corridors de déplacement, milieu soumis aux produits phytosanitaires). L'analyse se base sur les données bibliographiques issues des deux communes du projet.






**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'Écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

**Inventaire des arbres
à cavités**

 Transect

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / mars-2026 / CAEI

Figure 14 : Localisation du transect consacrés à l'étude des chiroptères

3.3 Évaluation des enjeux écologiques

Rappel : Un enjeu environnemental désigne la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. Cette valeur est celle accordée par la société à un moment donné, qui intègre aussi des aspects économiques et sociaux. Définir un enjeu, c'est déterminer les biens, les valeurs environnementales, les fonctions du paysage dont il faut éviter la dégradation et la disparition. C'est également se fixer des cibles, des objectifs à atteindre pour la protection des populations, des écosystèmes et des zones de risque... (Source : MICHEL Patrick, BCEOM, MEDD, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement - 157 pages, 2001).

L'évaluation des enjeux pour chaque espèce tient compte :

- **de la patrimonialité de l'espèce** : celle-ci est liée au statut de protection (protection nationale, directive habitats ou oiseaux) mais également au statut de conservation (listes rouges, espèce déterminante pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne).
- **des effectifs observés et donc de l'état de conservation des populations** au sein de l'aire d'étude immédiate. En effet les effectifs observés reflètent un aspect quantitatif des populations d'espèces présentes et sont un moyen d'évaluer l'état de conservation des populations de ces mêmes espèces au sein de l'aire d'étude immédiate. Une espèce abondante au sein de l'aire d'étude immédiate trouve un habitat favorable qui permet à ses populations de prospérer. A l'inverse peu d'individus indiquent des conditions d'habitats défavorables.

La patrimonialité des espèces est hiérarchisée en 5 niveaux. Celle-ci est définie à l'aide d'un système de score prenant en compte les statuts de conservation et de protection. Pour chaque espèce, les points sont attribués selon les éléments suivants :

• **Directives européennes** :

- Annexe I de la Directive Oiseaux : 1 point
- Annexes II ou IV de la Directive Habitats : 1 point

• **Listes rouges nationale ou régionale** (l'indice le plus élevé est retenu) :

- Catégorie « En danger critique » (CR) : 3 points
- Catégories « En danger » (EN) ou « Vulnérable » (VU) : 2 points
- Catégorie « Quasi menacée » (NT) : 1 point

• **Espèce déterminante pour la désignation ZNIEFF** : 1 point

• **Protection nationale** (uniquement pour les insectes) :

- Espèce protégée ou strictement protégée : 1 point

Le score total obtenu permet de classer l'espèce dans l'un des niveaux de patrimonialité suivants :

• **Patrimonialité très forte** : pour les espèces cumulant un score de 5 points. Ce niveau regroupe notamment les espèces les plus menacées, inscrites à plusieurs annexes des directives européennes, bénéficiant d'un statut de conservation critique (CR) et considérées comme déterminantes pour la désignation des ZNIEFF.

• **Patrimonialité forte** : pour les espèces totalisant 3 à 4 points. Il s'agit d'espèces patrimoniales présentant plusieurs statuts de conservation notables (EN, VU, directives européennes, ZNIEFF, protection nationale pour les insectes...).

• **Patrimonialité modérée** : pour les espèces présentant un score de 1 à 2 points. Ce niveau inclut les espèces disposant d'un unique statut de conservation (NT, déterminante ZNIEFF, inscrite à une directive européenne ou encore protégée nationalement dans le cas de l'entomofaune).

• **Patrimonialité faible** : pour les espèces ne présentant aucun des critères retenus dans le système de score (score nul). Il s'agit d'espèces communes ne bénéficiant d'aucune mesure de conservation et de protection spécifique.

Enfin, les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont considérées comme présentant une **patrimonialité nulle**.

Dans tous les cas, les effectifs observés peuvent venir nuancer les enjeux : cette notion d'effectifs observés fait indirectement référence à l'état de conservation des populations (aspect quantitatif d'une population) et à la qualité de l'habitat qui les accueille.

Rappel (source : INPN) : « L'état de conservation peut être décrit comme une situation où un type d'habitat ou une espèce prospère (aspects qualitatifs et quantitatifs), où les perspectives quant à la vitalité des populations d'espèce ou des structures pour les habitats sont favorables et où les éléments écologiques intrinsèques des écosystèmes d'accueil ou les conditions géo-climatiques pour les habitats sont propices. »

Par exemple, pour une espèce où plusieurs individus ont été observés et où le milieu naturel correspond à l'habitat préférentiel de l'espèce, les enjeux peuvent être rehaussés d'un niveau.

A l'inverse, pour une espèce où quelques individus ont été observés et où le milieu naturel est dégradé (morcellement par exemple), les enjeux peuvent être dévalués d'un niveau.

Tableau 4 : Définition des enjeux par rapport aux espèces

		Effectifs/état de conservation des populations au sein de l'aire d'étude immédiate		
		Faible	Moyen	Fort
Patrimonialité	Faible	Faible	Faible	Modéré
	Moyenne	Faible	Modéré	Fort
	Forte	Modéré	Fort	Fort
	Très forte	Modéré	Fort	Très fort

4 ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 Périmètres environnementaux

4.1.1 Les milieux naturels protégés

4.1.1.1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.

Aucun APPB n'intercepte les aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.

4.1.1.2 Réserve naturelle régionale ou nationale

Une réserve naturelle est un territoire plus ou moins intégralement protégé par un règlement et divers procédures et moyens physiques et de surveillance.

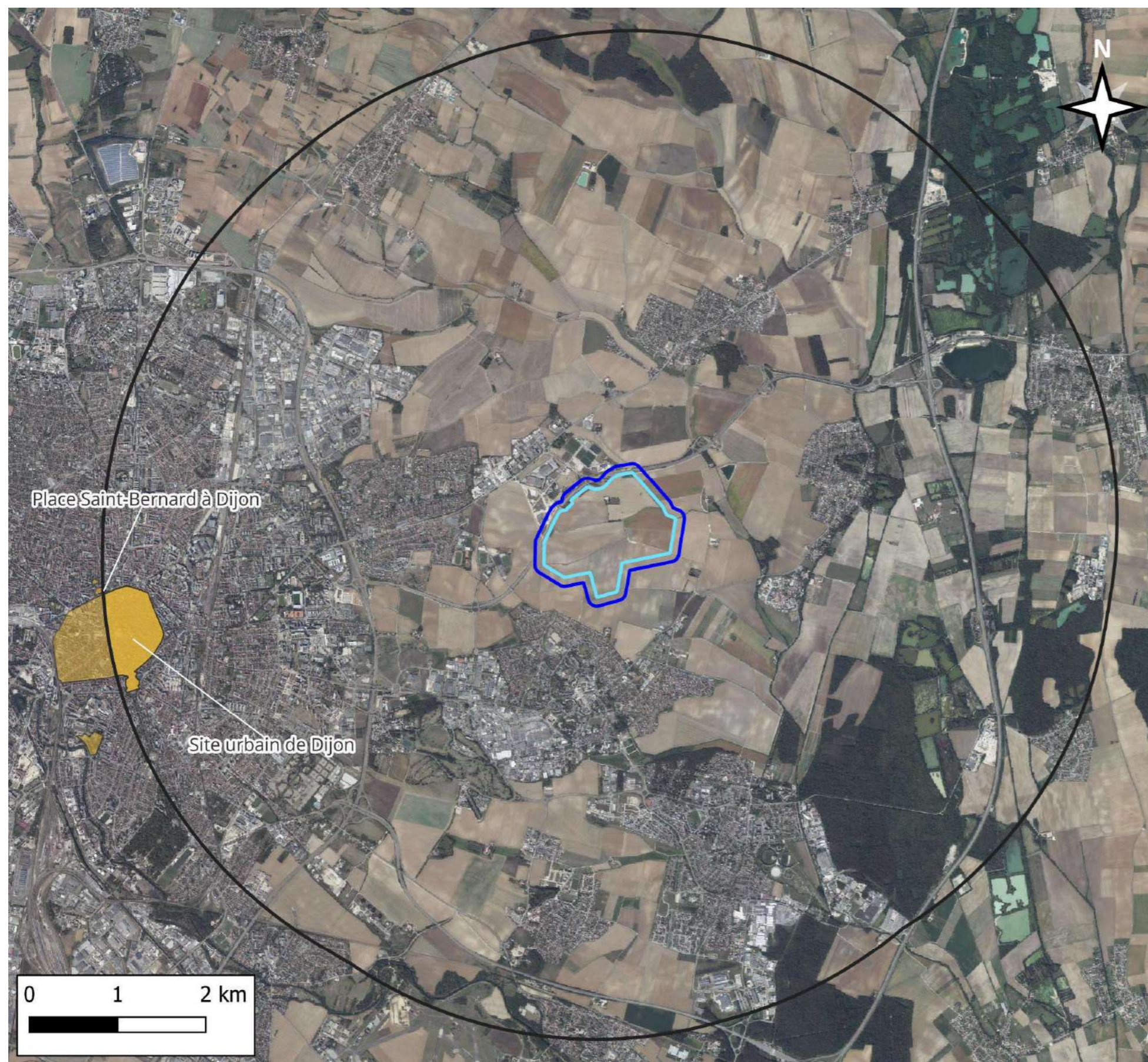
Il n'y a pas de réserve naturelle nationale et régionale au sein des aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.

4.1.1.3 Site classé, inscrit

La loi du 2 mai 1930, sur les monuments naturels et les sites, intégrée depuis le 18 septembre 2000 au code de l'Environnement, instaure une protection des sites dont la conservation et la préservation présentent un intérêt général en tant que monument naturel, site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Il existe deux niveaux de protection : le classement, protection la plus forte qui reconnaît une valeur nationale ou régionale exceptionnelle ou remarquable et l'inscription.

Il n'y a pas de site inscrit ou classé au sein des aires d'étude immédiate et rapprochée. Il n'y a également pas de site classé au sein de l'aire d'étude éloignée.




En revanche, 2 sites inscrits sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit du Site urbain de Dijon (SI 21 064) de 101,80 ha à 4,3 km de l'aire d'étude immédiate ; ainsi que de la Place Saint-Bernard (et Place Dupuy) à Dijon (SI 21 017) de 0,98 ha à 4,8 km de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit de sites d'intérêt paysager et historique national et régional.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aires d'étude

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (100m)
-  Aire d'étude éloignée (5km)

Périmètres environnementaux

-  Site inscrit

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / avril-2025 / CAEI

Figure 15 : Localisation des sites inscrits au sein de l'aire d'étude éloignée

4.1.1.4 *Parc National*

Un Parc National est un espace terrestre et/ou maritime dont le milieu naturel présente un intérêt spécial selon l'article L. 331-1 du Code de l'Environnement. 11 Parcs Nationaux sont présents en France et couvrent plus de 50 000 km² du territoire, soit près de 8 %. Leurs missions sont de développer la connaissance, conserver, gérer, restaurer les patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Il n'y a pas de Parc National au sein des trois aires d'étude.

4.1.1.5 *Terrains acquis des Conservatoires d'Espaces Naturels*

Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) œuvrent pour la connaissance, la protection, la gestion, la valorisation et l'accompagnement de l'environnement. Leur action principale pour réaliser ces actions sont les acquisitions foncières.

Il n'y a pas de terrains acquis par les CEN au sein des aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.

4.1.2 *Les milieux naturels inventoriés*

4.1.2.1 *ZNIEFF de type I (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)*

Les ZNIEFF de type I, sont des secteurs d'une superficie limitée, se caractérisant par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Elles abritent des milieux riches et variés et des espèces rares, en voie de disparition.

Aucune ZNIEFF de type I n'interceptent les aires d'étude immédiate et rapprochée.

En revanche, trois ZNIEFF de type I font parties partiellement de l'aire d'étude éloignée. Elles sont présentées dans la figure et le tableau suivants.

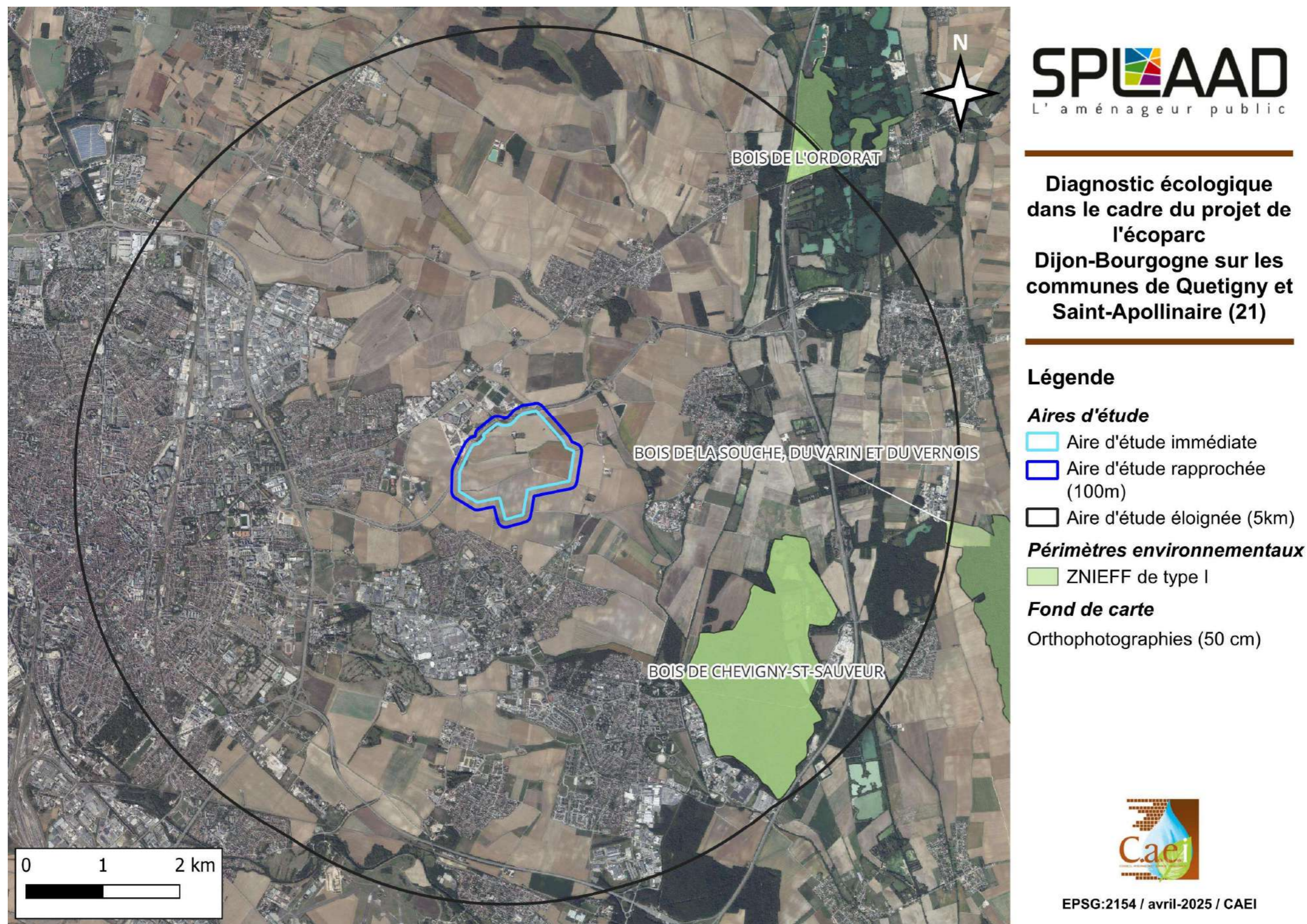


Figure 16 : Localisation des ZNIEFF de type I au sein de l'aire d'étude éloignée

Tableau 5 : ZNIEFF de type I présentes au sein de l'aire d'étude éloignée

Numéro national	Intitulé	Distance à l'aire d'étude immédiate (km)	Description
260005931	Bois de l'Ordorat	4,4	Aux confins du Pays de Tille et de Vingeanne et du bas-pays de la Côte-d'Or, le paysage au relief très peu marqué présente une alternance de cultures et de massifs forestiers établis sur les argiles, marnes, limons, sables et graviers. Le Bois de l'Ordorat, constitué d'aulnes, d'ormes, de frênes et de chênes avec du buis (<i>Buxus sempervirens</i>) en sous-bois, constitue un modèle forestier très rare dans la plaine française. La ZNIEFF héberge la Prêle d'hiver (<i>Equisetum hyemale</i>), petite plante vivace des zones humides, rare en plaine et protégée en Bourgogne. Des gravières et sablières, dont certaines encore en activité, ont été creusées au sein et autour des secteurs boisés.
260005933	Bois de Chevigny-St-Sauveur	2,6	Dans cette partie septentrionale du bas-pays proche de la Côte Dijonnaise, le relief très peu marqué est caractérisé par une alternance de cultures et de quelques massifs forestiers entre les zones de remplissage de la Norge et de la partie aval de la Tille (avec cailloutis calcaires). Avec le Bois de l'Ordorat, le Bois de Chevigny-St-Sauveur est l'un des derniers massifs forestiers prospérant sur les anciennes alluvions calcaires de la Tille. Les habitats forestiers sont variés mais surtout dominés par la Chênaie pédonculée subatlantique neutrophile à calcicole, habitat déterminant pour l'inventaire ZNIEFF et devenu rare en Bourgogne. Cet habitat abrite de spectaculaires stations à Prêle d'hiver (<i>Equisetum hyemale</i>) fougère protégée réglementairement qui colonise des sols nettement hydromorphes (sous influence de la nappe de la Tille). Le boisement comporte par ailleurs un intérêt faunistique avec notamment la présence du Grand nègre des bois (<i>Minois dryas</i>), papillon déterminant pour l'inventaire ZNIEFF en limite nord-ouest de répartition. Les milieux herbacés (prairies à Molinie) abritent deux plantes déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec : - le Marisque (<i>Cladium mariscus</i>), grande cypéracée exceptionnelle en Bourgogne, - l'Orchis à fleurs lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>), orchidée protégée réglementairement en forte régression en Côte-d'Or du fait de la destruction des prairies humides. Le site présente également une gravière accueillant la reproduction de la Nette rousse (<i>Netta rufina</i>), oiseau d'eau déterminant pour l'inventaire ZNIEFF et nicheur très rare en Bourgogne. Le maintien de ce patrimoine passe par une gestion forestière respectant à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (hydromorphologie, topographie, sols), conservant les milieux annexes. La maîtrise de la surfréquentation humaine ainsi que la mise en œuvre de pratiques d'élevage extensives au sein des milieux prairiaux sont également importantes.
260012293	Bois de la Souche, du Varin et du Vernois	4,9	Les Bois de la Souche, du Varin et du Vernois constituent les derniers témoins des forêts qui prospéraient autrefois dans la vallée de la Tille. Les aménagements hydrauliques successifs réalisés dans la plaine ont contribué à réduire considérablement les habitats naturels inféodés à l'expansion naturelle des crues de la rivière. Ces trois petits bois comportent une chênaie pédonculée subatlantique neutrophile encore bien structurée, colonisant des sols montrant encore des signes évidents et actuels d'hydromorphie. Ils abritent entre autres le Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>), oiseau forestier déterminant pour l'inventaire ZNIEFF, et l'Euphorbe des marais (<i>Euphorbia palustris</i>), plante protégée réglementairement. Ce patrimoine naturel dépend d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie).

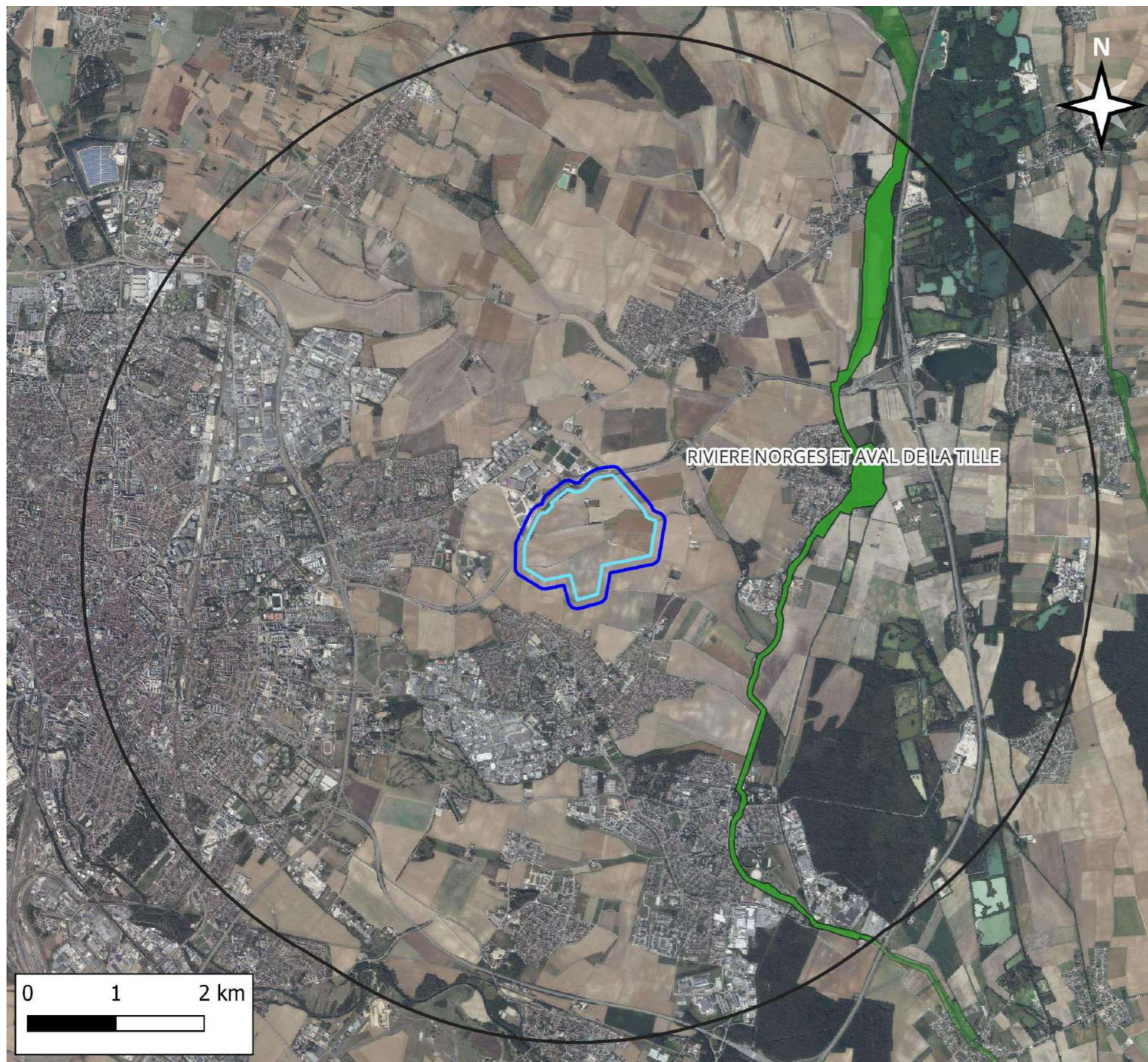
4.1.2.2 ZNIEFF de type II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau ...) riches ou peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques intéressantes.

Les aires d'étude immédiate et rapprochée ne sont pas interceptées par des ZNIEFF de type II, tandis que l'aire d'étude éloignée en intercepte une. Elle est présentée dans la figure et le tableau suivants.

Tableau 6 : ZNIEFF de type II présente au sein de l'aire d'étude éloignée




Numéro national	Intitulé	Distance de l'aire d'étude immédiate (km)	Description
260030460	Rivière Norges et aval de la Tille	1,6	<p>Le site comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tronçon le plus en aval de la Tille, celui qui traverse les alluvions et les argiles et sables tertiaires de la plaine de Saône, - un autre cours d'eau important : la Norges. <p>Ces cours d'eau sont encadrés par de grands espaces cultivés qui laissent rarement place à des prairies et de boisements. Ce site est toutefois d'intérêt régional pour ses cours d'eau avec une faune piscicole relictuelle devenue rare en plaine de Saône.</p> <p>Les cours d'eau abritent des poissons déterminants pour l'inventaire ZNIEFF avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Chabot (<i>Cottus gobio</i>) et Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>), deux poissons d'intérêt européen, indicateurs d'une bonne qualité des cours d'eau, - la Vandoise (<i>Leuciscus leuciscus</i>), - le Brochet (<i>Esox lucius</i>). <p>Ce patrimoine dépend du maintien d'une agriculture respectueuse des derniers milieux prairiaux, des cours d'eau et des bordures boisées. Il convient également de maintenir le régime hydraulique des cours d'eau sans seuils ni enrochement des berges.</p>



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aires d'étude

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (100m)
-  Aire d'étude éloignée (5km)

Périmètres environnementaux

-  ZNIEFF de type II

Fond de carte

- Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / avril-2025 / CAEI

Figure 17 : Localisation de la ZNIEFF de type II au sein de l'aire d'étude éloignée

4.1.3 Les milieux naturels d'engagement européens et internationaux

4.1.3.1 Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Les ZPS sont des sites sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les DREAL. La transcription en droit français des Zones de Protection Spéciale (ZPS) se fait par parution d'un arrêté de désignation au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Aucune ZPS n'est concernée par le périmètre des différentes aires d'étude.

4.1.3.2 Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Les SIC sont des sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore". La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Aucune ZSC n'est concernée par le périmètre des différentes aires d'étude.

4.2 Fonctionnalités et continuités écologiques

4.2.1 Définition de la Trame verte et bleue

Face à la dégradation des milieux et à la diminution de la biodiversité (disparition, mortalité d'espèces), le Grenelle de l'Environnement issu de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, dit « Grenelle 1 », a instauré le principe de « Trame Verte et Bleue » portant sur les continuités écologiques, notion reprise dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

La loi « Grenelle 2 » n°2010-788 du 12 juillet 2010 précise que :

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural »

La préservation des continuités écologiques vise à permettre les migrations et les échanges génétiques nécessaires au maintien à long terme des populations et des espèces animales et végétales. La Trame Verte et Bleue ou TVB comprend l'ensemble des éléments de la mosaïque naturelle regroupant les espaces naturels majeurs et les corridors écologiques qui les relient.

Les continuités écologiques constituant la TVB comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces (effectifs importants) à partir desquels les individus se dispersent. Ils sont également susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces (faibles effectifs mais issus d'une reconquête ou d'une conquête d'un territoire nouveau). Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L.371-1 II et R.371-19 II du Code de l'environnement) ;
- Les corridors écologiques : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de

leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnés au I de l'article L.211-14 du Code de l'environnement (articles L.371-1 II et R.371-19 III du Code de l'environnement).

- Les points de conflits : éléments perturbant la fonctionnalité des continuités écologiques :
 - Les zones construites et plus ou moins artificialisées (villes, zones industrielles et commerciales) ;
 - Les voies de communication (autoroutes, routes, voies ferrées) et autres infrastructures linéaires ;
 - Les barrages, hydroélectriques et autres seuils en travers des cours d'eau, digues, canaux artificialisés et lits des cours d'eau imperméabilisés (bétonnés) ;
 - Certaines zones d'agriculture intensive ;
 - Les ruptures topographiques ;
 - Les barrières chimiques, thermiques, lumineuses et sonores ;
 - Les clôtures.

Sur un territoire défini, on distingue :

- La trame verte forestière constituée des espaces arborés (forêts, bosquets) ;
- La trame verte de milieux ouverts, composée de pelouses sèches et de prairies naturelles ;
- La trame verte de milieux agricoles extensifs, comprenant le bocage ;
- La trame bleue qui regroupe les espaces aquatiques (plan d'eau et cours d'eau) et zones humides associées.

Au-delà de la préservation de la biodiversité, la TVB participe à la préservation :

- Des ressources naturelles (protection des sols, qualité de l'eau, lutte contre les inondations) ;
- De la qualité paysagère (maintien de l'identité du territoire, valorisation des sites naturels) ;
- De la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du territoire (déplacements doux, espaces de calme, tourisme vert).

4.2.2 Trame Verte et Bleue du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

À partir des orientations nationales, la trame verte et bleue (TVB) se décline au niveau régional au sein du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) qui traite de différentes thématiques dont la protection et la restauration de la biodiversité. Le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté « Horizon 2050 » a été approuvé en 2020. Pour les continuités écologiques, il renvoie aux cartographies des anciens SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) Bourgogne et Franche-Comté.

Le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté permet de visualiser les objectifs de la région en matière de biodiversité et d'aménagement. La première figure ci-dessous présente l'ensemble des objectifs pour la région et la seconde zoome sur les objectifs du SRADDET pour les communes de Quetigny et de Saint-Apollinaire ainsi que leurs alentours.

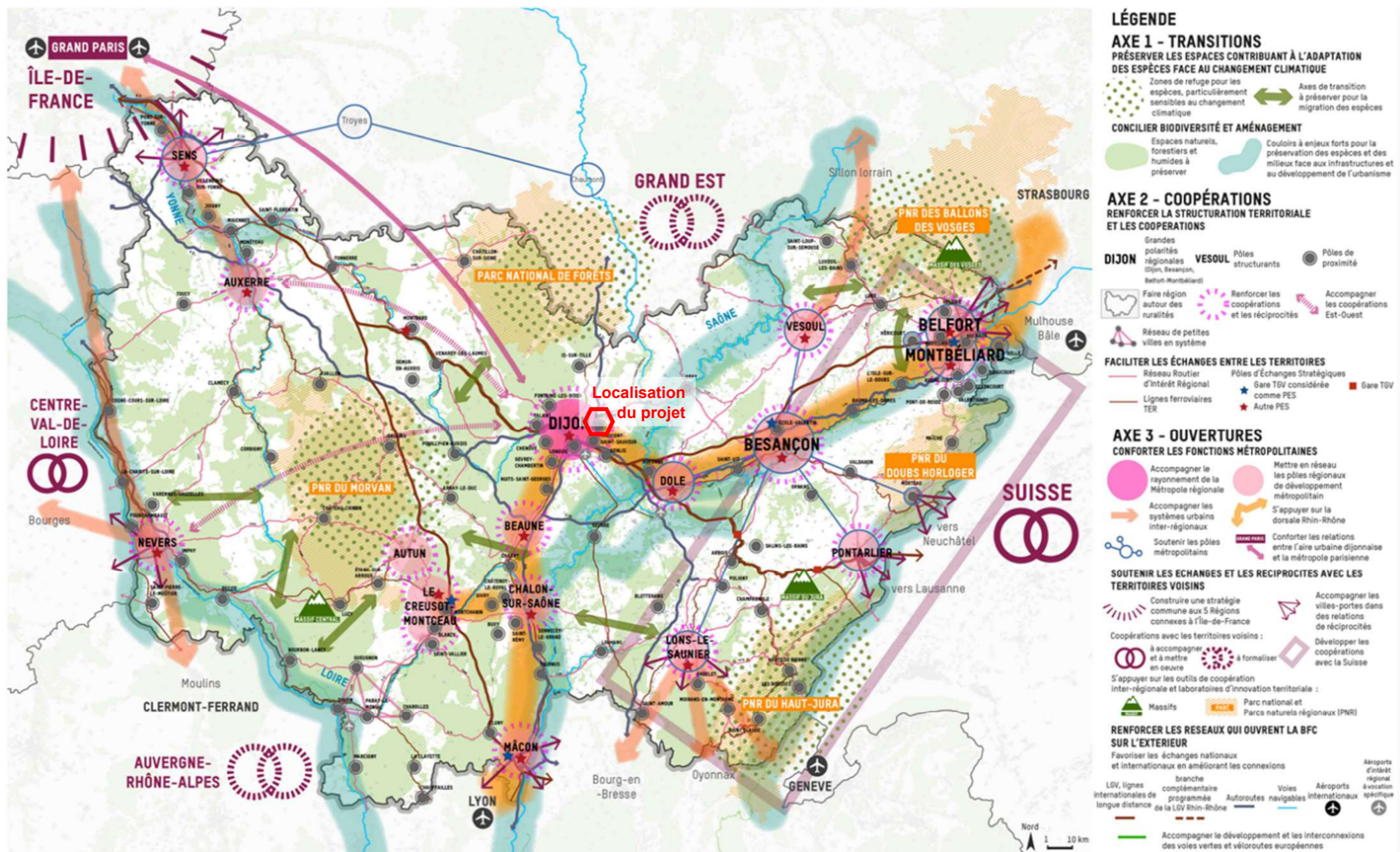
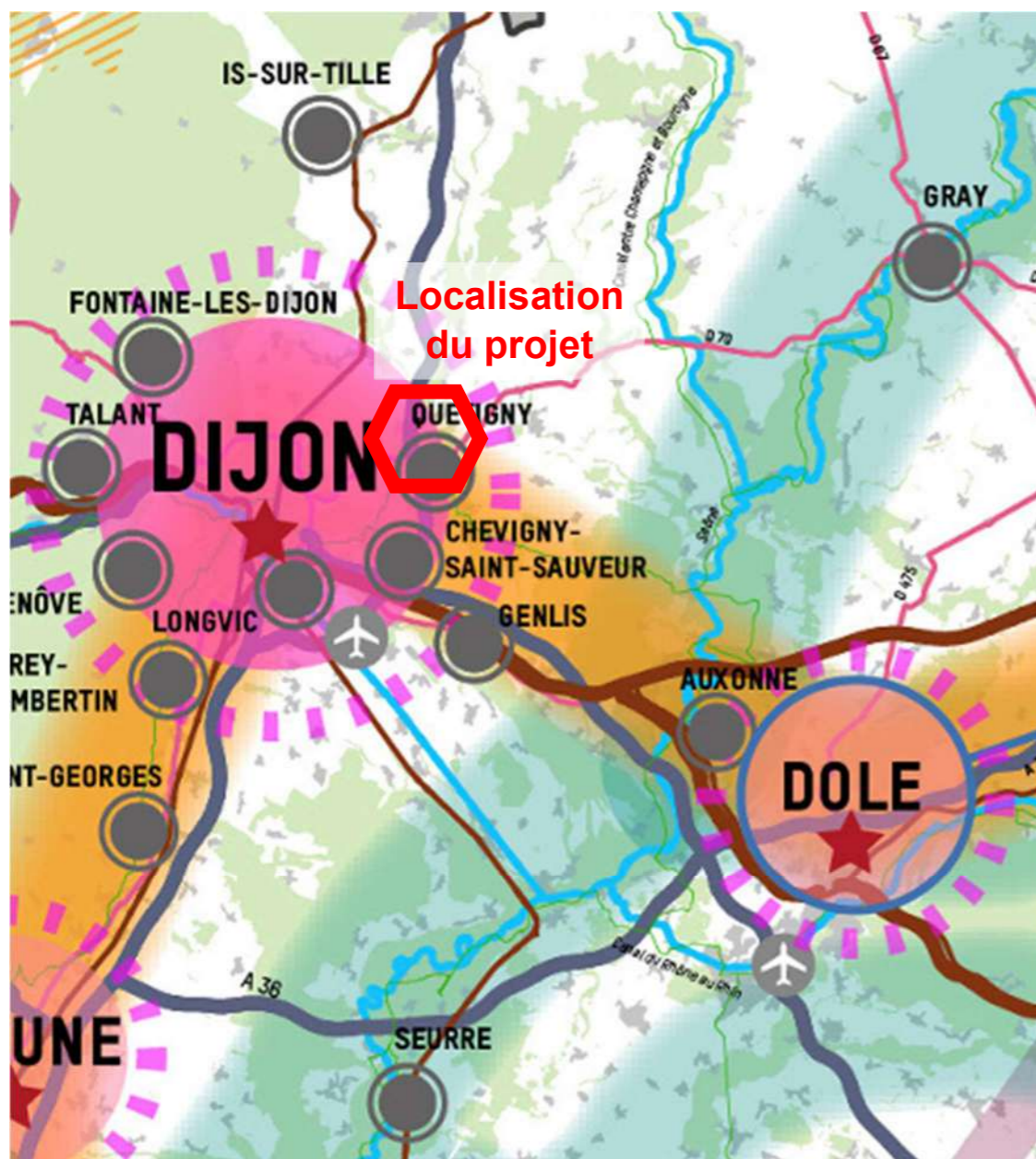


Figure 18 : Carte d'objectifs du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté (Source : SRADDET BFC, 2021)



LÉGENDE



AXE 1 - TRANSITIONS

CONCILIER BIODIVERSITÉ ET AMÉNAGEMENT




 Espaces naturels, forestiers et humides à préserver

AXE 2 - COOPÉRATIONS

RENFORCER LA STRUCTURATION TERRITORIALE ET LES COOPÉRATIONS

DIJON Grandes polarités régionales (Dijon, Besançon, Belfort-Montbéliard) **VESOUL** Pôles structurants  Pôles de proximité  Renforcer les coopérations et les réciprocités

FACILITER LES ÉCHANGES ENTRE LES TERRITOIRES

 Réseau Routier d'Intérêt Régional  Pôles d'Échanges Stratégiques Autre PES  Lignes ferroviaires TER

AXE 3 - OUVERTURES

CONFORTER LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

 Accompagner le rayonnement de la Métropole régionale  Mettre en réseau les pôles régionaux de développement métropolitain  S'appuyer sur la dorsale Rhin-Rhône

RENFORCER LES RESEAUX QUI OUVRENT LA BFC SUR L'EXTERIEUR

Favoriser les échanges nationaux et internationaux en améliorant les connexions  Accompagner le développement et les interconnexions des voies vertes et véloroutes européennes  LGV, lignes internationales de longue distance  Autoroutes  Voies navigables  Aéroports d'intérêt régional à vocation spécifique

Figure 19 : Extrait à proximité du projet de la carte d'objectifs du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté (Source : SRADDET BFC, 2021)

D'après la carte générale d'objectifs du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté, le projet s'inscrit dans l'aire d'influence directe de Dijon, identifiée comme une grande polarité régionale dans l'axe de coopérations.

Le projet se situe en zone de transitions entre dynamiques métropolitaines et espaces naturels à préserver, ce qui implique une prise en compte rigoureuse des enjeux écologiques (espaces humides, continuités vertes), en cohérence avec l'axe 1 du SRADDET sur la conciliation biodiversité/aménagement.

Par ailleurs, la proximité de pôles de proximité (Chevigny-Saint-Sauveur, Genlis) renforce l'importance de la cohérence territoriale et de la concertation locale.

4.2.3 *Trame Verte et Bleue du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)*

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, fondé en particulier sur les connaissances scientifiques disponibles, l'inventaire national du patrimoine naturel et les inventaires locaux et régionaux mentionnés à l'article L. 411-5 du code de l'Environnement, des avis d'experts et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, comprend notamment, outre un résumé non technique :

- Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- Un volet identifiant des espaces naturels, des corridors écologiques, ainsi que des cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III de l'article L.371-1 ;
- Une cartographie comportant la trame verte et la trame bleue mentionnées à l'article L. 371-1 ;
- Les mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en cas que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma.

Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ont été cartographiés à l'échelle de la région pour différents types de milieux :

- Milieux forestiers,
- Milieux aquatiques,
- Milieux herbacés permanents,
- Milieux humides,
- Milieux agricoles en mosaïque paysagère,
- Milieux souterrains,
- Milieux xériques.

4.2.3.1 Sous-trame cours d'eau

Les aires d'étude immédiate et rapprochée n'intègrent pas de fonctionnalités vis-à-vis de la sous-trame cours d'eau. L'aire d'étude éloignée en intègre plusieurs, localisées sur la figure suivante : des réservoirs de biodiversité à remettre en bon état et à préserver, ainsi que milieux humides à préserver. Il n'y a en revanche pas d'espaces à mobilité identifiés.

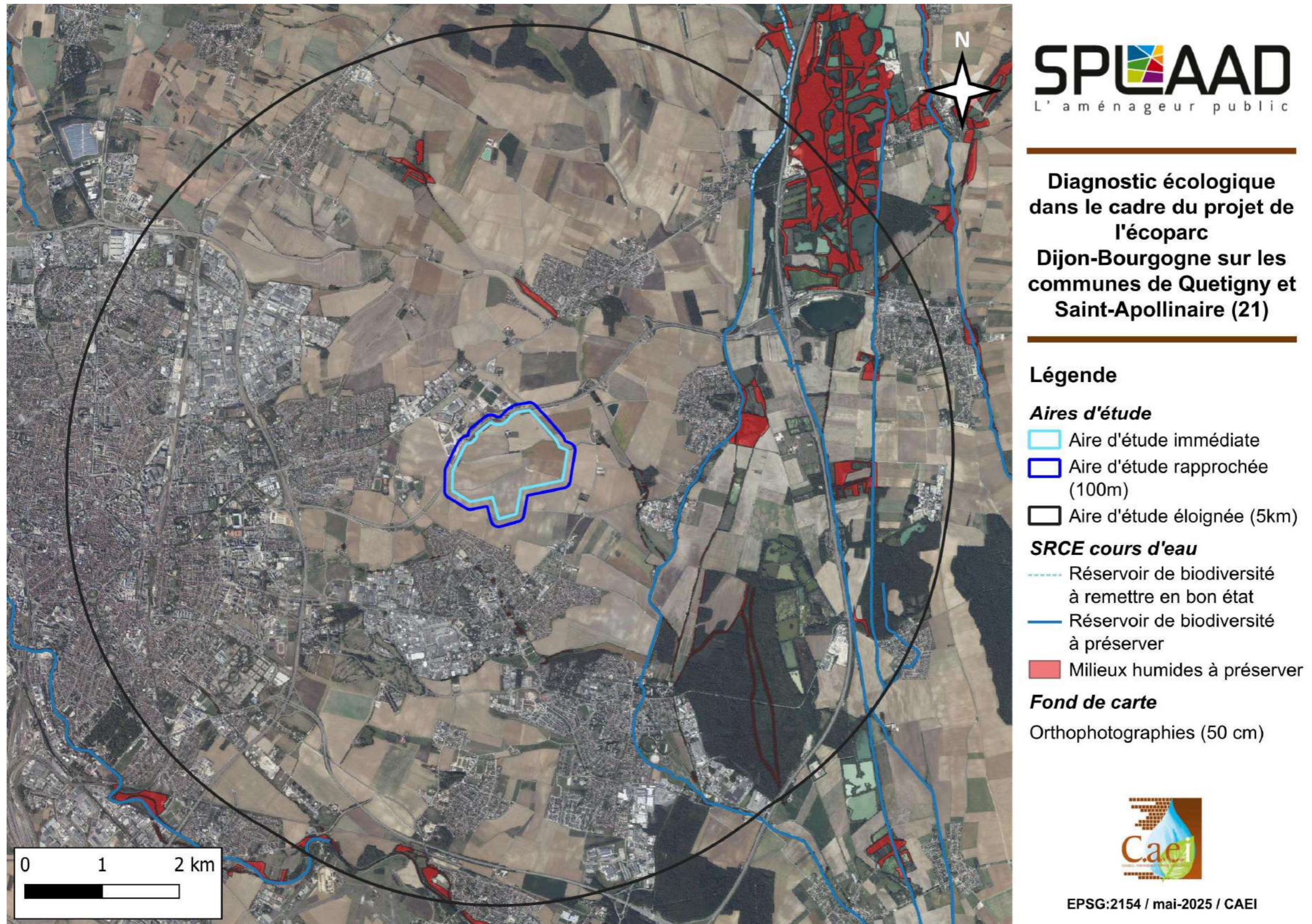


Figure 20 : Représentation de la sous-trame cours d'eau par rapport aux trois aires d'étude

4.2.3.2 *Sous-trame forêts*

Les aires d'étude immédiate et rapprochée n'intègrent pas de fonctionnalités vis-à-vis de la sous-trame cours forêt. L'aire d'étude éloignée en intègre plusieurs, localisées sur la figure suivante : des réservoirs de biodiversité, des corridors linéaires à préserver, ainsi qu'un continuum forêts. Il n'y a en revanche pas de corridors surfaciques, ni de corridors linéaires à restaurer, et quelques obstacles sont présents.

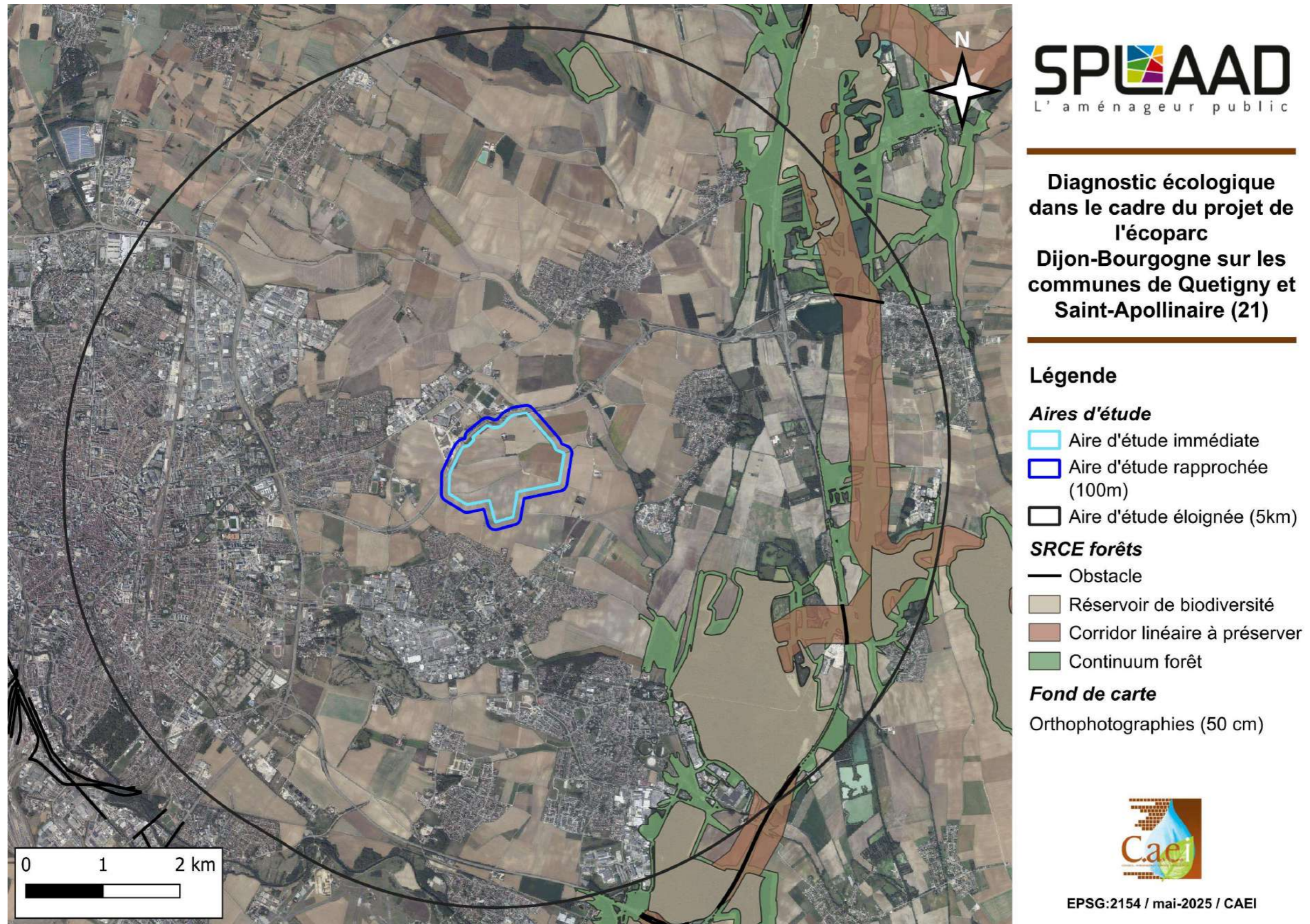


Figure 21 : Représentation de la sous-trame forêt par rapport aux trois aires d'étude

4.2.3.3 Sous-trames pelouses

Les aires d'étude n'intègrent aucune fonctionnalité vis-à-vis de la sous-trame Pelouses.

4.2.3.4 Sous-trame prairies

Les aires d'étude immédiate et rapprochée n'intègrent pas de fonctionnalités vis-à-vis de la sous-trame prairies. L'aire d'étude éloignée en intègre qu'une seule, localisée sur la figure suivante : un continuum prairies. Il n'y a pas de corridors surfaciques ni de corridors linéaires à préserver et à restaurer, ni de réservoirs de biodiversité et d'obstacles dans les aires d'étude.

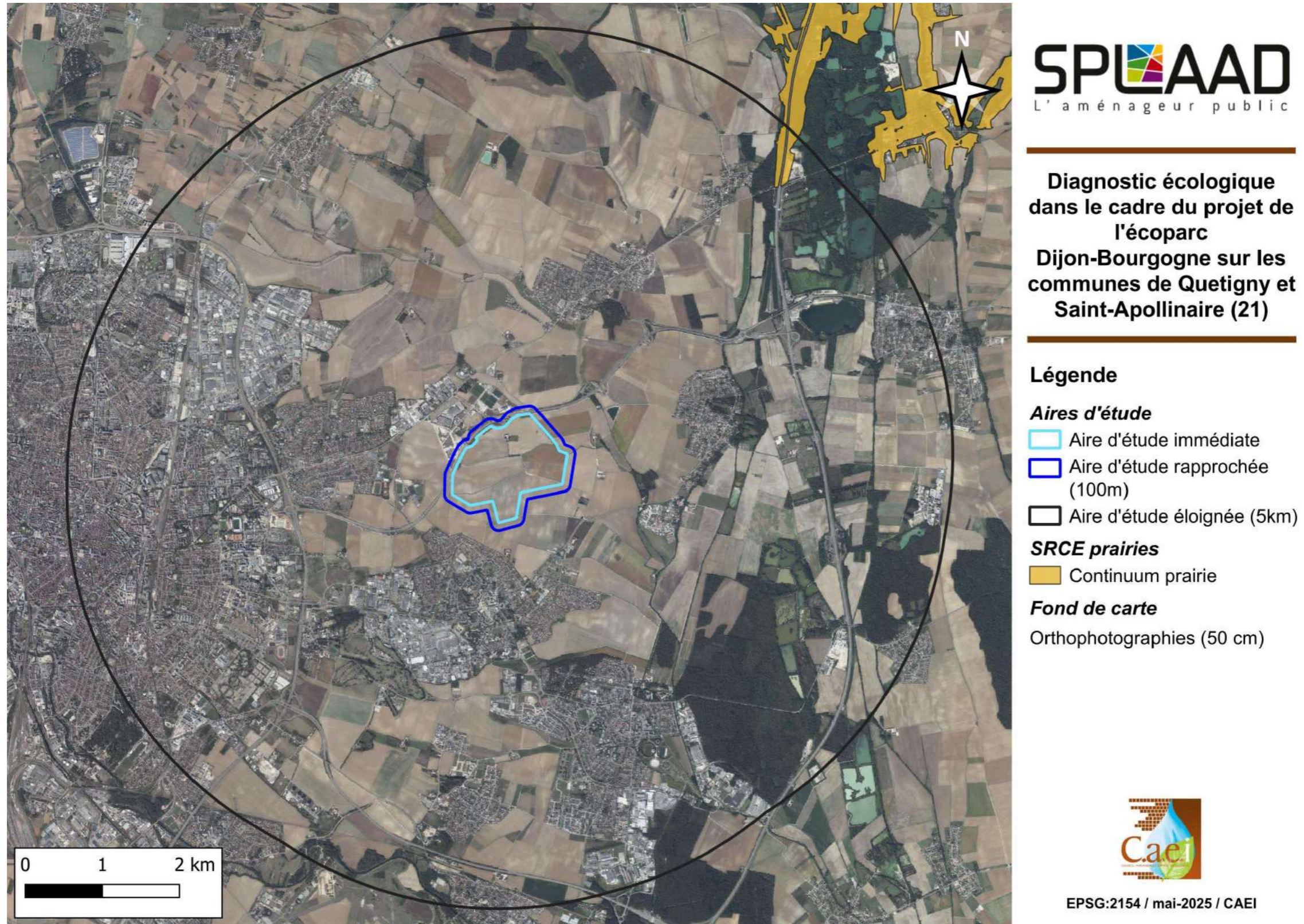


Figure 22 : Représentation de la sous-trame prairies par rapport aux trois aires d'étude

4.2.3.5 Sous-trame zones humides (ZH)

Les aires d'étude immédiate et rapprochée n'intègrent pas de fonctionnalités vis-à-vis de la sous-trame zones humides. L'aire d'étude éloignée en intègre plusieurs, localisées sur la figure suivante : des réservoirs de biodiversité, des corridors surfaciques à préserver, des corridors linéaires à restaurer et préserver, ainsi qu'un continuum de zones humides. Il n'y a en revanche pas de corridors surfaciques à restaurer mais il y a la présence d'obstacles.

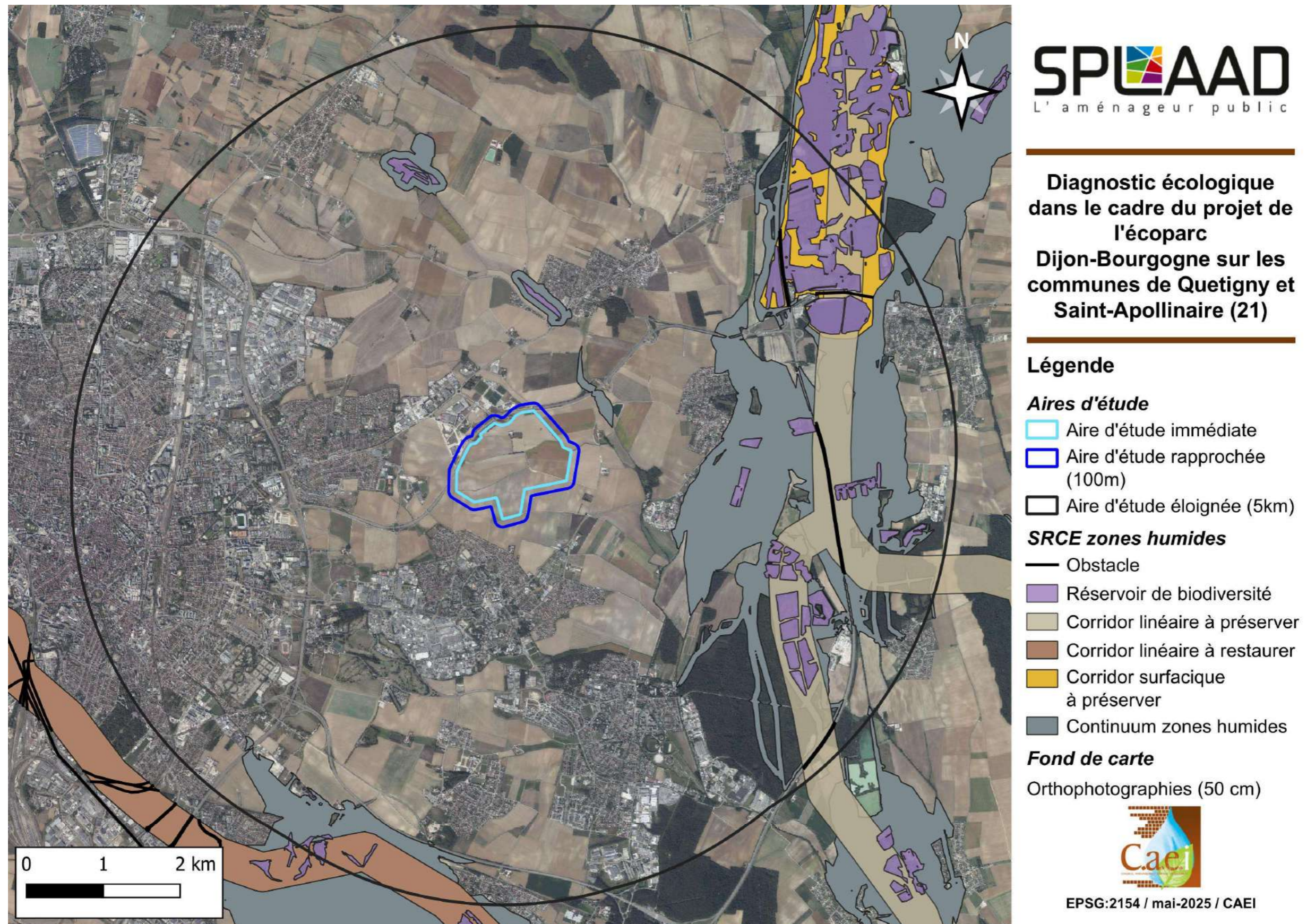


Figure 23 : Représentation de la sous-trame zones humides par rapport aux trois aires d'étude

4.2.4 Trame Verte et Bleue à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

4.2.4.1 Trame verte

La zone d'étude se localise dans un secteur cultivé, très ouvert, ceinturé à l'ouest par l'agglomération dijonnaise, au sud par Quetigny et à l'est par Couternon. La D700 passe au nord.

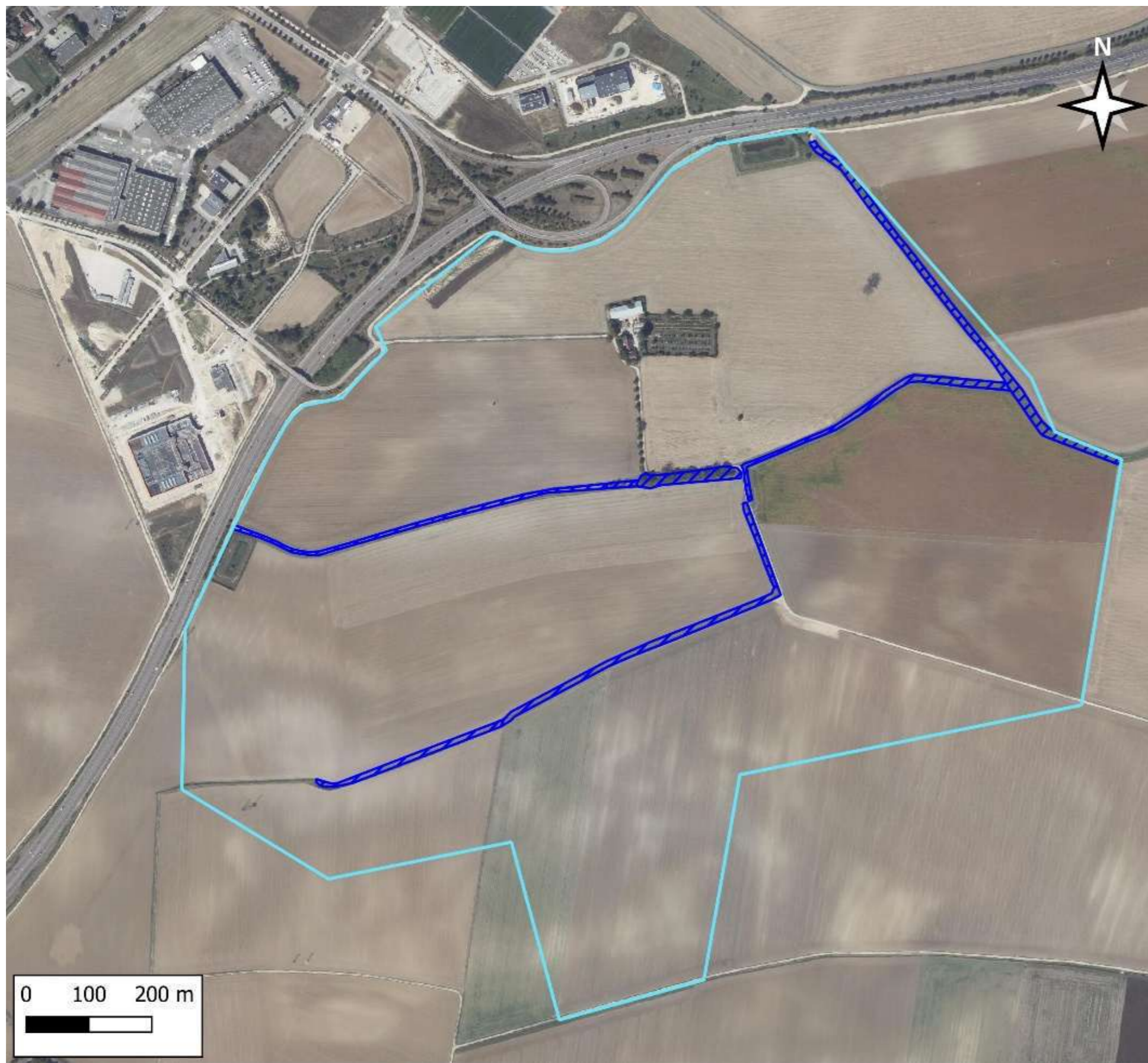
Elle est déconnectée de tout boisement ou haie extérieurs. Les axes de déplacement de la faune terrestre ne sont pas structurés car ils ne s'appuient pas sur des éléments structurants du paysage (pas de haie, de lisière forestière, de boisement). La fréquentation à l'échelle de la zone d'étude même si elle existe ponctuellement, se fait sans couvert et sans zone de protection/refuge. La D700 est une 2x2 voies avec un terre-plein central qui bloque toute circulation de la faune vers le nord.

La trame verte à l'échelle locale est complètement déstructurée et ne permet pas la caractérisation de corridor ou de réservoir de biodiversité.

4.2.4.2 Trame bleue

Les fossés présents au sein de la zone d'étude sont des fossés agricoles. Ils sont régulièrement entretenus par fauche et n'accueillent qu'une très faible lame d'eau (environ 20 cm). La qualité d'accueil pour la faune aquatique reste limitée. Elle se limite aux espèces qui supportent une faible lame d'eau stagnante avec une végétation herbacée.


La trame bleue à l'échelle locale existe grâce aux fossés qui constituent des axes de déplacement et des réservoirs de biodiversité pour certains taxons (Agrion de mercure, Grenouille verte).



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Trame bleue

 Fossé

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / mars-2026 / CAEI

Figure 24 : Trame bleue à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

4.2.5 Synthèse

L'aire d'étude immédiate ne se situe pas dans un corridor écologique identifié par le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté ni dans une zone de fonctionnalité majeure de la trame verte et bleue régionale (SRCE). Toutefois, l'aire d'étude éloignée couvre des éléments de sous-trames cours d'eau, forêts, prairies et zones humides, en lien avec les continuités écologiques régionales.

Le projet s'inscrit dans l'aire d'influence directe de Dijon, grande polarité régionale, et traverse des secteurs identifiés dans le SRADDET comme relevant des axes de coopérations, transitions et ouvertures, impliquant une vigilance particulière sur l'articulation entre développement métropolitain et préservation des milieux naturels.

Bien que l'aire d'étude immédiate ne contienne aucun élément de réservoir ou de corridor structurant, elle se situe en interface entre des espaces urbanisés et des zones naturelles à préserver, ce qui en fait un territoire potentiellement sensible à la fragmentation.

Aucune fonctionnalité de la sous-trame pelouse n'est recensée dans l'aire d'étude, mais la présence d'obstacles aux continuités écologiques (notamment des axes routiers) et la proximité de sous-trames sensibles justifient une vigilance renforcée quant au risque de fragmentation et à la nécessité de préserver la perméabilité écologique du site.

L'enjeu vis-à-vis des fonctionnalités écologiques au sein de l'aire d'étude éloignée est évalué comme modéré.

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, le manque d'éléments structurants dans le paysage (haies, lisières forestières, boisements, milieux naturels) conduit à l'absence de trame verte.

Le réseau de fossés constitue une trame bleue pour l'Agrion de Mercure.

4.3 Flore, habitats et zones humides

4.3.1 Flore et habitats

4.3.1.1 Données bibliographiques

4.3.1.1.1 Occupation du sol

La figure suivante présente l'occupation du sol au sein des trois aires d'étude selon le Corine Land Cover (CLC). Il s'agit d'une donnée produite par interprétation visuelle d'images satellite au niveau Européen. Le CLC se divise en 44 postes qui sont répartis en 5 catégories :

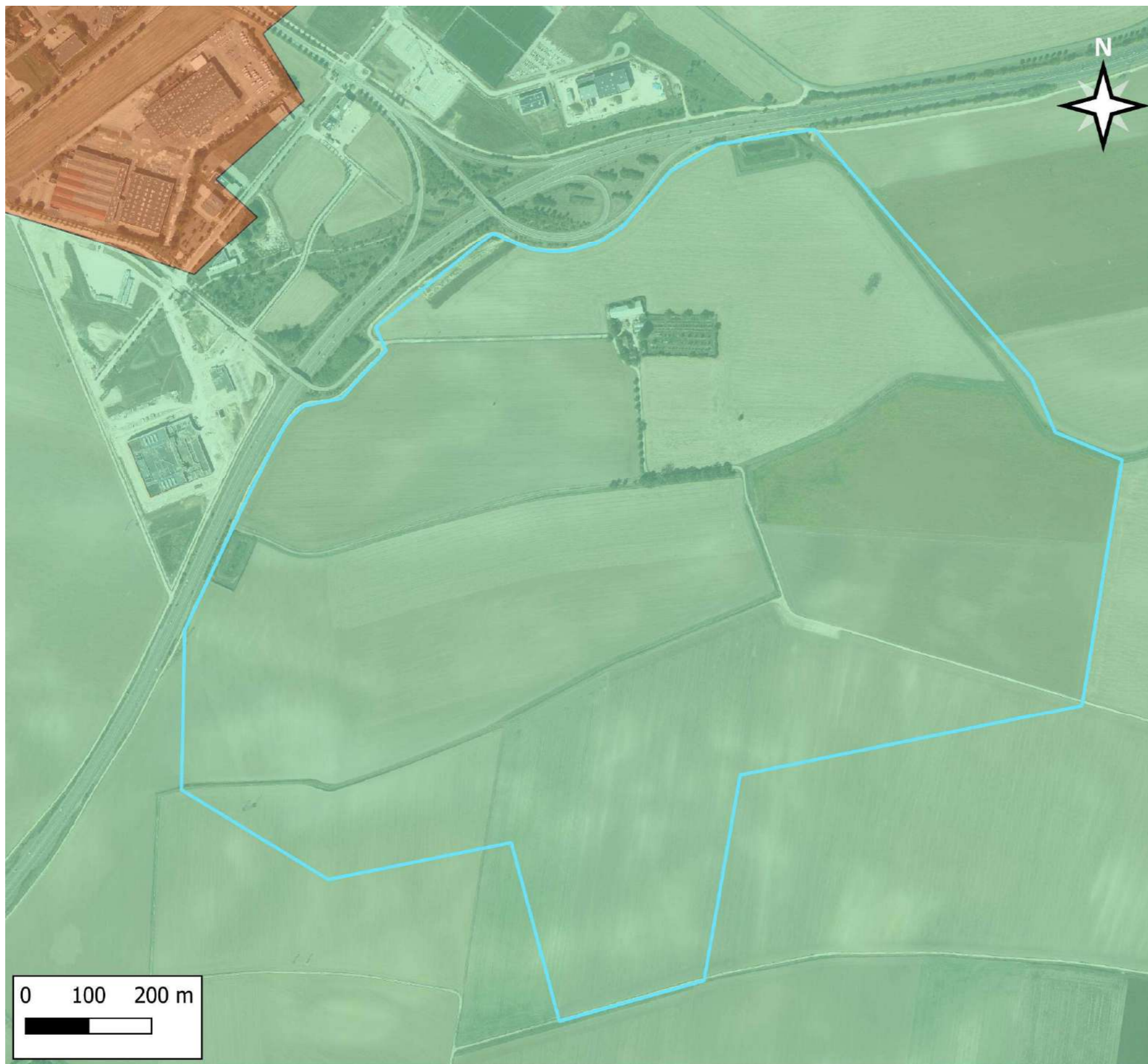
- territoires artificialisés,
- territoires agricoles,
- forêts et milieux semi-naturels,
- zones humides,
- surfaces en eau.

L'occupation du sol est importante car elle permet de comprendre les différents enjeux faunistiques et floristiques au sein de l'aire d'étude immédiate.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, la dominante est agricole (code 211).

Nomenclature du CLC pour les codes de niveau 3 :

- Code 211 « Terres arables hors périmètres d'irrigation » : Céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Y compris les cultures florales, forestières (pépinières) et légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

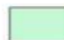
Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

**Occupation du sol
selon Corine Land Cover**

 121 - Zones industrielles
ou commerciales

 211 - Terres arables hors
périmètres d'irrigation

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 25 : Occupation du sol au sein de l'aire d'étude immédiate (source : CORINE Land Cover)

4.3.1.1.2 Espèces végétales patrimoniales

Le tableau suivant liste l'ensemble des espèces végétales présentant un statut patrimonial sur les communes de Quetigny et de Saint-Apollinaire sur ces 20 dernières années. Les données sont extraites des bases de données Sigogne et du Conservatoire Botanique National du Bassin parisien (CBNBP).

Au total 7 espèces patrimoniales sont répertoriées sur les communes concernées par l'aire d'étude immédiate.

3 espèces se retrouvent dans les milieux boisés : Ballote fétide, Buis toujours vert, Iris fétide.

4 espèces dans les prairies et pelouses : Fausse buglosse des champs, Panicaut champêtre, Euphorbe verruqueuse, Muscari négligé.

6 des 7 espèces sont considérées comme déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne-Franche-Comté et 1 est inscrite à l'annexe 1 du Conseil National de la Protection de la Nature. Sur la liste rouge de la flore de France, une espèce est considérée comme vulnérable « VU » : l' Euphorbe verruqueuse.

Tableau 7 : Liste des espèces végétales patrimoniales issue de la bibliographie observées sur les différentes communes de l'aire d'étude immédiate

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection	Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne-Franche-Comté	Commune	Année de la dernière observation
		Conseil National de la Protection de la Nature	Liste rouge France	Liste rouge Bourgogne			
<i>Ballota nigra subsp. foetida</i> (Vis.) Hayek, 1929	Ballote fétide	-	LC	LC	Dét.	St-Apollinaire	2006
<i>Buglossoides arvensis</i> (L.) I.M.Johnst., 1954	Fausse buglosse des champs	-	LC	LC	Dét.	Quetigny	2006
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis toujours vert	-	LC	LC	Dét.	Quetigny	2006
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre	-	LC	LC	Dét.	St-Apollinaire	2006
<i>Euphorbia verrucosa</i> L., 1753	Euphorbe verruqueuse	Annexe 1	VU	-	-	Quetigny, St-Apollinaire	2006
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide	-	LC	LC	Dét.	St-Apollinaire	2025
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari négligé	-	LC	LC	Dét.	Quetigny	2006

Catégories des espèces menacées de la Liste Rouge :

VU Vulnérable

Autres catégories de la Liste Rouge :

LC Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

Réglementation nationale :

Annexe 1 Liste des espèces végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil National de la Protection de la Nature, Annexe 1

Réglementation régionale :

Dét. Espèces déterminantes pour la dénomination des ZNIEFF régionale

4.3.1.1.3 [Espèces végétales invasives](#)

Les espèces végétales invasives représentent les plantes introduites volontairement ou accidentellement par l'homme en dehors de leur zone de développement naturelle. Les plantes sont dites exotiques ou non-indigènes.

Les données naturalistes suivantes proviennent des bases de données de Sigogne et du CBNBP. Ces associations disposent de base de données regroupant l'ensemble des informations naturalistes sur le territoire de la Bourgogne.

Dans les différentes communes, 4 espèces différentes de plantes invasives ont été observées.

Tableau 8 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes issue de la bibliographie observées sur les différentes communes de l'aire d'étude immédiate

Nom latin	Nom vernaculaire	Commune	Année de la dernière observation
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David	Quetigny, St-Apollinaire	2006
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	Quetigny	2006
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise	Quetigny	2006
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	St-Apollinaire	2006

Ces espèces exotiques envahissantes occupent différents habitats

- boisé : Robinier faux acacia, Prunier laurier-cerise ;
- ouvert : Vergerette du Canada, Buddleia de David.

4.3.1.1.4 [Résultats des inventaires de 2019](#)

Sur l'aire d'étude de 2019, l'occupation du sol est dominée presque exclusivement par les milieux ouverts (culture, prairie, bande enherbée, pelouse secondaire, terrain vague végétalisé...), qui représentent 88% du taux de couverture. Le reste du finage est composé de ripisylve, de haie et bosquets plus ou moins naturels.

Le tableau suivant liste l'ensemble des habitats inventoriés sur l'aire d'étude en 2019. Les habitats sont référencés sous leur code EUNIS et lorsque c'est le cas, sous leur code Natura 2000 (version EUR 28). Les surfaces estimées pour chaque type de milieu sont calculées à partir du SIG. La caractérisation des habitats s'est faite à partir de relevés phytosociologiques (inventaire exhaustif des espèces végétales, avec estimation de leur recouvrement au sol) réalisés sur des surfaces de végétations homogènes.

La figure suivante répertorie l'ensemble des habitats, naturels et artificiels, recensés sur l'aire d'étude et qualifiés selon leur dénomination EUNIS.

Tableau 9 : Principaux habitats naturels et artificiels recensés sur l'aire d'étude en 2019

Type et intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Directive habitat et code EUR 28		Surface en ha	% de la zone d'étude
		Intérêt communautaire	Intérêt prioritaire		
♦ Culture intensives	I1.1	-	-	150,1712	81,13
♦ Chemin, route, talus routier	J4	-	-	14,6309	7,90
♦ Terrain vague végétalisé	I1.5	-	-	8,0012	4,32
♦ Site agricole	J2.4	-	-	3,5665	1,93
♦ Bassin de décantation	J6.31	-	-	1,8113	0,98
♦ Plantation d'arbustes	FB	-	-	1,5331	0,83
♦ Phragmitaie	C3.21	-	-	1,1997	0,65
♦ Fossé et chemin enherbé	J5.41	-	-	0,9620	0,52
♦ Prairie rudéralisée	E5.1	-	-	0,8052	0,43
♦ Cariçaie	C3.2	-	-	0,6760	0,37
♦ Haie, bosquet	FA	-	-	0,6600	0,36
♦ Ripisylve à Aulne glutineux et Frêne	G1.213	-	91E0*	0,4108	0,22
♦ Site industriel	J1.4	-	-	0,3721	0,20
♦ Pelouse calcaire semi-sèche secondaire	E1.2	6210	-	0,2105	0,11
♦ Jardin domestique	I2.2	-	-	0,0865	0,05
TOTAL				185,0970	100

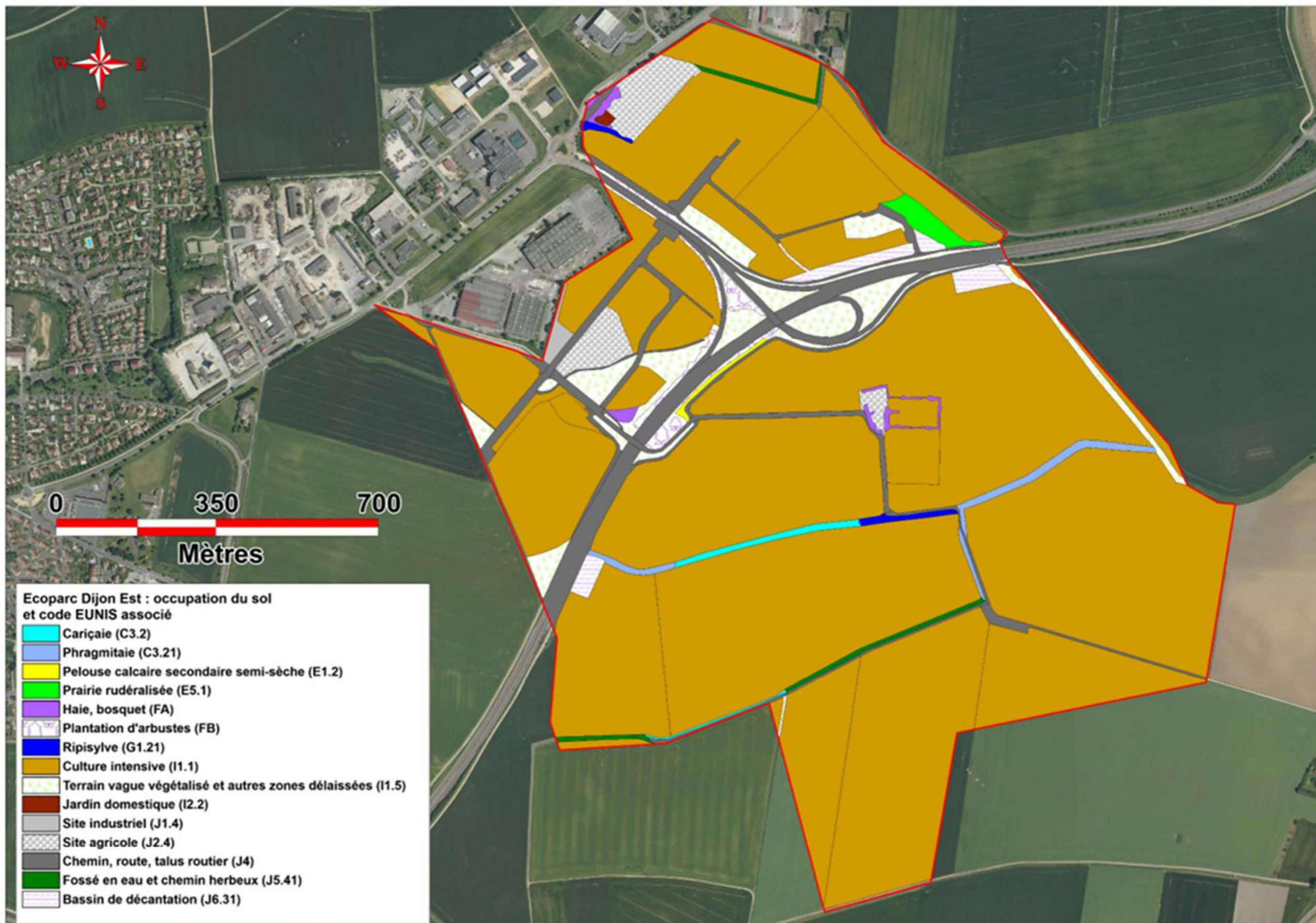


Figure 26 : Dénomination des habitats présents au sein de la zone d'étude en 2019

4.3.1.2 Résultats des inventaires de 2025

4.3.1.2.1 Données générales

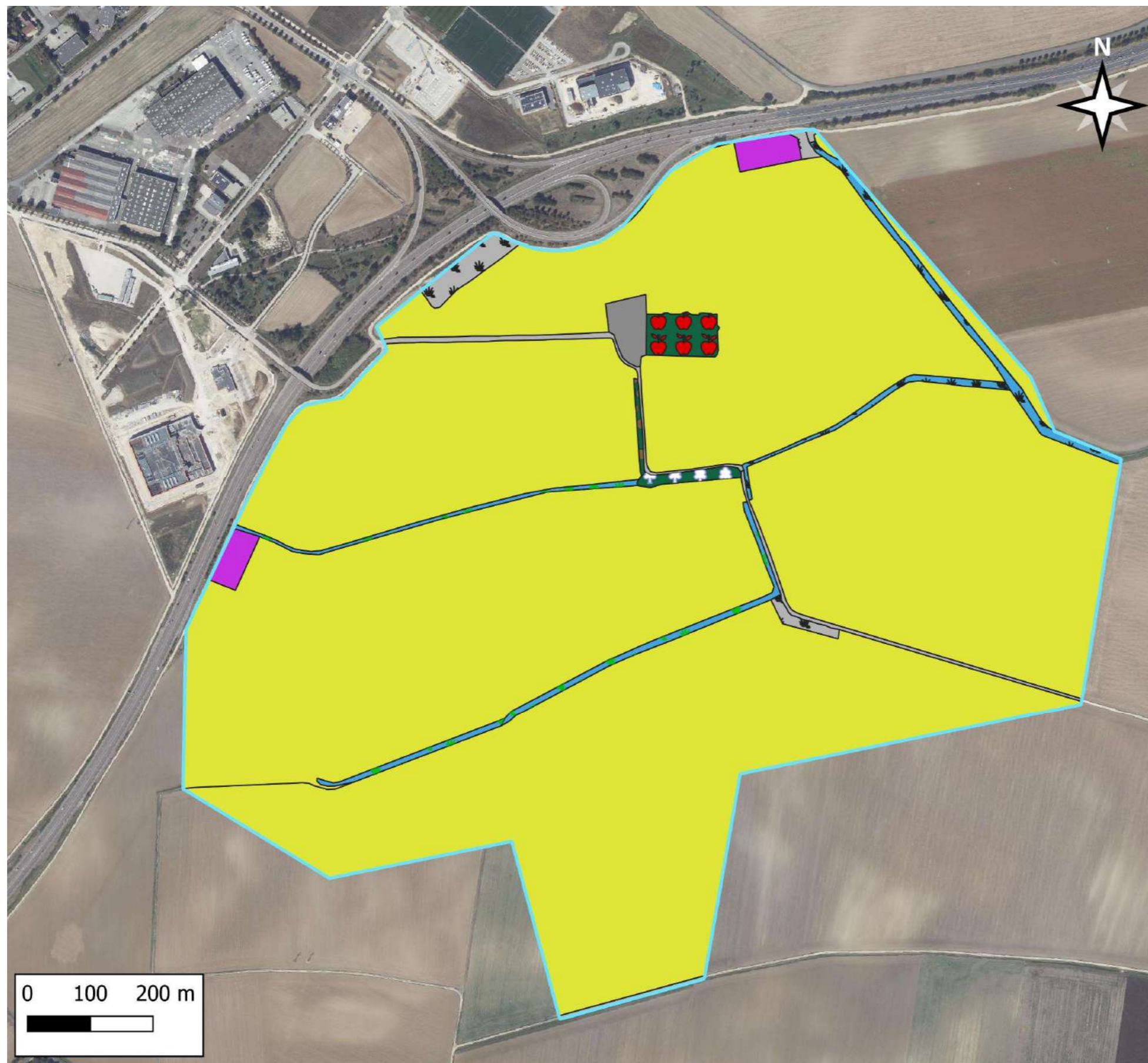
La caractérisation des habitats s'est faite à partir de relevés phytosociologiques (inventaire exhaustif des espèces végétales, avec estimation de leur recouvrement au sol) réalisés sur des surfaces de végétations homogènes. Le recouvrement au sol est estimé à l'aide des coefficients d'abondance-dominance de Braun-Blanquet.

Au total, 10 habitats sont présents au sein de l'aire d'étude immédiate. Ils sont listés dans le tableau suivant et détaillés sur le(s) carte(s) suivante(s).

Les habitats sont référencés sous leur code EUNIS, CORINE Biotope, le syntaxon est indiqué si l'habitat a fait l'objet d'un relevé phytosociologique, ainsi que le statut de patrimonialité de l'habitat s'il existe (Natura2000, déterminant pour les ZNIEFF régionale, déterminant une zone humide). Les surfaces estimées pour chaque type de milieu sont calculées à partir du SIG.

Tableau 10 : Liste des habitats présents au sein de l'aire d'étude immédiate

Nom EUNIS	Code EUNIS	Syntaxon	Code CORINE biotopes	Habitat zone humide	Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Surface(ha)	% AEI
Alignements de noyers	G1.D x G5.1	-	83.1 x 84.1	-	-		0.11	0.09%
Communautés à grandes Laïches	C3.29	<i>Galio palustris-Caricetum ripariae</i> Bal.-Tul., Mucina, Ellmauer & B.Walln. in G.Grabherr & Mucina 1993	53.213	H.	-	-	1.21	0.96%
Constructions agricoles	J2.4	-	86.5	-	-	-	0.54	0.43%
Cultures	I1	-	82	p.	-	-	118.35	94.32%
Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	G1.21 x G5	<i>Alnion incanae</i> Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928	44.3 x 84	H.	91E0*	Dét.	0.30	0.24%
Phragmitaies à <i>Phragmites australis</i>	C3.21	<i>Magnocaricion elatae</i> W.Koch 1926	53.11	H.	-	-	1.02	0.95%
Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure	J4	-	86	-	-	-	1.02	0.82%
Stations d'épuration des eaux usées et bassins de décantation	J6.31	-	89.24	-	-	-	0.87	0.70%
Végétations herbacées anthropiques	E5.1	<i>Sisymbrietea officinalis</i> Korneck 1974	86.4	-	-	-	0.90	0.72%
Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix	G1.D	-	83.1	-	-	-	0.76	0.61%
							125.47	100%



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**



EPSP:2154 / juillet-2025 / CAEI


Figure 27 : Occupation des sols de l'aire d'étude immédiate.

Légende


Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate


Occupation des sols

 Alignements de noyers (G1.D x G5.1)


 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines (J1.2)


 Communautés à grandes Laïches (C3.29)


 Constructions agricoles (J2.4)


 Cultures (I1)

 Phragmitaies à Phragmites australis (C3.21)

 Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure (J4)

 Stations d'épuration des eaux usées et bassins de décantation (J6.31)

 Végétations herbacées anthropiques (E5.1)

 Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix (G1.D)

 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux (G1.21 x G5)

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)

4.3.1.2.2 Description des habitats

Alignement de noyers (G1.D x G5.1)

Descriptif

L'alignement de noyers occupe 0,09 % de l'aire d'étude immédiate. Cet habitat se localise à la jonction entre un chemin, une culture et la forêt riveraine.

Typologie et patrimonialité

Syntaxon	EUNIS	CORINE Biotope	Zone humide	ZNIEFF	HIC	Rareté	Liste rouge
-	G1.D x G5.1	83.1 x 84.1	-	-	-	-	-

Espèces caractéristiques

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au sein de cet habitat.

Etat, fonctionnalité, services (mortalité, EEE)

Cet habitat est d'origine artificiel et est maintenu par l'homme à travers son exploitation. Les services qu'il offre sont plus limités qu'un habitat naturel suite à la faible diversité d'espèces. Cet habitat est cependant multi-stratifié et montre un bon couvert végétal, il offre donc néanmoins un refuge pour la faune et des services liés à la gestion de l'eau.

Enjeux

L'ensemble de ces données permet de donner à l'habitat un enjeu faible.

Communautés à grandes Laïches (C3.29)

Descriptif

La communauté à grandes Laïches occupe 0,96 % de l'aire d'étude immédiate. Cet habitat se localise au droit des fossés.



Visuel de la communauté à grandes Laïches

Typologie et patrimonialité

Syntaxon	EUNIS	CORINE Biotope	Zone humide	ZNIEFF	HIC	Rareté	Liste rouge
<i>Galio palustris-Caricetum ripariae</i> Bal.-Tul., Mucina, Ellmauer & B.Walln. in G.Grabherr & Mucina 1993	C3.29	53.213	H.	-	-	-	-

Espèces caractéristiques

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laîche des rives
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au sein de cet habitat.

Etat, fonctionnalité, services (mortalité, EEE)

La communauté à grandes Laîches est un habitat en bon état de fonctionnement. Il permet l'accueil de la faune, l'écoulement et l'épuration des eaux. Il caractérise une zone humide. Aucun signe de dégradation de l'habitat n'a été observé.

Enjeux

L'ensemble de ces données permet de donner à l'habitat un enjeu modéré.

Construction agricole (J2.4)

Descriptif

Les constructions agricoles occupent 0,43 % de l'aire d'étude immédiate.

Typologie et patrimonialité

Syntaxon	EUNIS	CORINE Biotope	Zone humide	ZNIEFF	HIC	Rareté	Liste rouge
-	J2.4	86.5	-	-	-	-	-

Espèces caractéristiques

Les éventuelles espèces présentes sur cet habitat artificiel sont des espèces rudérales ou ornementales voire non endémiques.

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au sein de cet habitat.

Etat, fonctionnalité, services (mortalité, EEE)

Cet habitat est d'origine artificiel. Il offre des services très limités pour l'accueil de la faune et de la flore qui peut y être spécifique, et ne permet pas l'infiltration de l'eau ou son épuration.

Enjeux

L'ensemble de ces données permet de donner à l'habitat un enjeu faible.

Culture (I1)

Descriptif

Les cultures occupent 94,32 % de l'aire d'étude immédiate soit la quasi-totalité.

Typologie et patrimonialité

Syntaxon	EUNIS	CORINE Biotope	Zone humide	ZNIEFF	HIC	Rareté	Liste rouge
-	I1	82	p.	-	-	-	-

Espèces caractéristiques

Cet habitat se caractérise par les espèces qui sont cultivées (céréale, tournesol, raves...)

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au sein de cet habitat.

Etat, fonctionnalité, services (mortalité, EEE)

Cet habitat est d'origine artificiel et est maintenu par l'homme à travers son exploitation. Les services qu'il offre sont très limités suite à la gestion et à la culture d'une seule espèce.

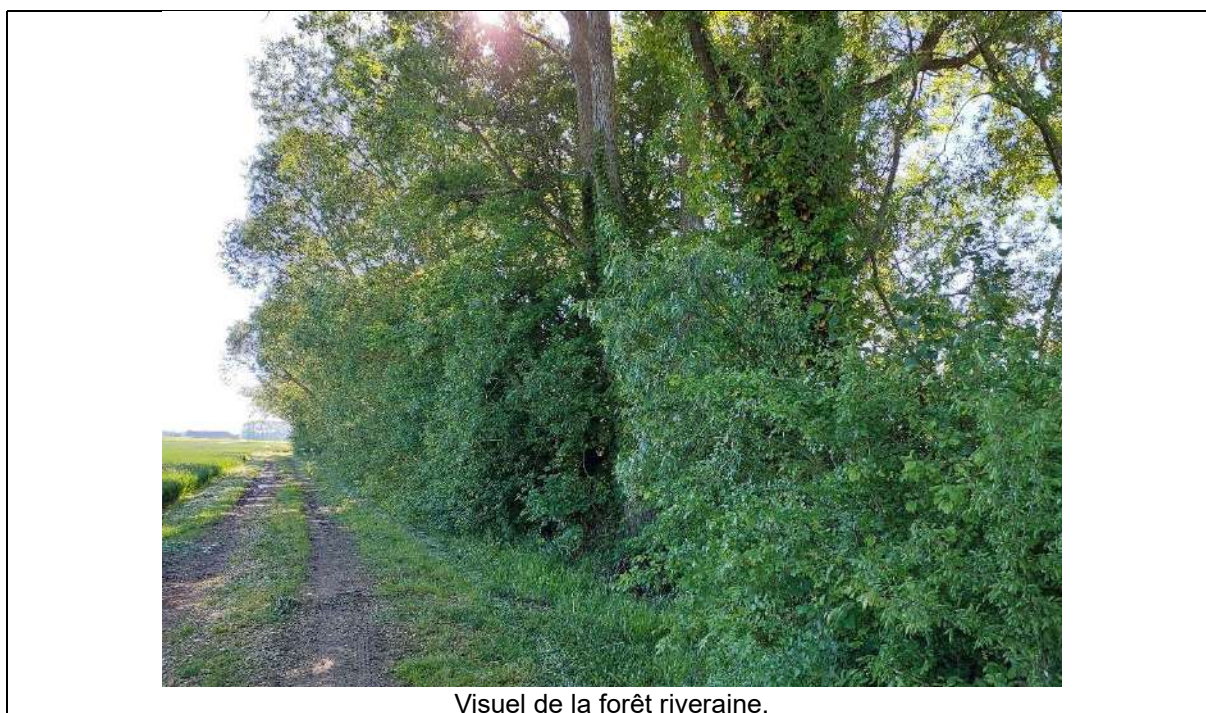
Enjeux

L'ensemble de ces données permet de donner à l'habitat un enjeu faible.

Forêts riveraines à *Fraxinus* et *Alnus*, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux (G1.21 x G5)

Descriptif

La forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus* occupe 0,24 % de l'aire d'étude immédiate. Cet habitat se localise au centre de l'aire d'étude immédiate, aux abords du fossé. Deux codes EUNIS sont attribués à cet habitat car sa petite taille et sa forme linéaire font qu'il est dégradé. Il peut aussi se catégoriser comme « petit bois d'origine anthropique » dans lequel les alignements d'arbres sont classés (G5.1)



Visuel de la forêt riveraine.

Patrimonialité

Syntaxon	EUNIS	CORINE Biotope	Zone humide	ZNIEFF	HIC	Rareté	Liste rouge
<i>Alnion incanae</i> Pawłowski in Pawłowski, Sokolowski & Wallisch 1928	G1.21 x G5	44.3 x84	H.	Dét.	91E0*	-	-

Espèces caractéristiques

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au sein de cet habitat.

Etat, fonctionnalité, services (mortalité, EEE)

La forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus* est un habitat de petite dimension et étroit, au bord d'un mince cours d'eau. Elle est l'unique habitat multi stratifié au sein du site d'étude et offre donc un dernier refuge pour différentes espèces, ainsi que des services d'écoulement et d'épuration de l'eau.

Enjeux

L'ensemble de ces données permet de donner à l'habitat un enjeu fort.

Phragmitaies à *Phragmites australis* (C3.21)

Descriptif

La Phragmitaies à *Phragmites australis* occupe 0,95 % de l'aire d'étude immédiate. Cet habitat se localise au droit des fossés. Il est aussi observé dans le bassin de décantation à l'ouest de l'aire d'étude immédiate.



Visuel de la phragmitaie.

Typologie et patrimonialité

Syntaxon	EUNIS	CORINE Biotope	Zone humide	ZNIEFF	HIC	Rareté	Liste rouge
<i>Phragmito-Magnocaricetea</i> Klika in Klika & V.Novák 1941	C3.21	53.11	H.	-	-	-	-

Espèces caractéristiques

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau commun
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine-des-prés

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au sein de cet habitat.

Etat, fonctionnalité, services (mortalité, EEE)

La Phragmitaie à *Phragmites australis* est un habitat en bon état de fonctionnement. Elle permet l'accueil de la faune, l'écoulement et l'épuration des eaux. Elle caractérise une zone humide. Aucun signe de dégradation de l'habitat a été observé.

Enjeux

L'ensemble de ces données permettent de donner à l'habitat un enjeu modéré.

Réseau de transport et autres zones de construction à surface dure (J4)

Descriptif

Le réseau de transport occupe 0,82 % de l'aire d'étude immédiate.

Typologie et patrimonialité

Syntaxon	EUNIS	CORINE Biotope	Zone humide	ZNIEFF	HIC	Rareté	Liste rouge
-	J4	86	-	-	-	-	-

Espèces caractéristiques

Cet habitat ne possède que peu de végétation suite à son usage. Les espèces pouvant se développer sont généralement rudérales.

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au sein de cet habitat.

Etat, fonctionnalité, services (mortalité, EEE)

Cet habitat est d'origine artificiel. Il offre des services très limités pour l'accueil de la faune, voire négatif et ne permet pas l'infiltration de l'eau ou son épuration.

Enjeux

L'ensemble de ces données permettent de donner à l'habitat un enjeu faible.

Stations d'épuration des eaux usées et bassins de décantation (J6.31)

Descriptif

Les bassins de décantation occupent 0,7 % de l'aire d'étude immédiate. Cet habitat se localise à proximité de la rocade de Dijon, au nord et à l'est du site d'étude.



Visuel du bassin de décantation à l'est de l'aire d'étude.

Typologie et patrimonialité

Syntaxon	EUNIS	CORINE Biotope	Zone humide	ZNIEFF	HIC	Rareté	Liste rouge
-	J6.31	-	-	-	-	-	-

Espèces caractéristiques

Des espèces hygrophiles sont observées à distance dans les bassins. Une roselière est présente dans le bassin à l'ouest. Des iris et des potamots sont observés dans le bassin à l'est rattachant cet espace au syntaxon des *Potametea pectinati* Klika in Klika & V. Novák 1941.

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au sein de cet habitat.

Etat, fonctionnalité, services (mortalité, EEE)

Cet habitat artificiel n'est malheureusement pas directement connecté au sol suite à l'utilisation d'une bâche plastique, ce qui limite les échanges d'eaux. Cependant l'eau une fois épurée s'écoule vers le fossé qui traverse l'aire d'étude immédiate pour ensuite s'infiltrer dans le sol. Bien qu'artificiel cet habitat permet d'accueillir une végétation hygrophile ainsi qu'une faune associée (oiseaux d'eau, insectes, amphibiens...).

Enjeux

L'ensemble de ces données permettent de donner à l'habitat un enjeu faible.

Végétations herbacées anthropiques (E5.1)

Descriptif

La végétation herbacée anthropique occupe 0.72 % de l'aire d'étude immédiate. Cet habitat se localise sur le site d'étude aux abords des chemins et espaces agricoles en déprises.



Visuel de la végétation herbacée anthropique.

Typologie et patrimonialité

Syntaxon	EUNIS	CORINE Biotope	Zone humide	ZNIEFF	HIC	Rareté	Liste rouge
<i>Sisymbrietea officinalis</i> Korneck 1974	E5.1	86.4	-	-	-	-	-

Espèces caractéristiques

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Pas d'âne
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse épervière

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au sein de cet habitat.

Etat, fonctionnalité, services (mortalité, EEE)

La végétation herbacée anthropique est un habitat pionnier qui apparaît suite à l'abandon de la gestion d'espaces et sur les bords des chemins. Cet habitat offre des services très faibles pour l'accueil de la faune et la gestion de l'eau suite à la faible densité de végétation et la présence d'une seule strate herbacée.

Enjeux

L'ensemble de ces données permet de donner à l'habitat un enjeu faible.

Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix (G1.D)

Descriptif

Le verger d'arbres fruitiers occupe 0,61 % de l'aire d'étude immédiate. Cet habitat se localise au niveau de la construction agricole.

Typologie et patrimonialité

Syntaxon	EUNIS	CORINE Biotope	Zone humide	ZNIEFF	HIC	Rareté	Liste rouge
-	G1.D	83.1	-	-	-	-	-

Espèces caractéristiques

Cet habitat est caractérisé par des espèces domestiques cultivées pour leurs fruits (pommes, prunes, noix...) avec un sous couvert herbacé.

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée au sein de cet habitat.

Etat, fonctionnalité, services (mortalité, EEE)

Cet habitat est d'origine artificiel et est maintenu par l'homme à travers son exploitation. Les services qu'il offre sont plus limités qu'un habitat naturel suite à la faible diversité d'espèces. Cet habitat est cependant multi-stratifié et montre un bon couvert végétal, il offre donc néanmoins un refuge pour la faune et des services liés à la gestion de l'eau.

Enjeux

L'ensemble de ces données permettent de donner à l'habitat un enjeu faible.

4.3.1.2.3 Description de la flore

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES ESPÈCES

Le tableau suivant présente la liste des espèces recensées au sein de l'aire d'étude immédiate ainsi que le statut de protection et de conservation de chaque espèce.

Tableau 11 : Liste des espèces recensées au sein de l'aire d'étude immédiate

Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge France	Liste rouge Bourgogne
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	LC	LC
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	LC	LC
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs	-	LC
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	-	LC
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	LC	LC
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laîche des rives	LC	LC
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	LC	LC
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	-	LC
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	-	LC
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier	LC	LC
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	LC	LC
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	-	LC
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	-	LC
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée	-	LC
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	LC	LC
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de ciguë	-	LC
<i>Forsythia x intermedia</i> Zabel, 1885	Forsythia intermédiaire	-	-
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne	NT	LC
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore	LC	LC
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène	-	LC
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	LC	LC
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	LC	LC
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	LC	LC
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Alpiste roseau	LC	LC
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse épervière	-	LC
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	LC	LC
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	-	LC
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	-	LC
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	LC	LC
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir	DD	LC
<i>Potamogeton</i> L., 1753	Potamot	-	-
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	-	LC
<i>Prunus cerasifera</i> Ehrh., 1784	Prunier myrobolan	DD	NA

Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge France	Liste rouge Bourgogne
<i>Pyrus calleryana</i> Decne., 1858	Poirier de Chine	-	-
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Bouton-d'or rampant	LC	LC
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce	-	-
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	LC	LC
<i>Salix alba</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Saule blanc	LC	LC
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas commun	LC	NA
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	-	-
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	-	LC
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Pas-d'âne	LC	LC
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	LC	LC
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau	LC	LC
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Salade de chouette	LC	LC
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	-	NA
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	-	LC

Au total, 47 espèces végétales ont été répertoriées sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. Ce résultat est relativement faible en comparaison avec la surface prospectée (125 ha) et le nombre d'habitats (10). Cela est notamment dû au fait que l'aire d'étude immédiate est majoritairement constituée de monoculture (94 %) et d'autres habitats artificiels (chemin, construction agricole).

Les habitats sont donc enclavés dans une plaine agricole qui limite la diffusion des espèces sur le territoire.

ESPÈCES PATRIMONIALES

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de l'aire d'étude immédiate.

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur l'aire d'étude immédiate.

4.3.2 Zones humides

4.3.2.1 Données bibliographiques

4.3.2.1.1 Milieux potentiellement humides

La carte des milieux potentiellement humides réalisée par AGROCAMPUS-OUEST/INRA UMR SAS à Rennes et qui se base sur plusieurs types de données :

- Données topographiques : Modèle Numérique de Terrain (MNT) à la résolution de 25 m, agrégé à 50 m,
- Données météorologiques (pluviométrie et évapotranspiration potentielle) : Modèle SAFRAN qui modélise la quantité des pluies efficaces à un pas de temps mensuel pour une résolution de 8 kilomètres,
- Données pédologiques : InfoSol qui référence les différents UCS et UTS. D'autres sources de données sont utilisées pour ce critère : la Base de Données Géographiques des Sols de France

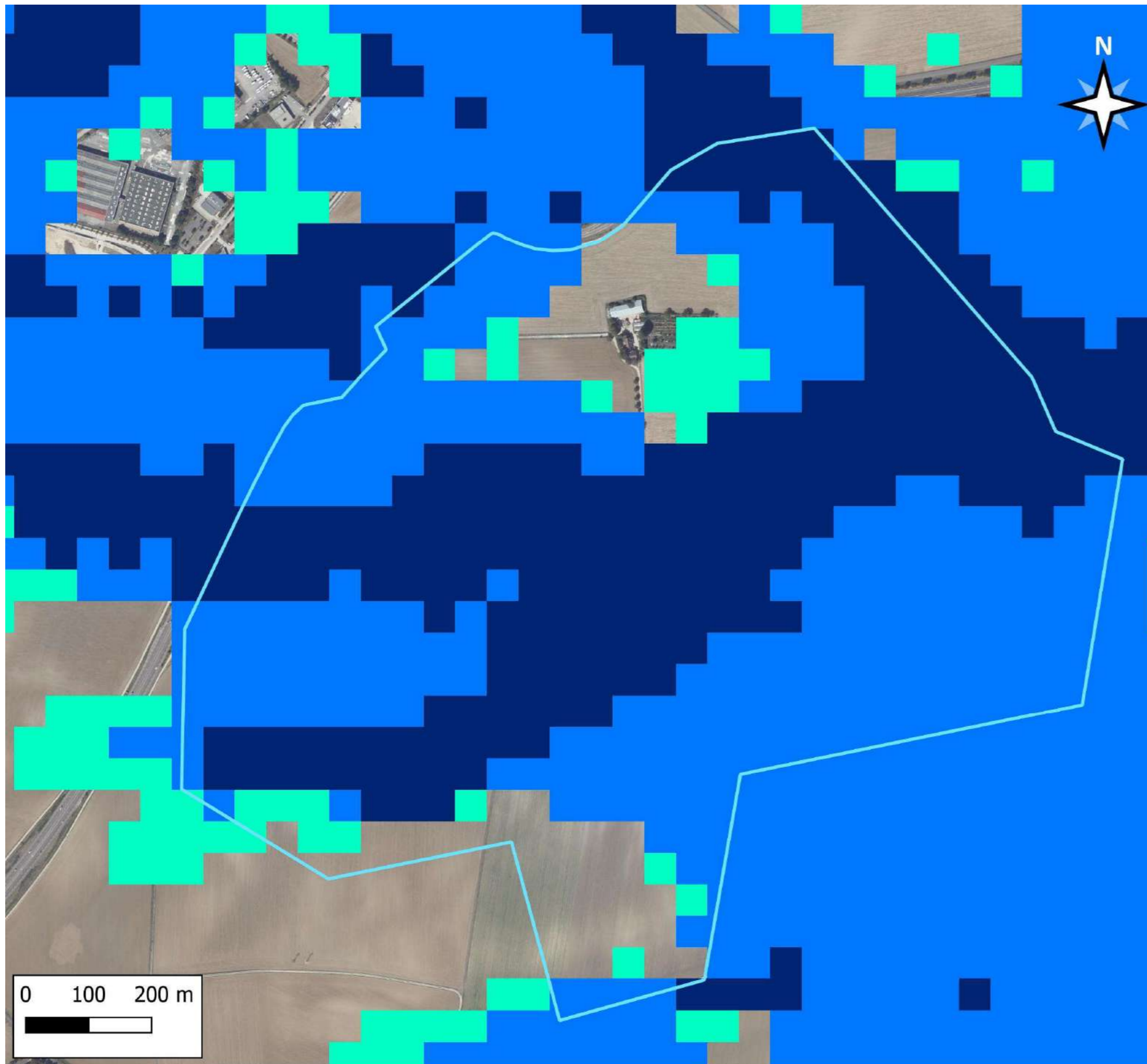
(BDGSF) à l'échelle 1/1 000 000ème, la base de données DoneSol à l'échelle 1/250 000ème et des données ponctuelles issues de 130 000 sondages répartis sur le territoire métropolitain,

- Les données hydrologiques : découpages hydrographiques en bassin versant et les enveloppes approchées d'inondation potentielles provenant de la première étape de la méthode d'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI).

Les données fournies par cette carte ne permettent pas de déterminer ou non la présence de zones humides, mais elles permettent d'orienter les prospections de terrains dans les secteurs à très forte et forte probabilités de milieux potentiellement humides.

La zone d'étude est concernée par les trois probabilités de milieux potentiellement humides. Au centre de la ZIP, les probabilités très fortes se dessinent au niveau des écoulements caractérisé par des cours d'eau et des non cours d'eau (fossés agricoles). Ces secteurs sont également caractérisés par l'altitude la plus faible.

Les milieux concernés par la probabilité la plus faible se trouvent au niveau des points surélevés avec parfois une absence de milieux potentiellement humides.



SPLAAD
L'aménageur public

**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate

**Milieus potentiellement
humides**

■ probabilité assez forte

■ probabilité forte

■ probabilité très forte



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 28 : Milieux potentiellement humides au niveau de l'aire d'étude immédiate

4.3.2.1.2 [Remontée de nappe](#)

Les données précédemment citées peuvent être complétées par la carte des remontées de nappe. Ce phénomène de remontée de nappe ou de cave n'est pas lié à une accumulation d'eau provenant des précipitations mais aux nappes d'accompagnement des cours d'eau. Les deux entités sont connectées et suivant la saison, la nappe alimente le cours d'eau et inversement.

Généralement éditée par le BRGM, la carte de remontée de nappe est issue d'un travail bibliographique. Cette carte représentée par un maillage de 250*250 m découpe le territoire suivant plusieurs zonages, classés par niveau d'intensité :

- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave,
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave,
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

La figure suivante rejoint les commentaires précédents. La totalité de la zone d'étude est a minima concernée par des risques d'inondation de cave avec de façon très localisée certains secteurs concernés par des débordements de nappe.

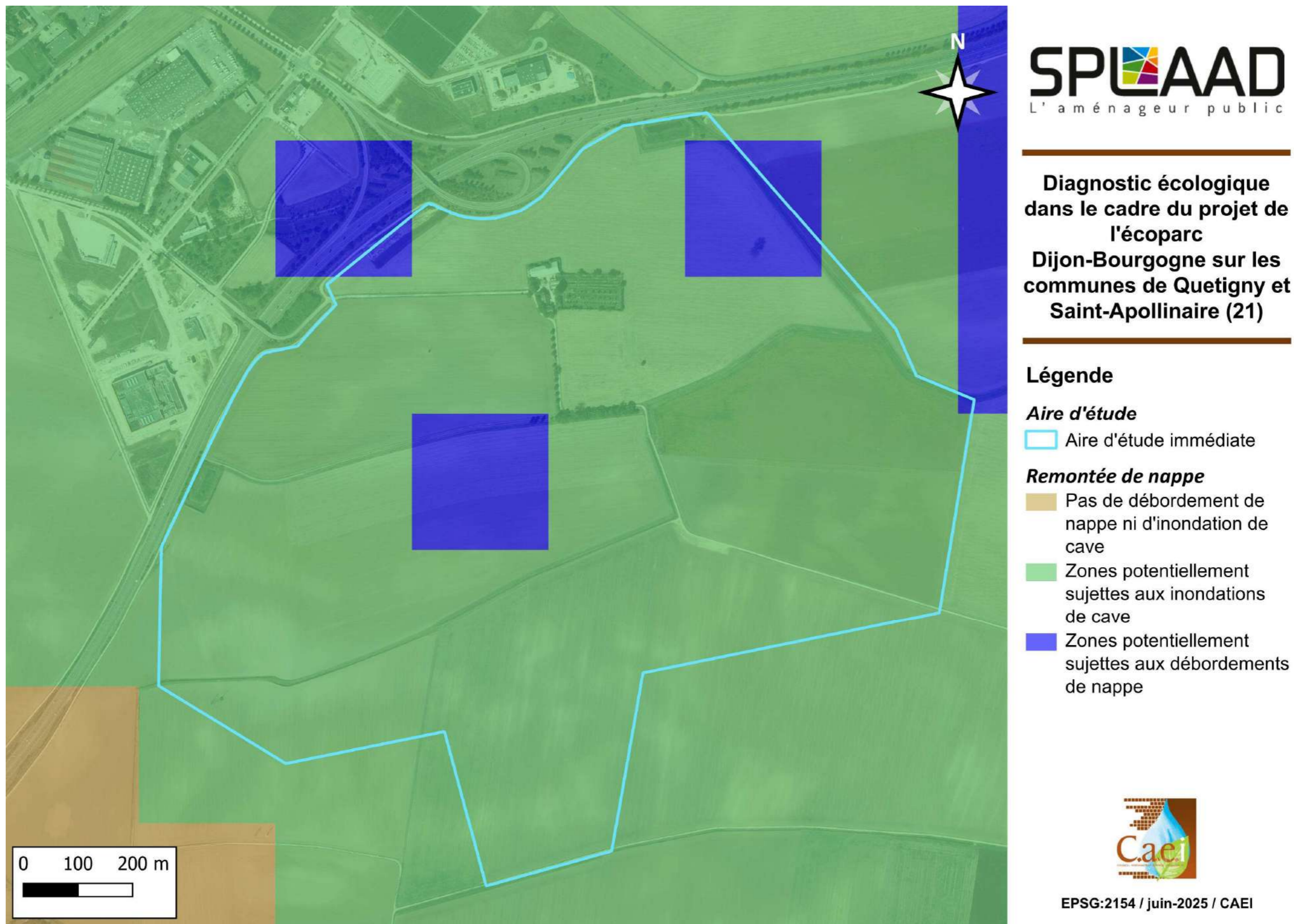


Figure 29 : Carte des remontées de nappe et inondation de cave au niveau de l'aire d'étude immédiate

4.3.2.1.3 Résultats des inventaires de 2019

Sur le terrain en 2019, la recherche des zones humides s'est faite concomitamment à l'inventaire des habitats (recherche d'espèces hygrophiles), associée à des sondages pédologiques systématiques. Tous les sondages ont été réalisés à la tarière pédologique.

La figure suivante restitue la répartition des zones humides identifiées au sein du site d'étude en 2019. La surface en zone humide est estimée à 2,34 ha (calculée à partir du SIG), ce qui représente seulement 1,26 % de la superficie totale du site.

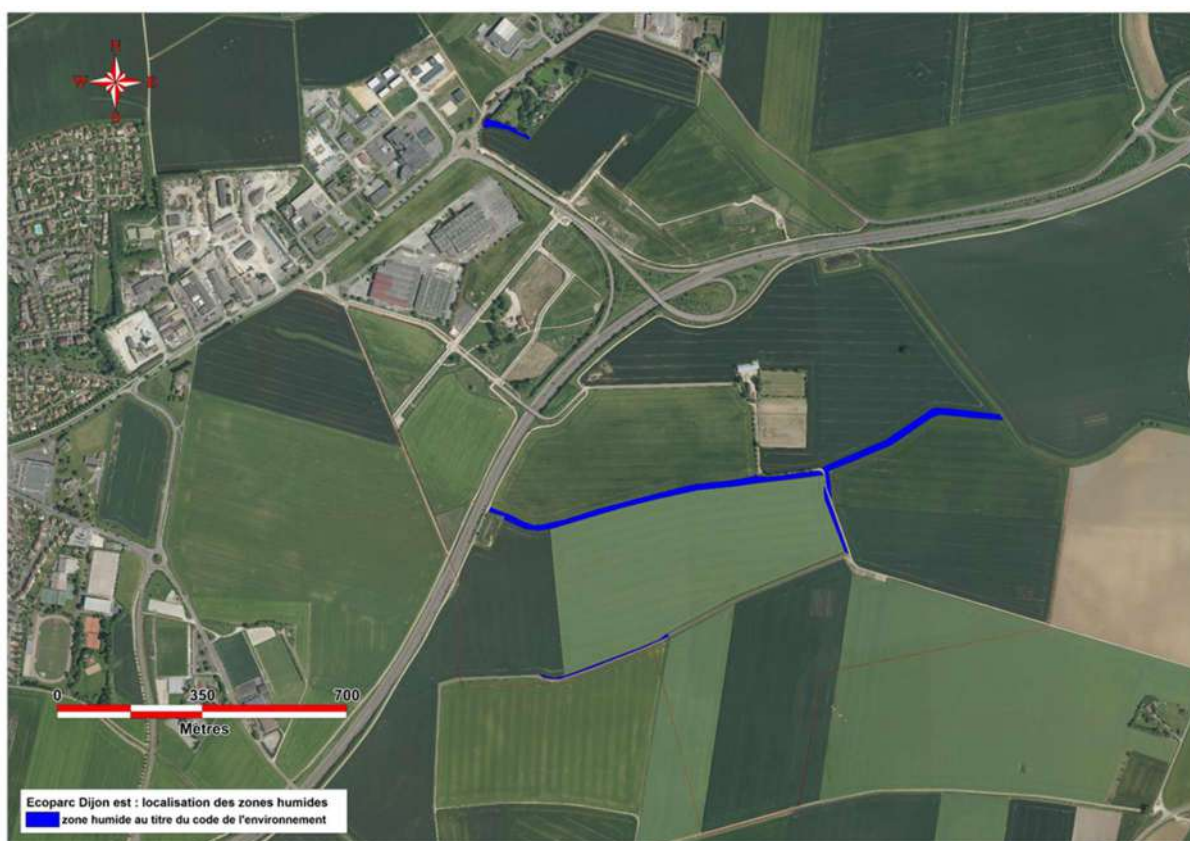


Figure 30 : Localisation des zones humides sur le site d'étude en 2019

4.3.2.2 Résultats des inventaires de 2025

Les inventaires des zones humides réalisés en 2025 se sont concentrés sur la caractérisation selon le critère floristique, les sondages pédologiques ayant déjà été effectués en 2019. Les zones humides identifiées en 2019 sont les mêmes au sein de l'aire d'étude immédiate en 2025. Une portion supplémentaire de fossé a toutefois été identifiée en 2025 comme zone humide.



SPLAAD
L'aménageur public

**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate

Zones humides

▨ Limites des enveloppes

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juillet-2025 / CAEI

Figure 31 : Diagnostic des zones humides au titre du code de l'environnement sur l'aire d'étude immédiate

4.3.3 Enjeux vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides

4.3.3.1 Hiérarchisation des habitats

La hiérarchisation des habitats est dictée, d'une part par le statut des habitats dans la réglementation européenne (Natura 2000), nationale et régionale, et d'autre part par la fonctionnalité des habitats.

La fonctionnalité est l'ensemble des fonctions écologiques nécessaires au maintien ou à la pérennité du fonctionnement d'un écosystème ou d'un habitat.

L'analyse du fonctionnement d'un écosystème offre un schéma théorique de fonctions biologiques. Elles sont multiples mais peuvent se décliner selon quatre catégories principales :

- fonction d'échange ou de transfert (eau, éléments minéraux, matière organique) ;
- fonction de filtre physique (ombrage du couvert forestier, assimilation d'éléments chimiques) ;
- fonction de support (végétation) et d'habitats refuges. Les fonctions de support induisent les fonctions d'abris pour la faune. Plus le couvert végétal s'étoffe et se stratifie, plus la faune s'enrichit en espèces, quel que soit la catégorie ;
- fonction de corridor. Le rôle joué par le corridor dépend de sa structure, de sa place dans le paysage et des caractéristiques biologiques des espèces végétales considérées. Plus la connectivité entre corridors est importante, plus les échanges augmentent.

Ces divers approches et constats nous permettent d'établir une hiérarchie au niveau de l'intérêt patrimonial parmi les habitats identifiés sur le site, décrite dans le tableau suivant.

3 habitats caractérisent des zones humides au sein de l'aire d'étude immédiate :

- la communauté à grandes Laïches ;
- la phragmitaie à *Phragmites australis*.

Dont 1 habitat étant d'intérêt prioritaire :

- la forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus*, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux, code 91E0*.

Tableau 12 : Evaluation des enjeux vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides

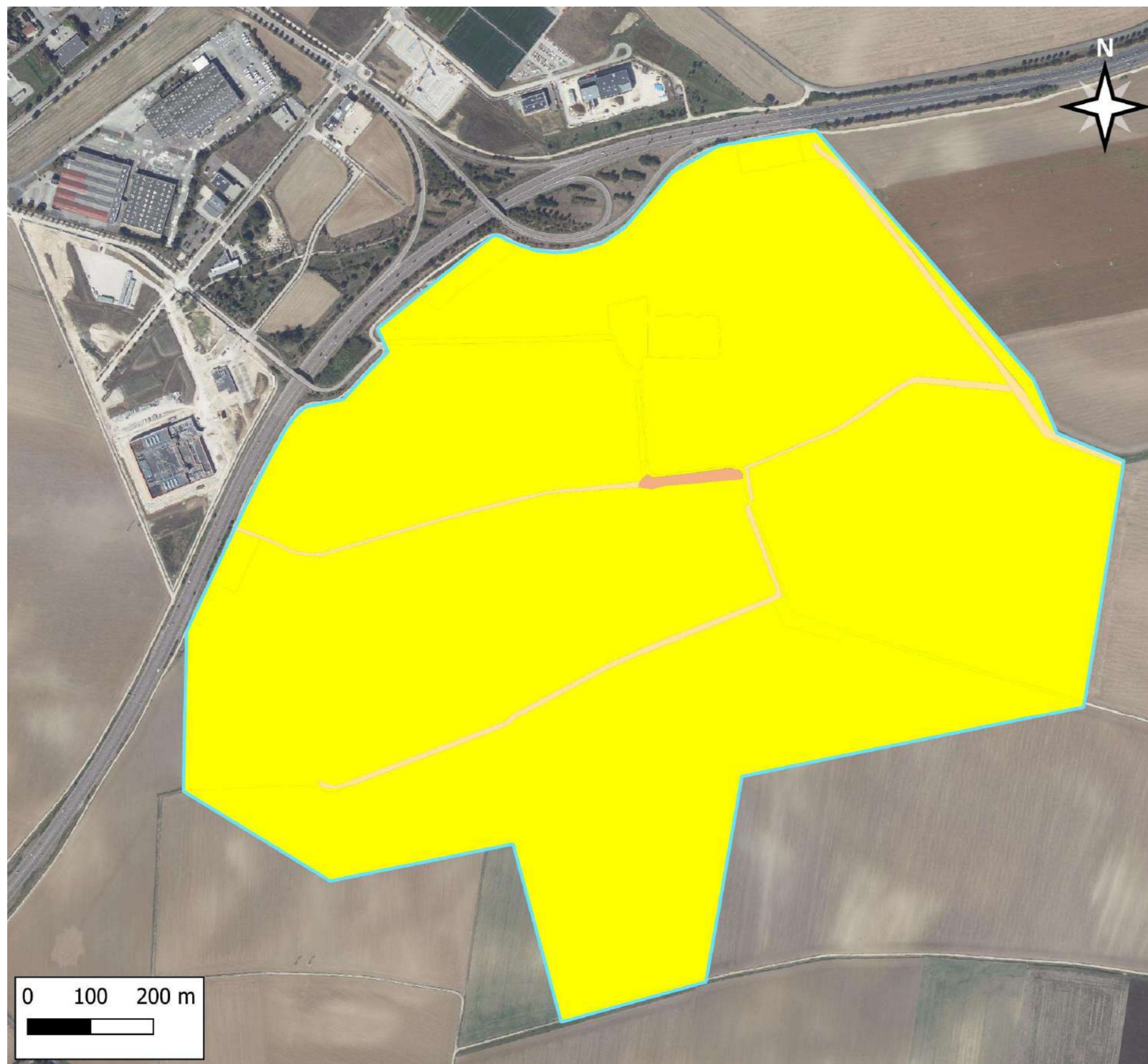
Habitat	Statut	Flore patrimoniale associée	Zone humide	Fonctionnalité	Enjeux
Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux - G1.21 x G5 (0,24 %)	Habitat déterminant pour les ZNIEFF de Bourgogne et d'intérêt prioritaire (91E0*)	Aucune espèce végétale patrimoniale observée	Habitat caractérisant une zone humide sur le critère floristique/habitat	Habitat de petites dimensions et étroits offrant des services limités	Fort
Communautés à grandes Laïches - C3.29 (0,96 %)	Habitat sans statut de patrimonialité	Aucune espèce végétale patrimoniale observée	Habitat caractérisant une zone humide sur le critère floristique/habitat	Habitat de bonnes dimensions, stable, fournissant de bons services pour l'accueil de la faune et comme filtre physique et biologique	Modéré
Phragmitaies à Phragmites australis - C3.21 (0,95 %)	Habitat sans statut de patrimonialité	Aucune espèce végétale patrimoniale observée	Habitat caractérisant une zone humide sur le critère floristique/habitat	Habitat de bonnes dimensions, stable, fournissant de bons services pour l'accueil de la faune et comme filtre physique et biologique	Modéré
Alignements de noyers - G1.D x G5.1 (0,09 %)	Habitat sans statut de patrimonialité	Aucune espèce végétale patrimoniale observée	-	Habitat étroit et géré par l'homme, offrant des services limités	Faible
Constructions agricoles - J2.4 (0,43 %)	Habitat sans statut de patrimonialité	Aucune espèce végétale patrimoniale observée	-	-	Faible
Cultures - I1 (94,32 %)	Habitat sans statut de patrimonialité	Aucune espèce végétale patrimoniale observée	-	Habitat dégradé offrant des services appauvris	Faible
Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure - J4 (0,82 %)	Habitat sans statut de patrimonialité	Aucune espèce végétale patrimoniale observée	-	-	Faible
Stations d'épuration des eaux usées et bassins de décantation - J6.31 (0,7 %)	Habitat sans statut de patrimonialité	Aucune espèce végétale patrimoniale observée	-	Habitat artificiel mais accueillant une flore et une végétation spécifique du Magnocaricion et des Potametea	Faible
Végétations herbacées anthropiques - E5.1 (0,72 %)	Habitat sans statut de patrimonialité	Aucune espèce végétale patrimoniale observée	-	Habitat pionnier offrant des services limités	Faible
Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix - G1.D (0,61 %)	Habitat sans statut de patrimonialité	Aucune espèce végétale patrimoniale observée	-	Habitat de bonnes dimensions, géré par l'homme et offrant des services limités	Faible

4.3.3.2 Synthèse des enjeux

La synthèse des chapitres précédentes conduit à la réalisation d'une carte des enjeux environnementaux vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides présentée sur la figure suivante.

Les enjeux environnementaux sont classés en trois catégories :

- Enjeux faibles, correspondant à des habitats non protégés, à fonctionnalité réduite ;
- Enjeux modérés, correspondant à des habitats relativement communs en Bourgogne, à fonctionnalité moyenne. Ce sont des zones à biodiversité « ordinaire » ;
- Enjeux forts, correspondant à des habitats patrimoniaux avec la présence d'espèce patrimoniale.




SPLAAD
L'aménageur public

**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Enjeux liés à la flore,
aux habitats et aux
zones humides

 Fort

 Modéré

 Faible

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSP:2154 / juillet-2025 / CAEI

Figure 32 : Enjeux vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides au sein de l'aire d'étude immédiate

4.4 Avifaune

4.4.1 Données bibliographiques

L'ensemble des données a été placé sous la forme de tableaux, en annexe 6.1.1.

La bibliographie indique la présence de 264 espèces d'oiseaux observées sur les 20 communes traversées par l'aire d'étude éloignée. Pour certaines d'entre elles, les données sont anciennes (plus de 10 ans). Les espèces observées de 2023 à 2025 ont été triées. Au total, 200 espèces ont été observées de 2023 à 2025. Parmi celles-ci, 110 présentent un indice de nidification (possible, probable ou certain) et 90 sont considérées comme de passage (migration, hivernage).

Parmi les 110 espèces avec un indice de nidification, on note la présence sur :

La Liste Rouge nicheurs France :

- 2 espèces en danger « EN » : le Blongios nain et le Bruant des roseaux,
- 11 espèces vulnérables « VU » : le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, le Fuligule milouin, la Linotte mélodieuse, le Martin-pêcheur d'Europe, l'Oie cendrée, le Pic épeichette, la Rousserolle turdoïde, le Serin cini, la Tourterelle des Bois et le Verdier d'Europe,
- 14 espèces quasi-menacées « NT » : Alouette des champs, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Faucon crécerelle, la Fauvette des jardins, le Gobemouche gris, l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique, le Martinet noir, la Pie-grièche écorcheur, le Pouillot fitis, le Rôle d'eau, le Roitelet huppé et le Tarier pâtre.

La Liste Rouge nicheurs Bourgogne :

- 1 espèce en danger critique « CR » : le Busard des roseaux,
- 6 espèces en danger « EN » : le Blongios nain, le Busard cendré, le Faucon pèlerin, le Héron pourpré, l'Hirondelle de rochers et le Martinet à ventre blanc,
- 12 espèces vulnérables « VU » : l'Aigrette garzette, l'Alouette lulu, le Bruant des roseaux, le Bruant jaune, le Busard Saint-Martin, le Chardonneret élégant, le Fuligule milouin, le Fuligule morillon, l'Hirondelle rustique, la Nette rousse, la Rousserolle turdoïde et la Tourterelle des bois,
- 7 espèces quasi-menacées « NT » : l'Alouette des champs, l'Effraie des clochers, la Fauvette des jardins, l'Hirondelle de fenêtre, la Mésange à longue queue, le Petit Gravelot et le Pouillot fitis.

25 espèces sont considérées comme déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne.

15 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux : l'Aigrette garzette, l'Alouette lulu, le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Busard des roseaux, l'Echasse blanche, le Faucon pèlerin, le Héron pourpré, le Martin-pêcheur d'Europe, le Milan noir, le Pic mar, le Pic noir et la Pie-grièche écorcheur.

4.4.2 Résultats des inventaires et enjeux

4.4.2.1 Hivernage

4.4.2.1.1 Espèces observées

Le tableau suivant dresse la liste des espèces d'oiseaux observées sur l'ensemble et aux alentours de la ZIP en période d'hivernage, lors de la sortie du 10 décembre 2024, au niveau des 8 points d'observation.

Tableau 13 : Effectifs des espèces d'oiseaux observés durant la période d'hivernage

	H1	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)		4						
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	2							1
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	1				4			
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	4			2			1	2
Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	25		10	10				
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	1							
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)							1	
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)							1	
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)								1
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)			1		1			
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	2		1					
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)					2			
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)					1		1	

Au total, 13 espèces d'oiseaux ont été observées en période d'hivernage. Toutes ces espèces, présentes au sein de l'aire d'étude immédiate ou dans ses environs proches, sont régulièrement observées en Bourgogne durant l'hiver.

Parmi elles, certaines effectuaient des vols stationnaires, à l'instar de l'Alouette des champs ou du Faucon crécerelle, tandis que d'autres, comme le Pigeon ramier ou la Corneille noire, survolaient l'aire d'étude immédiate et ses alentours.

La majorité des observations concernent des espèces évoluant dans les zones buissonnantes et arborées, telles que la Mésange bleue, la Mésange à longue queue ou encore le Grimpereau des jardins.

On distingue parmi elles des espèces sédentaires comme le Moineau domestique, qui réalise l'intégralité de son cycle biologique sur place, des migrateurs partiels (ex : Mésange bleue, Pinson des arbres, Rougegorge familier), ou encore des hivernants ayant parcouru de longues distances depuis le nord de l'Europe pour passer l'hiver sous un climat plus clément (ex : Pigeon ramier). Il est parfois difficile de déterminer s'il s'agit d'individus locaux ou de migrateurs partiels.

La présence de cultures au sein de l'aire d'étude immédiate permet l'observation d'espèces typiques des milieux ouverts, comme l'Alouette des champs, tandis que les secteurs buissonnants et arborés de la ZIP accueillent des espèces de milieux semi-ouverts, telles que le Chardonneret élégant ou le Rougegorge familier.

Les rapaces observés sont la Buse variable et le Faucon crécerelle. Ces individus survolaient partiellement la zone d'étude, le Faucon présentant un comportement de chasse. Aucun dortoir de rapaces n'a été identifié.

Les espèces ont été observées isolément ou en petits groupes, et aucun rassemblement important n'a été relevé. Le plus grand groupe recensé correspond à un stationnement de 25 Étourneaux sansonnets sur l'aire d'étude immédiate.

Ces observations, bien que représentatives de l'avifaune hivernante commune en Bourgogne, traduisent une diversité spécifique relativement faible sur le site. Cette situation s'explique par la forte anthropisation de l'aire d'étude, dominée par un milieu agricole intensif.

Cependant, la présence de zones buissonnantes et arborées confère malgré tout une certaine attractivité pour les oiseaux en hiver. La végétation de la ZIP et de ses abords, qu'elle soit herbacée (cultures), arbustive (buissons) ou arborescente (forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus*), constitue une source importante de nourriture pour les oiseaux (graines, baies, invertébrés).

4.4.2.1.2 [Enjeux vis-à-vis de l'hivernage](#)

Le tableau suivant présente la valeur patrimoniale et les enjeux des espèces d'oiseaux observées durant la période hivernale.

Tableau 14 : Statut patrimonial et enjeux vis-à-vis des espèces d'oiseaux observées durant la période d'hivernage

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs	Statut de protection			Statut de conservation			ZNIEFF Bourgogne 2015	Patrimonialité	Enjeu
			Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR France Hivernants 2011	LR Bourgogne Nicheurs 2015			
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	4	IBE3	CDO22	-	NT	LC	NT	-	Modérée	Faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	3	IBE3	-	NO3	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	5	IBE2	-	NO3	VU	-	VU	-	Modérée	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	9	IBE3	CDO22	-	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	45	-	CDO22	-	LC	LC	LC	-	Faible	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	1	IBE2	-	NO3	NT	-	LC	-	Modérée	Faible
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	1	IBE3	-	NO3	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	1	IBE3	-	NO3	LC	-	NT	-	Modérée	Faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	1	IBE2	-	NO3	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2	-	-	NO3	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	3	-	CDO31, CDO21	-	LC	LC	LC	-	Faible	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2	IBE3	-	NO3	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2	IBE2	-	NO3	LC	-	DD	-	Faible	Faible

Catégories UICN pour les listes rouges :

VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

Dét.	Déterminant en Bourgogne
------	--------------------------

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Aucune espèce n'est déterminante pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne, ni inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Selon la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : l'Alouette des champs et le Faucon crécerelle sont « quasi-menacés » (NT) ; tandis que le Chardonneret élégant est « vulnérable » (VU).

Selon la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs : l'Alouette des champs et la Mésange à longue queue sont « quasi-menacées » (NT) ; et le Chardonneret élégant est « vulnérable » (VU).

L'aire d'étude immédiate accueille majoritairement, durant l'hiver, des espèces des milieux ouverts et semi-ouverts. Aucune espèce à forte patrimonialité n'a été observée. A l'exception du Chardonneret élégant toutes les espèces à patrimonialité modérée ont été aperçues ou entendues en dehors de la ZIP.

Plusieurs espèces ont été observées en stationnement sur et aux abords de la ZIP durant la période hivernale, mais les effectifs restent faibles, et le cortège est composé d'espèces communes en Bourgogne. En hiver, les oiseaux restent globalement mobiles, sans attachement territorial marqué, et peuvent facilement se déplacer à l'échelle du paysage. Les milieux présents dans la ZIP étant comparables à ceux de son environnement proche, celle-ci ne constitue pas un secteur primordial pour l'accueil des espèces hivernantes.

Les enjeux vis-à-vis de l'hivernage sont donc considérés comme faibles sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate.

Les figures suivantes présentent la localisation des oiseaux hivernants patrimoniaux ainsi que les enjeux qui leur sont associés.







**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

**Localisation des oiseaux
hivernants patrimoniaux**

-  Alouette des champs
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Mésange à longue queue

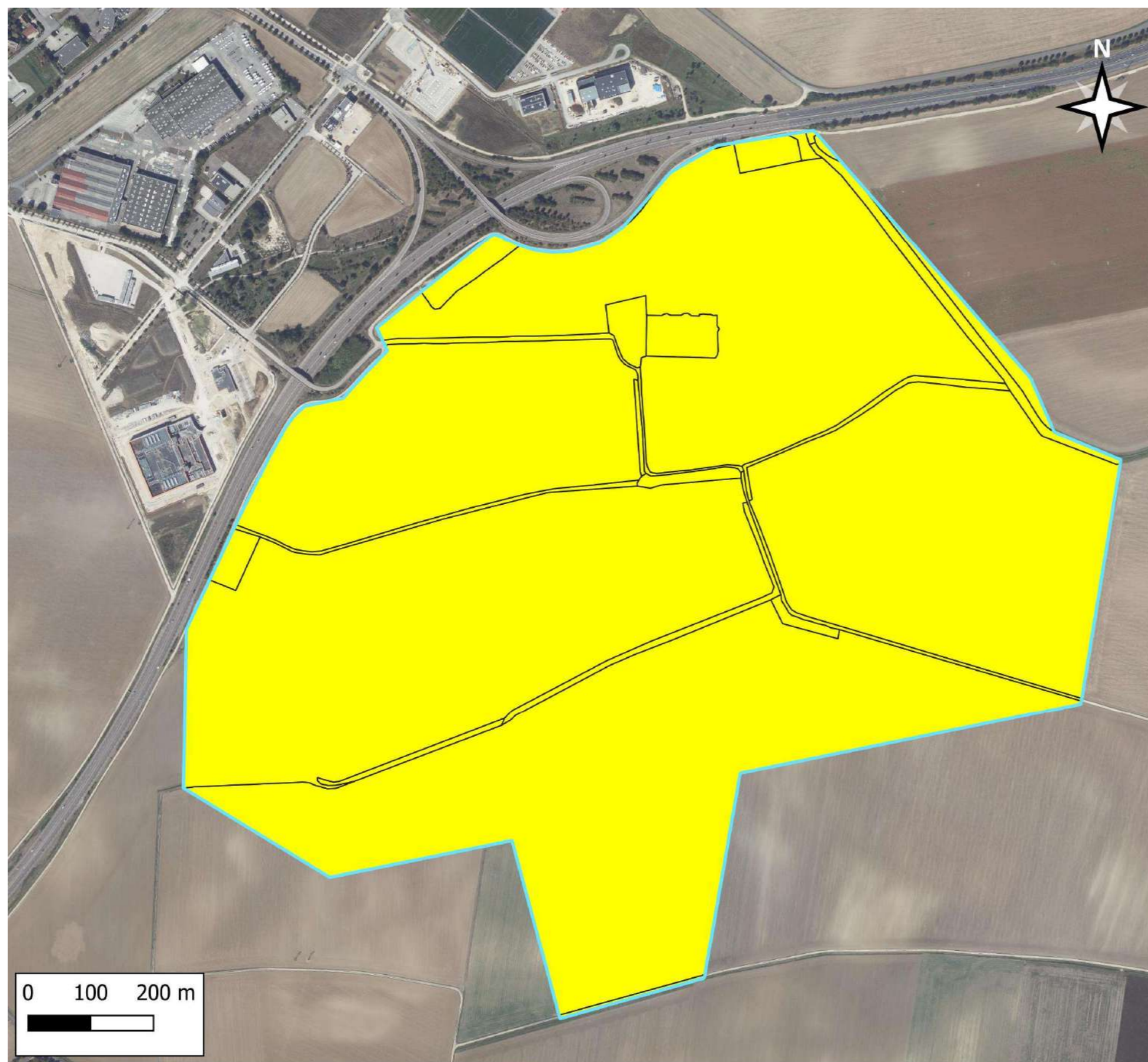
Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI


Figure 33 : Localisation des observations d'oiseaux hivernants patrimoniaux



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

**Enjeux vis à vis des
oiseaux hivernants**

 Faible

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 34 : Enjeux vis-à-vis des oiseaux hivernants

4.4.2.2 Migrations prénuptiales

4.4.2.2.1 Espèces observées

Le tableau suivant dresse la liste des espèces d'oiseaux observées sur l'ensemble et aux alentours de la ZIP en période de migrations prénuptiales, lors de la sortie du 7 avril 2025, au niveau des 8 points d'écoute.

Tableau 15 : Effectifs des espèces d'oiseaux observés en migrations prénuptiales

	Comp 1	Comp 2	Comp 3	Comp 4	Comp 5	Comp 6	Comp 7	Comp 8
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)	2	3		3	1		2	
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)		4						
Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)					3			
Grobec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>)							2	
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	3	2		1	2			
Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)		2		1			1	
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	1			1	1			
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	3	1		2		1		
Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	1		2			1		
Tarin des aulnes (<i>Spinus spinus</i>)		2						
Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)					2			

Au total, 11 espèces d'oiseaux ont été observées en migration prénuptiale. Toutes ces espèces, présentes au sein de l'aire d'étude immédiate ou dans ses environs proches, sont régulièrement observées en Bourgogne durant cette période.

4.4.2.2.2 Caractéristiques des migrations sur le site

La majorité de ces espèces survolait l'aire d'étude immédiate et ses abords, à l'instar du Pipit farlouse ou de la Bergeronnette printanière. Quelques individus ont toutefois été observés effectuant une halte migratoire ponctuelle dans les zones buissonnantes et arborées, comme le Pinson des arbres ou le Tarin des aulnes.

Aucun rapace n'a été observé en migration sur l'aire d'étude immédiate ni dans ses environs.

Les observations ont principalement concerné des individus isolés ou des petits groupes. Aucun rassemblement important n'a été relevé : le plus grand groupe comptait 4 Chardonnerets élégants en migration, observés à environ 500 mètres au sud-est de l'aire d'étude immédiate.

Couloirs de migration

Aucun couloir de migration clairement défini n'a pu être mis en évidence. Toutefois, les espèces observées sont typiques de la migration prénuptiale en Bourgogne, comme le Pigeon ramier, la Linotte mélodieuse ou encore le Verdier d'Europe, ce qui indique un passage ponctuel sur et aux abords de la ZIP. Au printemps, les déplacements migratoires observés présentent une orientation générale Sud-Ouest / Nord-Est.

4.4.2.2.3 Enjeux vis-à-vis des migrations prénuptiales

Le tableau suivant présente la valeur patrimoniale et les enjeux des espèces d'oiseaux observées durant la période de migrations prénuptiales.

Tableau 16 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des oiseaux migrateurs prénuptiaux observés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs	Statut de protection			Statut de conservation			ZNIEFF Bourgogne 2015	Patrimonialité	Enjeu
			Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR France Migrateurs 2011	LR Bourgogne Nicheurs 2015			
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	11	IBE2	-	NO3	LC	DD	LC	-	Faible	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	4	IBE2	-	NO3	VU	-	VU	-	Modérée	Faible
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	3	-	CDO22	-	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	2	IBE2	-	NO3	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	8	IBE2	-	NO3	NT	DD	VU	-	Modérée	Faible
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	4	IBE2	-	NO3	VU	-	LC	-	Modérée	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	3	-	CDO31, CDO21	-	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	7	IBE3	-	NO3	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	4	IBE2	-	NO3	VU	-	VU	dét.	Forte	Faible
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	2	IBE2	-	NO3	LC	-	-	-	Faible	Faible
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	2	IBE2	-	NO3	VU	-	LC	-	Modérée	Faible

Catégories UICN pour les listes rouges :

VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

dét.	Déterminant en Bourgogne
------	--------------------------

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Une seule espèce est déterminante pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne : le Pipit farlouse, et aucune n'est inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Selon la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : l'Hirondelle rustique est « quasi-menacée » (NT) ; tandis que le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Pipit farlouse et le Verdier d'Europe sont « vulnérables » (VU).

Selon la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs : le Chardonneret élégant, l'Hirondelle rustique et le Pipit farlouse sont « vulnérables » (VU).

La majorité des espèces observées étaient en migration active, survolant l'aire d'étude immédiate sans s'y poser durablement. Quelques individus en halte ont été notés dans des zones arborées ou buissonnantes, mais aucun grand rassemblement n'a été observé. Seul le Pipit farlouse présente une patrimonialité forte, mais en effectif très limité. Hormis un petit groupe de Chardonnerets élégants observé à 500 mètres au sud-est de la zone, les espèces à patrimonialité modérée ont été relevées en faible nombre, pour la plupart dans la ZIP.

La diversité spécifique reste faible, aucun couloir de migration clairement défini n'a pu être identifié, et les observations de halte migratoire sont restées ponctuelles.

Dans ce contexte, les enjeux vis-à-vis des migrateurs prénuptiaux sont considérés comme faibles sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate.

Les figures suivantes présentent la localisation des oiseaux migrateurs prénuptiaux patrimoniaux ainsi que les enjeux qui leur sont associés.








**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

**Localisation des oiseaux
migrateurs patrimoniaux**

-  Chardonneret élégant
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Pipit farlouse
-  Verdier d'Europe

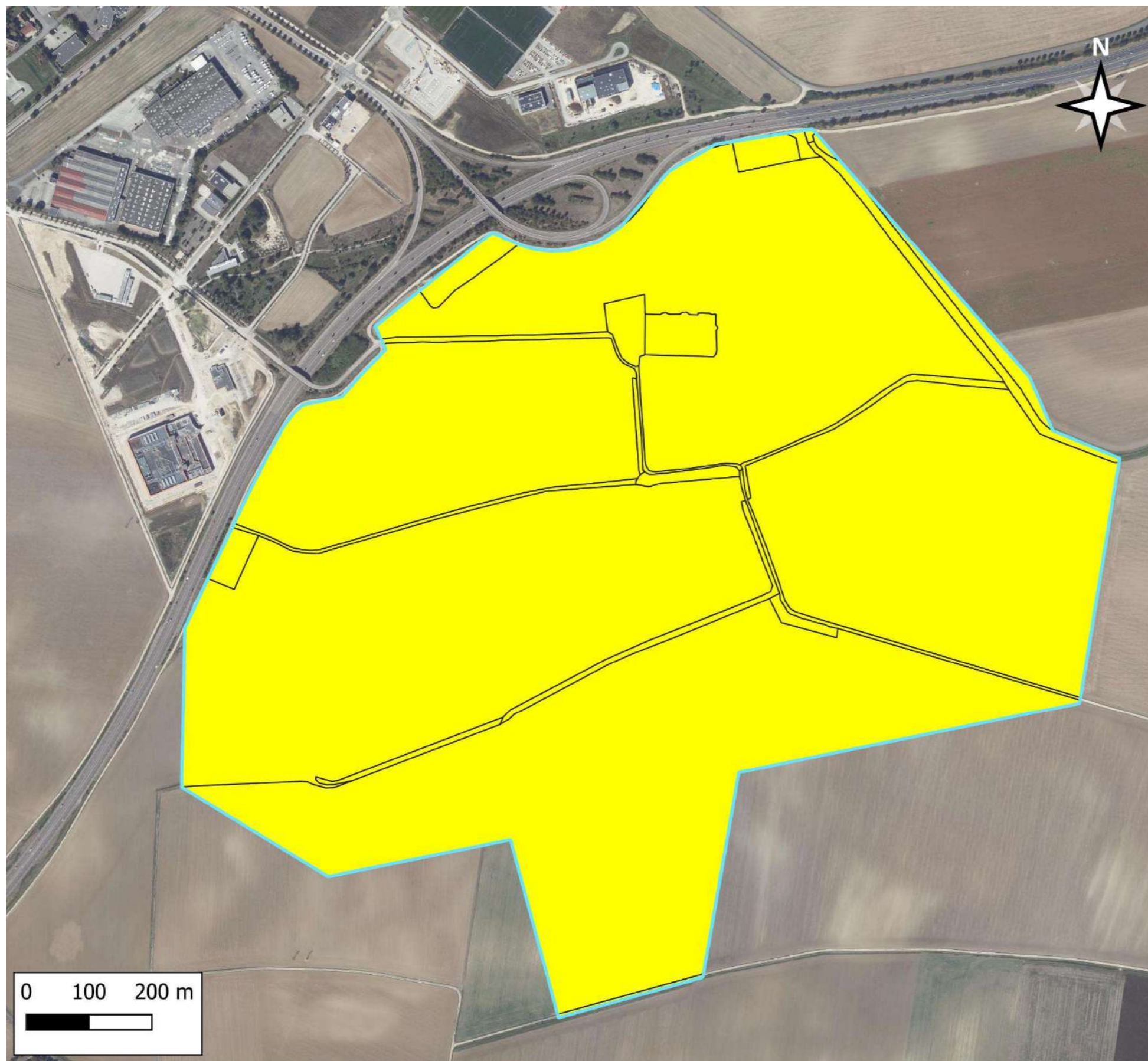
Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI


Figure 35 : Localisation des observations d'oiseaux migrants prénuptiaux patrimoniaux



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

**Enjeux vis à vis des
oiseaux migrateurs prénuptiaux**

 Faible

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 36 : Enjeux vis-à-vis des oiseaux en migration prénuptiale

4.4.2.3 Nidification

4.4.2.3.1 Espèces observées

Le tableau suivant dresse la liste des espèces d'oiseaux observées sur l'ensemble et aux alentours de l'aire d'étude immédiate en période de nidification, lors des sorties du 7 avril et 30 mai 2025, au niveau des huit points d'écoute.

Tableau 17 : Effectifs des espèces d'oiseaux observés durant la période de nidification

	07/04/2025								30/05/2025							
	Comp1	Comp2	Comp3	Comp4	Comp5	Comp6	Comp7	Comp8	Comp1	Comp2	Comp3	Comp4	Comp5	Comp6	Comp7	Comp8
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	1		2	2	1	1		1	3	2	2	3	2	1	1	1
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)										3	2	2	2	1	1	2
Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	1			1				1	2		1		1		2	2
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)								1								
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)															2	
Corbeau freux (<i>Corvus frugilegus</i>)			5			1	2			1						
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	2	4	1	1			1	1	2	1	10		2		2	
Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)										1			3			
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)													1		1	
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)				1						1		2		1		
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)													1	2		2
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)															2	
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)					1											
Grobec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>)					1											
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)							1								1	
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)					2	1							5			
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)													2			
Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)										1		2		2	2	2
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)		1		1								1				
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)		1														
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)					2										1	
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)					3		1						3			1
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)						1								1	2	
Pigeon colombin (<i>Columba oenas</i>)												1	1			
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)						1			2	1		1	2	2		
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)		1														
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)						1										
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)							1									
Rosignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)												2				
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)		1														
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)								1								
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)													1			1
Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)					1											

Lors de la sortie d'écoute nocturne réalisée le 2 avril 2025, un Troglodyte mignon ainsi qu'un Canard colvert ont été observés à proximité du point N3. Aucun rapace nocturne n'a été détecté au cours de cette session.

Par ailleurs, au cours des inventaires entomologiques réalisés le long des transects durant la période de nidification, une observation opportuniste a permis d'ajouter une espèce au cortège recensé : un Martinet noir, observé en vol au niveau du transect 4.

4.4.2.3.2 Caractéristiques de la nidification sur le site

▪ OISEAUX NICHANT DANS LES MILIEUX OUVERTS : CULTURES

L'aire d'étude immédiate est largement dominée par les grandes cultures, qui au printemps présentent déjà une strate herbacée bien développée. Ces milieux ouverts accueillent des espèces typiques de la plaine agricole, dont la présence peut varier selon les pratiques culturales et les rotations de cultures. La réussite de la reproduction reste toutefois fortement dépendante des interventions agricoles au cours de la saison de nidification (fauchage, traitements, récolte...).

Les espèces caractéristiques de ces milieux incluent notamment l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière, le Bruant proyer et le Tarier pâtre.

L'Alouette des champs, inscrite comme « quasi-menacée » sur les listes rouges nationale et régionale, a été observée à 15 reprises sur l'ensemble de la ZIP. Les enjeux associés à cette espèce en période de reproduction sont considérés comme modérés.

La Bergeronnette printanière et le Bruant proyer, toutes deux classées en catégorie « préoccupation mineure » sur les listes rouges nationale et régionale, présentent des enjeux faibles.

Le Tarier pâtre, espèce de milieux ouverts à semi-ouverts, apprécie particulièrement les secteurs agricoles pourvus de haies ou de buissons. Deux mâles chanteurs ont été contactés en bordure immédiate de la ZIP, au sein de haies boisées. L'espèce est classée « quasi-menacée » au niveau national et « en préoccupation mineure » à l'échelle régionale. Bien que les contacts aient été en dehors de la ZIP, la proximité immédiate de ces observations justifie l'attribution d'enjeux modérés pour cette espèce.

▪ OISEAUX NICHANT DANS LES MILIEUX SEMI-OUVERTS : HAIES, RIPISYLVE, JARDINS

L'aire d'étude immédiate et ses abords comprennent plusieurs secteurs arbustifs et arborés, incluant notamment une portion de ripisylve (forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus*). Ces milieux semi-ouverts accueillent une diversité d'oiseaux nicheurs communs, parmi lesquels le Grosbec casse-noyaux, la Fauvette à tête noire, les Mésanges charbonnière et bleue, le Pouillot véloce, le Pigeon ramier ou encore le Pinson des arbres.

En complément de ce cortège typique, on note la présence du Chardonneret élégant, de la Linotte mélodieuse, du Pouillot fitis et du Pigeon colombin.

Le Chardonneret élégant, classé « vulnérable » sur les listes rouges nationale et régionale, fréquente les milieux semi-ouverts mêlant végétation arborée et strates herbacées. Deux mâles chanteurs ont été contactés à environ 40 mètres au nord de la ZIP. Bien que ces observations aient été réalisées en dehors de l'aire d'étude immédiate, leur proximité directe justifie l'attribution d'enjeux modérés pour l'espèce.

La Linotte mélodieuse, également « vulnérable » sur la liste rouge nationale, niche préférentiellement dans les secteurs buissonnants des milieux ouverts ou faiblement boisés. Huit individus nicheurs ont été contactés lors de la sortie du 30 mai 2025 au sein de la ZIP, ce qui justifie des enjeux modérés en période de reproduction.

Le Pouillot fitis, espèce typique des milieux ouverts à végétation arbustive, a été observé à travers un mâle chanteur contacté dans une zone arborée et arbustive située à une cinquantaine de mètres au

nord-ouest de la ZIP. A l'instar du Chardonneret élégant, la proximité immédiate du site justifie des enjeux modérés.

- OISEAUX NICHANT À PROXIMITÉ DES HABITATIONS

La partie nord de l'aire d'étude immédiate accueille un corps de ferme composé de plusieurs bâtiments, et la zone se situe à proximité immédiate de villages et d'une zone industrielle, offrant une diversité de structures bâties. Ces éléments sont fréquentés par des espèces typiques des milieux anthropisés, qui exploitent également les milieux ouverts de la ZIP pour la chasse. C'est le cas notamment du Faucon crécerelle, de l'Hirondelle rustique, du Martinet noir et du Pigeon colombin.

Le Faucon crécerelle, espèce chassant en milieux ouverts ou semi-ouverts, peut nicher à proximité des bâtiments ou dans des arbres isolés. Un individu nicheur a été observé au nord du corps de ferme, et un autre à une trentaine de mètres au nord de la ZIP. Classé « quasi-menacé » sur la liste rouge nationale, il est associé à des enjeux modérés en période de reproduction.

L'Hirondelle rustique, strictement liée aux bâtiments pour la nidification (granges, garages, étables...), a été contactée à travers six individus, dont cinq à proximité du corps de ferme, où plusieurs nids sont probablement installés. Classée « quasi-menacée » à l'échelle nationale et « vulnérable » au niveau régional, elle est également associée à des enjeux modérés.

Le Martinet noir, espèce cavernicole nichant sous les toitures, a été observé en vol de chasse au niveau du Transect 4. Bien que l'indice de nidification soit indirect, sa présence probable dans les bâtiments voisins, conjuguée à son statut « quasi-menacé » (liste rouge nationale), justifie des enjeux modérés.

Le Pigeon colombin, nicheur en cavités (bâtiments anciens ou vieux arbres), fréquente les alignements arborés, parcs ou zones bâties, et exploite les milieux ouverts pour son alimentation. Il est également associé à des enjeux modérés en contexte de reproduction.

- OISEAUX LIÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES

Deux espèces sont liées à la présence d'eau sur la ZIP (cas des deux bassins) : le Canard colvert et le Héron cendré. Toutes deux sont classées en catégorie « préoccupation mineure » sur les listes rouges nationale et régionale. Les enjeux de conservation associés à ces espèces sont considérés comme faibles.

4.4.2.3.3 Enjeux vis-à-vis de la nidification

Le tableau suivant présente la valeur patrimoniale et les enjeux des espèces d'oiseaux observées durant la période de nidification.

Tableau 18 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des oiseaux nicheurs observés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Patrimonialité	Enjeu
			Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015			
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	15	IBE3	CDO22	-	NT	NT	-	Modérée	Modéré
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	13	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	9	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	1	IBE3	CDO21, CDO31	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2	IBE2	-	NO3	VU	VU	-	Modérée	Modéré
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	9	-	CDO22	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	22	IBE3	CDO22	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	4	-	CDO22	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2	IBE2	-	NO3	NT	LC	-	Modérée	Modéré
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	4	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	5	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	2	IBE3	CDO32, CDO21	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	1	-	CDO22	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	1	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	1	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	6	IBE2	-	NO3	NT	VU	-	Modérée	Modéré
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	2	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	9	IBE2	-	NO3	VU	LC	-	Modérée	Modéré
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2	IBE3	-	NO3	NT	DD	-	Modérée	Modéré
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2	IBE3	CDO22	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	1	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	3	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	5	-	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	3	-	CDO22	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	2	IBE3	CDO22	-	LC	DD	dét.	Modérée	Modéré
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	8	-	CDO31, CDO21	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	1	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	1	IBE3	-	NO3	NT	NT	-	Modérée	Modéré
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	1	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	2	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	1	IBE2	-	NO3	LC	DD	-	Faible	Faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	1	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2	IBE2	-	NO3	NT	LC	-	Modérée	Modéré
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	1	IBE3	CDO22	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	1	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	Faible	Faible

Catégories UICN pour les listes rouges :

VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

dét.	Déterminant en Bourgogne
------	--------------------------

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Parmi les 35 espèces d'oiseaux nicheurs inventoriées, 1 est déterminante pour la désignation ZNIEFF en Bourgogne : le Pigeon colombin. Aucune espèce n'est inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

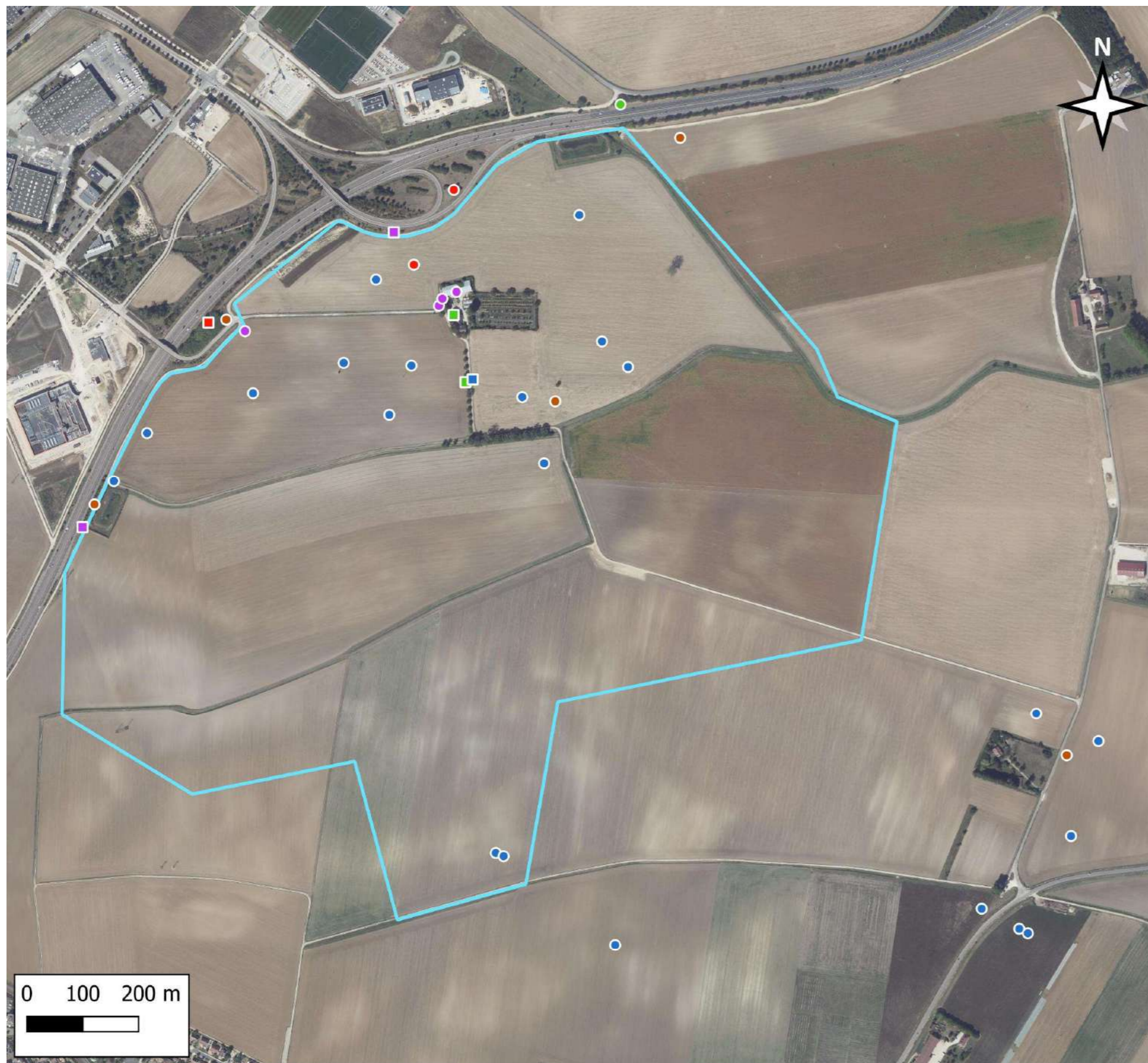
Selon la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : l'Alouette des champs, le Faucon crécerelle, l'Hirondelle rustique, le Martinet noir, le Pouillot fitis et le Tarier pâtre sont quasi-menacées (NT) ; tandis que le Chardonneret élégant et la Linotte mélodieuse sont vulnérables (VU).

Selon la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs : l'Alouette des champs et le Pouillot fitis sont quasi-menacées (NT) ; tandis que le Chardonneret élégant et l'Hirondelle rustique sont vulnérables (VU).

L'avifaune nicheuse de la zone est principalement composée d'espèces typiques des milieux ouverts et semi-ouverts, régulièrement observées dans l'aire d'étude immédiate. Si aucune espèce à forte patrimonialité n'a été contactée, plusieurs taxons à enjeu modéré l'ont été directement au sein de la ZIP. Seuls trois d'entre eux, le Chardonneret élégant, le Tarier pâtre et le Pouillot fitis, ont été observés en dehors de la ZIP, à moins de 50 mètres de ses limites.

En raison de la présence de plusieurs espèces patrimoniales, de la diversité spécifique et de la fonctionnalité globale des milieux pour la nidification, les enjeux vis-à-vis des oiseaux nicheurs sont considérés comme modérés sur l'essentiel de l'aire d'étude immédiate. Toutefois, certains secteurs très artificialisés ou peu favorables, tels que les chemins et les bassins de récupération, ne présentent pas d'intérêt majeur pour la reproduction et sont donc associés à des enjeux faibles vis-à-vis de l'avifaune nicheuse.

Les figures suivantes présentent la localisation des oiseaux nicheurs patrimoniaux ainsi que les enjeux qui leur sont associés.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate

**Localisation des oiseaux
nicheurs patrimoniaux**

- Alouette des champs
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Pigeon colombin
- Pouillot fitis
- Tarier pâtre

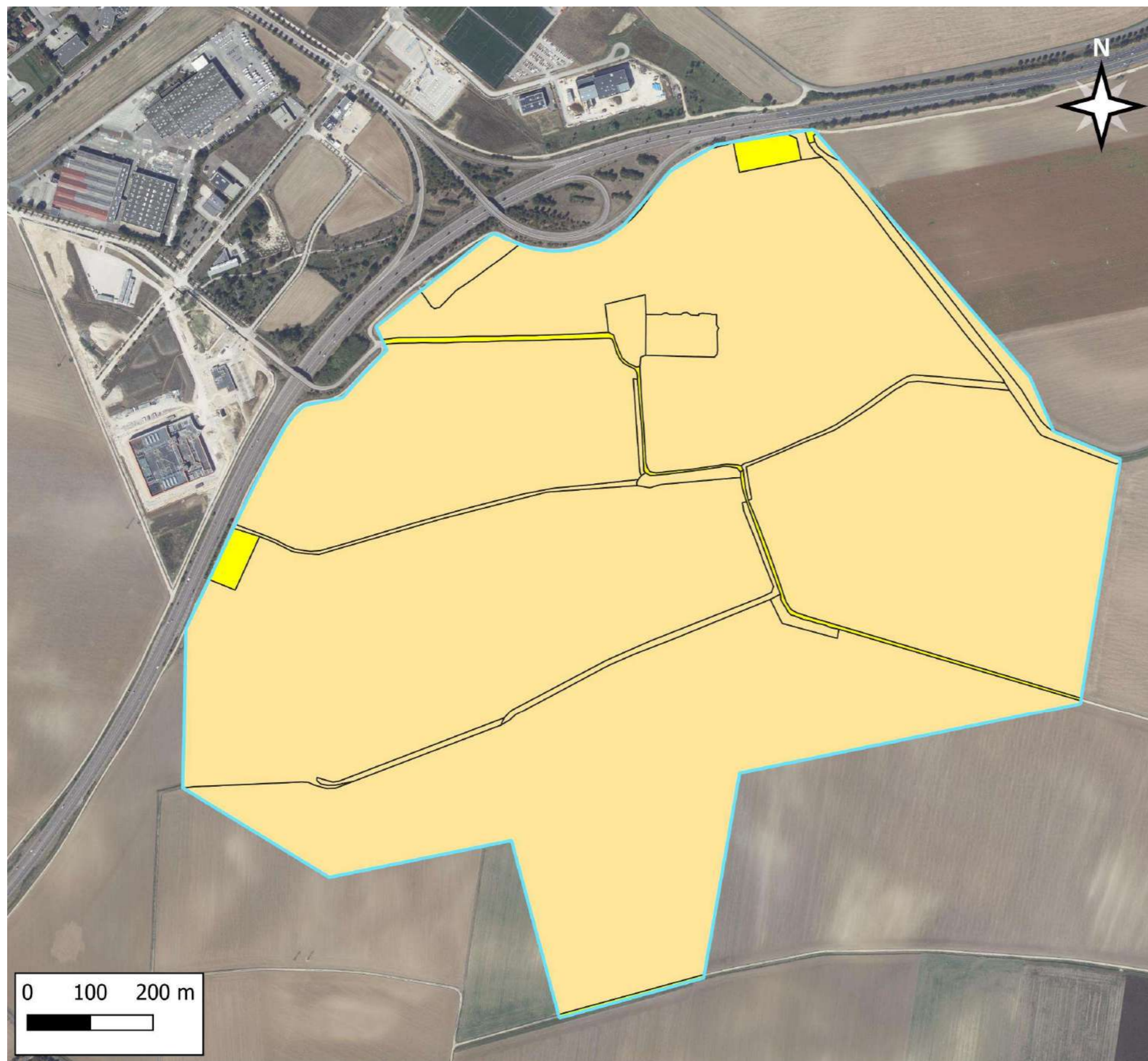
Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 37 : Localisation des observations d'oiseaux nicheurs patrimoniaux



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

**Enjeux vis à vis des
oiseaux nicheurs**

 Faible

 Modéré

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 38 : Enjeux vis-à-vis des oiseaux nicheurs

4.4.2.4 Migrations postnuptiales

4.4.2.4.1 Espèces observées

Le tableau suivant dresse la liste des espèces d'oiseaux observées sur l'ensemble de la ZIP et aux alentours en période de migrations postnuptiales, lors de la sortie du 5 septembre 2025, sur les transects ainsi que sur les points d'observation.

Tableau 19 : Effectifs des espèces d'oiseaux observés durant la période de migrations postnuptiales

	Points		Transects			
	M1	M2	1	2	3	4
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)		1				
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)					1	
Choucas des tours (<i>Coloeus monedula</i>)					4	
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)		2				
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	1					
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)					2	
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	40	2				

7 espèces d'oiseaux ont été observées sur les différents transects et points consacrés à l'étude des migrations postnuptiales.

Toutes les espèces recensées au sein de l'aire d'étude immédiate et dans ses environs proches sont régulièrement observées en Bourgogne durant la période de migrations postnuptiales.

Ces observations restent très communes pour la Bourgogne. Elles montrent cependant que les friches, buissons et cultures sont attractifs pour les oiseaux durant l'automne. La végétation qu'elle soit herbacée (cultures de céréales), ou arbustive (haies, buissons) est une source importante de nourriture pour les oiseaux (graines, baies, invertébrés).

L'aire d'étude immédiate est survolée lors des migrations postnuptiales par seulement deux espèces des milieux ouverts (ex. : Buse variable, Pigeon ramier).

Quelques-unes stationnent dans l'aire d'étude immédiate, au niveau des milieux ouverts (ex. : Bergeronnette printanière, Choucas des tours, Corneille noire, Héron cendré, Pigeon ramier) ; et une autre, dans les buissons (Mésange bleue).

Il peut s'agir d'espèces sédentaires qui accomplissent l'ensemble de leur cycle biologique sur place ou d'espèces de passage. Il reste cependant difficile d'affirmer s'il s'agit d'espèces locales ou de migrateurs partiels.

Le seul rapace qui a été observé est la Buse variable. Aucun dortoir de rapaces n'a été observé.

Aucune orientation des passages migratoires et aucun couloir de migration principal n'a pu être mis en évidence. Peu de vols ont été observés. Les migrations sont diffuses dans l'espace.

4.4.2.4.2 Enjeux vis-à-vis des migrations postnuptiales

Le tableau suivant présente le statut, la valeur patrimoniale et les enjeux des espèces d'oiseaux observées durant la période de migrations postnuptiales.

Tableau 20 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des oiseaux migrateurs postnuptiaux observés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs	Statut de protection			Statut de conservation			ZNIEFF Bourgogne 2015	Patrimonialité	Enjeu
			Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR France Migrateurs 2011	LR Bourgogne Nicheurs 2015			
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	1	IBE2	-	NO3	LC	DD	LC	-	Faible	Faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	1	IBE3	-	NO3	LC	NA	LC	-	Faible	Faible
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	4	-	CDO22	NO3	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	2	IBE3	CDO22	-	LC	-	LC	-	Faible	Faible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	1	IBE3	-	NO3	LC	NA	LC	-	Faible	Faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	2	IBE2	-	NO3	LC	NA	LC	-	Faible	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	42	-	CDO31, CDO21	-	LC	NA	LC	-	Faible	Faible

Catégories UICN pour les listes rouges :

LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle)

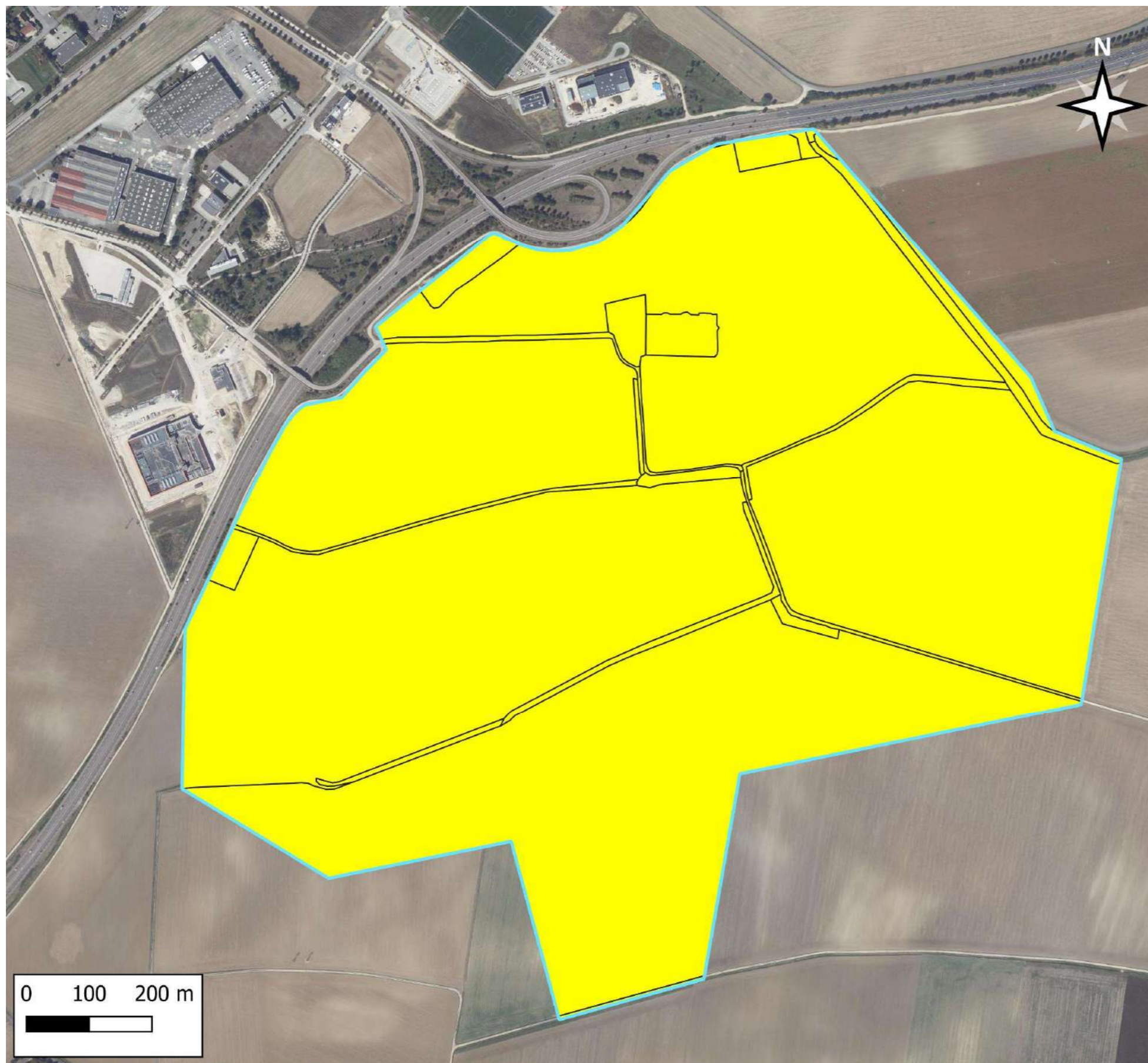
Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Parmi les 7 espèces de oiseaux en migration postnuptial inventoriées, aucun n'est déterminante pour la désignation de ZNIEFF Bourgogne ni inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Toutes les espèces observées sont à faible patrimonialité et conduisent à considérer les enjeux vis-à-vis des migrations postnuptiales comme faibles sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate.


La figure suivante cartographie les enjeux liés aux oiseaux migrateurs postnuptiaux.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

**Enjeux vis à vis des
oiseaux migrateurs
postnuptiaux**

 Faible

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / novembre-2025 / CAEI

Figure 39 : Enjeux vis-à-vis des oiseaux en migration postnuptiale

4.5 Reptiles

4.5.1 Données bibliographiques

L'ensemble des données a été placé sous la forme de tableaux, en annexe 6.1.2.

La bibliographie indique la présence de 11 espèces de reptiles observées sur les 20 communes traversées par l'aire d'étude éloignée. Toutes ces espèces sont protégées en France et inscrite à la Convention de Berne, mise à part la Trachémyde écrite, ou Tortue de Floride, qui est une espèce exotique envahissante non protégée.

Parmi ces espèces, on note la présence sur :

La Liste Rouge France :

- D'aucune espèce en danger « EN »,
- 1 espèce quasi-menacée « NT » : le Lézard des souches.

La Liste Rouge Bourgogne :

- D'aucune espèce en danger « EN », ni vulnérable « VU »,
- 1 espèce quasi-menacée « NT » : la Vipère aspic.

6 espèces sont considérées comme déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne.

6 espèces sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore : la Coronelle lisse, la Couleuvre d'Esculape, la Couleuvre verte et jaune, le Lézard à deux raies, le Lézard des murailles et le Lézard des souches.

Les espèces mentionnées dans la bibliographie pour les communes de Quetigny et Saint-Apollinaire sont le Lézard des murailles et la Tortue de Floride. Ces espèces peuvent potentiellement être présentes au sein de l'aire d'étude immédiate.

4.5.2 Résultats des inventaires

Au total, 1 seule espèce de reptile a été inventoriée lors des différentes sorties. Il s'agit du Lézard des murailles.

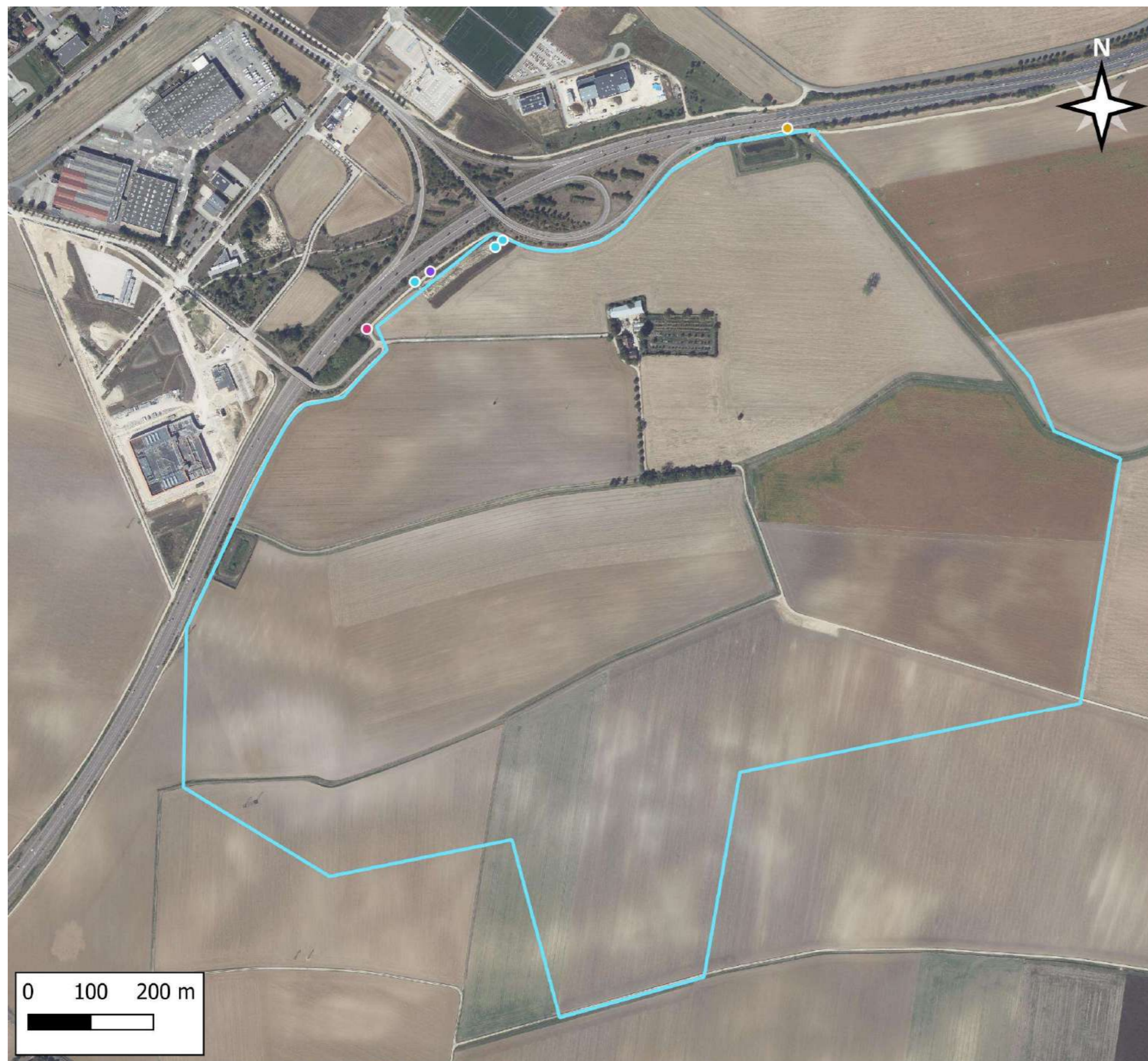
Le tableau suivant présente les résultats d'observations brutes de reptiles au niveau de l'aire d'étude immédiate et ses alentours.

Tableau 21 : Résultats bruts des observations de reptiles

Date	Espèce	Localisation	Nombre
07/04/25	Lézard des murailles	Point Comp 6	1
30/05/25	Lézard des murailles	Transect 2	1
	Lézard des murailles	Transect 2	1
21/07/25	Lézard des murailles	Transect 2	1
	Lézard des murailles	Transect 2	1
05/09/25	Lézard des murailles	Transect 3	3

L'individu observé le 7 avril était immobile sur un petit amas de terre recouvert de débris végétaux. Le second, observé le 30 mai, se trouvait dans une zone herbacée en bordure de chemin. Tous deux étaient localisés à environ 15 mètres de la ZIP. Parmi ceux observés en juillet, deux individus étaient présents au sein de la ZIP.


La figure suivante localise toutes les observations de reptiles.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Localisation des reptiles

Lézard des murailles

-  07/04/2025
-  30/05/2025
-  21/07/2025
-  05/09/2025

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / novembre-2025 / CAEI

Figure 40 : Localisation des observations de reptiles

4.5.3 Enjeux vis-à-vis des reptiles

Le tableau suivant présente la valeur patrimoniale des espèces de reptiles observées au sein et à proximité de la ZIP.

Tableau 22 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des reptiles observés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne	Patrimonialité	Enjeu
		Convention de Berne	Directive Habitats	Protection France	LR France	LR Région Bourgogne			
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IBE2	CDH4	FRAR2	LC	LC	-	Moyenne	Modéré

Catégories UICN pour les listes rouges :

LC Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

Dét. Déterminant en Bourgogne

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

La seule espèce observée, le Lézard des murailles, est protégée en France, inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats, et est à « préoccupation mineure » sur la liste rouge nationale et régionale.



Lézard des murailles (source : CAEI)

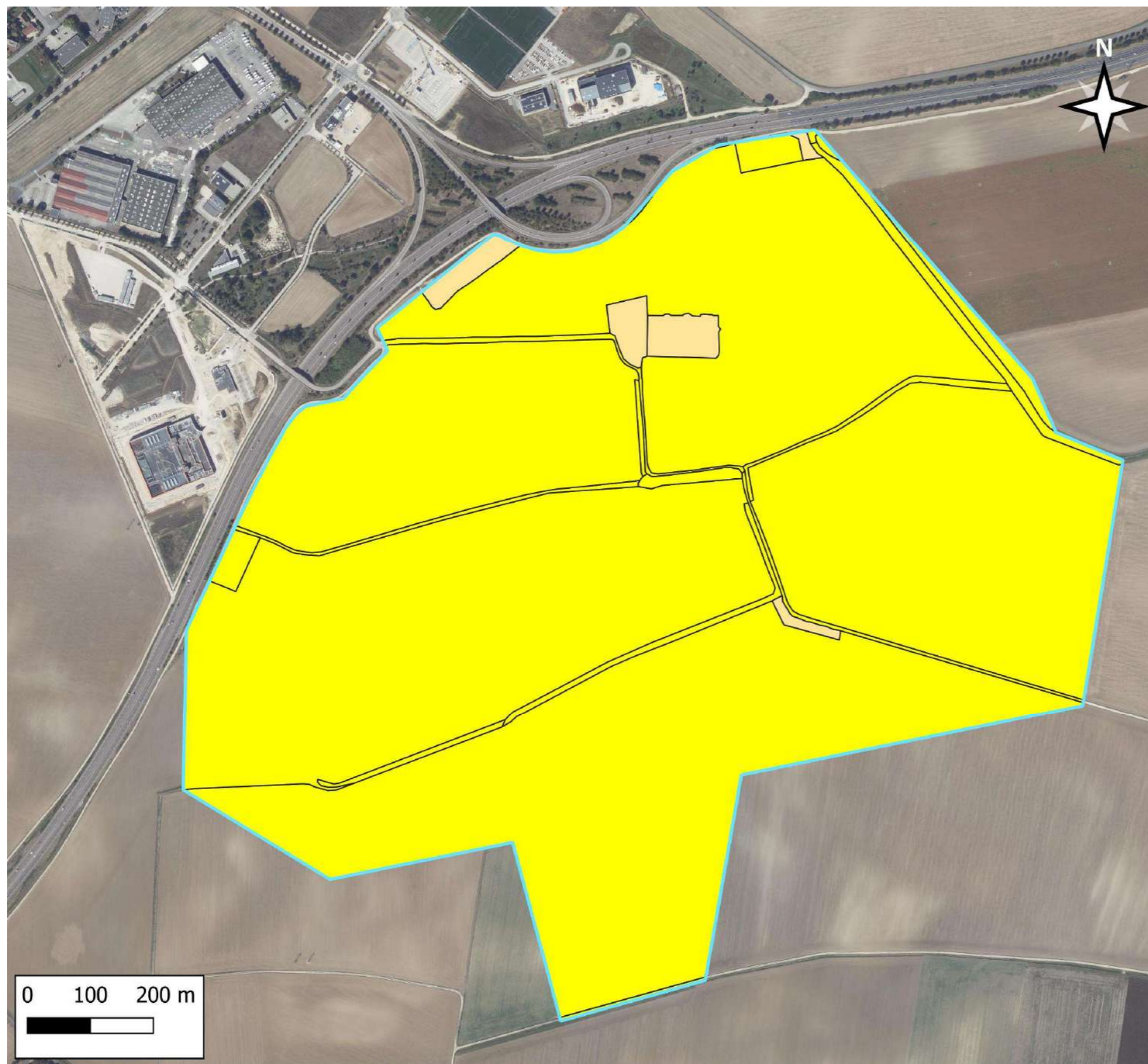
Peu exigeant, il est possible de retrouver le **Lézard des murailles** dans de multiples habitats pourvus qu'ils soient ensoleillés. Son régime alimentaire est principalement composé d'arachnides mais il consomme régulièrement coléoptères, diptères et hyménoptères.

Il a été observé à de nombreuses reprises en bord de chemin.

La présence de cette espèce de reptile à proximité immédiate de l'aire d'étude s'explique par la diversité des habitats présents sur et autour de la zone. Les milieux arbustifs et herbacés, ainsi que les secteurs comprenant des tas de pierres et des zones de sol nu, sableux et caillouteux, notamment à proximité des deux contacts avec l'espèce, offrent des conditions particulièrement favorables à celle-ci.

Les enjeux vis-à-vis de ce groupe sont donc considérés comme modérés dans les milieux favorables, tels que les végétations herbacées anthropiques et les abords des bâtiments agricoles. En revanche, ils sont faibles dans les autres milieux de l'aire d'étude.

La figure suivante cartographie les enjeux liés aux reptiles.




SPLAAD
L'aménageur public

**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Enjeux vis à vis des reptiles

 Faible

 Modéré

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juillet-2025 / CAEI

Figure 41 : Enjeux vis-à-vis des reptiles

4.6 Amphibiens

4.6.1 Données bibliographiques

L'ensemble des données a été placé sous la forme de tableaux, en annexe 6.1.3.

La bibliographie indique la présence de 12 espèces d'amphibiens observées sur les 20 communes traversées par l'aire d'étude éloignée. Toutes ces espèces sont protégées en France et inscrite à la Convention de Berne.

Parmi ces espèces, on note la présence sur :

La Liste Rouge France :

- D'aucune espèce en danger « EN », ni vulnérable « VU »,
- 1 espèce quasi-menacée « NT » : la Grenouille verte.

La Liste Rouge Bourgogne :

- D'aucune espèce en danger « EN »,
- 1 espèce vulnérable « VU » : le Pélodyte ponctué,
- 1 espèce quasi-menacée « NT » : le Crapaud calamite.

4 espèces sont considérées comme déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne.

4 espèces sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore : l'Alyte accoucheur, le Crapaud calamite, la Grenouille agile et la Rainette méridionale.

Les espèces mentionnées dans la bibliographie pour les communes de Quetigny et Saint-Apollinaire sont le Crapaud calamite, le Crapaud commun, le Triton alpestre et le Triton palmé. Ces espèces peuvent potentiellement être présentes au sein de l'aire d'étude immédiate lors de leur période de reproduction, notamment dans les flaques, fossés, ornières ou bassins.

4.6.2 Résultats des inventaires

La recherche de milieux aquatiques s'est faite à partir des photographies aériennes puis lors de visites réalisées de jour sur site. Les milieux propices tels que les ornières ou les flaques ont également été prospectés. Les inventaires ont eu lieu lors de visites nocturnes et diurnes.

Au final, 2 types de milieux propices ont été visités au sein de l'aire d'étude immédiate : des faussés et des bassins de récupération.

Le tableau suivant présente ces milieux.

Tableau 23 : Caractérisation des milieux propices aux amphibiens

	
Bassin – PE1	Bassin – PE2
	
Fossé – PE3	Fossé – PE4
	
Fossé – PE5	

Une seule espèce d'amphibien a été inventoriée lors des différentes sorties.

Le tableau suivant présente les résultats d'observations bruts de ces amphibiens.

Tableau 24 : Résultats bruts des observations d'amphibiens

Date	Espèce	Localisation	Nombre
02/04/25	Grenouille verte	PE1	1
30/05/25	Grenouille verte	PE1	2
21/07/25	Grenouille verte	Transect 1, PE2 et PE3	7

Certains individus d'amphibiens recensés ont été observés au niveau du point d'eau PE1, correspondant à un bassin de récupération des eaux pluviales adjacent à l'axe routier "l'Arc". 7 individus ont également été observés au niveau du fossé PE3, proche du bassin PE2.


La figure suivante localise toutes les observations d'amphibiens et leur dates associées.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**


Légende


Aire d'étude


 Aire d'étude immédiate

Localisation des amphibiens

Grenouille verte

 02/04/2025

 30/05/2025

 21/07/2025

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / novembre-2025 / CAEI

Figure 42 : Localisation des observations d'amphibiens

4.6.3 Enjeux vis-à-vis des amphibiens

Le tableau suivant présente la valeur patrimoniale des espèces d'amphibiens observées au sein de la ZIP.

Tableau 25 : Statut de protection et de conservation, enjeu vis-à-vis des amphibiens observés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Patrimonialité	Enjeu
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2015	LR Bourgogne 2015			
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	IBE3	CDH5	FRAR4	NT	LC	-	Modérée	Modéré

Catégories UICN pour les listes rouges :

NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

La seule espèce observée, la Grenouille verte, est protégée en France, inscrite à l'annexe V de la Directive Habitats, et est « quasi menacée » (NT) sur la liste rouge nationale et à « préoccupation mineure » (LC) sur la régionale.



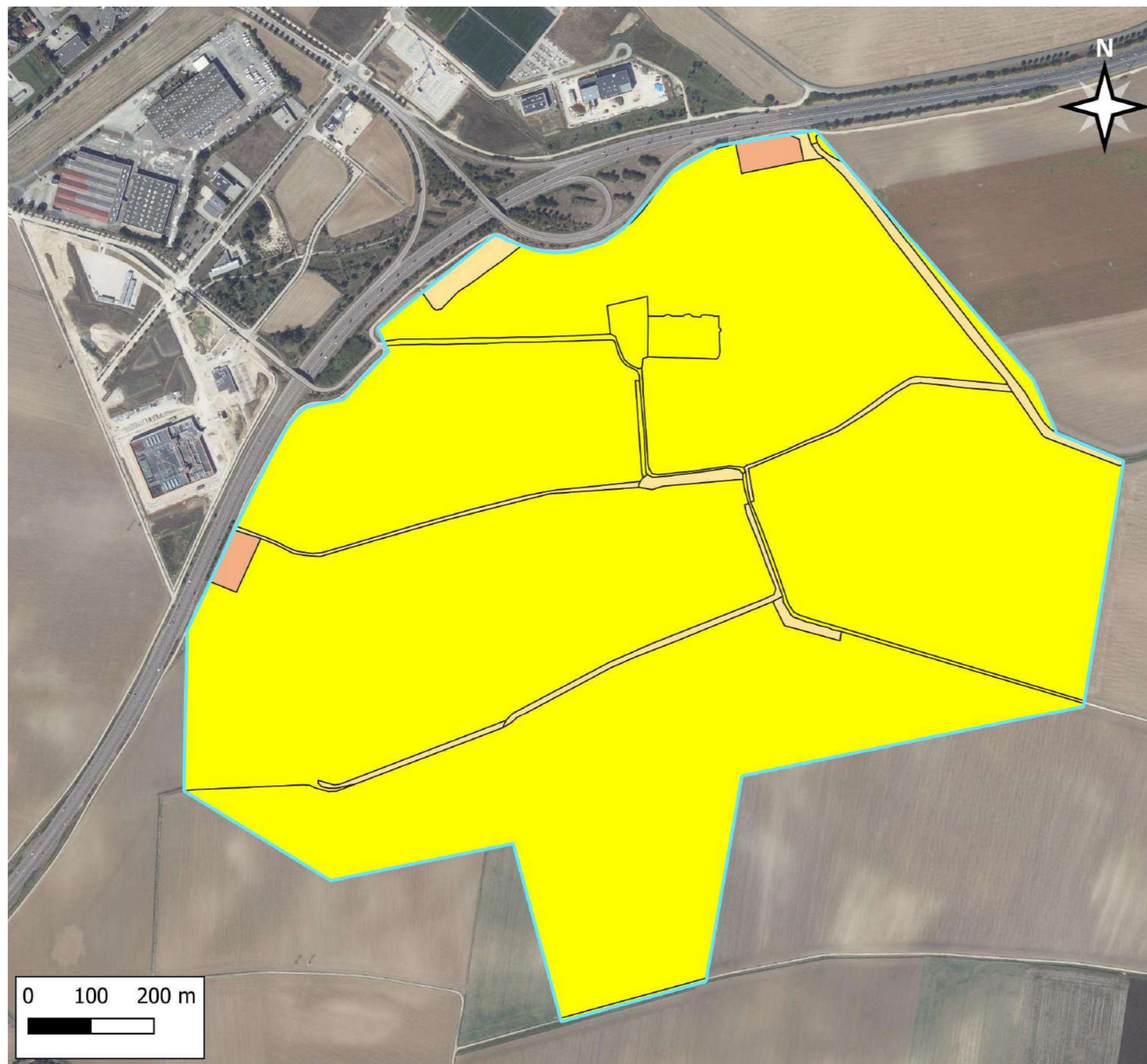
Grenouille verte (source : CAEI)

Espèce plutôt liée aux milieux ouverts, la grenouille verte vit dans des milieux aquatiques dont les eaux sont stagnantes comme des mares peu profondes, des étangs ou marais. Elle affectionne les zones aquatiques ensoleillées où la végétation abonde.

La Grenouille verte est commune en Bourgogne Franche-Comté.

Deux individus chanteurs ont été observés au sein du bassin PE1 au nord-est de la ZIP, et 7 au niveau d'un fossé.

Les enjeux sont considérés comme forts au niveau des bassins, qui sont les seuls milieux identifiés comme réellement favorables à la reproduction de la Grenouille verte dans la zone d'étude. Les autres milieux humides, comme les phragmitaies, la forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus* ou les communautés à grandes Laîches, peuvent aussi être utilisés ponctuellement par les amphibiens (gagnage, repos), mais de manière moins déterminante. Ces milieux sont donc associés à des enjeux modérés. Les zones de végétation herbacée anthropique, également utilisables pour le gagnage ou l'hivernage, présentent aussi des enjeux modérés. Les autres milieux (cultures, constructions, voirie) ne présentent pas d'intérêt particulier pour les amphibiens. Ils sont donc associés à des enjeux faibles.



SPLAAD
L'aménageur public

**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Enjeux vis à vis des amphibiens

 Faible

 Modéré

 Fort

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juin-2025 / CAEI

Figure 43 : Enjeux vis-à-vis des amphibiens

4.7 Mammifères terrestres

4.7.1 Données bibliographiques

L'ensemble des données a été placé sous la forme de tableaux, en annexe 6.1.4.

La bibliographie indique la présence de 37 espèces de mammifères terrestres observées sur les 20 communes traversées par l'aire d'étude éloignée. 5 de ces espèces sont protégées en France et 19 sont inscrites à la Convention de Berne.

Parmi ces espèces, on note la présence sur :

La Liste Rouge France :

- D'aucune espèce en danger « EN », ni vulnérable « VU »,
- 3 espèces quasi-menacées « NT » : la Crocidure leucode, le Lapin de garenne et le Putois d'Europe.

La Liste Rouge Bourgogne :

- D'aucune espèce en danger « EN », ni vulnérable « VU »,
- 7 espèces quasi-menacées « NT » : le Castor d'Eurasie, le Chat forestier, la Crocidure leucode, le Lapin de garenne, le Muscardin, le Putois d'Europe et le Rat des moissons.

4 espèces sont considérées comme déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne.

3 espèces sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore : le Castor d'Eurasie, le Chat forestier et le Muscardin ; et 3 sont inscrites à l'annexe 5 de cette même Directive : le Chamois des Alpes, la Martre des pins et le Putois d'Europe.

Les espèces mentionnées dans la bibliographie pour les communes de Quetigny et Saint-Apollinaire sur ces dix dernières années sont : la Belette d'Europe, le Campagnol des champs, le Chevreuil européen, la Crocidure musette, l'Écureuil roux, la Fouine, le Hérisson d'Europe, le Lapin de garenne, le Lérot, le Lièvre d'Europe, le Mulot sylvestre, le Putois d'Europe, le Ragondin, le Rat musqué, le Rat surmulot, le Raton laveur, le Renard roux, le Sanglier et la Taupe d'Europe. Ces espèces peuvent potentiellement être présentes au sein de l'aire d'étude immédiate, dans les cultures ou au niveau des habitations.

4.7.2 Résultats des inventaires

5 espèces de mammifères terrestres ont été inventoriées lors des différentes sorties.

Le tableau suivant présente les résultats d'observations brutes de mammifères.

Tableau 26 : Résultats bruts des observations de mammifères terrestres

Date	Espèce	Localisation	Commentaires
07/02/25	Crocidure leucode	Point H7	Individu mort
02/05/25	Chevreuil	Point N1	Empreintes
	Lièvre d'Europe	Point N1	1 Adulte
	Renard roux	Point N1	Empreintes
	Ragondin	Point N3	2 Adultes
21/07/25	Renard roux	Transect 3	Crottes
	Renard roux	Transect 4	Crottes
05/09/25	Lièvre d'Europe	Point M1	Crotte

Différentes traces de présence de mammifères ont été relevées au sein de l'aire d'étude immédiate, notamment des empreintes de Chevreuil et de Renard roux le long d'un fossé. Trois individus adultes ont été observés lors de la sortie nocturne : deux Ragondins dans le bassin PE1 et un Lièvre dans un champ situé au nord-ouest du point N1. Par ailleurs, un cadavre de Crocidure leucode a été retrouvé sur le chemin bordant le bassin PE1.

L'ensemble des mammifères recensés utilise donc l'aire d'étude immédiate comme territoire de chasse, de repos ou de reproduction.


La figure suivante localise l'ensemble des observations de mammifères terrestres.







**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Localisation des mammifères

-  Chevreuil européen
-  Crocidure leucode
-  Lièvre d'Europe
-  Ragondin
-  Renard roux

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / novembre-2025 / CAEI

Figure 44 : Localisation des observations de mammifères terrestres

4.7.3 Enjeux vis-à-vis des mammifères terrestres

Le tableau suivant présente la valeur patrimoniale des espèces de mammifères terrestres observées au sein et à proximité de la ZIP.

Tableau 27 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des mammifères terrestres observés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Patrimonialité	Enjeu
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2017	LR Bourgogne 2015			
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	IBE3	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Crocidure leucode	<i>Crocidura leucodon</i>	IBE3	-	-	NT	NT	dét.	Forte	Fort
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	-	-	NA	NA	-	Faible	Faible
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible

Catégories UICN pour les listes rouges :

NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

dét.	Déterminant en Bourgogne
------	--------------------------

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Parmi les 5 espèces de mammifères terrestres inventoriées, toutes sont non protégées, et aucune n'est inscrite à la Directive Habitats-Faune-Flore. Toutes les espèces sont classées en préoccupation mineure sur les listes rouges nationale et régionale et sont chassables, à l'exception de la Crocidure leucode, considérée comme quasi menacée (NT). Elle est également déterminante pour la désignation des ZNIEFF en Bourgogne.



La Crocidure leucode est une espèce discrète, dont les exigences écologiques restent encore mal connues selon la SHNA. Toutefois, elle semble affectionner les milieux peu humides et partiellement couverts, notamment les haies bocagères, les lisières arborées ou les zones de transition entre prairies et boisements, présentant une stratification végétale marquée. Elle est présente en Bourgogne Franche-Comté, bien que rarement observée.

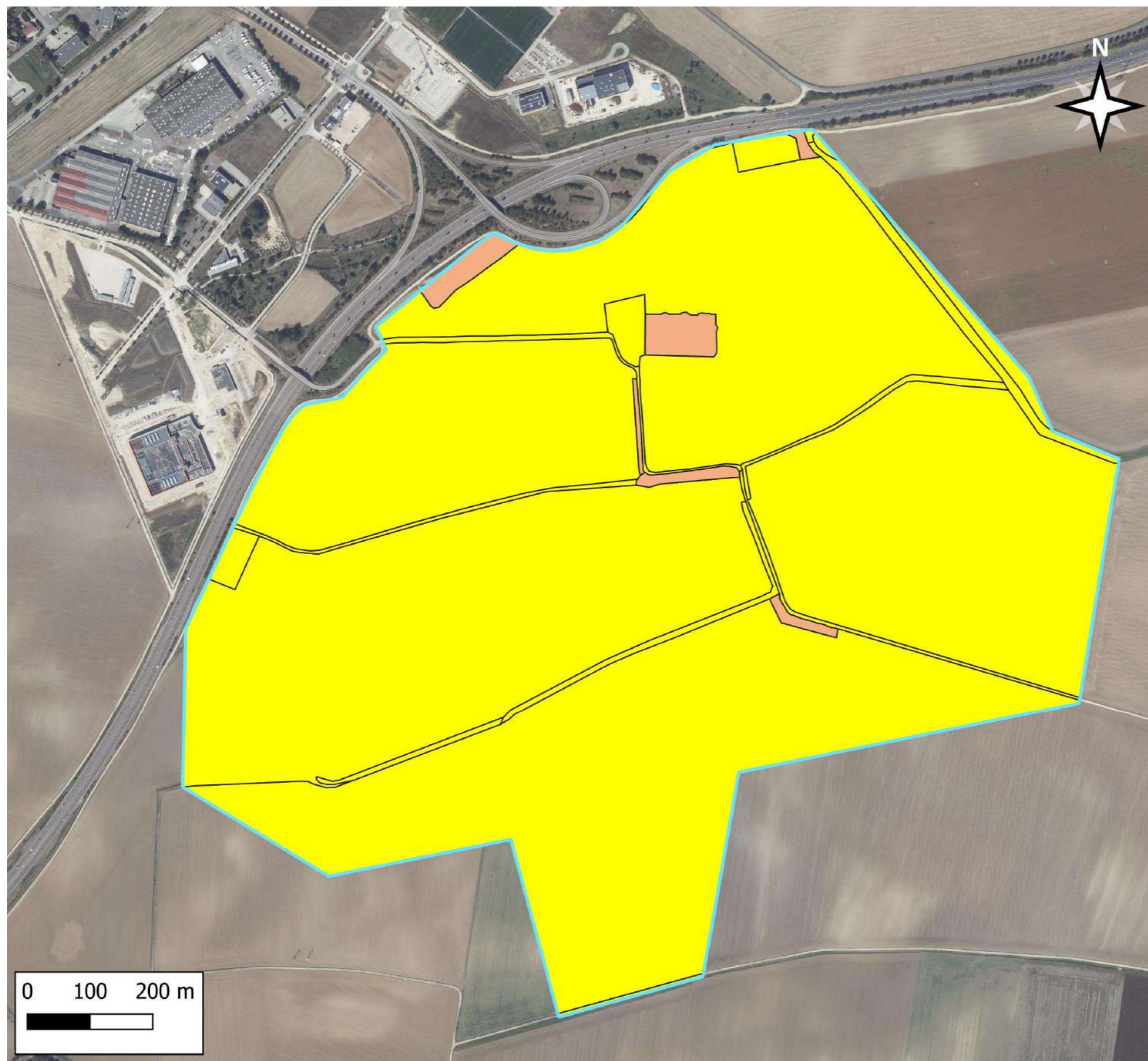
© D. Sirugue / INPN – Licence CC BY-NC-SA 4.0
Source : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60176
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

Sur l'aire d'étude immédiate, la juxtaposition de milieux ouverts, dominés par les cultures, et de quelques éléments arborés en périphérie, crée un environnement globalement favorable à la circulation des mammifères terrestres. Les cultures sont essentiellement utilisées comme zones de chasse, tandis que les haies et zones boisées constituent des refuges, des lieux de mise bas et des corridors écologiques.

Toutefois, la diversité des habitats reste limitée, et, en dehors de la Crocidure leucode, les espèces observées sont fréquentes et peu exigeantes. Les enjeux sont donc faibles pour la majorité des mammifères.

En revanche, la présence de la Crocidure leucode conduit à identifier des enjeux fort dans certains milieux favorables à l'espèce, notamment les vergers et alignements de noyers, les végétations herbacées anthropiques utilisées comme zones de gagnage ou de refuge, ainsi que la ripisylve (forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus*) qui, malgré son humidité, peut constituer un habitat propice en raison de sa complexité végétale.

Les autres milieux, tels que les cultures intensives, présentent peu d'intérêt fonctionnel pour cette espèce et sont donc associés à des enjeux faibles.




SPLAAD
L'aménageur public

**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Enjeux vis à vis des mammifères

 Faible

 Fort

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juillet-2025 / CAEI

Figure 45 : Enjeux vis-à-vis des mammifères terrestres

4.8 Entomofaune

4.8.1 Données bibliographiques

L'ensemble des données de l'entomofaune observée, d'après la bibliographie, sur les 20 communes traversées par l'aire d'étude immédiate, a été placé sous la forme de tableaux, en annexe 6.1.5.

Au total, les données bibliographiques indiquent la présence de 205 espèces d'insectes.

Coléoptères

Pour les coléoptères, la seule espèce patrimoniale mentionnée est le Lucarne cerf-volant, inscrite à la Convention de Berne et à la Directive Habitats, et déterminante pour les ZNIEFF de Bourgogne, présente sur 11 des 21 communes.

Lépidoptères

Un tri a été effectué sur les lépidoptères, ne conservant que les rhopalocères ainsi que les espèces présentant un statut de conservation, de protection ou étant déterminantes ZNIEFF.

Après ce tri, la bibliographie indique la présence de 103 espèces de lépidoptères observées sur les 20 communes traversées par l'aire d'étude éloignée. 3 de ces espèces sont protégées en France et inscrites à la Convention de Berne, il s'agit de la Bacchante, du Cuivré des marais et du Damier de la Succise.

Parmi ces espèces, on note la présence sur :

La Liste Rouge France :

- D'aucune espèce en danger « EN » ni vulnérable « VU »,
- 2 espèces quasi-menacées « NT » : la Bacchante et le Chiffre.

La Liste Rouge Bourgogne :

- 2 espèces en danger « EN » : l'Agreste et l'Hespérie du Carthame,
- 9 espèces vulnérables « VU » : l'Aglaopé des haies, l'Azuré de l'Ajonc, l'Azuré de l'Esparcette, l'Azuré du Genêt, le Chiffre, le Fadet de la Mélique, le Grand collier argenté, le Mercure et le Sylvandre helvète,
- 18 espèces quasi-menacées « NT » : l'Azuré des Cytises, la Bacchante, le Damier de la succise, le Grand Nacré, le Grand Nègre des bois, l'Hespérie des sanguisorbes, l'Hespérie du Chiendent, le Moiré franconien, le Moiré sylvicole, le Sylvain azuré, le Thécla de l'Amarel, le Thécla des Nerpruns, le Thècle de l'Orme, le Thècle du Bouleau, la Virgule, la Zygène de la Coronille variée, la Zygène des Thérésiens et la Zygène du Lotier.

27 espèces sont considérées comme déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne.

4 espèces sont inscrites à l'annexe 2 et/ou 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore : la Bacchante, le Cuivré des marais, le Damier de la Succise et l'Ecaille chinée.

Odonates

La bibliographie indique la présence de 49 espèces d'odonates observées sur les 20 communes traversées par l'aire d'étude éloignée. 3 de ces espèces sont protégées en France et inscrites à la Convention de Berne, il s'agit de l'Agrion de Mercure, de la Leucorrhine à large queue et de l'Oxycordulie à corps fin.

Parmi ces espèces, on note la présence sur :

La Liste Rouge France :

- D'aucune espèce en danger « EN »,
- 1 espèce vulnérable « VU » : l'Agrion exclamatif,
- 1 espèce quasi-menacée « NT » : le Leste fiancé.

La Liste Rouge Bourgogne :

- D'aucune espèce en danger « EN »,
- 2 espèces vulnérables « VU » : l'Agrion exclamatif et la Leucorrhine à large queue,
- 6 espèces quasi-menacées « NT » : l'Aeschne grande, l'Aeschne isocèle, la Chlorocordulie métallique, l'Épithèque bimaillée, le Leste barbare et l'Oxycordulie à corps fin.

4 espèces sont considérées comme déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne.

3 espèces sont inscrites à l'annexe 2 et/ou 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore : l'Agrion de Mercure, la Leucorrhine à large queue et l'Oxycordulie à corps fin.

Orthoptères

La bibliographie indique la présence de 52 espèces d'orthoptères observées sur les 20 communes traversées par l'aire d'étude éloignée. Aucune espèce n'est protégée en France ni inscrite à la Convention de Berne, ni à la Directive Habitats-Faune-Flore

5 espèces sont considérées comme déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne, la Barbitiste des Pyrénées, le Conocéphale des Roseaux, Criquet des Roseaux, le Criquet pansu, et le Criquet rouge-queue.

4.8.2 *Résultats des inventaires*

Le tableau suivant présente les résultats des inventaires consacrés aux insectes en fonction des transects et des dates de passages.

Tableau 28 : Résultats des inventaires de rhopalocères, orthoptères et odonates le long des transects

Date de passage	Transect 1	Transect 2	Transect 3	Transect 4
30/05/25	<p><u>RHOPALOCERES</u> Azuré de la Bugrane (<i>Polyommatus icarus</i>) Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>) Piéride de la Rave (<i>Pieris rapae</i>)</p> <p><u>ODONATES</u> Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) Libellule fauve (<i>Libellula fulva</i>)</p>	<p><u>RHOPALOCERES</u> Azuré de la Bugrane (<i>Polyommatus icarus</i>) Azuré des Cytises (<i>Glaucopsyche alexis</i>) Fadet commun (<i>Coenonympha pamphilus</i>) Gazé (<i>Aporia crataegi</i>) Piéride de la Rave (<i>Pieris rapae</i>)</p> <p><u>ODONATE</u> Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)</p>	<p><u>RHOPALOCERES</u> Azuré de la Bugrane (<i>Polyommatus icarus</i>) Fadet commun (<i>Coenonympha pamphilus</i>) Piéride de la Rave (<i>Pieris rapae</i>)</p> <p><u>ODONATES</u> Agrion à larges pattes (<i>Platycnemis pennipes</i>) Agrion jouvencelle (<i>Coenagrion puella</i>) Agrion porte-coupe (<i>Enallagma cyathigerum</i>)</p>	<p><u>RHOPALOCERE</u> Azuré de la Bugrane (<i>Polyommatus icarus</i>)</p> <p><u>ODONATES</u> Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) Libellule déprimée (<i>Libellula depressa</i>)</p>

Date de passage	Transect 1	Transect 2	Transect 3	Transect 4
<u>21/07/25</u>	<p><u>RHOPALOCERES</u> Azuré de la Bugrane (<i>Polyommatus icarus</i>) Fadet commun (<i>Coenonympha pamphilus</i>) Piéride du Navet (<i>Pieris napi</i>)</p> <p><u>ODONATE</u> Orthétrum bleuissant (<i>Orthetrum coerulescens</i>)</p> <p><u>ORTHOPTERES</u> Criquet des pâtures (<i>Pseudochorthippus parallelus</i>) Decticelle bicolore (<i>Bicolorana bicolor</i>)</p>	<p><u>ORTHOPTERES</u> Criquet des mouillères (<i>Euchorthippus declivus</i>)</p>	<p><u>RHOPALOCERES</u> Azuré des Coronilles (<i>Plebejus argyrognomon</i>) Machaon (<i>Papilio machaon</i>) Souci (<i>Colias crocea</i>) Soufré (<i>Colias hyale</i>)</p> <p><u>ORTHOPTERES</u> Conocéphale gracieux (<i>Ruspolia nitidula</i>) Criquet des mouillères (<i>Euchorthippus declivus</i>) Criquet duettiste (<i>Chorthippus brunneus</i>) Decticelle bicolore (<i>Bicolorana bicolor</i>) Phanéoptère commun (<i>Phaneroptera falcata</i>)</p>	<p><u>RHOPALOCERE</u> Tircis (<i>Pararge aegeria</i>)</p> <p><u>ORTHOPTERES</u> Conocéphale gracieux (<i>Ruspolia nitidula</i>) Criquet des mouillères (<i>Euchorthippus declivus</i>) Criquet des pâtures (<i>Pseudochorthippus parallelus</i>) Criquet duettiste (<i>Chorthippus brunneus</i>) Decticelle bicolore (<i>Bicolorana bicolor</i>)</p>
<u>05/09/25</u>	<p><u>RHOPALOCERE</u> Fadet commun (<i>Coenonympha pamphilus</i>)</p> <p><u>ORTHOPTERES</u> Conocéphale gracieux (<i>Ruspolia nitidula</i>) Grande Sauterelle verte (<i>Tettigonia viridissima</i>)</p>	<p><u>ORTHOPTERE</u> Criquet duettiste (<i>Chorthippus brunneus</i>)</p>	<p><u>ORTHOPTERE</u> Decticelle bicolore (<i>Bicolorana bicolor</i>)</p>	

À ces observations s'ajoutent celles recueillies de manière opportuniste lors d'autres inventaires :

Tableau 29 : Résultats des observations opportunistes concernant l'entomofaune

Date	Espèce	Localisation
30/05/2025	Vanesse des Chardons	Point Comp2
30/05/2025	Vulcain	Trajet entre Comp4 et Comp5
05/09/2025	Grande Sauterelle verte	Point M1

4.8.3 Enjeux vis-à-vis de l'entomofaune

4.8.3.1 Rhopalocères

Le tableau suivant présente les espèces de rhopalocères observées, leur patrimonialité et les enjeux associés.

Tableau 30 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des espèces de rhopalocères observées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Patrimonialité	Enjeu
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2012	LR Bourgogne 2015			
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Azuré des Coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Azuré des Cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>	-	-	-	LC	NT	-	Modérée	Modéré
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Souffré	<i>Colias hyale</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Vanesse des Chardons	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible

Catégories UICN pour les listes rouges :

NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Parmi les 14 espèces de rhopalocères inventoriées, aucune n'est déterminante pour la désignation ZNIEFF en Bourgogne, ni inscrite à la Directive Habitats-Faune-Flore. Selon la liste rouge régionale, une espèce est considérée comme quasi-menacée (NT) : l'Azuré des Cytises. Deux individus de l'Azuré des Cytises ont été observés le 30 mai 2025 à environ 10 et 15 mètres de la ZIP, dans une zone herbacée en bordure de chemin. Même si les observations sont situées en dehors de la ZIP, leur proximité immédiate, l'écologie de l'espèce, ainsi que la présence de milieux similaires dans la zone d'étude justifient de placer des enjeux modérés au niveau des végétations herbacées anthropiques.

Les enjeux concernant les rhopalocères sont considérés comme modérés au niveau des zones herbacées (Végétations herbacées anthropiques) et faibles pour les autres milieux.

4.8.3.2 Odonates

Le tableau suivant présente les espèces d'odonates observées, leur patrimonialité et les enjeux associés.

Tableau 31 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des espèces d'odonates observées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Patrimonialité	Enjeu
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2016	LR Bourgogne 2015			
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	IBE2	CDH2	NI3	LC	LC	dét.	Forte	Fort
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	-	-	-	LC	-	-	Faible	Faible

Catégories UICN pour les listes rouges :

LC Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

dét. Déterminant en Bourgogne

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Parmi les sept espèces d'odonates inventoriées, une est déterminante pour la désignation ZNIEFF en Bourgogne : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Cette espèce est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et bénéficie d'une protection nationale.

Plusieurs individus ont été observés lors de la sortie du 30 mai 2025, au niveau du fossé en eau PE3, ainsi qu'au niveau du fossé en eau PE4. Un individu mâle a également été observé en bordure de chemin, le long du transect 2, au nord-ouest de la ZIP.



Il s'agit d'une espèce liée aux milieux ouverts bien exposés, elle fréquente les petits cours d'eau peu profonds, ensoleillés et à faible courant, tels que les ruisseaux ou les fossés.

L'Agrion de Mercure est une espèce patrimoniale commune en Bourgogne-Franche-Comté.

© J. David - Bretagne Vivante / INPN – Licence CC BY-NC-SA 4.0
 Source : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/65133
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

Les observations sont détaillées sur la figure suivante et caractérisées dans le tableau suivant.

Tableau 32 : Détails des observations de l'Agrion de Mercure

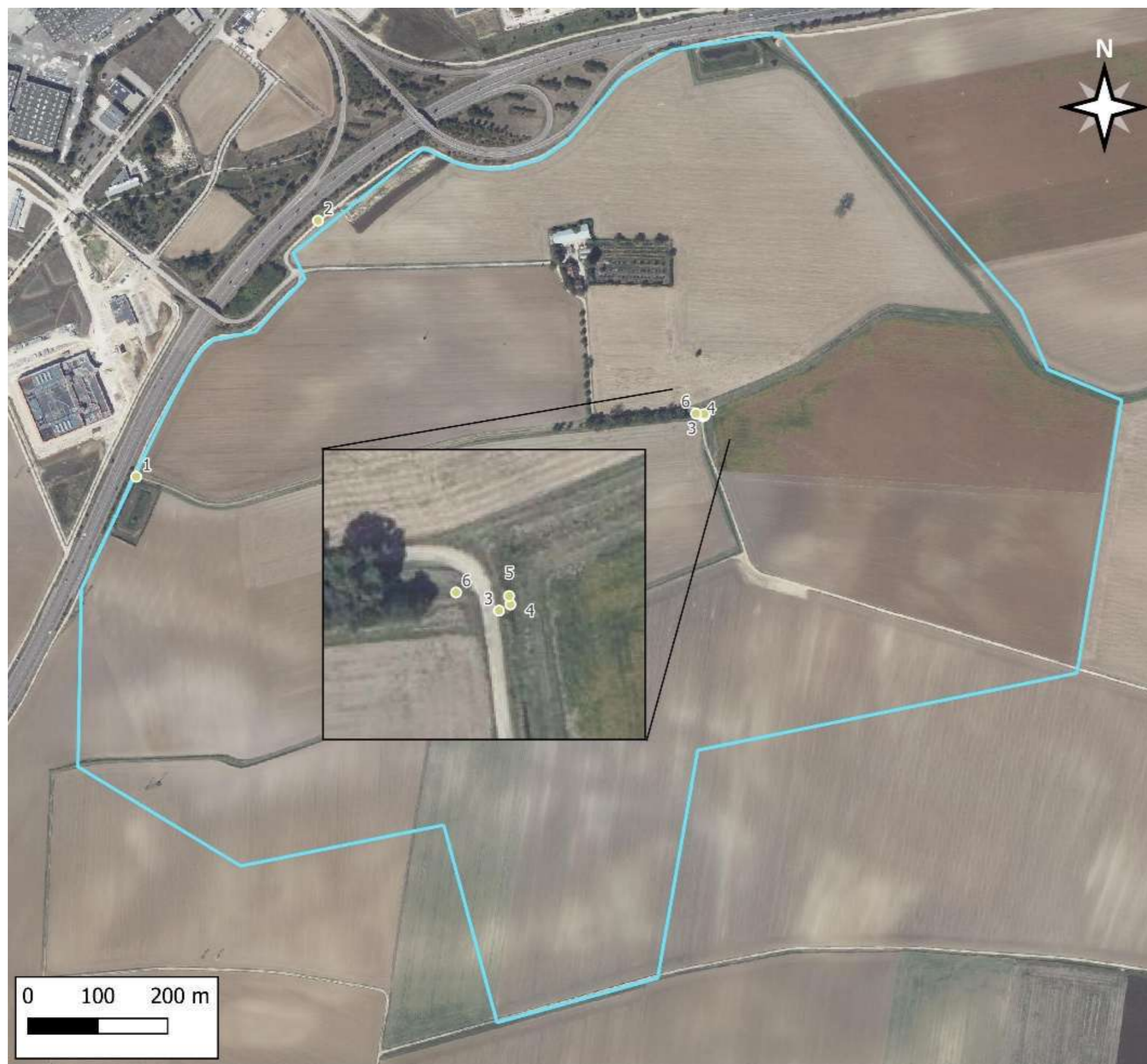
Date	N° d'observation	Effectif	Comportement
30/05/25	1	3 - 10	Individu posé et/ou en vol dans un milieu favorable à sa reproduction
30/05/25	2	1	Individu en vol
30/05/25	3	1	Individu posé et/ou en vol dans un milieu favorable à sa reproduction
30/05/25	4	2 - 10	Observation de l'accouplement de l'espèce
30/05/25	5	1	Individu posé et/ou en vol dans un milieu favorable à sa reproduction
30/05/25	6	1	Individu posé et/ou en vol dans un milieu favorable à sa reproduction

Aucune exuvie n'a été trouvée. Néanmoins l'observation d'un accouplement au point n°4, permet de statuer sur le fait que l'espèce se reproduit au sein de la zone d'étude.



L'espèce est liée aux milieux ouverts bien exposés. Elle fréquente les petits cours d'eau peu profonds, ensoleillés et à faible courant, tels que les ruisseaux ou les fossés.

L'ensemble des fossés présents est favorable à l'espèce. Les enjeux ont été caractérisés comme forts.



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

**Localisation des insectes
protégés**

Odonate

Agrion de Mercure

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / mars-2026 / CAEI

Figure 46 : Localisation des observations d'Agrion de Mercure

Les enjeux concernant les odonates sont considérés comme fort au niveau des fossés (Communauté à grande Laïches et Phragmitaies à *Phragmites australis*) et faible dans les autres milieux.

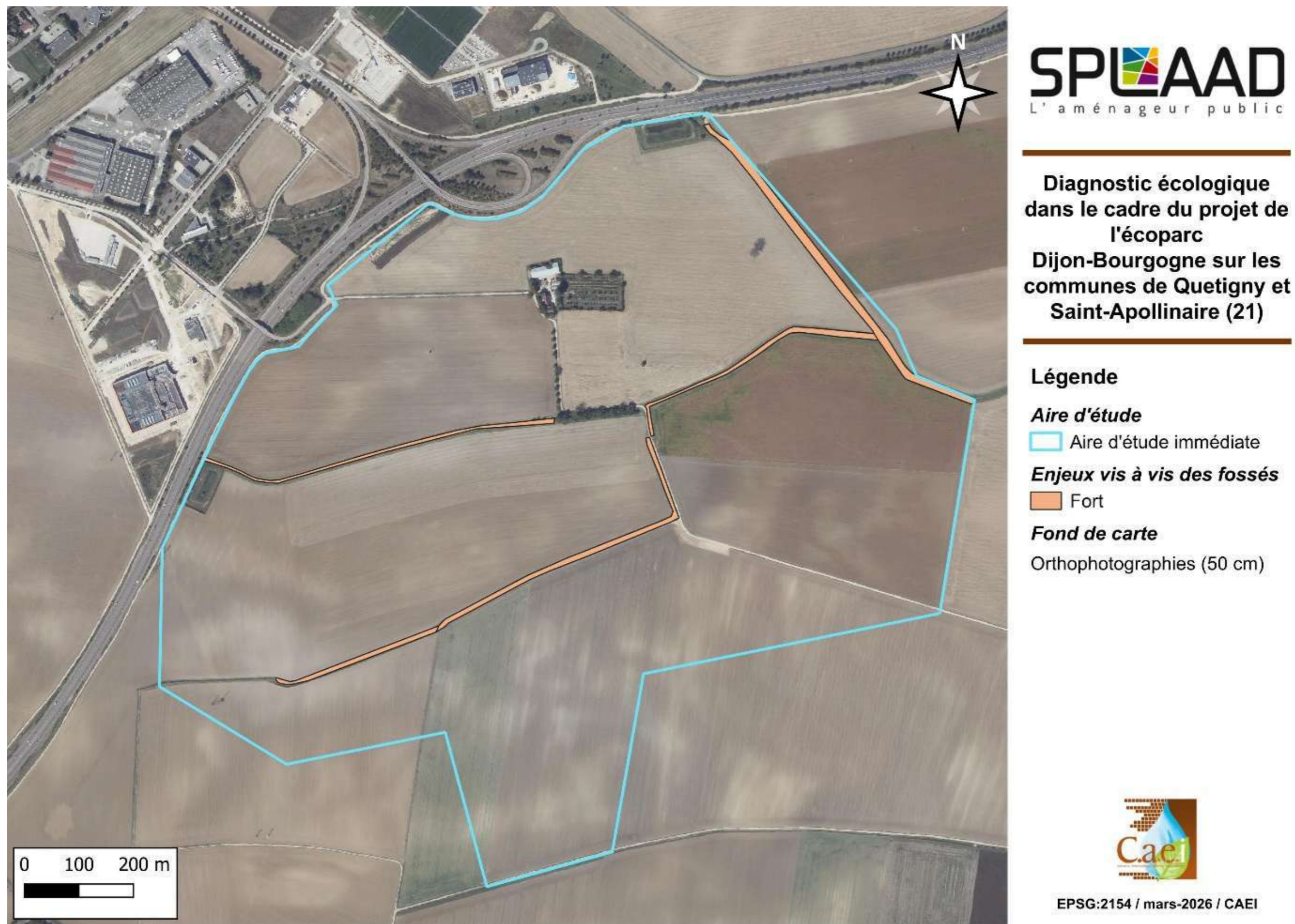


Figure 47 : Enjeux vis-à-vis des odonates

4.8.3.3 Orthoptères

Le tableau suivant présente les espèces d'orthoptères observées, leur patrimonialité et les enjeux associés.

Tableau 33 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des orthoptères observés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			ZNIEFF Bourgogne 2015	Patrimonialité	Enjeu
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France			
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	-	-	-	-	Faible	Faible
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	-	-	-	-	Faible	Faible
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-	-	-	-	Faible	Faible
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	-	-	-	-	Faible	Faible
Decticelle bicolore	<i>Bicolorana bicolor</i>	-	-	-	-	Faible	Faible
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	-	-	Faible	Faible
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	-	-	-	-	Faible	Faible

Toutes les espèces recensées sont communes et présentent un faible enjeu.

Les enjeux concernant les orthoptères sont considérés comme faibles.

4.8.3.4 Coléoptères

Aucune espèce de coléoptère patrimonial n'a été observée au sein ni à proximité de l'aire d'étude immédiate. Les milieux qui y sont présents, ainsi que ceux qui l'entourent, ne sont pas propices à la présence de ces coléoptères (absence de souches, arbres morts ...).

Les enjeux concernant les coléoptères sont considérés comme faibles.

4.8.3.5 Synthèse de l'entomofaune

Les inventaires ont révélé la présence d'une espèce d'odonate à statut patrimonial (l'Agrion de Mercure) et d'une espèce de rhopalocère (Azuré des Cytises).

Au regard de ce qui vient d'être présenté les enjeux ont été évalués de la façon suivante :

- odonates : enjeux forts au niveau des fossés en eau, faibles partout ailleurs.
- rhopalocères : enjeux modérés dans les zones herbacées, faibles dans les autres milieux.
- orthoptères : enjeux considérés comme faibles ;
- coléoptères : enjeux considérés comme faibles.

On peut donc considérer les enjeux vis-à-vis des insectes comme forts au niveau des fossés, modérés en milieux herbacé d'origine anthropique, et faibles partout ailleurs.

Les figures suivantes cartographient d'une part la localisation des insectes patrimoniaux, et d'autre part les enjeux liés à l'entomofaune.

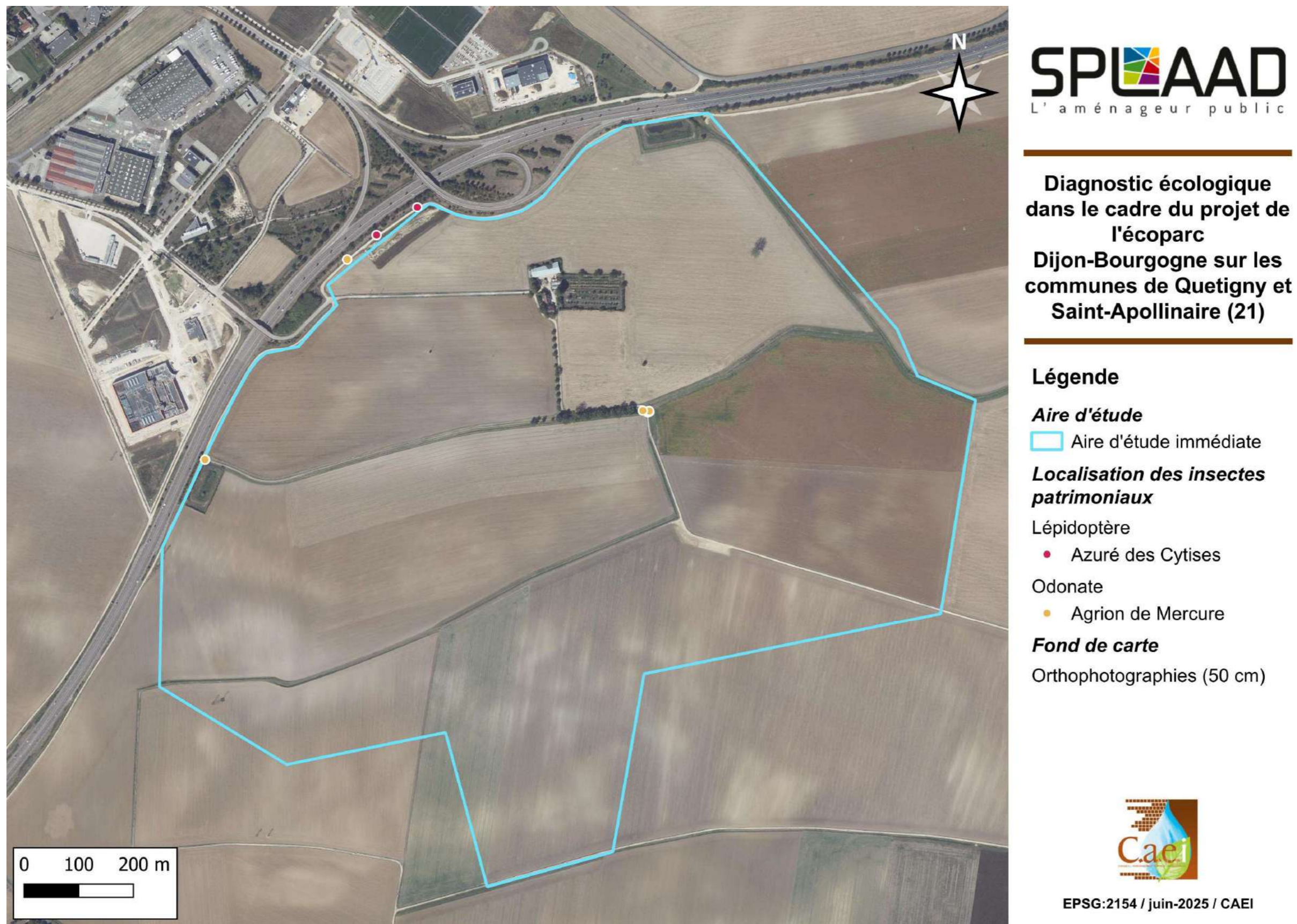
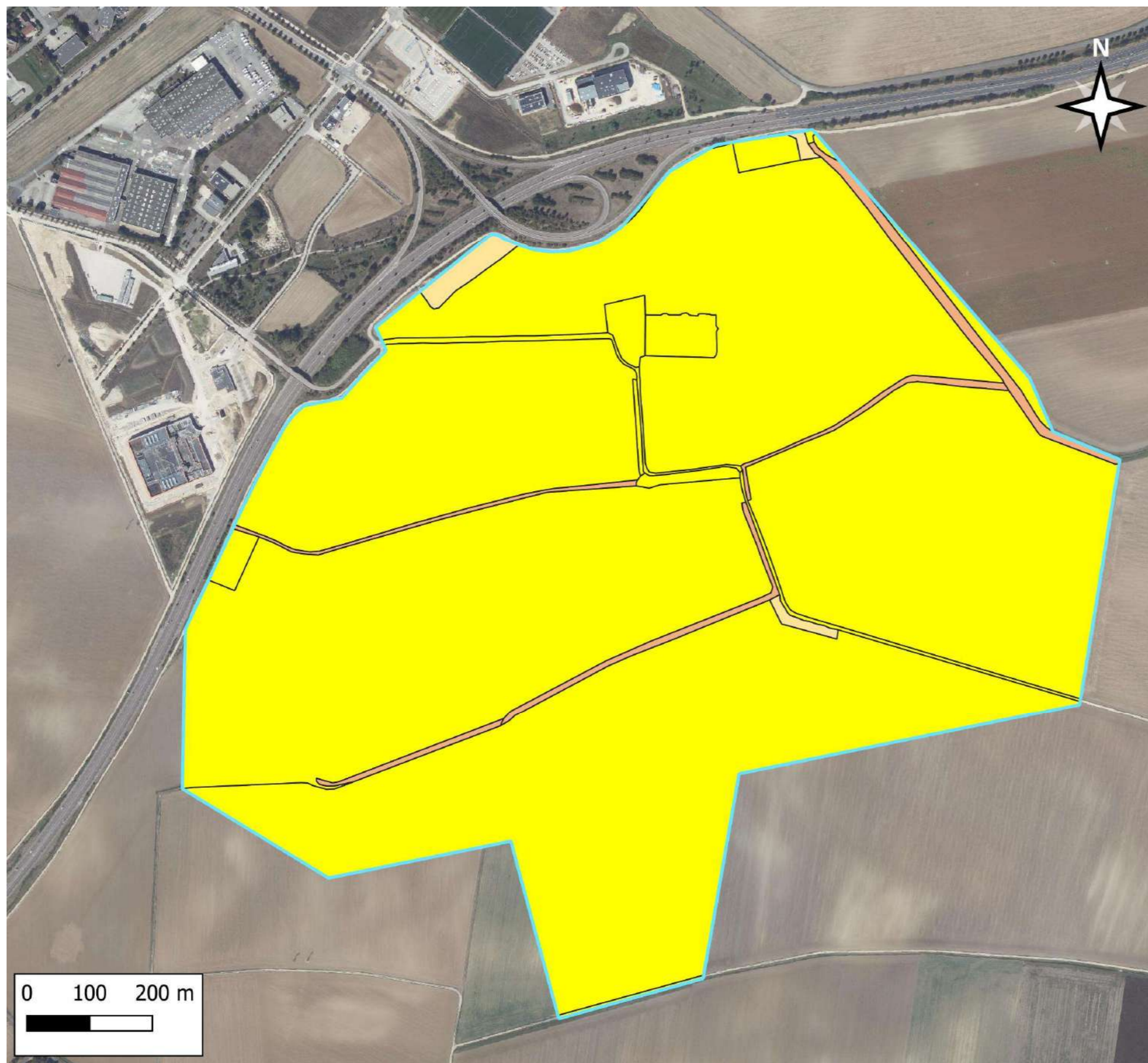


Figure 48 : Localisation des observations d'insectes patrimoniaux




SPUAAD
L'aménageur public

**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Enjeux vis à vis des insectes

 Faible

 Modéré

 Fort

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / juillet-2025 / CAEI

Figure 49 : Enjeux vis-à-vis de l'entomofaune

4.9 Chiroptères

4.9.1 Données bibliographiques

L'ensemble des données a été placé sous la forme de tableaux, en annexe 6.1.6.

La bibliographie indique la présence de 18 espèces de chiroptères observées sur les 20 communes traversées par l'aire d'étude éloignée. Toutes ces espèces sont protégées en France et inscrite à la Convention de Berne.

Parmi ces espèces, on note la présence sur :

La Liste Rouge France :

- D'aucune espèce en danger « EN »,
- 1 espèces vulnérable « VU » : la Noctule commune,
- 5 espèces quasi-menacées « NT » : le Murin de Bechstein, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, et la Sérotine commune.

La Liste Rouge Bourgogne :

- 1 espèce en danger « EN » : le Grand rhinolophe,
- 2 espèces vulnérables « VU » : le Murin de Bechstein et le Murin de Natterer,
- 6 espèces quasi-menacées « NT » : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échancrées, la Noctule de Leisler, le Petit rhinolophe.

6 espèces sont considérées comme déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne.

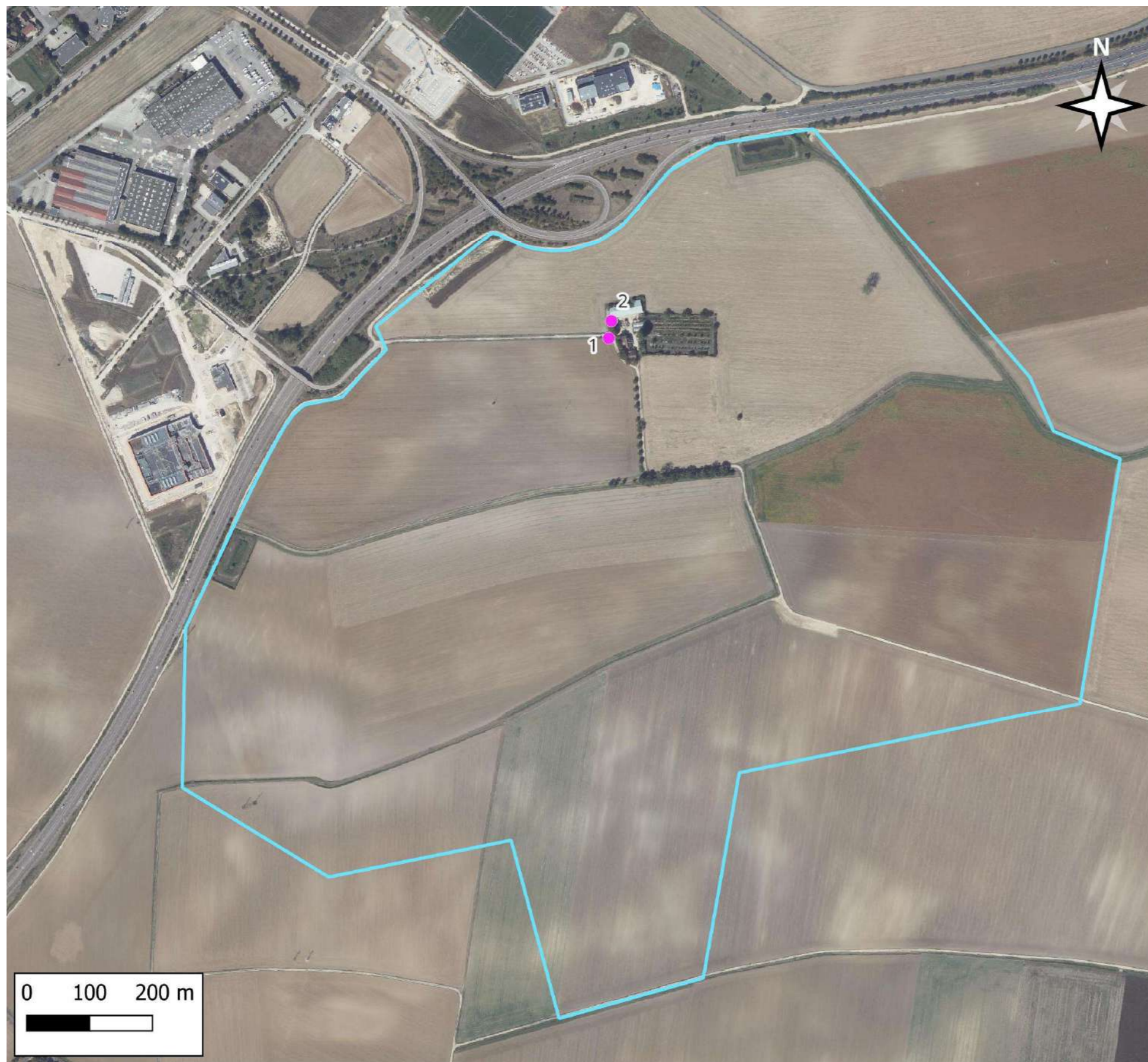
Les 18 espèces sont inscrites à l'annexe 4 et/ou 2 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Les espèces mentionnées dans la bibliographie pour les communes de Quetigny et Saint-Apollinaire sont la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Grand rhinolophe, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl.

4.9.2 Résultats des inventaires

4.9.2.1 Arbres à cavités

Deux arbres à cavités ont été inventoriés. Ils sont localisés face à l'entrée de la ferme (Cf. carte ci-jointe).



**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'Écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

● Arbres à cavité

Aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPG:2154 / mars-2026 / CAEI

Figure 50 : Localisation des arbres à cavités

Tableau 34 : Description des arbres à cavité inventoriés

N°1



N°2



4.9.2.2 Espèces

5 espèces sont présentes sur les deux communes de la zone d'étude : la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Grand rhinolophe, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl.

La Barbastelle d'Europe a le régime alimentaire le plus spécialisé parmi les chauves-souris françaises : elle consomme essentiellement des papillons nocturnes. Elle chasse en lisière ou dans les couloirs forestiers et évite les milieux ouverts (Meschede & Heller, *op. cit* ; Arlettaz & al, *op. cit.* ; Bensettiti & Gaudillat, *op. cit.*). Elle semble exploiter les zones forestières les plus productives avec un recouvrement important de la strate arbustive et une litière conséquente (Sierro, 1999). Les terrains de chasse, relativement localisés, peuvent être situés jusqu'à 11 km du gîte. (CPEPESC Lorraine, *op. cit.*).

Le Petit Rhinolophe évite généralement les espaces ouverts, et utilise pour se déplacer les structures paysagères (haies, ripisylves, lisières forestières ou le long des murs) comme des corridors pour se connecter aux milieux de chasse, d'où sa forte sensibilité à l'homogénéisation des habitats. Ses territoires de chasse, qui se situent dans un rayon de 2-3 km, sont plutôt des milieux boisés disposés en mosaïque. Le régime alimentaire du Petit rhinolophe varie en fonction des saisons et n'a pas de spécialisation apparente dans la sélection de ses proies. Espèce fidèle à ses gîtes de reproduction et d'hivernage, les individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre, exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux (métapopulations).

Le Grand rhinolophe affectionne les milieux boisés et les paysages semi-ouverts avec des alignements d'arbres ou des grandes haies délimitant des pâturages qui constituent des voies de déplacement. Il apprécie les mosaïques de milieux diversifiés et la présence de points d'eau à proximité des gîtes. Il se nourrit principalement de papillons nocturnes et de Coléoptères qu'il chasse à l'affût accroché à une branche ou une paroi, ou en glanant ses proies dans le feuillage, juste après le coucher du soleil. L'été, le Grand rhinolophe recherche généralement les bâtiments non utilisés qui lui offrent des accès faciles, de la tranquillité et des températures chaudes. Cette espèce se déplace peu, les gîtes d'été et d'hiver sont peu éloignés.

La Pipistrelle commune est une espèce anthropophile, relativement commune et abondante. Elle se rencontre partout dans les villages comme dans les grandes villes. Elle est fréquente dans les toitures, le lambrissage des murs ou des toits, entre les doubles murs et dans les bardages. La Pipistrelle capture de petits insectes au-dessus des jardins, des étangs, autour des lampadaires et fréquemment aux abords des habitations.

La Pipistrelle de Kuhl est une espèce typiquement anthropophile (Vernier & Bogdanowicz, 1999). Elle se rencontre dans les villages et leurs environs mais également au centre des villes. Le bocage, les prairies situées en bordure de rivière et sur les plateaux, ainsi que les coteaux calcaires, lui offrent des sites de chasse favorables.

Parmi les 5 espèces potentiellement présentes sur les deux communes de l'aire d'étude, seules la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl pourraient fréquenter la zone d'étude. Il s'agit de deux espèces anthropophiles, qui peuvent être présentes dans le bâtiment d'habitation de la ferme du Bois de Pierre.

Les milieux présents au sein de l'aire d'étude, à savoir des cultures intensives, ne conviennent pas à la Barbastelle, au Grand rhinolophe et au Petit rhinolophe de par l'écologie de ces 3 espèces.

4.9.3 Enjeux vis-à-vis des chiroptères

Le tableau suivant présente les espèces de chiroptères observées sur les communes de Quetigny et Saint-Apollinaire d'après la bibliographie (sources : Base Fauna, Faune France, Sigogne).

Tableau 35 : Statut de protection et de conservation, enjeux vis-à-vis des espèces de chiroptères présents sur les deux communes

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Quetigny	Saint-Apollinaire	Patrimoine	Enjeu
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2017	LR Bourgogne 2015					
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	IBE2	CDH4, CDH2	NM2	LC	NT	dét.	-	2022	Forte	Nul
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	IBE2	CDH2, CDH4	NM2	LC	EN	dét.	2016	-	Forte	Nul
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	IBE2	CDH4, CDH2	NM2	LC	NT	dét.	2016	-	Forte	Nul
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IBE3	CDH4	NM2	NT	LC	-	2016	2015	Modérée	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	IBE2	CDH4	NM2	LC	LC	-	2016	-	Modérée	Faible

Catégories UICN pour les listes rouges :

EN	En danger
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

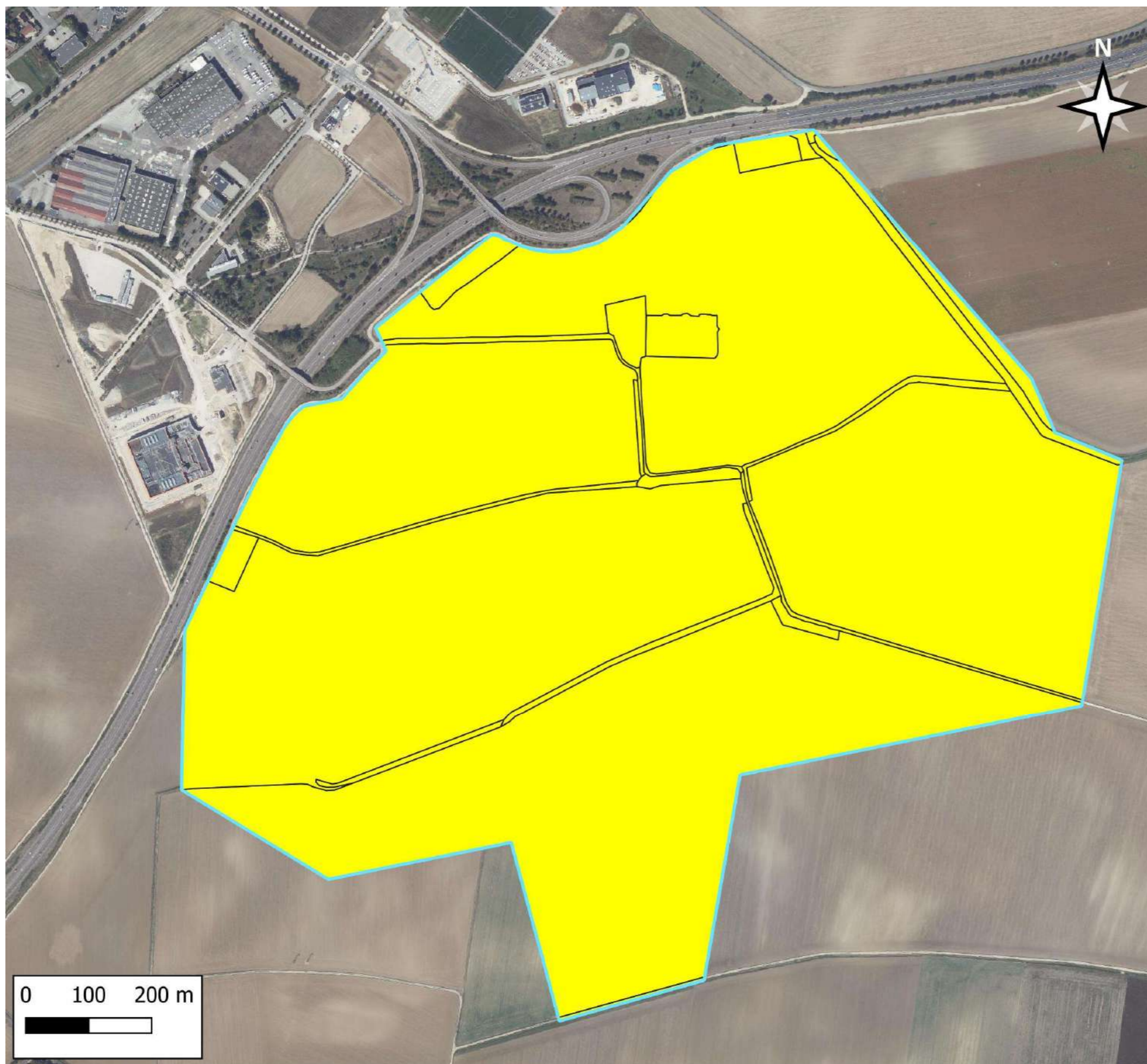
Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

dét.	Déterminant en Bourgogne
------	--------------------------

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Les enjeux vis-à-vis des chiroptères se localisent uniquement au niveau de la maison d'habitation de la ferme du Bois de Pierre et des deux arbres d'ornement qui présentent une cavité. En l'absence de haie, de lisières forestières, de boisements, de prairies, avec les milieux environnants la ferme, exclusivement cultivés, ne sont pas favorables à ce taxon. Les enjeux sont faibles.




SPLAAD
L'aménageur public

**Diagnostic écologique
dans le cadre du projet de
l'écoparc
Dijon-Bourgogne sur les
communes de Quetigny et
Saint-Apollinaire (21)**

Légende

Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate

Enjeux vis à vis des chiroptères

 Faible

Fond de carte

Orthophotographies (50 cm)



EPSG:2154 / mars-2026 / CAEI

Figure 51 : Enjeux vis-à-vis des chiroptères

4.10 Synthèse des enjeux globaux

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux au regard des résultats des inventaires conduits sur la faune, la flore et les habitats, les zones humides.

Tableau 36 : Synthèse des enjeux au sein de l'aire d'étude immédiate suite aux inventaires conduits sur la faune, la flore, les habitats et les zones humide

Nom EUNIS	Enjeux liés à la flore, aux habitats et aux zones humides	Enjeux liés aux oiseaux migrateurs et hivernants	Enjeux liés aux oiseaux nicheurs	Enjeux liés aux reptiles	Enjeux liés aux amphibiens	Enjeux liés aux mammifères non-volants	Enjeux liés aux insectes	Enjeux liés aux chiroptères	Enjeux globaux
Alignements de noyers - G1.D x G5.1 (0,09 %)	Faible Habitat sans statut ni espèce patrimoniale	Faible	Modéré Nidification d'espèces en enjeux modérés (Chardonneret élégant)	Faible	Faible	Fort Habitats refuges, corridors écologiques	Faible	Faible	Fort
Communautés à grandes Laïches - C3.29 (0,96 %)	Modéré Habitat caractérisant une zone humide	Faible	Modéré Zone d'abreuvement pour toutes les espèces	Faible	Modéré Hivernage, chasse, déplacement y compris migratoire	Faible	Fort Zone de reproduction et habitat favorable pour l'Agrion de Mercure	Faible	Fort
Constructions agricoles - J2.4 (0,43 %)	Faible Habitat sans statut ni espèce patrimoniale	Faible	Modéré Nidification d'espèces en enjeux modérés (Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Martinet noir, Pigeon colombin)	Modéré Milieu potentiel de reproduction, d'hivernage mais artificiel	Faible	Faible	Faible	Faible	Modéré
Cultures - I1 (94,32 %)	Faible Habitat sans statut ni espèce patrimoniale	Faible	Modéré Nidification d'espèces en enjeux modérés (Alouette des champs)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Modéré
Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux - G1.21 x G5 (0,24 %)	Fort Habitat caractérisant une zone humide et d'intérêt prioritaire	Faible	Modéré Zone d'abreuvement pour toutes les espèces	Faible	Faible	Fort Habitats refuges, corridors écologiques	Faible	Faible	Fort
Phragmitaies à <i>Phragmites australis</i> - C3.21 (0,95 %)	Modéré Habitat caractérisant une zone humide	Faible	Modéré Zone d'abreuvement pour toutes les espèces	Faible	Modéré Hivernage, chasse, déplacement y compris migratoire	Faible	Fort Zone de reproduction et habitat favorable pour l'Agrion de Mercure	Faible	Fort
Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure - J4 (0,82 %)	Faible Habitat sans statut ni espèce patrimoniale	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Stations d'épuration des eaux usées et bassins de décantation - J6.31 (0,7 %)	Faible Habitat sans statut ni espèce patrimoniale	Faible	Faible	Faible	Fort Reproduction	Faible	Faible	Faible	Fort
Végétations herbacées anthropiques - E5.1 (0,72 %)	Faible Habitat sans statut ni espèce patrimoniale	Faible	Modéré Nidification d'espèces en enjeux	Modéré Milieu potentiel de reproduction, d'hivernage	Modéré Hivernage, chasse, déplacement y compris migratoire	Fort Habitats refuges, corridors écologiques	Modéré Milieu favorable à l'Azuré des Cytises	Faible	Fort

Nom EUNIS	Enjeux liés à la flore, aux habitats et aux zones humides	Enjeux liés aux oiseaux migrateurs et hivernants	Enjeux liés aux oiseaux nicheurs	Enjeux liés aux reptiles	Enjeux liés aux amphibiens	Enjeux liés au mammifères non-volants	Enjeux liés aux insectes	Enjeux liés aux chiroptères	Enjeux globaux
			modérés (Trier Pâtre)						
Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix - G1.D (0,61 %)	Faible Habitat sans statut ni espèce patrimoniale	Faible	Modéré Nidification d'espèces en enjeux modérés (Chardonneret élégant)	Modéré Milieu propice aux reptiles (territoire de chasse)	Faible	Fort Habitats refuges, corridors écologiques	Faible	Faible	Fort

La figure suivante cartographie les enjeux globaux au niveau de l'aire d'étude immédiate.

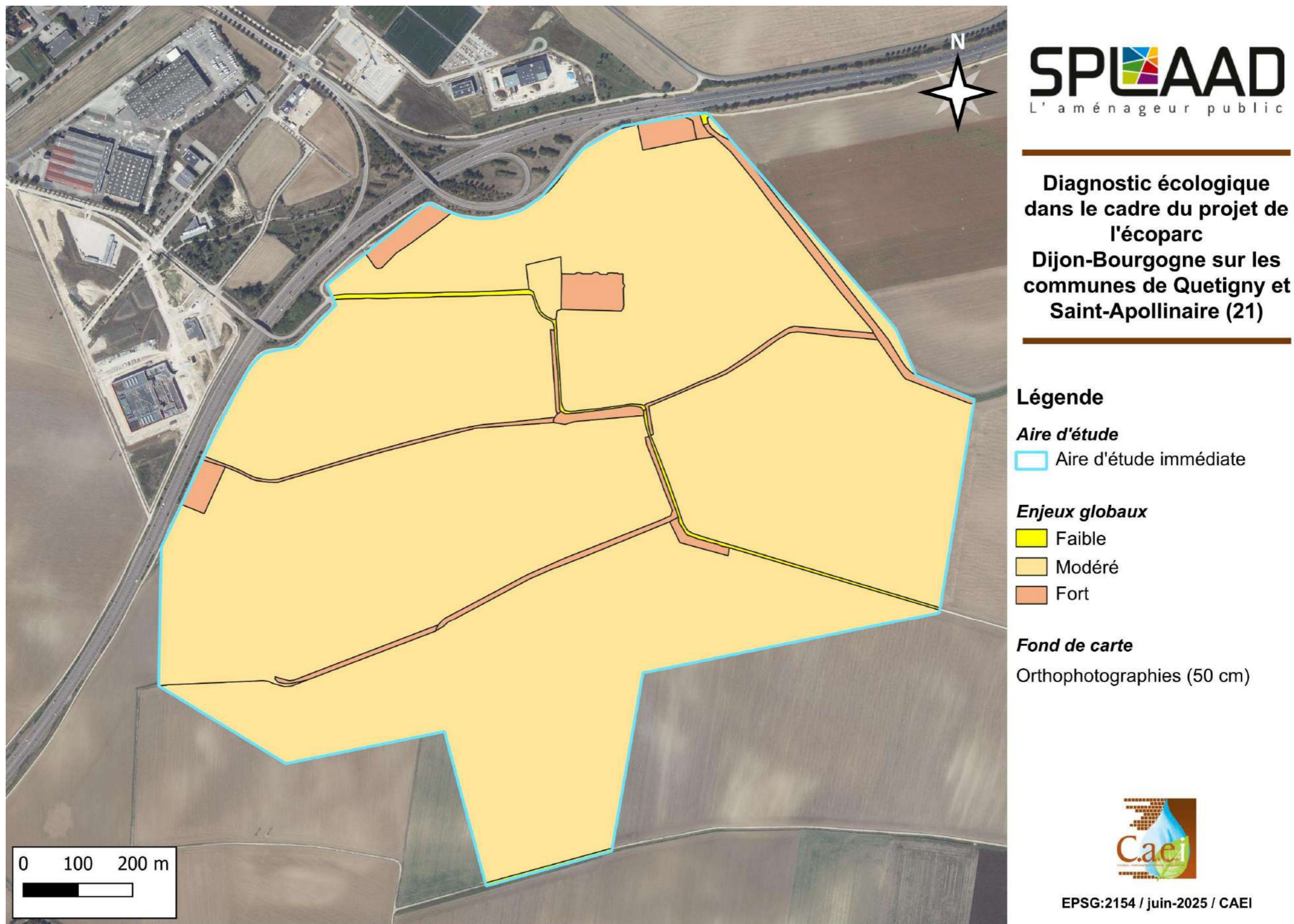


Figure 52 : Cartographie de la synthèse des enjeux globaux

5 PRECONISATIONS

Suite à l'envoi par mail du plan des travaux par Monsieur Olivier Henry, issu de l'APS (voir figure suivante), et mis en lien avec les enjeux définis précédemment, les préconisations suivantes peuvent être appliquées dans le cadre du projet d'aménagement :

Mesures d'évitement géographique

Fossés en eau

Les fossés en eau constituent un habitat de reproduction pour l'Agrion de Mercure qui est une espèce protégée. Toute modification de ces milieux (linéaire, écoulement, curage, redimensionnement, modification de la végétation rivulaire...) correspond à une dégradation ou une destruction de son habitat, et nécessite une demande de dérogation « espèces protégées ». Afin de réduire les impacts potentiels :

- Il convient d'éviter toute intervention sur ces fossés. En cas de travaux inévitables et après demande de dérogation, des linéaires significatifs devront être conservés dans leur état initial, avec un ensoleillement important et une végétation herbacée dense sur les berges. Cette bande enherbée ne devra être fauchée qu'une fois par an, à l'automne (fauche tardive)
- Un balisage écologique, à l'aide par exemple de rubalise, devra être mis en place en amont du chantier sur les berges afin de préserver les fossés concernés.

Autres milieux à enjeux forts

Il est également recommandé de limiter l'impact sur les milieux présentant des enjeux forts, notamment :

- pour les mammifères (Crocodylus leucode) : haies, vergers, zones herbacées ;
- pour les amphibiens (Grenouille verte) : bassins de récupération ;
- pour les zones humides : ripisylves (forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus*).

Mesures d'évitement technique

Préservation de la qualité des milieux aquatiques

Afin de ne pas impacter négativement la qualité des milieux aquatiques sensibles (ripisylves (forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus*), fossés en eau, bassins de récupération), il sera nécessaire de mettre à disposition en permanence des kits antipollution, d'éviter les rejets de polluants issus du chantier, notamment :

- eaux de ruissellement,
- huiles, hydrocarbures,
- déchets solides.

Mesures d'évitement temporelles

Adaptation du calendrier des travaux

Afin de limiter au maximum les impacts sur la faune, les travaux devront être planifiés en dehors des périodes sensibles des cycles biologiques, notamment les phases de reproduction. Ainsi, les interventions de terrassement et de défrichage devront être évitées entre mars et septembre, période

durant laquelle de nombreuses espèces faunistiques sont particulièrement vulnérables. Cette fenêtre comprend notamment :

- La reproduction des amphibiens, notamment de la Grenouille verte, de mars à juillet. Les travaux dans les bassins de récupération sont proscrits durant cette période.
- La reproduction des reptiles, notamment du Lézard des murailles, entre avril et septembre. Les travaux dans les zones à végétation herbacée devront être évités pendant cette période.
- La reproduction des micromammifères, en particulier celle de la Crocidure leucode, mal connue mais susceptible de s'étendre du printemps à l'automne avec plusieurs portées successives. Par précaution, les travaux seront proscrits durant toute cette période dans les zones herbacées, le verger, l'alignement de noyers et la ripisylve (forêt riveraine à *Fraxinus* et *Alnus*).
- La reproduction de l'avifaune, qui s'étale :
 - o de mars à août en milieux ouverts (cultures, prairies), avec la présence d'espèces patrimoniales comme l'Alouette des champs et le Tarier pâtre ;
 - o d'avril à août en milieux semi-ouverts (haies, bosquets), fréquentés par le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse ou le Pouillot fitis ;
 - o de mars à août à proximité des habitations (corps de ferme, vergers), où sont susceptibles de nicher plusieurs espèces patrimoniales telles que l'Hirondelle rustique, le Faucon crécerelle ou encore le Pigeon colombin.

En cas de défrichage de haies ou de zones arborées, les interventions devront impérativement être réalisées entre début octobre et fin février, hors période de reproduction. Ces opérations devront être effectuées manuellement autant que possible, afin de permettre aux espèces présentes de se déplacer.

De même, si la destruction de bâtiments s'avère nécessaire, elle devra être planifiée durant cette même période, en raison du risque de présence d'espèces patrimoniales nicheuses telles que l'Hirondelle rustique, le Faucon crécerelle ou le Pigeon colombin.

Mesure d'accompagnement

Le chantier pourra faire l'objet d'un suivi environnemental visant à vérifier l'application des mesures d'évitement et à ajuster, si nécessaire, les pratiques en fonction des observations de terrain.

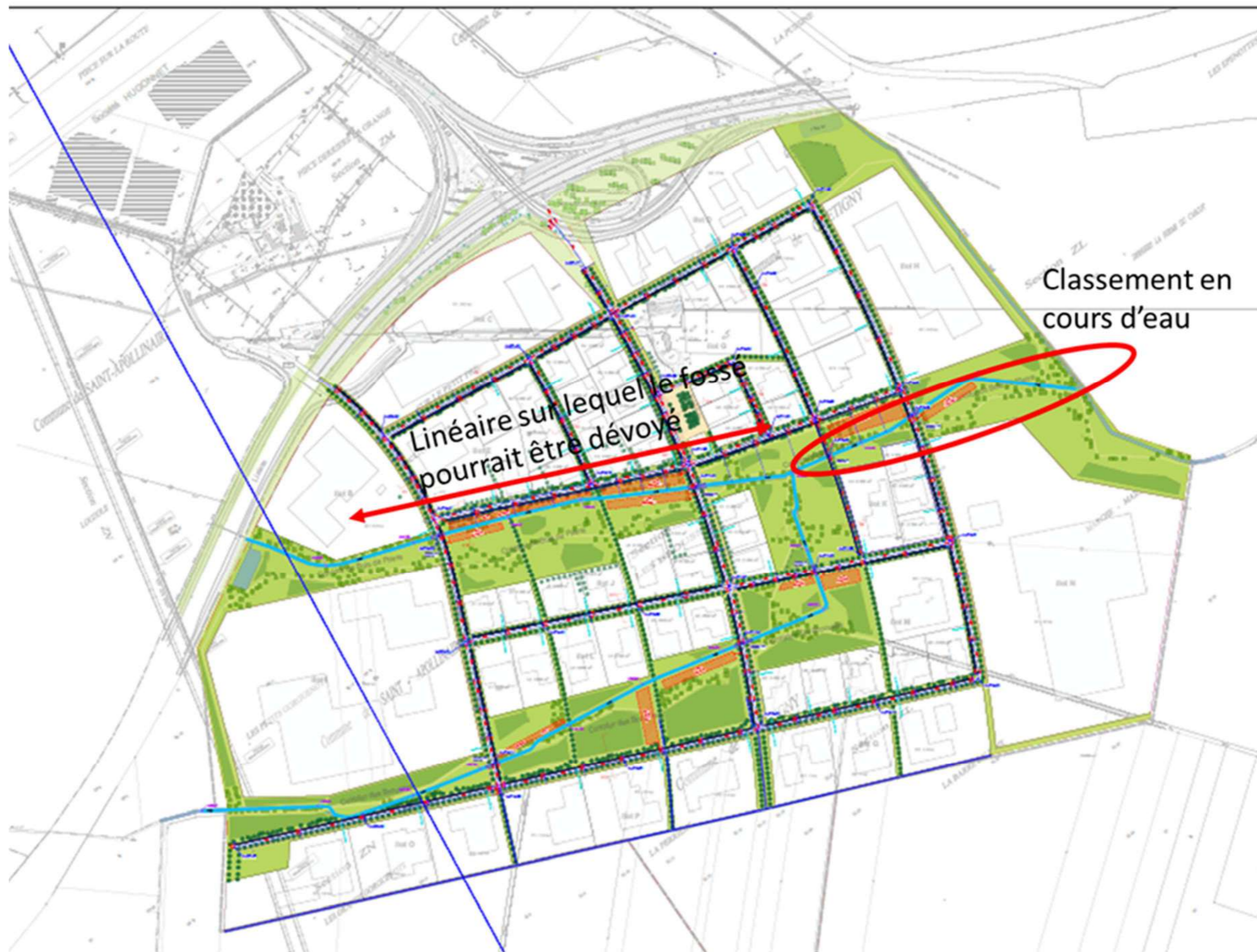


Figure 53 : Carte du plan des travaux issue de l'APS

6 ANNEXES

6.1 Données bibliographiques

6.1.1 Avifaune

Lorsque l'indice de nidification (certain, possible, probable) est précisé par la LPO, il est renseigné dans le tableau. Dans le cas contraire, cela signifie qu'un individu est observé sans que l'on sache s'il s'agit d'un individu nicheur ou migrateur. La figure suivante détaille les valeurs des indices de nidification.

Explication des valeurs du code d'atlas :	
Nidification possible	
2	Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification (code EBCC n°1)
3	Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction (code EBCC n°2)
Nidification probable	
4	Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction (code EBCC n°3)
5	Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit (code EBCC n°4)
6	Parades nuptiales ou accouplement ou échange de nourriture entre adultes (code EBCC n°5)
7	Fréquentation d'un site de nid potentiel (distinct d'un site de repos) (code EBCC n°6)
8	Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte (code EBCC n°7)
9	Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main) (code EBCC n°8)
10	Construction d'un nid, creusement d'une cavité (code EBCC n°9)
Nidification certaine	
11	Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention (code EBCC n°10)
12	Nid utilisé récemment ou coquilles vides (oeuf pondu pendant l'enquête) (code EBCC n°11)
13	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges) (code EBCC n°12)
14	Adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir (code EBCC n°13)
15	Code non valide - Ne pas cliquer
16	Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes (code EBCC n°14)
17	Code non valide - Ne pas cliquer
18	Nid avec oeuf(s) (découverte fortuite, ne pas chercher à voir le contenu d'un nid) (code EBCC n°15)
19	Nid avec jeune(s) (vu ou entendu) (code EBCC n°16)
Si et seulement si un des cas ci-dessus n'est pas applicable	
30	Nidification possible
40	Nidification probable
50	Nidification certaine
99	Espèce absente malgré des recherches

Figure 54 : Valeur de l'indice de nidification (EBCC : European Bird Census Council) (source : LPO)

Tableau 37 : Oiseaux mentionnés sur les différentes communes traversées par l'aire d'étude éloignée (Base SIGOGNE, Bourgogne Base Fauna et LPO Côte-d'Or)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bresse-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																					
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025	2025 (probable)	2022	2022	2023	2017	2024	2025 (probable)	2014	2025	2024	2024	2017	2022	2023 (probable)	2025	2025	2025	2022	-
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	IBE3	CDO1	NO3	NT	EN	Dét.	2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2015	2024	-	-	-
Aigle criard	<i>Clanga clanga</i>	IBE3	CDO1	NO3	-	-	-	2011	2008	-	2018	2008	2011	-	2018	2008	2011	-	-	2011	2011	2011	2018	-	2018	2011	2011
Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	IBE3	CDO1	NO3	EN	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	2023	-	-
Aigle impérial	<i>Aquila heliaca</i>	IBE3	CDO1	NO4	-	-	-	-	-	2022	-	2022	-	-	-	-	-	2022	2022	-	2022	-	-	-	-	-	-
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	VU	Dét.	2024	2024	2023	-	2022	2023	2023	2024 (certaine)	2021	2024	2017	2024	-	-	-	2021	-	2014	2012	2020
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	IBE3	CDO22	-	NT	NT	-	2025 (probable)	2024 (probable)	2021	2024 (certaine)	2024 (probable)	2025 (probable)	2024 (probable)	2025 (probable)	2024 (probable)	2024	2025 (probable)	2025 (probable)	2020	2025 (probable)	2023 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2023 (probable)	2024 (probable)	2025 (certaine)
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	IBE3	CDO1	NO3	LC	VU	Dét.	2024	2024	2023	2023	-	-	2024	2025 (probable)	-	-	2017	2022	-	2022	2024	2019	-	2023	2021	-
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2024	2022	2024	2021	2023	2022	2023	2024	2016	2024	2023	2024	-	2022	2023	2023	2017	2023	2024	-
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	-	-	-	2022	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	IBE3	CDO1	NO3	VU	NA	-	2024	2024	2023	-	-	-	-	2024	-	-	2014	2022	2016	-	2005	-	-	2023	2020	-
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	IBE2	CDO22	-	VU	VU	-	-	-	-	-	-	2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	IBE2	-	NO3	LC	VU	-	2022	2018	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	IBE2	CDO32, CDO21	-	LC	VU	Dét.	-	2024	2017	2022	2024	-	-	2025	2019	-	-	-	-	-	2006	2025	-	2021	2025	-
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	IBE2	-	NO3	-	-	-	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>	IBE2	-	NO3	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	2021	-	-	-
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	IBE2	-	NO3	-	-	-	2017	-	-	-	-	2012	-	2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	IBE2	-	NO3	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	IBE2	-	NO3	-	-	-	2018	2022	-	-	-	2021	-	2016	-	-	2016	-	-	-	-	2021	-	-	-	2012
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	IBE2	CDO32, CDO21	-	CR	CR	Dét.	2024	2020	2022	2016	2024	2025	-	2023	-	-	2024	-	-	-	2021	2024	2025	2023	-	2025
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	IBE2	CDO21, CDO32	-	-	-	Dét.	2023	-	-	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2023	2017	2025	-	-	2025
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025	2025 (probable)	2024	2024	2024	2024	2025	2025 (certaine)	2024	2025 (certaine)	2025	2025 (probable)	2023	2021 (certaine)	2023	2025	2025 (probable)	2024 (certaine)	2024	2025
Bergeronnette nordique	<i>Motacilla flava thunbergi</i>	IBE2	-	NO3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2023	2022 (probable)	2024	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024 (certaine)	2024	2022	2023 (certaine)	2024 (certaine)	2020	2024 (certaine)	2021	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2023 (certaine)	2024 (probable)	2022 (certaine)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																					
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2024	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2024	2024	2020	2024 (certaine)	2024	2024 (certaine)	2025 (probable)	2023	2022	2025
Bemache à cou roux	<i>Branta ruficollis</i>	IBE2	CDO1	NO4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bemache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	IBE3	CDO21	-	-	NA	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bemache nonnette férale	<i>Branta leucopsis</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	IBE2	CDO1	NO3	NT	VU	Dét.	2024	2024	2018	-	2006	2016	-	2023	2018	2023	2016	2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	IBE2	CDO1	NO3	EN	EN	Dét.	2022 (certaine)	2022	2024 (certaine)	-	2014	2022	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	IBE3	CDO1	NO3	LC	LC	Dét.	2023	2025	2023 (probable)	2024	2020	2022	2024	2023	2023	2024	2024	2022	2020	2024	2013	2024	2024 (probable)	2012 (probable)	-	2022
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	IBE3	-	NO3	VU	DD	-	2023	2025	2025	2022	2021	2024	2018	2025	2017	2022	2021	2021	-	-	2017	2019	2020	2020	-	-
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	IBE2	-	NO3	EN	VU	-	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2018	2022	2025	2022	2022	-	2022	2025 (certaine)	2023	-	2022	2022	2025 (certaine)	2025	2023	2024	2019
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	IBE2	-	NO3	VU	VU	-	2025 (probable)	2022 (certaine)	2023	2023	2020	2024 (probable)	2024 (probable)	2025	2025	2018	2023	2023	2020	2025	-	2025 (certaine)	2025	2022 (probable)	2023	2021
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	IBE3	CDO1	NO3	EN	CR	Dét.	2021	-	-	-	2013	-	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	2021	2021	-	2013	-
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2023 (certaine)	2023 (certaine)	-	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2023 (probable)	2024	2024 (probable)	2024 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2020	2024 (certaine)	2023 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2023 (probable)	2024	2024 (probable)
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024	2024 (certaine)	2024 (probable)	2023	2024	2025 (certaine)	2023	2024 (probable)	2024	2024 (probable)	-	2020	2023 (probable)	2023 (probable)	2024	2020	2024	-
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	IBE3	CDO1	NO3	LC	VU	Dét.	2024	2022	2023	2021	2006	2022	-	2025	2016	2024	2025	2025 (probable)	2013	2024	2022	2022	2018	2025	2022	2025
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	IBE3	CDO1	NO3	NT	EN	Dét.	2021	2022	2020	2019	-	2022	-	2023	2020	-	2024	2024 (probable)	2022	2022 (probable)	2012	2005	2012	2020	2021	2022
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	IBE3	CDO1	NO3	NT	CR	Dét.	2024 (certaine)	-	2024	-	2020	2022	2020	2022	2024	2024	2022	2022	2020	2024	2023	2024	2024	2020	2022	2022
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	IBE3	CDO1	NO4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	IBE3	-	NO3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025	2025	2025 (probable)	2025	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025	2025 (probable)	2025 (probable)	2024	2025 (probable)	2024	2025 (probable)	2025	2024 (certaine)	2024 (probable)	2025
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	IBE2	CDO1	NO3	VU	RE	-	-	-	2024	-	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	2005
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	IBE3	CDO22	-	LC	DD	-	2022 (probable)	2021 (probable)	2015 (probable)	2022	2015	2021	2024	2023	-	-	2005	2024 (probable)	2018	2023 (probable)	2023	2023	2023	2023	2024 (probable)	2018
Calopsitte élégante	<i>Nymphicus hollandicus</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canard à collier noir	<i>Callonetta leucophrys</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	IBE3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																					
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	IBE3	CDO21	-	LC	EN	Dét.	2025	2025	2024	-	-	2021	-	2025	2022	2014	2024	2020	-	-	2025	-	-	-	-	-
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	IBE3	CDO21, CDO31	-	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2020 (probable)	2025 (probable)	2025	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	
Canard de Barbarie	<i>Cairina moschata</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canard de Chiloe	<i>Mareca sibilatrix</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canard des Bahamas	<i>Anas bahamensis</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	IBE3	-	-	-	NA	-	2020	2024	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	IBE3	CDO21, CDO32	-	-	-	Dét.	2025	2022	2007	-	2007	2016	-	2016	-	2016	2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	IBE3	CDO32, CDO21	-	-	-	-	2024	2024	2016	2022	-	2022	-	2025	-	-	2025	-	-	-	-	-	-	-	-	2012
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	IBE3	CDO32, CDO21	-	LC	CR	-	2023	2025	2006	-	2006	2024	-	2024	-	2014	2024	-	-	2014	-	-	-	-	2021	-
Canari	<i>Serinus canaria</i>	-	-	NO4	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	IBE2	-	NO3	VU	VU	-	2024 (probable)	2025 (probable)	2024 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024 (certaine)	2020	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024	2025 (probable)
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	IBE2	CDO22	-	-	-	-	2023	2023	-	-	-	2024	-	2021	-	2017	2024	2021	-	-	2017	2021	2017	2015	-	-
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	IBE2	CDO22	-	-	-	Dét.	2022	2013	-	-	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	IBE2	-	NO3	-	-	-	2024	2024	2023	-	2022	2023	2024	2024	2025	2019	2022	2021	-	-	2019	2025	2018	2015	-	2016
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	IBE2	CDO22	-	LC	LC	Dét.	2022	2021	-	-	-	2019	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	IBE2	-	NO3	NT	EN	Dét.	2024	2025	2023	2017	2024	2024	2019	2024	2018	2023	2021	2024	-	2019	2019	2021	2023	2022	2024	2012
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	Dét.	2023	2013	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	Dét.	-	2022	-	2016	-	2021	2015	2021	2015	-	2016	2021	2011	2021	-	2024	2024	2016	2020	2018
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	-	CDO22	NO3	LC	LC	-	2023	2025 (certaine)	-	2024 (probable)	2021	2021	2024	2025 (certaine)	2017	2025	2025	2025	-	2025 (probable)	2024	2024	2025	2020	2024 (certaine)	-
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2022	2023 (certaine)	-	2018 (probable)	2024	2022	2015	2024 (certaine)	2022	-	-	2025	2020	2015	2017	2023	2024 (certaine)	2025 (probable)	2025	2020
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	NT	Dét.	2024	2025	2006	2015	2022	2024	2022	2024	2021	2024	2025	2020	2024	2018	2023	2019	2025	2023	2022	2024
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	IBE2	CDO1	NO3	EN	EN	Dét.	-	-	-	-	-	2008	-	2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2011	-	-
Cinle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	Dét.	2023	2023 (certaine)	-	2016	-	-	-	2025 (certaine)	-	2024 (certaine)	-	2024	-	-	-	-	-	2019	-	-
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	IBE3	CDO1	NO3	LC	EN	Dét.	2023	2017	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	2017	-	-	2014	-	-
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	IBE3	-	NO3	VU	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2025	-	-	2022	-	-	-	-	2023	-	-	-	-
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	IBE3	-	NO3	LC	CR	-	-	-	-	-	-	-	-	2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Colin de Virginie	<i>Colinus virginianus</i>	IBE3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-
Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	IBE2	CDO1, CDO22	-	-	-	Dét.	2015	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																					
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	CDO22	-	LC	LC	-	2024	2025 (certaine)	2023	2023	2025	2025	2025	2025 (certaine)	2017	2024	2025	2025 (certaine)	2011	2024	2025 (probable)	2025	2025	2024	2025	2018
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>	IBE3	CDO22	-	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2025	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2023	2024	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2024 (certaine)	2025 (certaine)
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2024 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2021 (probable)	2023	2024 (probable)	2024 (probable)	2024 (probable)	2019	-	2024	2023 (probable)	-	2024	-	2024 (certaine)	2016	2023	2024	2020
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	IBE2	CDO22	-	VU	VU	Dét.	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	2016	-	-	-	2011
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	IBE2	CDO22	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	NA	-	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>	IBE3	-	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i>	IBE3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	IBE3	CDO22	NO3	LC	NA	-	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2015 (certaine)	2020	2022 (certaine)	2022	2025 (certaine)	2022	2018	2024 (probable)	2025 (certaine)	-	2025	-	2024	2025	2014	-	2016
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	NA	-	2024	2013 (certaine)	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	IBE2	-	NO3	LC	NT	-	2024 (certaine)	2025 (probable)	2017	2019	2019	2020	2021	2024 (probable)	2021	2017	2016	2021	2020	2023	2023 (certaine)	2020	2018	2023 (probable)	2024	2020
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	LC	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2024	2021	2025	2024	2025 (certaine)	2023	2025	2022	2024	2021	2025	2023	2025	2025	2023	2025	2021
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	CDO22	-	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2023	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	IBE3	CDO31, CDO21	-	LC	LC	-	2024 (probable)	2023	2015	2024	-	2021 (probable)	2023	2025	2020	2022	2024	2024	2019	2022 (probable)	-	2024 (certaine)	2021	2023 (probable)	2023	2019
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	IBE2	-	NO3	NT	LC	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2025	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	-	2015	2024	2019	-	-	2017	-	2018	-	-	2016	2021	-	2023	2005	2021	2019	-	-	2018
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	Dét.	2023 (probable)	2024 (probable)	2022 (probable)	2015	2021	2022	2019	2024 (probable)	2024	2023 (probable)	2024	2024	-	2021	2023	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2014	2021	2022
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	-
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	EN	Dét.	2024	2024	2009	-	2016	2023	2024	2025 (probable)	2012	2020	2016	2021	-	2006	2017	2024	2025	2022	2025	2023
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2024 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2023 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2022
Fauvette babillarde	<i>Currucula curruca</i>	IBE2	-	NO3	LC	DD	-	2023	2025 (probable)	2020	2024 (probable)	2011 (probable)	-	-	2024 (certaine)	2007	2024 (probable)	2015	2021	-	2023 (probable)	2019	2024	2021	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																					
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	IBE2	-	NO3	NT	NT	-	2024 (probable)	2025 (probable)	2024 (probable)	2024 (probable)	2021	2024 (probable)	2024	2024 (certaine)	2023	2024	2023	2024	2020	2024 (probable)	2020	2024 (probable)	2024	2022	-	2005
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2024 (probable)	2025 (certaine)	2024	2024 (certaine)	2022 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2021 (certaine)	2024 (probable)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2011	2024 (probable)	2023 (probable)	2024 (probable)	2024 (probable)	2023	2021 (probable)	2021
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	IBE3	CDO32, CDO21	-	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024	2019	2025 (certaine)	-	2025 (certaine)	2017	2021	2025 (probable)	2024 (certaine)	-	-	-	2016	-	2023 (certaine)	-	-
Fuligule à tête noire	<i>Aythya affinis</i>	IBE3	-	NO4	-	-	-	2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	IBE3	CDO21, CDO32	-	VU	VU	Dét.	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)	-	-	2025	-	2025 (certaine)	-	2017	2025	2016	-	-	-	-	-	2024	-	2015
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	IBE3	CDO32, CDO22	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	IBE3	CDO32, CDO21	-	LC	VU	-	2025 (probable)	2025 (probable)	2019	-	-	2025 (probable)	-	2025 (probable)	-	-	2025	-	-	-	-	-	-	2023	-	2020
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	IBE3	CDO1	NO3	-	-	-	2017	2023	-	-	-	2015	-	2015	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	IBE3	CDO22	-	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2023 (certaine)	2021 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2014	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	-	2024 (certaine)	2021 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2023 (certaine)	2022	2021
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	IBE3	CDO22	-	-	NA	-	2024	2025	-	-	-	2009	-	2021	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	CDO22	-	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2021 (probable)	2025 (probable)	2024	2024	2022	2025	2023 (probable)	2024	2025	2025 (probable)	2024	2024
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	IBE2	-	NO3	NT	DD	-	2024	2024	2024	2014	2019	2023	2022	2024 (certaine)	-	2024 (probable)	2024	2023	-	2022	2023	2024	2024	2018	2021	2005
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	IBE2	-	NO3	VU	NA	-	2024	2024	2024	2024	2024	2023	2024	2024	-	2024	2024	2024	2020	2023	2024	2024	2024	2022	2024	-
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	-	CDO22	NO3	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2013	-	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	-	CDO22	NO3	LC	-	-	-	2022	-	2017	-	2018	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	2017	-	-	-	-
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	IBE3	CDO22	NO3	EN	-	-	-	2025	2009	-	2009	2017	-	2025	-	2013	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	IBE3	-	NO3	LC	EN	-	2024	2025	2021	-	2020	2019	2018	2025	2020	2024	2017	2022	-	2017	-	2019	2022	2012	2025	-
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	CR	Dét.	2022	2013	-	-	-	-	-	2011	-	-	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	IBE3	-	NO3	LC	NA	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	2020	-	-	-	-	-	2020	-	-
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	IBE3	-	NO3	LC	VU	-	2025	2025	2025	2024	2013	2025	2025	2025	2013	2025	2025	2025	2024	-	-	2024	2025	-	2016	2025
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	IBE2	-	NO3	VU	-	-	2023	2021	-	-	-	2023	-	-	2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	IBE2	CDO1	NO3	NT	-	-	2025	2025	2025	2025	2021	2025	2023	2025	2024	2024	2025	2025	2023	2025	2025	2025	2025	2024	2021	2025
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	IBE3	-	NO3	LC	NA	-	2009	2024	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025	2024 (certaine)	2024 (certaine)	-	2025	2023	2025 (certaine)	-	2019	2020	2025	-	-	-	2016	-	2023	2021	-
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	-	2011	2024 (probable)	-	2025 (certaine)	2022	2014	2025 (certaine)	2024 (certaine)	-	-	-	-	-	-	-	2020

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																					
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	IBE2	-	NO3	CR	NA	Dét.	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grimperea u des bois	<i>Certhia familiaris</i>	IBE3	-	NO3	LC	NA	-	2013	-	-	-	-	-	-	-	-	2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grimperea u des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (probable)	2024	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025	2020	2024	2025 (certaine)	2024	2025	2024	2024	2013	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	IBE3	CDO22	-	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025	2023	2022	2025	2025	2025 (probable)	2025	2025	2025	2024	2021	2024	-	2025	2025	2024 (certaine)	2024	2018
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	IBE3	CDO22	-	LC	EN	-	2023	2025	2022	2023	2013	2018	2022	2025	2014	2021	2025	2020	-	2021	2018	2025	2025	2022	-	2018
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	IBE3	CDO22	-	-	-	-	2022	2025	2024	2021	2021	2024	2020	2025	-	2022	2021	2024	2017	-	2024	2024	2024	-	2024	-
Grive muscienn e	<i>Turdus philomelos</i>	IBE3	CDO22	-	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (probable)	2024 (certaine)	2025 (probable)	2023	2025	2025	2025 (certaine)	2024	2024	2025	2025	2021 (certaine)	2021	2024	2025	2025	2023 (certaine)	2023	2025
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025	2025 (probable)	2025	2024 (probable)	2025	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025	2025	2024	2017	2018	2025	2025	2025	2025 (certaine)	2021	2013
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	IBE2	CDO1	NO3	CR	-	Dét.	2025	2025	2019	2020	2021	2022	-	2025	2020	2024	2021	-	2021	2024	2024	2023	2024	2023	2022	2024
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	Dét.	2021	2023	-	-	2022	2017	-	2022	-	2020	2019	-	-	2021	2018	2021	2021	-	-	-
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	IBE2	CDO1	NO3	VU	NT	-	-	2025	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	IBE2	CDO1	NO3	EN	VU	-	2022	2025	2008	-	-	2021	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	IBE3	CDO22	NO3	NT	NA	-	2023	2022	-	-	-	-	-	2024	-	2019	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	IBE3	CDO22	NO3	CR	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2025	2025	2025	2024	2022	2025	2023	2025 (certaine)	2024	2025	2025	2024	2023	2024	2025	2025	2025	2025	2024	2025
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	IBE3	-	NO3	LC	VU	Dét.	2022	2024	-	-	-	2023	-	2022	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2020	-
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	EN	Dét.	2024 (probable)	2025	2024 (probable)	-	2014	2020	-	2023	-	-	-	-	2011	-	-	2011	2011	-	-	2011
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	IBE2	CDO1	NO3	VU	NA	Dét.	2021	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	2018	-	-	-	2011
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2009	2024 (certaine)	2018	2016 (certaine)	2022 (certaine)	2020	2024	2023	2022	2020 (certaine)	2021 (certaine)	2015	2024	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2021 (certaine)	2024 (certaine)	2021 (probable)	2023 (certaine)	2022 (certaine)
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	IBE2	-	NO3	NT	NT	-	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2024	2024 (certaine)	2023	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2022 (probable)	2024 (probable)	2021 (certaine)	2023 (certaine)	2024	2023 (certaine)	2024 (certaine)	2020 (certaine)
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	Dét.	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2022	-	-	2024	2023 (certaine)	2024	2014	-	2022	2023	2009	-	-	-	-	2007	-	-
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	IBE2	-	NO3	LC	EN	-	-	-	-	-	-	-	-	2024 (probable)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2019	-	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	IBE2	-	NO3	NT	VU	-	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2022 (probable)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2024 (probable)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2022

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot	
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																						
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	Dét.	2019	2024	2024 (probable)	2022	2021	2024	-	2024 (certaine)	2021	2021	2021	2020	2020	2024 (probable)	2023	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2023	2024	2017 (probable)	
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	IBE3	-	NO3	VU	VU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2023 (probable)	2019 (probable)	2024	2024 (probable)	2021	2024 (certaine)	2017 (probable)	2024 (probable)	2016	2024 (probable)	2023 (probable)	2024 (certaine)	2021	2023 (probable)	2024 (certaine)	2019	
Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	IBE2	-	NO4	-	-	-	-	2005	-	-	-	-	-	2009	-	-	-	-	-	-	2005	-	2005	2005	-	-	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	IBE2	-	NO3	VU	LC	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2022 (probable)	2025 (probable)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024	2025 (certaine)	2025 (probable)	2024 (probable)	2025 (probable)	2024 (probable)	2022	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025	2024 (certaine)	2022 (probable)	
Locustelle lusciniotide	<i>Locustella luscinioides</i>	IBE3	-	NO3	EN	EN	-	2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Locustelle fluviatile	<i>Locustella fluviatilis</i>	IBE3	-	NO4	-	-	-	-	2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Locustelle tachtée	<i>Locustella naevia</i>	IBE3	-	NO3	NT	DD	-	2018	2022	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	2019	-	2023	-	-	-	-	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2023 (probable)	2024 (probable)	2024	2024 (probable)	2024	2023 (probable)	2023 (probable)	2024 (probable)	2011	2024	2020	2023	2022	2023 (certaine)	2022	-	
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	IBE3	CDO22	-	-	-	-	-	2024	2016	-	-	2016	-	2024	-	-	2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	IBE3	CDO32, CDO22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	IBE2	CDO1	NO3	VU	NA	-	2018	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Marouette poussin	<i>Zapornia parva</i>	IBE2	CDO1	NO3	CR	CR	-	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	IBE2	CDO1	NO3	VU	DD	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2024	2020	2024	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024	2025 (probable)	2025	2025 (certaine)	2016	2024	2022	2024	2024	2025	2024	2021	
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	IBE2	-	NO3	LC	EN	Dét.	-	2024	2021	-	2024	2021	-	2024 (certaine)	-	2024	2023	2024	-	2021	2023	2023	2024	-	2024	-	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	IBE3	-	NO3	NT	DD	-	2023	2024 (certaine)	2024	2022	2024 (probable)	2024	2024	2024 (certaine)	2024	2024 (probable)	2023	2024	2020	2023 (probable)	2024 (certaine)	2024	2024 (certaine)	2023	2024 (certaine)	2019	
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	IBE2	-	NO3	LC	-	-	-	2019	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	IBE3	CDO22	-	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2020
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	IBE3	-	NO3	LC	NT	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2025 (probable)	2024	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2024 (probable)	2019	2024 (probable)	2024 (probable)	2025	2025 (certaine)	2021	2014	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025	
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	IBE2	-	NO3	VU	VU	-	2018	2022	2018	-	-	-	-	2022	-	-	2015	-	-	-	-	-	-	2020	-	-	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025	2025 (certaine)	2025	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025	
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2022	2021 (certaine)	-	-	-	-	-	2025 (certaine)	2016	2023	-	-	-	-	2016	-	2020	2022	-	-	
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	IBE2	-	NO3	LC	DD	-	2024	2025 (probable)	2021	-	-	2021	-	2025 (probable)	2017	2022	-	-	-	-	2021	2022	2022	2016	-	2013	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																					
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (probable)	2024 (certaine)	2025	2018 (probable)	2025	2025	2020	2025	2025 (probable)	2023	2017	2024	2020	2022	-	-	2020	2020 (certaine)	-	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	IBE3	CDO1	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2024	2024 (probable)	2024	2025 (probable)	2024 (certaine)	2024	2024 (probable)	2024	2024 (probable)	2024	2024	2024 (probable)	2024	2024 (certaine)	2024	2024
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	IBE3	CDO1	NO3	VU	EN	Dét.	2024	2025	2025	2023	2024	2025	2025	2025	2025	2025	2024	2024	2023	2024	2025	2025	2025	2024	2024	2025
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	-	NO3	LC	LC	-	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2021	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2025	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2022
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	IBE3	-	NO3	EN	EN	-	-	-	-	-	-	-	2015	2023	-	-	-	-	-	-	2020	2012	-	2005	-	2005
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	NA	-	-	2024	-	-	-	2019	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	-	2020	2024	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	IBE3	CDO22	NO3	NT	EN	-	2025	2025	2021	-	2019	2023	2024	2025	-	2025	2020	2024	2022	2018	2023	2017	2024	2011	2023	2022
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	IBE3	-	NO3	VU	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	IBE3	CDO22	-	LC	VU	Dét.	2025 (certaine)	2025 (probable)	2024 (certaine)	2012	2006	2023	-	2025	-	-	2025 (certaine)	2018 (probable)	-	-	-	-	-	2024	-	-
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	VU	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2023	-
Oie à bec court férale	<i>Anser brachyrhynchus</i>	IBE3	CDO22	NO4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022 (certaine)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oie à tête barrée	<i>Anser indicus</i>	IBE3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2025 (certaine)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	IBE3	CDO32, CDO21	-	VU	NA	Dét.	2024	2022	2022	-	-	2009	-	2025 (certaine)	-	2022	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>	IBE3	CDO21	-	-	-	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	IBE3	CDO22	-	-	-	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouette d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	IBE3	-	-	-	NA	-	2025	2024	2018	2024	-	2024	-	2025	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	-
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	IBE2	-	NO3	LC	-	Dét.	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pélican frisé	<i>Pelecanus crispus</i>	IBE2	CDO1	NO4	-	-	-	-	-	2016	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	IBE3	CDO31, CDO21	-	LC	DD	-	2020 (probable)	2025 (certaine)	2020 (probable)	2020 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	-	2024 (probable)	2016 (probable)	2023 (certaine)	2023	2023	2022	2024 (probable)	2021	2024 (certaine)	2025 (probable)	2014	2024 (certaine)	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	IBE3	CDO21, CDO31	-	LC	DD	-	2024	2018	-	-	-	-	-	2023	2018	-	-	-	2018 (probable)	2017	2024 (certaine)	2022 (probable)	2021	2019	2016	
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	IBE3	-	-	-	-	-	-	2017	-	-	-	2009	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	IBE2	-	NO3	LC	NT	Dét.	2024 (certaine)	2025 (probable)	2021	2021	2005	2023	-	2024 (certaine)	2019 (certaine)	-	2018	-	-	-	-	2023 (probable)	2010	2009	-	-
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	IBE2	-	NO3	LC	EN	Dét.	-	-	-	2014	-	-	2015	2023	2015	2024	-	2015	-	2015	-	2021	2021	2016	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																					
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	IBE3	-	NO3	LC	EN	Dét.	2021	2024	2014	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	2022	2017	2016	-	-	-
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	IBE2	CDO1	NO3	EN	NT	Dét.	2014	2023	-	-	-	-	-	2020	2022	2019	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025	2024 (probable)	2021	2024	2024	2024	2024	2025 (probable)	2025 (certaine)	2023	2018
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	IBE2	-	NO3	VU	LC	Dét.	2024	2025 (probable)	2024 (certaine)	2025	2024	2022	2020	2025	2024	2025 (probable)	2024	2024 (probable)	2020	-	2024	2023	2025	2022	2024	2023
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	LC	Dét.	2024 (probable)	2025	2025	2023	2023	2024	2024	2025 (probable)	2024	2025 (probable)	2023	2023	2015	-	2012	2023	2025	2023 (certaine)	-	-
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	LC	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024	2024	2024	2025	2019	2025	2024	2014	2022	-	2009	-	2015	2023	-	2021	2021	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2024 (probable)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2025	2024 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2025 (probable)	2024 (probable)	2025 (certaine)	2022	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024	2025 (probable)	2025 (probable)	2024 (certaine)	2018
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	CDO22	-	LC	LC	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025	2025 (certaine)	2022 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2025 (certaine)
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	IBE2	-	NO3	VU	NT	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2016	-	2021	-	-	-	-	-	-	-
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	IBE2	CDO1	NO3	NT	LC	Dét.	2024 (certaine)	2024 (certaine)	-	2024 (certaine)	2024	2024	2024 (certaine)	2024 (probable)	2023	2023 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2022 (probable)	2022 (probable)	2024	2024 (certaine)	2023	2023 (certaine)	2011	2018
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	IBE2	-	NO3	EN	RE	Dét.	-	-	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	IBE3	CDO21	-	DD	-	-	2020	2024 (certaine)	2019	-	2024	2021	2024	2025 (certaine)	2024	2025 (certaine)	-	2021	2018 (probable)	2024	2025	2024 (probable)	2025 (probable)	2023	2025	2019
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	IBE3	CDO22	-	LC	DD	Dét.	2023	2025	2024	2025 (probable)	2024 (probable)	2024	2024	2025 (certaine)	2020	2025 (probable)	2024	2024 (probable)	2018	2024	2024 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2023	2024 (probable)	2019
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	CDO31, CDO21	-	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2025 (certaine)	2025	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2022 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2024 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025	2025
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	IBE3	-	NO3	-	-	-	2024	2023	2024	2022	2025	2022	2021	2024	2025	2024	2022	2021	2023	2022	2025	2024	2024	2023	2023	2016
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>	IBE2	-	NO4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	2021	-	-	-
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2024	2024	2024	2021	2024	2024	2024	2024	2020	2023	2024	2024	2021	2024	2024	2024	2024	2023	2024	2022
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	IBE2	-	NO3	VU	VU	Dét.	2024	2024	2023	2020	2024	2024	2021	2024	2022	2020	2025	2023	-	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2025
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	2021	2021	-	2020	-
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	IBE2	-	NO3	LC	-	-	2024	2023	2019	-	2019	2025	-	2024	-	-	2020	2020	-	-	-	2022	2023	-	2020	2025
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	-	-	2016	-	-	-	2016	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																					
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	-	2018	2005	-	-	-	-	-	2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	2014	-	-	-	-	-	-	-	-	
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	IBE3	CDO22, CDO32, CDO1	-	-	-	Dét.	2013	2016	-	-	-	-	-	2024	-	-	2015	-	2021	-	-	-	-	-	2022	-
Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	IBE2	CDO1	NO3	RE	-	-	-	2024	-	-	2023	-	-	2023	-	-	-	2023	-	2021	-	-	-	-	2024	-
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	IBE3	-	NO3	LC	VU	Dét.	-	2022	-	-	-	-	-	2023	-	2019	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-
Pouillot de Hume	<i>Phylloscopus humei</i>	IBE3	-	NO4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pouillot de Pallas	<i>Phylloscopus proregulus</i>	IBE3	-	NO4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	IBE3	-	NO3	NT	NT	-	2023 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2020	2024	2023	2023	2024 (probable)	-	2024	2021	2023	2011	2021	2023	2024	2024	2022	2022	2011
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	IBE3	-	NO3	NT	DD	Dét.	2021	2025	-	2013	2023	-	2024	2024	2024	2023	2009	-	-	-	-	2024	-	2021	-	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2024	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2025 (probable)	2025	2025 (probable)	2020	2025 (probable)	2023	2025 (probable)	2025	2023 (probable)	2024	2025
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	IBE3	CDO22	-	NT	DD	Dét.	2024 (probable)	2025	2025 (certaine)	2022	2007	2021	2019	2025	-	2024	-	-	-	-	-	2023	2018	-	-	-
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	IBE3	-	NO3	CR	NA	Dét.	2021	2024	2018	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	2016	2015	-	-	-
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025	2025	2025	2020	2024	2019	2019	2025 (probable)	2019	2025	2024 (probable)	2021	2018	-	2025	2024	2015	2022	2024	2011
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	IBE2	-	NO3	NT	LC	-	2024 (probable)	2024	2024	2023	2025	2023	-	2025 (probable)	-	2025	2020	2019	2020	-	2023	2025	2025	2022	2021	-
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	IBE2	CDO1	NO3	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	2022	-	-	-	-	-	2022
Roussin philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2024	2024 (probable)	2024 (probable)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024 (certaine)	2024	2024 (probable)	2020 (probable)	2024 (probable)	2024 (probable)	2024	2024	2024 (probable)	2024	2019
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	IBE2	-	NO3	LC	DD	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025	2025	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025	2025	2025 (probable)	2025 (probable)	2025	2025 (probable)	2025	2025
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2023	2024 (certaine)	2024	2024 (certaine)	2024 (probable)	2018	2023	2024 (certaine)	2024	2024 (probable)	2022	2024	-	2023 (probable)	2023	2024	2024 (probable)	2023 (probable)	2022	2015
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2023 (probable)	2025 (certaine)	2021	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2023	2023	2025 (certaine)	2024 (probable)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024	2020	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	IBE3	-	NO3	LC	LC	-	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	-	2014	2024 (probable)	2024	2024 (probable)	-	2023 (probable)	2019 (probable)	-	2020	2024 (probable)	2020	2024 (certaine)	2021	2010	2022	2018
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	IBE3	-	NO3	VU	VU	Dét.	2024 (certaine)	2023 (certaine)	2024 (certaine)	-	2014	2021	-	2018	-	-	2014	-	-	-	-	2023	-	-	-	-
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	IBE3	-	NO3	LC	CR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-
Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	IBE3	CDO21	-	VU	CR	Dét.	2024	2022	2022	-	-	2019	-	2017	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	2012

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Oiseaux	Protection France	LR France Nicheurs 2016	LR Bourgogne Nicheurs 2015																					
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	IBE3	CDO21, CDO32	-	VU	CR	Dét.	2025	2025	2022	2022	-	2025	-	2025	2022	2019	2024	-	-	-	-	2024	-	2024	-	2018
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	IBE2	-	NO3	VU	DD	-	2024 (certaine)	2025 (probable)	2023 (probable)	2024 (certaine)	2024 (probable)	2024	2024 (probable)	2025 (certaine)	2024	2024 (probable)	2021 (probable)	2024 (probable)	2024	2024 (probable)	2024 (probable)	2024	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024	2018
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2023 (certaine)	2024	2025	2024	2025 (certaine)	2025	2025 (probable)	2024	2024 (certaine)	2020	2022 (probable)	2025 (probable)	2019	2025 (certaine)	2023 (probable)	2023 (probable)	2011
Sizerin cabaret	<i>Acanthis flammea</i>	IBE2	-	NO3	VU	-	-	-	2018	2024	-	2009	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	IBE2	CDO1	NO3	CR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>	IBE2	CDO1	NO3	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	IBE2	CDO1	NO3	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	IBE2	CDO1	NO3	VU	-	-	-	-	-	-	-	2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	IBE2	CDO1	NO3	LC	VU	Dét.	2021	2025	2022	-	-	2022	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tadome casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	IBE2	CDO1	NO4	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tadome de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	IBE2	-	NO3	LC	NA	-	2022	2025	2009	-	-	2022	-	2013	-	-	2015	2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	IBE2	-	NO3	VU	VU	Dét.	2023	2024	2023	2020	2009	2018	2024	2024	2009	2016	2021	2024	-	2024	2015	2024	2021	2018	2021	2020
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	IBE2	-	NO3	NT	LC	-	2025 (certaine)	2025 (certaine)	-	2024 (certaine)	2024 (probable)	2025 (certaine)	2024	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2023 (certaine)	2024 (certaine)	2025 (certaine)	2016	2025 (certaine)	2021	2025 (certaine)	2024 (certaine)	2023 (certaine)	2025 (certaine)	2024 (probable)
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	IBE2	-	NO3	LC	NA	-	2024	2025	2024	2019	2023	2021	2024	2025	2024	2025	2023	2024	2023	2022	2023	2024	2023	2023	2024	2013
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	IBE2	-	NO3	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	IBE2	-	NO3	LC	DD	Dét.	2024	2024 (probable)	2021	2014	-	-	-	2024	-	2017	2021	-	-	2023	-	2023	2020	-	-	-
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	IBE3	CDO22	-	VU	VU	-	2024 (probable)	2025 (certaine)	2024 (probable)	2024 (probable)	2005	2021	2020 (probable)	2024	2023	2024	2019	2023	2018	2016	2022	2024 (probable)	2023	2024 (probable)	-	2013
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	IBE3	CDO22	-	LC	LC	-	2023	2025 (certaine)	2021	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025	2024 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2022 (probable)	2024 (probable)	2025 (probable)	2023 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2024 (probable)	2024 (probable)
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	IBE2	-	NO3	NT	NT	-	2023	2024	-	2023	2012	2023	2023	2024	2024	2023	2020	2024	2018	2024	2023	2023	2021	2007	2024	2021
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	IBE2	-	NO3	LC	LC	-	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (probable)	2025 (probable)	2023 (certaine)	2024	2025	2025	2025	2025 (certaine)	2021	2025
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	IBE3	CDO22	-	NT	EN	Dét.	2025	2025	2022	2012	2020	2024	2015	2018	2015	2023	2020	2015	2023	2024	2021	2023	2015	2023	2022	2025
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	IBE3	CDO1	NO3	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	IBE2	-	NO3	VU	LC	-	2024 (probable)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2024	2024 (probable)	2025 (certaine)	2025	2025 (certaine)	2024 (probable)	2025 (probable)	2022 (probable)	2025 (probable)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (certaine)	2025 (probable)	2023 (probable)	2018 (probable)

Catégories UICN pour les listes rouges :

RE	Disparue au niveau régional
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable

NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

Dét. Déterminant en Bourgogne

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

6.1.2 Reptiles

Tableau 38 : Reptiles mentionnés sur les différentes communes traversées par l'aire d'étude éloignée (Base SIGOGNE, Bourgogne Base Fauna et LPO Côte-d'Or)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgaux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot	
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2015	LR Bourgogne 2015																						
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	IBE2	CDH4	FRAR2	LC	DD	Dét.	-	2012	-	-	2021	2012	2023	2011	2022	2011	2008	2021	-	2011	-	-	-	-	-	2011	-
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	IBE2	CDH4	FRAR2	LC	LC	Dét.	-	-	-	-	2024	-	2024	2024	2024	-	2021	2024	-	-	-	-	-	2022	-	2012	
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	IBE3	-	FRAR2	LC	LC	-	2023	2025	2017	2018	2020	2016	2023	2017	2020	2020	2020	2020	2014	2008	-	2021	-	2012	2008	-	
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	IBE2	CDH4	FRAR2	LC	LC	Dét.	2024	2025	2020	2022	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	2024	
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	IBE3	CDH4	FRAR2	LC	LC	Dét.	2012	2012	-	-	-	2012	-	2024	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	2009	-	-	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IBE2	CDH4	FRAR2	LC	LC	-	2020	2020	2016	2023	2024	2021	2023	2025	2024	2024	2024	2024	-	2024	2023	2024	2024	2024	2023	2018	
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IBE2	CDH4	FRAR2	NT	DD	Dét.	-	-	-	-	-	2012	2018	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2012	
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	IBE3	-	FRAR3	LC	LC	-	-	2019	2024	2015	2023	-	2023	2021	2024	2011	2020	2013	2021	2011	-	-	-	2005	2011	-	
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	IBE3	-	FRAR3	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Trachémyde écrite	<i>Trachemys scripta</i>	IBE3	-	-	-	NA	-	-	2024	-	2022	-	-	2024	2017	2013	2017	-	2017	-	2017	-	-	2017	-	2017	-	
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	IBE3	-	FRAR2	LC	NT	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	-	

Catégories UICN pour les listes rouges :

VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

Dét. Déterminant en Bourgogne

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

6.1.3 Amphibiens

Tableau 39 : Amphibiens mentionnés sur les différentes communes traversées par l'aire d'étude éloignée (Base SIGOGNE, Bourgogne Base Fauna et LPO Côte-d'Or)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot	
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2015	LR Bourgogne 2015																						
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	IBE2	CDH4	FRAR2	LC	LC	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	IBE2	CDH4	FRAR2	LC	NT	Dét.	-	-	-	2018	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	IBE3	-	FRAR3	LC	LC	-	2023	2024	2021	2014	2013	2018	-	2024	2019	-	2019	-	2017	-	2015	-	-	2017	-	-	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	IBE2	CDH4	FRAR2	LC	LC	Dét.	2023	-	2022	2020	2022	2022	-	-	2019	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	IBE3	CDH5	FRAR3	LC	NA	-	2018	2019	2018	2018	2018	2019	-	2024	2019	2019	2019	2020	-	2018	-	-	-	2023	2020	-	
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	IBE3	CDH5	FRAR4	LC	LC	-	2021	-	-	2014	-	-	-	-	2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	IBE3	CDH5	FRAR4	NT	LC	-	2015	-	2015	-	-	-	-	2015	2015	-	-	2015	-	-	-	-	-	-	-	-	
Péloodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	IBE3	-	FRAR2	LC	VU	Dét.	-	-	-	2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	IBE2	CDH4	FRAR2	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	IBE3	-	FRAR3	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2025	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	IBE3	-	FRAR3	LC	LC	-	-	-	-	2018	-	-	-	2024	2019	-	-	-	-	-	2019	-	2022	-	-	-	
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	IBE3	-	FRAR3	LC	LC	-	-	-	2015	2018	2021	2018	-	2024	2019	-	2019	2025	-	-	2019	-	2022	2005	2019	-	

Catégories UICN pour les listes rouges :

VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

Dét.	Déterminant en Bourgogne
------	--------------------------

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

6.1.4 Mammifères terrestres

Tableau 40 : Mammifères terrestres mentionnés sur les différentes communes traversées par l'aire d'étude éloignée (Base SIGOGNE, Bourgogne Base Fauna et LPO Côte-d'Or)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2017	LR Bourgogne 2015																					
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	IBE3	-	-	LC	DD	-	2015	2018	-	2014	2021	2011	-	2022	2012	2022	-	-	2011	-	2005	2023	2018	2014	2022	2014
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	IBE3	-	-	LC	LC	-	2015	2024	-	2015	2024	2018	-	2023	2017	2019	2017	-	2013	2013	-	2015	-	2025	2011	2018
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	2019	-	-	2024	-	-	-	2019	2016	-	-	-	-	-	-	2017

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neully-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2017	LR Bourgogne 2015																					
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2020	-	2014	2014	-	-	-	-	-	-	2014	2016	-	2012	-	2017	2022	-	2017
Campagnol fouisseur	<i>Arvicola amphibius</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2021	-	2011	-	-	-	-	-	-	-	-	2014	-	-	-	-	-	-	2014
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	-	-	-	LC	LC	-	2020	2023	2021	-	-	-	-	2021	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	2020	-	2017
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	IBE3	CDH4, CDH2	NM2	LC	NT	Dét.	2025	2024	-	-	-	-	2024	-	2025	2024	2025	2025	-	-	-	-	-	-	-	-
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	IBE3	-	-	LC	LC	-	2019	2020	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chamois des Alpes	<i>Rupicapra rupicapra</i>	IBE3	CDH5	-	LC	NA	-	2008	2013	2021	-	2013	2008	-	2014	2025	2014	2009	-	2008	2013	-	2014	2014	-	2013	2008
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	IBE2	CDH4	NM2	LC	NT	Dét.	2023	2024	-	-	-	2014	-	-	-	-	2017	-	-	-	2014	-	-	-	-	2014
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	IBE3	-	-	LC	LC	-	2024	2025	2023	2022	2024	2018	-	2024	2024	2024	2025	2023	2024	2025	2018	2024	2013	2022	-	2024
Crocidure leucode	<i>Crocidura leucodon</i>	IBE3	-	-	NT	NT	Dét.	-	2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2020	-	-
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	IBE3	-	-	LC	LC	-	-	2025	-	-	2022	-	-	2019	-	2019	-	2018	2016	2018	-	-	2024	2022	-	2017
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	IBE3	-	NM2	LC	LC	-	2024	2024	2024	2024	2025	2020	2017	2025	2025	2025	2024	2024	2020	2022	2025	2017	2025	2025	2024	2021
Fouine	<i>Martes foina</i>	IBE3	-	-	LC	LC	-	2021	2024	2021	2019	2020	2022	-	2025	2020	2021	2011	-	-	2014	2021	2018	2015	-	2019	2019
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	IBE3	-	NM2	LC	LC	-	2024	2024	2020	2024	2025	2024	2024	2025	2024	2024	2022	2024	2022	2024	2023	2024	2024	2024	2024	2021
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	-	NT	NT	-	2025	2025	2024	2024	2020	2021	2017	2024	2023	2025	2015	2015	2014	2024	2024	2025	2016	2023	2016	
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	IBE3	-	-	LC	LC	-	2020	2024	-	2011	2022	2014	-	2024	-	2023	-	2024	2014	2023	-	2015	2024	-	2011	-
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2024	2021	2021	2024	2025	2023	2025	2024	2023	2024	2022	2019	2024	2024	2025	2024	2022	2024	2020
Loir gris	<i>Glis glis</i>	IBE3	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	2011	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	2011
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	IBE3	CDH5	-	LC	LC	-	2024	2024	2024	2015	-	2022	2022	2024	2020	2022	2020	2013	2012	2017	-	2021	2011	2021	2020	2012
Mulot à collier	<i>Apodemus flavicollis</i>	-	-	-	LC	LC	-	2011	2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2014	-	-	-	-	-	2020	-	2017
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2020	-	2013	-	-	-	2019	-	-	-	2016	-	-	2015	2024	2022	-	2017	
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>	IBE3	-	-	LC	LC	-	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2017
Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>	IBE3	-	-	LC	LC	-	-	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2014	2012	-	-	-	-	-	-	2014
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	IBE3	CDH4	NM2	LC	NT	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	IBE3	CDH5	-	NT	NT	Dét.	2012	2023	2012	2013	-	2024	-	2016	2021	2016	-	-	2014	-	-	2013	2024	2019	-	2014
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	-	-	-	NA	-	2025	2025	2024	2022	2024	2023	2024	2025	2016	2024	2025	2022	2014	2020	2025	2024	2025	2005	2021	2025
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	-	-	-	LC	NT	-	2018	-	2016	-	-	-	-	2024	-	-	2014	-	-	-	-	2025	-	2020	-	2017
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	-	-	-	-	NA	-	2023	-	-	2016	2022	2018	2022	2024	-	2017	-	-	-	-	-	-	2020	2005	2020	-
Rat noir	<i>Rattus rattus</i>	-	-	-	LC	DD	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	-	-	-	-	NA	-	2020	2024	2015	2014	2024	2018	-	2025	-	2024	-	2020	-	-	-	-	2018	-	2023	2018
Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>	-	-	-	-	NA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2024	2023	2021	2019	2023	2024	2024	2024	2024	2020	2023	2018	2024	2020	2024	2024	2023	2024	2025
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	-	LC	LC	-	2025	2021	2021	2018	2024	2016	2021	2025	2023	-	2024	-	2015	-	2015	2023	2019	2017	-	2015
Souris grise	<i>Mus musculus</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2020	-	-	2016	-	-	2017	2015	-	2015	2016	-	-	-	-	-	2022	-	-
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	-	LC	LC	-	2020	2023	-	2015	2024	-	-	2018	-	2024	-	2022	-	2024	2024	-	2017	2017	2022	-

Catégories UICN pour les listes rouges :

- NT Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
- LC Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)

DD Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
 NA Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

Dét. Déterminant en Bourgogne

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

6.1.5 Entomofaune

Tableau 41 : Entomofaune mentionnée sur les différentes communes traversées par l'aire d'étude éloignée (Base SIGOGNE, Bourgogne Base Fauna et LPO Côte-d'Or)

		Coléoptères																								
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot	
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France																						
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	IBE3	CDH2	-	Dét.	2021	2024	2021	2021	2024	-	-	2024	2021	-	-	2023	-	-	2007	-	2022	2024	-	-	

		Lépidoptères																									
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2012	LR Bourgogne 2015																					
Aglaopé des haies	<i>Aglaope infausta</i>	-	-	-	-	VU	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-
Agreste	<i>Hipparchia semele</i>	-	-	-	LC	EN	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2019	-	2021	2022	-	-	2024	-	2016	2019	2022	2008	-	-	-	2017	2021	-	-
Argus bleu-nacré	<i>Lysandra coridon</i>	-	-	-	LC-DD	LC	-	2010	2010	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	2019	-	-	2022	-	-	-
Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aspilate jaunâtre	<i>Aspitates gilvaria</i>	-	-	-	-	-	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2024	2024	2021	2024	2019	2024	2025	2024	2024	2021	2024	2011	2022	-	2021	2024	2019	2021	2011
Azuré bleu-céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2021	2023	-	2021	2022	-	2024	-	2024	2024	2023	2012	2024	-	2012	-	-	2024	-
Azuré de l'Ajonc	<i>Plebejus argus</i>	-	-	-	LC	VU	-	2014	2012	-	-	2018	2020	-	2021	-	-	-	-	2012	-	-	2017	2022	-	-	-
Azuré de l'Espartette	<i>Polyommatus thersites</i>	-	-	-	LC	VU	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	-	LC	LC	-	2019	2024	2021	2021	2024	2021	2021	2024	2021	2024	2024	2024	2017	2024	2017	2019	2022	2020	2021	2024
Azuré des Coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	-	-	-	LC	LC	-	2020	2023	2020	2010	2021	2020	-	2024	2015	2022	-	2023	2012	-	-	2018	2022	2018	2021	2010
Azuré des Cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>	-	-	-	LC	NT	-	2019	2025	-	-	2021	2018	2021	2023	-	-	2010	2020	2010	-	-	2018	2022	2019	2021	2010
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2024	2024	2024	2021	2024	2024	2024	2024	2024	-	2024	-	2020	-	2005	2017	2021	2021	2011
Azuré du Genêt	<i>Plebejus idas</i>	-	-	-	LC	VU	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	-	-	-	LC	LC	-	2015	2023	2012	-	2012	-	-	2023	2007	-	2012	-	-	-	2017	2017	-	2010	-	-
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	2017	-	-	-
Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	IBE2	CDH4	NI2	NT	NT	Dét.	2010	-	2010	-	2010	-	-	2010	-	-	2010	-	-	-	-	2018	-	-	-	-

Lépidoptères																												
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot	
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2012	LR Bourgogne 2015																						
Brun des pélarгонiums	<i>Cacyreus marshalli</i>	-	-	-	NA	NA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	-	-	-	LC	LC	-	2022	2024	2022	-	2012	-	-	2015	2007	2016	2021	-	2010	2024	-	-	-	2019	2015	-	
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2020	2010	2018	2010	-	-	2024	-	-	2010	2022	-	2017	-	2018	-	2018	-	-	
Chiffre	<i>Fabriciana niobe</i>	-	-	-	NT	VU	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	-	-	LC	LC	-	2025	2025	2024	2022	2024	2024	2025	2025	2024	2025	2024	2025	2011	2025	2024	2019	2025	2019	2024	2011	
Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>	-	-	-	LC	LC	-	2011	2022	-	-	-	2012	-	2024	2007	2021	-	2022	2012	-	2017	2018	2022	2017	-	2024	
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	-	LC	LC	-	2019	2015	-	-	-	2017	-	2024	2021	2022	-	2017	2010	-	-	2018	-	-	-	2010	
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	IBE2	CDH4, CDH2	NI2	LC	LC	Dét.	2020	-	-	-	2018	-	-	2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	IBE2	CDH2	NI3	LC	NT	Dét.	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Demi-Argus	<i>Cyaniris semiargus</i>	-	-	-	LC	LC	-	2020	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	-	LC	LC	-	2020	2018	2012	2023	2023	2020	2021	2024	2007	2021	2021	2023	-	2018	-	2018	2022	2018	-	-	
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	CDH2	-	-	-	Dét.	-	-	-	-	2018	2010	-	2024	-	-	-	2024	-	-	2023	-	2017	2010	-	-	
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2023	2023	2021	2024	2021	2021	2024	2011	2023	2022	2023	2016	2023	-	2024	2022	2018	2021	2018	
Fadet de la Mélisque	<i>Coenonympha glycerion</i>	-	-	-	LC	VU	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	
Flambé	<i>Iphiclydes podalirius</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2022	-	2024	2022	2020	2022	2024	2021	2023	2021	2024	2011	2023	2020	2018	2022	2022	2021	-	
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	-	-	-	LC	LC	-	2018	2023	-	-	2021	2020	2021	2024	2021	2021	2021	2021	2016	2018	2018	2021	2022	2019	2021	2010	
Gamma	<i>Polygona c-album</i>	-	-	-	LC	LC	-	2025	2024	2022	2017	2024	2021	2023	2024	2024	2023	2024	2024	2008	2019	2017	2020	2021	2020	2021	-	
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2016	-	-	-	-	2021	2024	-	2022	-	2021	-	2023	-	2012	2018	2019	2020	-	
Grand Nacré	<i>Speyeria aglaja</i>	-	-	-	LC	NT	-	-	-	-	-	2021	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2019	-	-	
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	-	-	-	LC	NT	Dét.	-	-	2012	-	2012	-	-	2021	-	-	2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Grand Paon de nuit	<i>Saturnia pyri</i>	-	-	-	-	-	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Grand collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>	-	-	-	LC	VU	-	-	-	-	-	-	-	-	2005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Grand Mars changeant	<i>Apatura iris</i>	-	-	-	LC	LC	Dét.	2020	2022	-	-	-	-	-	2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2024	2015	2021	2024	2018	-	2023	2024	2023	2012	2022	2005	2015	-	2023	-	2022	2021	-	
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	
Hespérie de l'Ormière	<i>Pyrgus malvae</i>	-	-	-	LC	LC	-	2011	2024	2010	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	
Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>	-	-	-	LC	NT	-	-	2024	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Hespérie du Carthame	<i>Pyrgus carthami</i>	-	-	-	LC	EN	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Hespérie du Chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	-	-	-	LC	NT	-	-	-	-	2018	2021	-	2021	2024	2007	2021	-	2021	-	-	-	2018	-	-	2021	-	
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	2017	-	-	2024	-	2010	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	
Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2018	-	-	-	-	-	2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2020	-	-	
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	-	LC	LC	-	2005	2023	2017	-	2020	2018	-	2024	2017	2020	2016	2024	-	2019	2020	-	2020	2017	2020	2016	
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-	-	-	LC	LC	-	2016	2016	-	-	-	-	-	2024	-	2023	-	2023	-	-	-	2017	2023	-	2019	-	

Lépidoptères																											
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2012	LR Bourgogne 2015																					
Mélitée de la Lancéole	<i>Melitaea parthenoides</i>	-	-	-	LC	LC	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2011	-	-	-	-	-	-	-	-	2017	2018	-	-
Mélitée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	2017	-	2018	-	-
Mélitée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	2018	-	-
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2024	-	-	2021	2010	-	2022	-	-	-	-	2010	-	-	2018	2017	2019	-	2010
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	2022	-	2023	-	-	-	-	-	-
Mercure	<i>Arethusana arethusana</i>	-	-	-	LC	VU	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moiré franconien	<i>Erebia medusa</i>	-	-	-	LC	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-
Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i>	-	-	-	LC	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyen Nacré	<i>Fabriciana adippe</i>	-	-	-	LC	LC	-	2017	-	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	2019	-	-	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2021	2010	2018	2021	2020	2021	2024	2021	-	2021	2023	2005	2019	-	2018	2017	2024	2021	-
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	-	-	-	LC	LC	-	2020	2022	2012	-	2021	2012	-	2024	2011	-	2012	-	2005	2019	-	2012	-	2023	-	-
Némusien	<i>Lasiommata maera</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2021	-	2021	2022	-	-	2024	-	2024	-	2023	-	2015	2024	2018	2017	2018	2021	-
Noctuelle grisonne	<i>Auchmis detersa</i>	-	-	-	-	-	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	-	-	-	LC	LC	-	2025	2022	2024	2019	2024	2021	2023	2025	2024	2025	2021	2024	2016	2024	2017	2023	2021	2021	2022	2018
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	-	-	-	LC	LC	Dét.	2024	2023	2023	-	-	2021	-	2024	2023	2018	1987	-	2005	-	2023	2024	2020	2022	2023	-
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2021	-	-	2021	2020	-	2023	2021	2021	2021	-	2010	2018	-	2021	-	2019	-	2010
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2022	2018	2018	2018	2014	-	2022	2021	-	2013	-	-	-	-	-	-	2019	-	-
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2024	2022	2023	2021	2021	2023	2024	2021	2022	2024	2023	2010	2025	2020	2020	2018	2012	2023	2019
Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	-	-	-	LC	LC	-	2010	2021	-	-	2021	2020	-	2023	2021	-	2021	-	2008	-	-	2021	-	-	-	-
Piérade de l'ibéride	<i>Pieris manni</i>	-	-	-	LC	NA	-	-	2015	-	-	-	-	2021	2024	-	2017	-	2022	-	-	2022	2017	2017	-	-	-
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2021	2018	2021	2021	2020	2021	2024	2021	2024	2021	2023	2010	2023	2024	2022	2024	2019	2021	2016
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	-	LC	LC	-	2020	2024	-	-	2021	2017	-	2024	2021	2021	2021	2021	2010	2018	2024	2022	2019	2024	2024	2010
Piérade du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	-	-	-	LC	LC	-	2020	2024	2017	2011	2021	2020	2021	2024	2021	2021	2021	2021	2010	2017	-	2018	2022	2019	2020	2010
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	-	-	-	LC	LC	-	2022	2017	2021	2021	2021	2020	2024	2024	2021	2024	2021	2024	2010	2023	2016	2021	2022	2019	2021	2011
Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2021	-	-	2024	2010	2021	2024	2021	2014	2021	2021	2010	2014	-	2017	2022	-	2021	2010
Silène	<i>Brintesia circe</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2023	-	2021	2020	-	2023	2024	-	2023	-	2024	-	2024	-	2012	-	-	2021	-
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2023	2022	2021	-	2024	2024	2024	2021	2024	2024	2024	-	2024	2015	2023	2022	2017	2019	2024
Soufre	<i>Colias hyale</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	2021	-	2017	-	2011	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	-	-	-	LC	NT	-	-	2020	2022	-	2012	-	-	2023	-	-	2012	-	-	2023	-	-	-	2020	-	-
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2022	2011	2018	2021	2014	2021	2024	2021	2010	2010	2021	2005	-	-	2018	-	2018	2021	-
Sylvandre helvète	<i>Hipparchia genava</i>	-	-	-	LC	VU	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2023	2008	2018	2022	-	2023	2023	2021	2022	2017	2023	2008	2023	-	2017	2022	2024	2021	-
Thécla de l'Amarel	<i>Satyrrium acaciae</i>	-	-	-	LC	NT	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	2011	-	-	2021	2024	-	2022	2021	2023	-	-	-	2019	-	2019	-	-
Thécla des Nerpruns	<i>Satyrrium spini</i>	-	-	-	LC	NT	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thécla du chêne	<i>Quercusia quercus</i>	-	-	-	LC	LC	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thécla du Prunier	<i>Satyrrium pruni</i>	-	-	-	LC	LC	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2020	-	-

Lépidoptères																												
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot	
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2012	LR Bourgogne 2015																						
Thècle	<i>Satyrium w-album</i>	-	-	-	LC	NT	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2023	2007	-	-	2018	2008	-	-	-	-	-	2022	-	-
Thècle	<i>Thecla betulae</i>	-	-	-	LC	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2023	2024	2024	2020	2023	2024	2024	2021	2024	2020	2024	-	2023	2024	2017	2023	2024	2021	-	
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	2012	-	2021	-	-	2016	2011	-	2012	-	2005	-	-	2012	-	2019	-	-	
Vanesse des Chardons	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2022	2022	2021	2019	2021	-	2024	-	2023	2022	2023	2010	2024	2015	2024	2024	2024	2023	2017	
Virgule	<i>Hesperia comma</i>	-	-	-	LC	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	-	LC	LC	-	2025	2024	2024	2024	2024	2024	2025	2025	2024	2025	2024	2025	2016	2025	2024	2024	2021	2023	2024	2024	
Zygène de la Coronille variée	<i>Zygaena ephialtes</i>	-	-	-	-	NT	-	-	-	2017	-	2017	-	-	2024	2011	-	-	2024	-	-	-	2018	-	2018	-	-	
Zygène de la Petite coronille	<i>Zygaena fausta</i>	-	-	-	-	LC	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Zygène des Thérésiens	<i>Zygaena viciae</i>	-	-	-	-	NT	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Zygène du Lotier	<i>Zygaena loti</i>	-	-	-	-	NT	Dét.	-	-	-	-	-	2020	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	
Zygène du Pied-de-Poule	<i>Zygaena filipendulae</i>	-	-	-	-	LC	-	2005	2012	2017	-	2021	2024	-	2024	2007	-	-	2024	-	-	-	-	-	2018	-	-	
Zygène transalpine	<i>Zygaena transalpina</i>	-	-	-	-	LC	-	2014	-	2018	2018	2021	2020	2021	2024	2011	2021	2021	2023	2005	-	-	2018	-	2018	-	-	

Odonates																											
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2016	LR Bourgogne 2015																					
Aesche affine	<i>Aeshna affinis</i>	-	-	-	LC	LC	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-
Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2023	2024	-	2022	2013	2024	2023	2013	2023	2021	2024	-	-	-	2017	-	-	-	-
Aesche grande	<i>Aeshna grandis</i>	-	-	-	LC	NT	-	2024	-	2018	2014	2012	-	-	2015	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aesche isocèle	<i>Aeshna isocetes</i>	-	-	-	LC	NT	Dét.	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aesche mixte	<i>Aeshna mixta</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2024	2024	-	2024	2013	-	2018	-	2023	2021	2023	-	2019	-	2022	2016	-	-	-
Aesche-velue printanière	<i>Brachytron pratense</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2023	2023	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	2017	-	-
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	IBE2	CDH2	NI3	LC	LC	Dét.	2016	2018	-	2015	2023	-	-	2016	2023	-	-	2019	2020	-	2011	2019	2018	2016	-	2018
Agrion délicat	<i>Ceragrion tenellum</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agrion exclamatif	<i>Coenagrion pulchellum</i>	-	-	-	VU	VU	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agrion jovencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2023	2023	2016	2019	2014	-	2017	2016	2014	2023	2019	2012	2016	-	2020	2007	2017	2020	-
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2017	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	2015	-	-	-	2008	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2024	2023	2015	2018	2021	2023	2024	2015	2023	2023	2024	-	2023	2016	2021	-	2012	-	-
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2024	2021	-	-	2019	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brunette hivernale	<i>Sympetma fusca</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2022	2024	-	2022	2022	-	2022	-	2020	-	2022	-	-	-	2019	2021	2012	2023	2024
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	-	-	-	LC	-	-	2020	2023	2021	2015	2023	2013	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2011	2024	2024	2020	2019	2021	2020	2018
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	-	-	-	LC	LC	-	2021	2023	2022	2018	2023	-	2023	2024	2015	2024	2023	2024	2008	2024	2023	2018	2011	2020	-	2018
Chlorocordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>	-	-	-	LC	NT	-	2019	-	2017	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	-	-	-	LC		-	2020	2021	2005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2020	-	-	-	-	
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2024	2023	-	-	2021	2023	2024	-	-	-	2024	2012	-	-	-	-	2017	-	2018
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2023	2022	-	-	2013		2023	2019	2017	2023	2015	-	2018	-	2024	-	2012	-	-
Épithèque bimaculée	<i>Epitheca bimaculata</i>	-	-	-	LC	NT	Dét.	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	-	-	-	LC	LC	-	2013	2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2020	-	-	-	-	-	2013	-	-
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2025	2024	2016	2022	2021	-	2024	2020	2023	2023	2024	2012	2018	2023	2019	2019	2017	2020	2011
Leste barbare	<i>Lestes barbarus</i>	-	-	-	LC	NT	-	2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	-	-	-	NT	LC	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	-	2015	2015	-	2013	2023	2020	2016	-	-	2024	-	-	-	2024	2016	-	-	-
Leucorrhine à large queue	<i>Leucorrhinia caudalis</i>	IBE2	CDH4	NI2	LC	VU	-	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2012	-	-	-	-	-	2017	-	-
Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2022	2023	-	-	-	-	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	-	-	LC	LC	-	2022	2024	2022	2016	2023	2017	-	2024	2016	-	2023	2023	-	2016	2011	2018	2011	2012	2021	-
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2023	2023	-	2023	2011	-	2024	-	2018	2023	2020	2011	2021	2020	2020	2015	2017	-	2018
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	-	-	-	LC	LC	-	2015	-	2018	-	-	-	-	2023	2017	-	-	2023	-	2018	-	-	-	-	-	-
Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>	-	-	-	LC	LC	-	2022	-	2005	-	-	2014	-	2024	-	2007	-	2024	-	2018	-	-	-	-	-	-
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	-	-	-	LC	LC	-	2019	2023	2018	-	-	-	-	2024	2014	-	-	2014	2012	-	-	-	-	2017	-	-
Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2023	2007	2015	2022	2011	-	2017	-	-	-	2023	2012	-	2019	2019	2018	2017	-	2011
Onychogomphe à pinces septentrional	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	-	-	-	LC		-	2015	-	2017	-	2018	-	-	2024	2020	2024	2017	2023	-	2018	-	-	2018	2018	-	-
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2018	2022	-	-	2014	-	2023	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	-	-	-	LC		-	2018	2019	2008	-	2016	2014	-	2021	-	-	2017	2019	2011	-	2011	2017	2024	-	-	2011
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	-	-	-	LC	LC	-	2019	-	-	-	2018	-	-	2018	-	-	2023	-	-	-	-	2024	2024	-	-	-
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2021	2023	-	2022	2014	2017	2023	2019	2017	2023	2024	-	2018	-	-	-	2018	-	-
Oxycordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	IBE2	CDH4, CDH2	NI2	LC	NT	Dét.	2024	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pennipatte bleuâtre	<i>Platycnemis pennipes</i>	-	-	-	LC	LC	-	2019	2025	2023	2016	2023	2014	2023	2023	2023	2024	2023	2024	2011	2018	2023	2024	2018	2017	2023	2018
Portecoupe holarctique	<i>Enallagma cyathigerum</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2018	2023	2015	2016	2021	-	2023	-	2016	2023	2016	-	-	-	-	2016	2017	-	-
Spectre paisible	<i>Boyeria irene</i>	-	-	-	LC	LC	-	2020	2005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sympétrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2015	2019	-	-	2015	-	2021	-	-	-	2017	-	-	-	2020	-	-	-	-
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	-	-	-	LC	DD	-	2024	-	-	2015	-	2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	2016	-	-	-
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	-	-	-	LC	LC	-	2024	2019	2023	2016	2021	2021	-	2023	2013	2018	2023	2020	-	-	-	2024	2016	2024	-	-
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	-	-	-	LC	LC	-	2023	2023	2023	2017	2016	2016	-	2024	-	2023	2023	2024	-	2016	-	2024	2024	-	-	2016

Orthoptères																										
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot	
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France																						
Âiolope émeraude	<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>	-	-	-	-	2019	2016	-	-	-	-	2018	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Barbitiste des Pyrénées	<i>Isophya pyrenaica</i>	-	-	-	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France																					
Barbitiste des bois	<i>Barbitistes serricauda</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	-	-	-	-	2010	2018	2019	-	2018	-	-	2024	2018	2017	2016	2018	2008	-	-	2017	2019	2018	-	-
Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>	-	-	-	-	2005	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	-	-	-	-	2020	2018	-	-	2019	-	2018	2024	2024	2017	2014	2019	-	2018	2017	2022	2022	2018	2023	-
Conocéphale des Roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	-	-	-	Dét.	-	-	-	-	2017	-	-	-	2014	-	-	-	-	-	2017	-	-	-	-	-
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	-	-	-	-	2021	2018	-	-	2021	-	2024	2024	2018	2017	2017	2021	-	2017	2017	2021	2017	2023	2017	-
Courtillière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	-	-	-	-	2021	-	-	2021	2019	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Criquet des Pins	<i>Chorthippus vagans</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Criquet des Roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i>	-	-	-	Dét.	2020	2016	-	-	2018	-	-	2020	2018	2017	-	2018	-	2017	2017	2021	2018	2018	2017	-
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	-	-	-	-	2022	-	-	-	2018	-	-	2022	2017	-	-	2017	-	-	-	2021	-	2018	-	-
Criquet des genévriers	<i>Euthystira brachyptera</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	-	-	-	-	2005	-	-	-	2019	-	2018	2024	-	2017	-	2022	-	2017	2022	-	2018	2018	2017	2024
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-	-	-	-	2022	2018	-	-	2018	-	-	2024	2020	2017	-	2018	-	-	-	2020	-	2018	-	-
Criquet des pelouses	<i>Chorthippus mollis</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	-	-	-	-	2018	2017	2019	-	2018	2019	2016	2024	2016	2018	2018	2023	-	2022	2024	2022	2021	-	-	2024
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	-	-	-	-	2020	-	-	-	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2017	2021	-	-	-	-
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	2017	-	-	-	-	-	2022	2022	-	-	-
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	-	-	-	-	2020	2018	2019	-	2018	2019	-	2024	2018	2017	2020	-	-	2018	-	2022	2022	2018	2023	2024
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Criquet pansu	<i>Pezotettix giromae</i>	-	-	-	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Criquet rouge-queue	<i>Omocestus haemorrhoidalis</i>	-	-	-	Dét.	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	-	-	-	-	2020	2018	2019	-	2019	-	2018	2024	2020	2017	2018	2019	-	2018	2017	2022	2022	2018	2017	-
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	-	-	-	-	2023	-	-	-	2023	-	-	2024	-	2017	-	2021	-	-	-	2022	2022	-	2023	-
Decticelle bicolore	<i>Bicolorana bicolor</i>	-	-	-	-	2005	2024	-	-	2023	-	-	2024	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	-	2023	-
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	-	-	-	-	2022	2018	-	-	2024	-	2024	2024	2020	2024	2017	2023	-	2017	-	-	-	-	2023	-
Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i>	-	-	-	-	-	2018	-	-	2018	-	-	2024	-	-	2017	2023	-	-	-	-	2021	-	-	-
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	-	-
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	-	-	-	-	2020	2019	2019	-	2019	2019	2018	2024	2020	2024	-	2024	-	2017	-	-	-	2018	2023	-
Gomphocère tacheté	<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	-	-	2022	2018	2023	-	2021	-	2018	2024	2016	2016	-	2024	-	2019	2024	2022	2022	2023	2023	2022

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Arc-sur-Tille	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Crimolois	Dijon	Fauverney	Longvic	Magny-sur-Tille	Neuilly-lès-Dijon	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-lès-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-lès-Dijon	Varois-et-Chaignot
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France																					
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	-	-	-	-	2020	-	2019	-	-	2023	2020	2024	2020	2019	-	2023	-	2024	2024	2024	2024	-	2020	-
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	-	-	2017	2022	2020	2022	2021	2021	2020	2024	2023	-	2019	2024	-	2024	2021	2023	-	-	2023	-
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	-	-	-	-	-	2017	-	-	2017	-	2024	2021	2024	2018	-	2024	-	2017	-	2019	-	2023	2020	-
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-	-	-	-	2023	2019	2024	-	2021	2019	-	2024	2020	-	2020	2023	-	-	-	-	-	2018	-	-
Grillon domestique	<i>Acheta domesticus</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	-	-	-	-	2019	-	-	-	2020	-	2018	2024	-	-	-	2024	-	-	-	-	2021	-	2023	-
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	2018	2023	2020	2019	-	2023	-	-	-	-	-	-	-	-
Œdipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-	-	-	-	-
Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	-	-	-	-	2023	2020	2019	-	2018	-	-	2024	2019	2016	2018	2023	2008	2018	2023	2020	2019	2018	-	2024
Œdipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caeruleus</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	-	-
Œdipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	2018	-	-	2024	2018	2017	-	2017	-	2018	-	2023	2024	-	-	-
Phanérotère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	-	-	-	-	2005	2018	-	-	2018	-	-	2023	-	-	2016	2018	-	-	2023	-	-	2018	-	-
Phanérotère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	-	-	-	-	2019	2018	-	-	2019	-	2018	2024	2018	2021	2017	2019	-	2017	-	2024	2017	2023	2017	-
Tétrix des carrières	<i>Tetrix tenuicornis</i>	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i>	-	-	-	-	2021	-	-	-	2023	-	-	-	2018	-	-	-	-	-	2017	-	2017	2021	-	2017
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2021	-	2017	-	-	-	-	2017	-	2019	2018	-	2017	-

Catégories UICN pour les listes rouges :

EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

Dét.	Déterminant en Bourgogne
------	--------------------------

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

6.1.6 Chiroptères

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection			Statut de conservation		ZNIEFF Bourgogne 2015	Arceau	Bellefond	Bressey-sur-Tille	Bretigny	Chevigny-Saint-Sauveur	Couternon	Dijon	Fauverney	Fontaine-les-Dijon	Longvic	Magny-sur-Tille	Orgeux	Ouges	Quetigny	Ruffey-les-Echirey	Saint-Apollinaire	Saint-Julien	Sennecey-les-Dijon	Varois-et-Chaignot	
		Convention de Berne	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection France	LR France 2017	LR Bourgogne 2015																					
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	IBE2	CDH4, CDH2	NM2	LC	NT	dét.	2020		2019			2022	2022										2022			2022
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	IBE2	CDH4, CDH2	NM2	LC	NT	dét.	2020	2019	2019			2022	2019									2019		2002		2022
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	IBE2	CDH2, CDH4	NM2	LC	EN	dét.		2019			2016		2019							2016	2019					
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	IBE2	CDH4	NM2	LC	NT				2019				2018													
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	IBE2	CDH4, CDH2	NM2	LC	NT	dét.		2019	2019				2020									2019				
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	IBE2	CDH4	NM2	LC	DD		2020		2019																	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	IBE2	CDH4, CDH2	NM2	NT	VU	dét.		2019				2022	2019									2019				2022
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	IBE2	CDH4	NM2	LC	LC		2020	2019					2024	2018								2019				
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	IBE2	CDH4	NM2	LC	VU			2019	2019				2019									2019				
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	IBE2	CDH4	NM2	VU	DD		2020		2019				2024	2018												
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	IBE2	CDH4	NM2	NT	NT				2019		2014		2020	2018												
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	IBE2	CDH4, CDH2	NM2	LC	NT	dét.		2019			2016		2022								2016	2019				
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IBE3	CDH4	NM2	NT	LC		2020		2019	2019	2016		2024	2018	2015		2010			2016	2023	2015				
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	IBE2	CDH4	NM2	LC	LC		2020		2019		2016		2023	2018							2016					
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	IBE2	CDH4	NM2	NT	DD								2014	2012												
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	IBE2	CDH4	NM2	LC	DD								2019	2018												
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	IBE2	CDH4	NM2	NT	LC		2020		2019	2015			2023	2018										2014		
Type Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	IBE2	CDH4	NM2	LC	DD																					2019

Catégories UICN pour les listes rouges :

EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

Dét.	Déterminant en Bourgogne
------	--------------------------

Protection réglementaire en France, Conventions internationales et Directives européennes :

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

6.2 Relevés phytosociologiques

Nom latin	Arrêté zone humide	GPS	R1	R2	R3	R4	R5
		Dénomination phytosociologique	<i>Galio palustris-Caricetum ripariae</i> Bal.-Tul., Mucina, Ellmauer & B.Walln. in G.Grabherr & Mucina 1993	<i>Alnion incanae Pawlowski in</i> Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928	<i>Sisymbrietea officinalis</i> Korneck 1974	<i>Potametea pectinati</i> Klika & V. Novák 1941	<i>Sisymbrietea officinalis</i> Korneck 1974
		Code EUNIS	C3.29	G1.21/G5	E5.1	J6.31	E5.1/J6
		Code Corine Biotope	53.213	44.3/84	86.4	89.24	86.4
		HIC	-	91E0*	-	-	-
		ZNIEFF	-	Dét	-	Dét	-
		ZH	H	H	-	p	-
		Arboré					
		Arbustif					
		Herbacé					
		Mucinale					
		Humidité édaphique (F)	5	5.57	5.3	5	5.33
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Annexe 2	5	4				
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Annexe 2	5	+			1	
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Annexe 2	5	1				
<i>Salix alba</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Annexe 2	5		2			
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	-	5		3			
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	-	6		2			
<i>Acer campestre</i> L., 1753	-	6		1			
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	-	5		1			
<i>Prunus cerasifera</i> Ehrh., 1784	-	5		1			
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	-	5			2		
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	-	6			2		+
<i>Poa annua</i> L., 1753	-	5			2		1
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	-	-			2		1
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	-	5			1		1
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	-	5			2		
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	-	5			1		1
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	-	5			+		
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	-	6			1		
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	-	5			2		

<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	-	6		1		+
<i>Potamogeton</i> L., 1753	-	-			3	
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	-	5				2
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	-	5				1
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	-	6				2
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	-	-				2
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	-	5				2
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Annexe 2	7		1		